



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



M
313
C

201

OEUVRES
DE
DONOSO CORTÈS

MARQUIS DE VALDEGAMAS

ANCIEN AMBASSADEUR D'ESPAGNE PRÈS LA COUR DE FRANCE

PUBLIÉES PAR SA FAMILLE

PRÉCÉDÉES D'UNE INTRODUCTION

PAR

M. LOUIS VEUILLOT

TROISIÈME ÉDITION

TOME DEUXIÈME

LYON

BRIDAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

3, Avenue de l'Archevêché, 3

1877



OEUVRES
DE
DONOSO CORTÈS

II

Propriété de l'éditeur

BAR-LE-DUC

IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE

OEUVRES
DE
DONOSO CORTÈS

MARQUIS DE VALDEGAMAS

ANCIEN AMBASSADEUR D'ESPAGNE PRÈS LA COUR DE FRANCE

PUBLIÉES PAR SA FAMILLE

PRÉCÉDÉES D'UNE INTRODUCTION

PAR

M. LOUIS VEUILLOT

TROISIÈME ÉDITION

TOME DEUXIÈME

LYON

BRIDAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

3, Avenue de l'Archevêché, 3

1876

TOUS DROITS RÉSERVÉS



OEUVRES
DE
DONOSO CORTÈS

LETTRES POLITIQUES

SUR

LA SITUATION DE LA PRUSSE EN 1849

I

Paris, le 16 février 1849.

Mon cher ami,

Hier au soir, à l'hôtel du ministre des affaires étrangères, le nonce de Sa Sainteté m'a témoigné sa reconnaissance à l'égard du gouvernement espagnol pour ce qu'il a fait dans l'intérêt du Saint-Père, et à mon égard pour ce que j'ai dit dans les Cortès. Il a ensuite ajouté que le Pape et l'Église attendent plus encore de l'Espagne; qu'ils attendent l'action, et que cette action est urgente, attendu que probablement la république est

déjà proclamée à Rome. Le nonce désirerait que le gouvernement espagnol envoyât huit ou dix mille hommes qui, avec les Napolitains, amèneraient la restauration du Pontife. Les raisons suivantes me portent à croire que le gouvernement peut former cette entreprise.

Les conférences ne produiront aucun résultat, ou du moins aucun résultat satisfaisant. La France n'a pas assez de force morale pour intervenir d'elle-même par les armes : elle le sait ; elle refuse d'intervenir et n'interviendra pas ; en même temps elle craint l'intervention autrichienne et s'y oppose résolûment. D'un autre côté, la Sardaigne met ouvertement son *veto* à toute espèce d'intervention étrangère dans les affaires d'Italie, et il résulte de tout cela que le Congrès catholique devra forcément choisir entre ces deux résolutions : ou l'intervention napolitaine seule, ou l'intervention de Naples et de la Sardaigne.

L'intervention de Naples, au jugement des hommes entendus, ne suffirait pas, vu l'état de l'armée napolitaine, peu brave et plus propre à la parade qu'à la guerre. L'intervention combinée de Naples et du Piémont irait contre notre but. Nous désirons que le Souverain Pontife rentre dans Rome avec toute la plénitude de son pouvoir temporel, tandis que le cabinet sarde n'interviendra qu'en imposant au Saint-Père des conditions politiques ignominieuses. Nous en avons une excellente preuve dans la protestation de Gioberti contre la conduite du gouvernement espagnol, protestation

toute pleine de doctrines que nous ne pouvons pas accepter et que nous n'acceptons pas.

Cela étant, que doit faire l'Espagne? L'Espagne doit soutenir les principes suivants : — la souveraineté temporelle du Pape, unique garantie de son indépendance spirituelle, est placée, de droit et de fait, et par la force même des choses, sous la protection du monde catholique. — Le monde catholique se composant de nations indépendantes et souveraines, le droit et le devoir de maintenir le Souverain Pontife en paisible possession de sa souveraineté temporelle résident en entier en toutes et en chacune d'elles, ou, comme disent les jurisconsultes, *in solidum*. — Ce droit et ce devoir, en ce qu'ils ont de solidaire, peuvent être exercés par toute nation catholique isolément, à la seule condition de ne pas interdire aux autres nations catholiques l'exercice du même droit. L'Espagne, en appelant les nations catholiques à conférer sur les lamentables événements qui ont obligé le Souverain Pontife à sortir de ses États, n'a pas renoncé et n'entendait pas renoncer à user de son droit absolu, comme nation catholique indépendante, pour maintenir ou rendre au Saint-Père, par elle-même et sans l'adhésion ni le consentement d'aucune autre nation, cette plénitude de son pouvoir, qui est, aux yeux du monde chrétien, la seule garantie de son indépendance. — Tout en se montrant jaloux de ses droits, le gouvernement espagnol respecte les droits des autres; il déclare qu'il reconnaît à chaque peuple le même droit qu'à lui et les invite tous à l'exercer.

Voilà, mon cher ami, la seule conduite digne du gouvernement espagnol, et la seule qui ne présente aucune espèce d'inconvénients. Peut-être m'objectera-t-on que nous nous exposerions à soutenir une lutte avec les grandes puissances. Vous qui avez tant d'intelligence, vous voyez tout de suite que cette objection est surannée.

Il y eut autrefois de grandes puissances. C'est ainsi qu'on appelait celles qui pouvaient entretenir de grandes flottes et de grandes armées : aujourd'hui tout est changé dans le monde. Aujourd'hui la France, qui peut avoir sur pied un million d'hommes, est une nation que ses discordes civiles rendent impuissantes ; et la nation espagnole, qui ne peut avoir que deux cent mille hommes, sera une nation de premier ordre dès qu'il s'agira d'une question où tous les Espagnols sont unis. La grandeur de l'Angleterre vient moins de ses escadres que de l'union solidaire et patriotique de tous les Anglais. La Russie est puissante, non point par ses armées, mais parce qu'elle obéit à une volonté toute puissante et souveraine. Aujourd'hui l'union des esprits est la seule mesure de la grandeur. Choisissons, pour agir, des questions où nous soyons unis, et nous nous y montrerons grands.

Laissons donc de côté les phrases, que je sais abandonner quand les circonstances l'exigent, quoique je passe pour un grand phrasier, — venons aux faits. De quelle nation pourrions-nous craindre une hostilité ouverte ? De la France ? La France est immobile entre

deux courants opposés : le courant révolutionnaire, qui l'empêche d'aller à Rome, et le courant réactionnaire, qui l'empêcherait d'aller à Madrid si les Espagnols allaient en Italie soutenir les intérêts de la France catholique et monarchique. — De l'Angleterre? L'Angleterre protestante ne veut pas intervenir, n'intervient pas dans cette question, qu'on pourrait appeler question domestique pour les nations catholiques. — De la Russie? La Russie pourrait concevoir des craintes de l'Autriche, de la France, non de l'Espagne. — De l'Autriche? L'Autriche veut la réaction à Rome et l'acceptera d'où elle viendra.

En examinant froidement la question, comme il convient à des hommes d'État, il n'y a d'hostilité probable ni possible que de la part de la Sardaigne. Mais, outre que d'un côté la Sardaigne n'est pas aujourd'hui redoutable, et que, de l'autre, elle est dans l'impossibilité d'agir librement, tant que la question austro-lombarde n'est pas définitivement tranchée, rien ne serait plus facile que de faire avec l'Autriche un traité par lequel cette puissance s'engagerait à intervenir, dans le cas où le Piémont interviendrait. De cette manière, la France serait rendue immobile par sa situation intérieure; l'Autriche par le *veto* de la France; le Piémont par le *veto* de l'Autriche, et le champ resterait libre aux Romains et aux Espagnols.

Les conférences viendraient ensuite en temps plus opportun : en général les conférences diplomatiques n'ont pas pour but d'anéantir des faits consommés,

mais bien de leur donner une certaine légitimité par le consentement des nations. Un congrès ne servira à rien pour restaurer le Pape; il servira pour prévenir une nouvelle chute après sa restauration.

Pour vous le dire avec une entière franchise, voici qu'elle eût été ma conduite dans les affaires de Rome : j'aurais commencé par envoyer des troupes et j'aurais invité tous les peuples catholiques à en faire autant. La restauration accomplie, j'aurais convoqué un congrès dans le but d'introduire dans le droit public européen des principes dont les dernières révolutions ont rendu la proclamation officielle nécessaire.

Ces principes sont simples et clairs. — Le monde catholique a le droit d'exiger l'indépendance du Souverain Pontife. — Il a le droit d'exiger, comme seule garantie de son indépendance, qu'il soit souverain. — Le Pape pouvant cesser d'être souverain de deux manières, ou par un abandon volontaire ou par une usurpation de ses sujets, on proclame que ni le Pape, par un *motu proprio*, ni le peuple, par une déclaration ou par aucune espèce de contrat, ne peuvent diminuer l'autorité souveraine du Pape. — Comme garantie contre un Pape libéral, le monde catholique exigerait pour le présent et pour l'avenir, la reconnaissance explicite de ces principes par les Papes; comme garantie pour le Pape contre le peuple, le monde catholique proclamerait son droit de mettre une garnison à Rome; comme garantie pour le Pape contre les nations étrangères, on proclamerait la dénaturalisation temporaire

des troupes tenant garnison à Rome, lesquelles, pendant toute la durée de leur service, seraient assujetties à l'autorité exclusive du Pape.

Ce serait la grande politique, la politique des anciens temps, lorsque tout était grand, les gouvernements comme les nations, les peuples comme les hommes d'État. Tout le reste n'est bon que pour sauver les apparences. L'Espagne les sauve en demandant un congrès; les autres nations les sauvent en se réunissant pour ne rien faire. Or sauver les apparences est très-bien; mais il est beaucoup mieux de résoudre réellement les questions, et mon désir serait que l'honneur de résoudre celle-ci revînt à l'Espagne.

J'aurais exposé ces idées aux Cortès si j'avais pu le faire sans me donner des airs d'opposition; mais, quelle qu'en soit la valeur, je ne vois aucun inconvénient à les exprimer d'ami à ami. Si, par des raisons supérieures à celles que je viens d'indiquer, vous entrez dans cette voie, je m'offre pour coopérer à l'exécution, de la manière, dans la forme et dans les limites que vous jugerez convenables. Au premier avis que je recevrai à Berlin, je partirai pour aller me mettre à vos ordres. Ici comme ici; à Berlin, je dors; c'est tout ce qu'on peut y faire. Quoique ce soit pour moi ce qu'il y a de plus commode et de plus utile, je ne suis pas assez égoïste pour refuser le travail quand il en peut résulter quelque gloire ou quelque avantage pour ma patrie. Je pars demain pour Berlin.

Je suis toujours, etc.

II

Berlin, le 7 mars 1849.

Monsieur,

Pour répondre à vos désirs, je me propose de mettre sous vos yeux et de livrer à votre méditation le tableau général de la situation politique de la Prusse.

Par sa civilisation avancée, par les forces matérielles dont elle dispose, par ses hardies conceptions commerciales, par sa prospérité croissante et par la foi qu'elle a et qu'elle a su inspirer aux autres en sa destinée et en sa fortune, la Prusse tient aujourd'hui dans ses mains, jusqu'à un certain point, le sort de l'Allemagne. La démagogie l'a choisie pour but de ses attaques, persuadée que, le trône de Prusse renversé, tous les autres tomberont d'eux-mêmes. Le parti monarchique allemand, de son côté, tourne les yeux vers cette monarchie grande et guerrière, symbole de ses dernières espérances dans l'horrible tempête qui fond sur les trônes de l'Europe.

La Prusse, comme tous les autres pays, est divisée en trois grands partis. L'un veut la restauration du passé, l'autre désirerait pour le présent une liberté constitutionnelle sagement progressive, le troisième aspire à renverser le trône et à lui substituer une république démocratique. Le premier se compose de la haute noblesse, qui ne sympathise pas et ne transige pas ici, comme en Espagne, avec les idées d'innovation

et de réforme; de la grande propriété, qui craint tout de la révolution; de l'armée, qui n'oublie ni ne pardonne ses récentes humiliations; des mécontents, toujours amis des réactions violentes. Le second est exclusivement composé de quelques individus de la classe aisée. Le troisième réunit les Polonais, toujours prêts à se révolter et à allumer l'incendie; les juifs, au nombre de soixante mille, qui aspirent à signaler leur émancipation présente en vengeant leurs opprobres passées; les prolétaires, qui ont quitté, plus encore ici qu'en France, le culte de Dieu pour celui des jouissances matérielles; les étudiants et les gens de lettres, riches d'ambition et pauvres de génie, en qui ont produit de grands ravages les doctrines philosophiques de l'école de Hegel, cause principale de la tournure radicale et désorganisatrice que prennent les révolutions de ce côté-ci du Rhin.

De ces divers partis, le second est le plus faible; le premier est aujourd'hui le plus fort; le troisième est le plus hardi et celui qui a le plus de chances d'être le plus fort demain.

Chacun d'eux a des représentants dans l'une et l'autre des Chambres qui vont commencer leurs délibérations. La première de ces Chambres est exclusivement composée des partisans du principe monarchique et d'une liberté bien entendue; la seconde est divisée en deux partis, l'un monarchique, l'autre démagogique. Du reste, cette classification n'est pas une exactitude rigoureuse.

Ainsi dans les deux Chambres mais particulièrement dans la seconde, un grand nombre de membres sont novices dans le maniement des affaires publiques et sans opinions déterminées et fixes sur les problèmes sociaux. Cette partie flottante de la Chambre décidera définitivement de la victoire. Elle paraît jusqu'à présent favorable au gouvernement; mais, dans ce pays plus qu'en tout autre, il faut se défier de ces premiers symptômes, lesquels ordinairement ne tardent pas à disparaître. A ce sujet, je vous rappellerai que l'Assemblée constituante, que le roi jugea bon de dissoudre, anarchique et turbulente comme on n'en trouve pas dans l'histoire, se composait, en grande majorité, de ces hommes honorables, mais sans fermeté dans leurs principes et se laissant aller au courant des événements, lesquels finirent par grossir les rangs des plus furieux démagogues.

L'explication de ce phénomène me paraît opportune et nécessaire. Le parti modéré en général, et le gouvernement en particulier, manquent complètement ici de toute expérience politique. Le gouvernement ignore l'art de diriger et de gouverner une Assemblée; le parti modéré ignore que son premier devoir est de se grouper autour du gouvernement. Cet art si nécessaire pour le bon ordre et le gouvernement des États, les démagogues le possèdent : seuls jusqu'ici ils se sont occupés de la politique en Allemagne, seuls ils ont su étudier cet art et l'apprendre. Ajoutez que les hommes de ce parti sont aussi les seuls qui se soient exercés dans l'art de la parole, et qu'ils le possèdent à un plus haut

degré que les autres, et vous serez persuadé, comme moi, que les probabilités du triomphe parlementaire dans la seconde Chambre sont pour la démagogie.

Plusieurs autres raisons puissantes me confirment dans cette persuasion. Le nombreux parti qui se refuse à transiger avec les idées de réformes politiques et d'innovations sociales est comme paralysé par le roi, qui, esclave de sa parole, est résolu à réaliser toutes les réformes promises. La position de ce parti est une des plus dangereuses complications de la situation présente. Par sa tendance réactionnaire, il s'aliène le parti constitutionnel, lequel, redoutant plus la réaction que les innovations, se jettera dans les bras du parti démagogique avec qui plus d'une fois il a agi de concert. Dans son impuissance à agir, le parti constitutionnel laissera grandir librement le parti révolutionnaire, demeurant spectateur éploré, mais inactif, de ses progrès inévitables. Moins réactionnaire et plus tolérant, il pourrait jeter en Prusse les fondements d'un gouvernement constitutionnel plus ou moins durable, mais jusqu'à un certain point pacifique et ordonné, en donnant la main aux classes aisées, amies des innovations et des réformes. Moins assujéti par le roi, plus libre et plus actif, il pourrait amener une restauration, plus ou moins durable aussi, mais qui anéantirait les folles espérances des révolutionnaires frénétiques. Tel qu'il est, il sera l'occasion ou le prétexte de révoltes, sans servir de digue à leurs emportements ni de remède à leurs ravages.

Tandis que l'attitude et la situation actuelle du parti réactionnaire favorisent le triomphe du parti démagogique, celui-ci commence à déployer dans sa conduite une habileté consommée. Dans son désir d'attirer à lui la partie flottante de la seconde Chambre, il se montre plein de bonhomie, de modération, de douceur; ses paroles ne sont que paroles d'union, de fraternité, d'oubli, Ces artifices, trop connus chez les peuples du Midi pour avoir du succès, réussissent ici parmi ces gens honorables, mais ignorants, qui, pour savoir ce qu'ils ont à craindre ou à espérer des partis, ne le demandent pas aux principes mais aux partis eux-mêmes, et sont toujours prêts à ajouter foi entière à leurs affirmations.

Pour compléter l'esquisse de ce tableau, je dois vous dire quelques mots de la constitution octroyée par le roi et dont la révision va occuper les deux Chambres. La constitution de Cadix peut passer, à côté de celle-ci, pour réactionnaire. L'octroi spontané de cette constitution est venu jeter la confusion et le désordre dans les partis belligérants. Le parti monarchique ne peut la laisser passer sans se perdre et sans perdre avec lui, dans un avenir plus ou moins rapproché, la monarchie elle-même; mais il ne peut la réformer dans le bon sens sans se mettre dans la position aussi fausse que dangereuse de passer pour plus royaliste que le roi. Le parti démagogique, tout en l'acceptant comme on accepte une victoire, ne pose pas les armes : il combattra énergiquement le gouvernement en prenant pour texte

l'extension de prérogatives et l'usurpation de pouvoir que suppose, selon lui, l'octroi même d'une constitution.

La Prusse est condamnée, pour un temps indéfini, à agiter les questions constitutionnelles abstraites, questions de tout point stériles, qui ne peuvent produire que des incendies et des discordes. Les questions de souveraineté se discuteront dans les journaux, dans les assemblées, dans les rues; et quand, épuisés de fatigue, les combattants se retireront de l'arène, la Prusse regardera autour de soi et verra avec stupeur son administration détruite, ses finances compromises, son armée démoralisée et son influence affaiblie, cette influence qu'elle a exercée dans les affaires de l'Europe comme puissance de premier ordre.

Je ne finirai pas cette lettre sans vous donner les explications nécessaires pour vous tenir en garde contre de fausses analogies.

Nous avons vu se réaliser en Espagne, dans ces dix dernières années, des événements semblables à ceux qui commencent à se réaliser en Prusse. Nous avons eu aussi un parti franchement réactionnaire, un parti constitutionnel et un parti démocratique. Notre parti constitutionnel, en cela semblable au parti du même nom en Prusse, n'avait ni expérience ni courage; et cependant la force des choses a mis le pouvoir entre ses mains, et aujourd'hui il gouverne avec gloire et à l'avantage de la nation espagnole. Mais si, entre la situation actuelle de la Prusse et celle de l'Espagne il y a

quelques années, il y a des analogies, il ne faut pas oublier une différence qui met entre ces deux situations une distance incommensurable.

En Espagne, la question était de savoir et de décider si la monarchie devait être *mésocratique* ou démocratique, en d'autres termes si elle chercherait son point d'appui et de résistance dans les classes moyennes ou dans les masses populaires; ce qui revenait à décider si elle serait robuste et puissante ou impuissante et débile. La question est autre en Prusse : il s'agit entre les partis de savoir et de décider s'il doit y avoir ou non une monarchie. Ici, dès le principe, les partis et les événements ont posé la question de cette manière radicale et redoutable. Les maux causés en Espagne par le parti progressiste ont pu être réparés plus tard : en Prusse, le parti révolutionnaire pousserait certainement les choses à ce point extrême où il n'y a plus ni remède ni espérance.

Sans se rendre compte de toutes ces raisons, tout le monde ici est saisi de cette vague inquiétude, de cette inexplicable tristesse, de ces terreurs mystérieuses et de cette profonde méfiance qui sont presque toujours des symptômes certains que la société se sent atteinte, au plus profond de son organisme, d'une maladie grave et dangereuse. Au milieu de toutes ces tristesses, la plus triste, si je puis m'exprimer ainsi, est celle du roi. Ceux qui l'ont vu il y a quelques années et qui le voient maintenant affirment qu'il a été en déclinant de jour en jour d'une manière rapide et surprenante.

Telle est la situation de la Prusse : sa gravité est notoire, et une catastrophe est probable. Le danger néanmoins ne me paraît pas imminent, grâce à une armée qui est la plus fidèle et la mieux disciplinée de l'Europe. Avec un homme de vigueur et d'énergie à la tête des affaires, cette armée suffirait à elle seule pour changer la face des choses : sans cet homme, elle sera impuissante à conjurer la catastrophe définitive ; mais elle sera, sans aucun doute, assez forte pour l'arrêter quelque temps. Ce n'est pas tout ce qu'on pourrait désirer ; cependant c'est beaucoup.

Je me résume en quelques mots, et je dis : que je ne crois pas probable une insurrection prochaine ; que si, contre toutes les probabilités, elle éclate, elle sera promptement réprimée ; que néanmoins les principes démagogiques et toutes les causes morales de destruction et de mort gagneront du terrain ; et qu'en définitive et dans un temps donné, s'il ne survient pas quelque modification d'une manière improbable et imprévue, la victoire leur appartiendra.

III

Berlin, le 14 mars 1849.

Lorsque cette lettre vous arrivera, le télégraphe vous aura déjà fait connaître la motion présentée par le député Welcker à la diète de Francfort, motion dont le but est de faire décréter la constitution d'un empire

allemand et proclamer empereur le roi de Prusse.

A la veille d'une résolution qui, quelle qu'elle soit, sera importante, sinon définitive, il me semble opportun d'appeler votre attention sur cette grave affaire de l'unité germanique, qui est aujourd'hui le point culminant de la politique européenne.

Avant tout, il faut donner son vrai sens à la motion du député Welcker. La charte octroyée par l'empereur d'Autriche aux nations diverses qui composent ses États est un défi jeté à la démocratie unitaire de Francfort; la motion de M. Welcker relève le gant de la part de la démocratie allemande. Le duel terrible, le duel à mort, est aujourd'hui entre l'idée fédérale proclamée à Olmutz en faveur des princes allemands et l'idée unitaire proclamée à Francfort en faveur d'une démagogie ambitieuse et turbulente.

Quel sera le résultat définitif de cette lutte? Il est difficile de le dire en présence de la variété, de la multitude et de la confusion des éléments qui composent ce qu'on pourrait appeler le chaos germanique. Considérez ce chaos; il vous montre coexistant en lui au point de vue religieux : le catholicisme, le protestantisme, le mysticisme, le rationalisme et l'athéisme; au point de vue politique : le constitutionalisme, l'absolutisme et la démagogie; au point de vue social : la féodalité et le socialisme; enfin, au point de vue territorial, une multitude de nations unies par leur origine et séparées par leurs traditions et leur histoire.

L'idée de donner l'unité à cet immense composé de

nations, toutes attachées à leurs coutumes historiques et traditionnelles, n'est pas nouvelle : elle date de Charlemagne, conquérant, civilisateur et législateur de l'Allemagne. Il employa, pour la réaliser, sa propre grandeur et cette force secrète de cohésion qui réside dans le christianisme ; cependant ses efforts furent vains et ses espérances trompées. Les races latines furent vaincues, et l'empire passa, avec la victoire, aux races germaniques, mais sans l'unité qui leur a été toujours refusée. Le nouvel empire d'Occident n'eut de l'ancien que le nom ; son unité fut purement symbolique. Le moyen âge vit le chef du *saint empire romain* désigné dans le principe par l'acclamation populaire, puis par un collège de sept électeurs, l'élection n'étant définitive que lorsqu'elle avait reçu l'approbation du Souverain Pontife, jusqu'à ce qu'enfin la dignité impériale devint le patrimoine de la maison d'Autriche, laquelle le conserva moins comme un nouveau pouvoir que comme un nouveau titre et un nouvel honneur. Néanmoins ce symbole impérial ne put résister à la perturbation produite au seizième siècle par le protestantisme, au dix-septième par les guerres religieuses, au dix-huitième par l'avènement d'une nouvelle monarchie et d'un vaste empire, la monarchie de Frédéric II et l'empire de Pierre le Grand. Quand Napoléon se présenta sur les bords du Rhin, la dignité impériale n'était déjà plus qu'un vain titre. Sa présence et ses victoires furent le signal d'une dissolution absolue, et, le 6 août 1806 François II, abandonnant le titre vain et caduc qui

avait rehaussé le blason de sa glorieuse race, se dépouilla de la majesté d'empereur d'Occident, pour ne garder que celle d'empereur d'Autriche.

Ainsi finirent les vaines tentatives des princes pour constituer l'unité des peuples allemands. Mais, lorsque le grand Empire français eut succombé sous l'Europe coalisée, ils entreprirent d'établir la seule unité qui soit possible en Allemagne au moyen de la fédération des États. L'idée fédérative remplaça donc l'idée impraticable de l'unité absolue. Déjà, dans l'article 6 du traité de Paris, en 1814, on avait stipulé *que les États allemands seraient indépendants et unis entre eux par un lien fédéral*. Cette pensée a été réalisée ensuite au congrès de Vienne par la création de la Confédération germanique, composée de trente-huit États, auxquels furent adjoints quatre-vingt-cinq États médiatisés. Cette puissante Confédération s'étend, d'un côté, jusqu'au grand-duché de Posen et à la république de Cracovie; de l'autre, jusqu'au duché de Schleswig, avec les royaumes de Gallicie, de Hongrie, d'Illyrie et Lombard-Vénitien; et enfin, de l'autre, jusqu'à la Confédération helvétique, la France, la Belgique et les Pays-Bas. Cet immense territoire est arrosé par soixante cours d'eau navigables et baigné par la mer Baltique, par la mer d'Allemagne et par l'Adriatique.

Cette Confédération, imaginée par les princes, eut pour objet l'utilité des diverses principautés allemandes; elle ne fut pas une alliance de nations, mais une alliance de rois, représentant leurs peuples. La diète

fédérale ne fut qu'une réunion de plénipotentiaires investis du caractère de législateurs, dont la présidence fut conférée au représentant de l'empire d'Autriche.

Cependant l'idée de l'unité, abandonnée par les princes comme irréalisable, fut reprise par les peuples. La démocratie allemande aspira à réaliser à son profit cette idée condamnée et par la raison et par l'histoire. Loin d'être un obstacle, cette condamnation était un attrait pour elle : ici comme partout, la démocratie aime l'absurde, le gigantesque et l'impossible; elle ne résiste pas à la tentation d'être plus grande que Charlemagne. La Révolution de Juillet donna une violente impulsion à ces instincts démagogiques d'unité, instincts sauvages, mais grandioses. L'Allemagne tout entière s'agita sur ses bases; les princes se tinrent sur leurs gardes, et la diète fédérale, qui était à leur service, n'a été occupée, depuis 1832, qu'à éteindre les vastes incendies qui éclataient de toutes parts. Ses efforts contenaient à peine l'éruption du volcan révolutionnaire qui bouillonnait au fond du cœur des peuples allemands, quand survint la dernière Révolution de Février. La démocratie allemande crut alors son heure arrivée.

Les monarchies absolues disparurent en un clin d'œil; la diète fédérale s'abîma; et, tandis que l'empereur d'Autriche voyait se dissoudre son empire, tandis que le roi de Prusse sentait sa couronne lui glisser de la tête, les assemblées constituantes jaillissaient de tous côtés. Tout alors fut confusion, bruit et désordre.

Au-dessus de cette confusion universelle, de ce chaos germanique, planait dans l'air l'idée de l'unité allemande. L'Assemblée de Francfort, venue on ne sait d'où, convoquée on ne sait par qui, fut le représentant de cette idée. A l'unité absente on substitua les symboles; on nomma un vicaire d'un empereur qui n'existait pas, un ministère d'un vicaire qui n'était vicaire de personne; et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cet empire symbolique trouva tout le monde soumis, et que ce gouvernement nominal fut obéi universellement : tant il est vrai que ni choses ni hommes ne résistent aux premiers chocs du torrent démagogique. Cette première impétuosité passée, les peuples commencèrent à sortir de leur stupeur, les rois de leur épouvante. A Olmütz comme à Berlin, on vit clairement que, pour ne pas avoir de constitution, il n'y avait qu'à convoquer une assemblée constituante. Les assemblées de Berlin et de Kremsier furent dissoutes aux applaudissements universels. Les rois, revenus à eux-mêmes, recommencèrent à prendre l'initiative dans le gouvernement des nations. La Constituante de Francfort reste seule debout, moins par sa propre force que par l'incertitude de savoir à qui il appartient de la dissoudre. L'idée de l'unité allemande a cherché son dernier refuge dans son sein, et, par conséquent, l'heure de la dernière bataille est arrivée.

La question aujourd'hui n'est plus qu'entre le directeur général proposé par l'Autriche et l'unité de l'empire, objet des désirs de l'assemblée de Francfort. Ce

qui fait la force de cette Assemblée constituante, c'est le développement qu'a pris en Allemagne la démagogie; c'est l'appui que lui donnent les diverses Assemblées des autres États, au moyen desquelles elle espère neutraliser l'hostilité déclarée des rois; c'est une rupture, qu'elle provoque par tous les moyens, entre la Prusse et l'Autriche, et qu'elle tente de réaliser en éblouissant le roi de Prusse par l'éclat de la couronne impériale. La force de l'Autriche est dans la bonté intrinsèque de la combinaison qu'elle propose, dans les dispositions amicales que lui montrent les princes allemands, dans l'intérêt bien entendu du roi de Prusse. Elle espère que ce prince ne cédera pas à une tentation qui le perdrait, et ne voudra pas entrer dans une voie semée d'écueils, dont le terme inévitable serait d'abord la guerre et ensuite la perte du trône; elle compte sur sa parole royale, solennellement engagée, de n'accepter la couronne impériale que du plein consentement des princes allemands; enfin l'Autriche a pour elle le bon aspect que présentent en ce moment les affaires de l'empire, et une armée de six cent mille hommes.

Au point de vue européen, l'unité a contre elle toutes les grandes puissances. La Russie ne verrait pas avec impassibilité l'avènement au monde d'un empire allemand; elle ne verrait pas surtout, sans une inquiétude profonde, un empire fondé sur un volcan démocratique, placé au centre de l'Europe et menaçant le monde de ses feux. L'Autriche dépouillée de son influence pré-

pondérante sur les affaires d'Allemagne, ne consentirait jamais à ce dépouillement et ne laisserait pas la paix à ses spoliateurs. La France, redoutant l'esprit envahisseur et aventurier de la démocratie allemande, se déclarerait ouvertement contre un ordre de choses qui tendrait logiquement à la déposséder de l'Alsace et de la Lorraine. L'Angleterre, enfin, ne laisserait pas avec indifférence se consolider un empire qui, avant de naître, a manifesté l'intention, par la bouche des unitaires de Francfort, de créer une marine nationale, comme la base la plus ferme de sa future grandeur. Si, jusqu'à présent, les grandes puissances ne se sont pas montrées hostiles à la création d'un empire unitaire, c'est parce qu'elles l'ont considérée comme impossible.

La conséquence de tout ce que je viens de vous dire, c'est qu'il n'est pas certain que l'assemblée de Francfort ose adopter la motion qui lui a été présentée; qu'il est probable que le roi de Prusse n'acceptera, en aucun cas, la couronne qu'on lui offre; que, si la motion passe et si le roi de Prusse accepte, la guerre générale est inévitable; qu'enfin le résultat infaillible de cette guerre sera le second et dernier naufrage de cette grande illusion qu'on appelle l'unité allemande.

IV

Berlin, le 30 mars 1849.

Après avoir accueilli avec d'unanimes applaudissements la motion du député Walcker et l'avoir repous-

sée ensuite avec les mêmes applaudissements unanimes, l'assemblée de Francfort a fini par voter les propositions contenues dans cette motion. Ce n'est pas la première fois que cette trop fameuse assemblée s'est mise honteusement en contradiction avec elle-même, mais jamais elle ne l'a fait d'une manière aussi solennelle. Quoi qu'il en soit, il importe aujourd'hui de considérer avec une attention calme la haute portée de ce vote, ses conséquences probables et la nouvelle direction que va suivre l'Allemagne.

Il me paraît opportun, avant tout, de vous donner l'explication des contradictions de la Constituante. Le parti prussien et le parti autrichien la divisent en deux parties presque égales. En dehors de ces deux fractions, il y a un groupe de démocrates qui, vendant fort cher son appui, donne ou ôte la victoire à son gré. C'est lui qui, en définitive et après avoir longtemps flotté, a voté l'empire, proclamé l'empereur et donné une constitution à l'Allemagne; tout cela pour trois raisons puissantes qui expliquent parfaitement sa conduite : 1° l'empire n'est qu'un nom qui sert à cacher une république; 2° empereur ne veut pas dire autre chose que président; et 3° la constitution impériale ne constitue aucun empire, mais bien la démocratie allemande. Il suit de là que, par ce célèbre traité, le groupe démocratique s'est arrogé le droit de choisir les choses, et le parti prussien le droit de leur donner un nom. Le premier a formé, par un acte de sa volonté toute-puissante, ce type unique de la démocratie allemande, tandis que le

second s'est contenté de porter le nouveau-né à ses fonts baptismaux.

Que ce soit là le seul et vrai sens du vote de l'assemblée, on ne peut en douter, quand on considère que celui à qui l'on donne le titre d'empereur n'a que le *veto* suspensif; que la future assemblée doit être le résultat du suffrage direct universel, exercé sans limite aucune, et que l'universalité des Allemands sera en possession, par la loi politique de l'État, de tous ces prétendus droits connus sous la dénomination classique d'*imprescriptibles*, qui troublent le monde depuis trois siècles.

La constitution, l'empire et l'empereur étant votés par l'Assemblée, la question est de savoir si le prince favorisé acceptera la couronne ou la refusera, de peur de tomber avec elle dans les abîmes démagogiques. Selon toutes les probabilités, le roi de Prusse ne prendra pas sur-le-champ une résolution définitive. Accepter serait hardi et dangereux; refuser serait dur. Accepter sans le consentement préalable des princes allemands, ce serait aller contre ses déclarations explicites, faites devant l'Allemagne et l'Europe; refuser entièrement et nettement, ce serait irriter contre soi la démocratie, naturellement irritable et emportée. Le roi donc, selon toutes les apparences, ajournera sa résolution et consultera les princes.

Le cas, toutefois, est prévu par les démagogues, lesquels, pour forcer les princes à consentir à ce que la Constituante a décrété, comptent soulever contre eux leurs assemblées respectives. Ainsi pour les Allemands

commence l'époque terrible de ces violentes commotions qui ont déjà mis en un si déplorable état presque toutes les sociétés européennes. L'œil le plus pénétrant ne peut entrevoir le terme des effroyables événements qui commencent de ce côté du Rhin; mais, dès maintenant, on peut affirmer qu'il y aura beaucoup de sang versé et beaucoup de ruines.

Ce qui m'effraye le plus, c'est de voir que l'entreprise des démagogues est absolument impossible. Dans une précédente lettre, j'ai démontré l'impossibilité radicale de donner vie à une Allemagne unitaire et démagogique; j'ai basé mon opinion sur des preuves irrécusables, tirées de l'histoire et des intérêts respectifs de toutes les grandes puissances; mais c'est précisément ce que cette idée a d'impossible qui la rend plus dangereuse et plus funeste.

Les démocraties qui ont devant elles une réalité* et qui touchent, pour ainsi dire, leur but de la main, perdent quelque chose de leur férocité innée et de leurs instincts destructeurs. L'espérance d'une prochaine victoire calme l'ardeur de leur sang; et, si l'objet de leur ambition n'est point hors de portée, si le chemin qui y mène est uni, il n'est pas rare de voir leur naturel emporté faire subitement place à une sorte de douceur. Mais, quand elles entrent en lutte avec l'impossible, c'est-à-dire avec Dieu, leurs instincts sauvages se développent d'une manière prodigieuse, leur fureur de destruction arrive à son paroxysme, leurs muscles se contractent, toutes leurs colères s'exaltent jusqu'à la

folie, et, certaines de succomber, elles se retournent convulsivement et contre Dieu et contre les hommes, contre le ciel et contre la terre.

Vous avez une intelligence trop vaste et un esprit trop élevé pour tomber dans l'erreur vulgaire de ceux qui prennent en dédain les révolutions qui n'ont ni objet ni motif. Que ces révolutions, pour éclater, rencontrent plus d'obstacles que celles qui sont plausibles dans leurs causes et dans leur objet, si jamais elles peuvent l'être, c'est une chose hors de doute; mais il n'en est pas moins clair pour moi que, une fois rompues les digues qui les contenaient, elles sont beaucoup plus désastreuses. Dieu nous garde, Dieu garde surtout notre Espagne de toute espèce de révolutions; mais, si nous devons en subir une, Dieu veuille qu'elle ne soit pas sans objet et sans motif. Ce qui, en mars de l'année dernière, rendait la situation politique de notre nation si redoutable et si effrayante, c'est que la révolution qui courait par les rues était sans motif et absurde; c'est que cette révolution ne pouvait avouer un but, et qu'au lieu de discuter sur le droit elle se jetait sur nous rapide et silencieuse: ses premiers arguments furent des coups de fusil. On peut juger par ce commencement quelle eût été sa fin. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, notre Espagne est destinée à voir une autre révolution, cette révolution sera la plus socialiste de toutes, précisément parce qu'en Espagne il n'y a pas d'ouvriers; la plus républicaine, par cela même qu'il n'y a pas de

républicains en Espagne ; et la plus sanglante, parce qu'elle sera la plus injustifiable et la plus absurde. Cette absence de républicains et d'ouvriers est, sous un certain point de vue, un grand bien, et, sous un autre, un grand mal : c'est un grand bien parce quelle rend plus difficile l'explosion d'une nouvelle révolution et lui ôte toute chance de durée ; mais c'est un grand mal, parce que si, par malheur, cette révolution venait à éclater, elle entasserait en peu d'instants décombres sur décombres, ruines sur ruines : elle serait d'autant plus terrible qu'elle serait plus injustifiable et plus éphémère.

Pour en revenir à l'objet de cette lettre et au motif des réflexions qui précèdent, je vous dirai qu'une des raisons qui me font le plus désespérer de l'avenir prochain de l'Allemagne, c'est l'activité tranquille et expectante, et partant jusqu'à un certain point neutre des autres puissances. Résolues, comme je l'ai déjà constaté, à ne pas admettre l'existence d'une Allemagne unitaire, elles sont néanmoins persuadées qu'il suffit de laisser les choses à leur libre cours pour que cette illusion d'unité et cette ombre d'empire disparaissent d'elles-mêmes. Il suit de là que prêtes à intervenir les armes à la main en cas de nécessité, elles ne croient pas que ce cas se présente jamais. La Russie, entre toutes, regarde avec l'aversion la mieux motivée et la plus visible répugnance l'ordre de choses qui commence dans cette partie centrale du continent européen ; et cela pour des raisons qui sont à la portée de tout le monde. Si une

démocratie allemande était possible et réalisable, le seul fait de son existence suffirait pour exclure l'empire moscovite de la grande confédération des nations de l'Europe, et pour le reléguer dans les déserts de l'Asie. Dans la prévision de cette catastrophe, la Russie prêta les mains, en 1815, à la constitution fédérale, combinaison admirable pour empêcher à la fois le triomphe de l'unité et celui de la démagogie, et par suite de laquelle il y a en Allemagne deux puissances dominantes, toutes deux absolues. Malgré cela, la Russie s'abstiendra d'intervenir pour le moment, se contentant d'aider l'Autriche à terminer heureusement et promptement la guerre de Hongrie, comme elle a terminé la guerre d'Italie. L'armée autrichienne, débarrassée des ennemis intérieurs, pèsera sur l'Allemagne démocratique comme une menace perpétuelle. La Russie croit que cela suffit, et au delà, pour que la démocratie allemande se consume dans le foyer même qu'elle a allumé de ses propres mains. Elle se consumera, cela ne fait aucun doute, mais combien ses feux peuvent être terribles !

V

Berlin, le 15 avril 1849.

Je vous ai laissé apprendre par la voix publique les graves événements qui se sont passés ici. Je n'ai rien voulu vous dire sur leur haute portée : il m'a semblé convenable de les laisser parler eux-mêmes, bien cer-

tain que leur voix est plus éloquente que ne le seraient mes paroles. Néanmoins je crois le moment venu de les grouper, de les examiner dans leur ensemble, et de voir ce qu'ils promettent et ce qu'ils signifient.

La vague réponse du roi à la députation de la Diète de Francfort, que vous connaissez déjà, fait entendre qu'il ne veut pas céder et qu'il n'ose pas résister à la démocratie allemande. Cet état de son royal esprit a été précédé et suivi de deux états différents. Avant l'arrivée de la députation à Berlin, il était résolu à ne pas la recevoir et à résister à la démagogie. Après avoir donné sa réponse, et quand la seconde Chambre se montra hostile et menaçante, il prit le parti de cesser la résistance et d'entrer dans la voie des concessions. C'est ce qu'indique la circulaire du gouvernement à ses représentants près le pouvoir central et les princes allemands. Le roi a donc commencé par résister, puis il a flotté entre la résistance et la concession, puis enfin il a abandonné la résistance pour prendre le système des concessions.

Comme vous le voyez, Sa Majesté le roi de Prusse s'est embarqué sur une mer pleine de tempêtes; il est dans une voie pleine de périls.

A dire vrai, il y a longtemps que le gouvernement prussien est entré dans cette voie.

En présence de la Constituante de Francfort, il n'y avait que deux chemins à suivre : ou s'associer franchement à ses idées d'organisation unitaire et réclamer hardiment pour la Prusse le sceptre impérial, ou déclai-

rer, dès le principe et avant que les choses en fussent venues au point périlleux où nous les voyons, que la Prusse ne consentirait jamais, ni par son vote ni par son silence, à la réorganisation unitaire de l'Allemagne, entreprise par un club de démagogues.

En prenant le premier parti, la Prusse, placée à la tête de la démagogie, aurait pu lutter, sinon vaincre. En prenant le second, qui évidemment était le plus convenable, elle se fût alliée avec l'Autriche et la Russie; et, du haut de cette forte alliance, elle eût fermé la porte à la Constituante de Francfort et donné une solution monarchique et conservatrice aux questions qui s'agitent aujourd'hui dans cette partie du monde.

Mais la Prusse n'a suivi aucun de ces deux chemins. Craignant, d'une part, de rompre avec la démagogie, et, de l'autre, de rompre avec la Russie et l'Autriche, elle a dressé sa tente entre le camp des démagogues et celui des rois, partageant également entre les contendants ses gracieusetés, ses promesses et ses saluts. En même temps qu'elle admirait le patriotisme de la Constituante et ne pouvait assez exalter ses nobles et grands desseins, elle protestait en face de l'Europe de son amitié et de sa sympathie pour l'Autriche, et s'indignait à la seule idée que cette puissance pût être exclue de la grande unité des peuples allemands.

Cependant la Constituante, pour qui l'appui de la Prusse était une question de vie ou de mort, poursuivait intrépidement sa route et amenait les choses au point

d'obliger la Prusse à dire *oui* ou *non*, à se déclarer son ennemie ou son alliée.

La Prusse n'ouvre pas pour cela les yeux, ne se départ pas de son système de tergiversations, n'abandonne pas la voie des réponses ambiguës et ne cesse pas d'adresser ses salutations de tous les côtés, à Francfort, à Vienne, à Saint-Petersbourg.

Et la politique qu'elle suit à l'extérieur, elle l'applique à ses affaires intérieures.

Comment refuser à un gouvernement le glorieux titre de religieux et monarchique, quand il dissout une assemblée constituante parce qu'elle a voulu remplacer dans la constitution les mots *roi par la grâce de Dieu* par ceux-ci : *roi par la grâce du peuple* ? Mais, d'un autre côté, qui refusera le titre de libéral à un gouvernement qui, tout en dissolvant la Constituante, donne à la Prusse la constitution la plus démocratique du monde ?

Le gouvernement de Prusse croit avoir accompli ainsi ce qu'il doit à la monarchie et ce qu'il doit à la démocratie, et se persuade qu'il a résolu tous les problèmes, vaincu toutes les difficultés, évité tous les écueils.

Il vous serait difficile de saisir le fil de ces alternatives et de ces contradictions, si je ne vous exposais clairement la véritable origine d'une si déplorable situation. La source de tout cela est dans le roi. Frédéric-Guillaume IV est, en religion, mystique, et en politique, absolutiste. Doué d'un génie singulier et d'une éloquence exaltée et persuasive, il fait l'admiration de ceux qui le voient et le charme de ceux qui l'enten-

dent; dans sa conversation, il dit des choses et découvre des connaissances qui frappent tout le monde d'étonnement : on ne sait ni où ni comment il les a acquises. Avec toutes ces qualités éminentes, il manque de sens commun, et sa raison flotte perpétuellement entre le sublime et l'extravagant. Il se croit prédestiné, et il l'est en effet, mais pour une fin toute différente de celle qu'il voit dans ses rêves. Il se croit en communication directe avec Dieu, et, quand il parle et agit, il pense obéir aux inspirations divines. Sous l'influence de l'inspiration qui s'empare de lui, il fait entendre des paroles éloquentes, et alors, si les personnes qui l'entourent témoignent leur admiration, il lève les yeux au ciel et rend grâce au Seigneur de ces paroles qu'il a daigné mettre sur ses lèvres. S'élevant en esprit dans ces hautes régions où n'arrivent ni les passions du monde, ni ses bruits, ni ses agitations, il y vit comme en une terre étrangère, et ses yeux voient passer avec indifférence hommes et choses, députés et ministres, assemblées et foules populaires, princes et révolutions, royalistes et démagogues.

Avec un pareil caractère, il est parfaitement clair qu'il est inaccessible à toute espèce de conseils. Comment pourrait-il prêter une oreille attentive aux avis des hommes, ce roi qui vit dans la persuasion qu'il en reçoit directement de Dieu ? Son conseil des ministres est dans le ciel et Dieu le préside. S'il a des ministres ici-bas, c'est pour la forme ; mais il les méprise tous souverainement. Que peut produire l'action d'un tel

roi se combinant avec l'action d'un gouvernement constitutionnel? C'est ce que nous diront trop clairement et trop tôt les événements et l'histoire.

Il vous importe de savoir maintenant, et je dois vous expliquer en quoi consiste le système qui lui est conseillé par l'inspiration divine. Pour entrer au fond de ce système, je suis obligé de reprendre d'assez haut le cours des choses.

Frédéric-Guillaume IV, étant prince de Prusse, fit de l'opposition à son père, roi plein de bonté et de justice. Son opposition se fondait sur ce que le roi n'était pas réellement absolu, ce qui, à ses yeux, était la plus énorme faute des rois. L'obstacle à l'absolutisme, en Prusse, était cette sage administration qui fut, il y a quelques années, l'admiration de l'Europe, et qui remplaçait avantageusement les institutions politiques des autres nations moins bien partagées sous ce rapport. L'administration étant admirablement organisée, le roi n'avait autre chose à faire qu'à la laisser administrer; le prince vit en cela un abus intolérable et ne pardonna pas à l'administration d'usurper, pour ainsi dire, la souveraineté et la royauté. Dès lors, il se proposa de faire disparaître cette institution qui limitait le pouvoir royal.

Lorsque, monté sur le trône et plein de ces idées, il vit venir la Révolution et la démagogie, il forma aussitôt le projet d'en faire un instrument de domination : *instrumentum regni*; et il mit la main à l'œuvre.

Vous ne concevrez pas facilement quels purent être

les arguments qui le portèrent à exécuter un projet si extraordinaire. Je dois vous les exposer ici en quelques mots.

Tout le mal consistant, suivant son système, en ce que, entre le peuple et le roi, il y avait une administration qui limitait le pouvoir de celui-ci en gouvernant les intérêts de celui-là, Frédéric-Guillaume vit dans les soulèvements populaires un moyen de renverser cette administration usurpatrice, et de ne laisser debout que le roi en haut et le peuple en bas, tous deux en contact mutuel, sans médiateurs aucuns.

C'est ce qui explique pourquoi il a regardé sans s'émouvoir le bouleversement administratif et social causé par une assemblée démagogique, et pourquoi, ayant à ses ordres une armée fidèle de deux cent mille hommes, il a vu tranquillement la profonde perturbation de tous les intérêts sociaux.

L'Assemblée constituante eût pu prolonger indéfiniment son existence, si, contente de blesser la noblesse dans ses traditions historiques et les classes bourgeoises dans leurs intérêts matériels, elle n'eût pas commis l'impardonnable imprudence de vouloir effacer de la constitution les mots *par la grâce de Dieu*, pour lesquels ce roi mystique et absolutiste eût donné toutes les noblesses de l'Europe et toutes les classes bourgeoises du monde. Comme vous connaissez mes opinions religieuses, je ne crois pas nécessaire de protester ici contre l'interprétation qu'on pourrait donner à mes paroles. Bien loin de la condamner, j'approuve, au con-

traire, la fermeté avec laquelle le roi a osé dissoudre une assemblée qui ne reconnaissait pas Dieu comme l'origine de tout pouvoir; ce que je déplore, c'est l'aveuglement providentiel qui a empêché ce malheureux prince de voir que l'abîme qui engloutissait à la fois les nobles et les bourgeois était aussi ouvert pour lui.

Après la dissolution de la Constituante, le roi donna une constitution à ses peuples, dans laquelle tout le monde a vu la démocratie. Mais ce que tout le monde n'y a pas vu, et ce qui cependant y est bien, c'est l'absolutisme. Telle qu'elle est, cette constitution est l'expression la plus parfaite et la plus complète des opinions du roi. Un trône placé très-haut, un peuple très-grand, et rien entre ce trône élevé et ce grand peuple, voilà la constitution et le résumé de la politique du roi.

Pour démontrer que cette constitution; démocratique aux yeux de tous, est en même temps absolutiste, il me suffira de rappeler ici quelques-uns de ses articles.

L'article 105 accorde au roi, en des cas urgents que son conseil des ministres détermine, et pendant l'inter-règne parlementaire, la plénitude du pouvoir législatif sous l'unique réserve de la responsabilité ministérielle et de l'approbation future des Chambres.

D'après l'article 108, pour recouvrer les contributions existantes non abolies par une loi, le gouvernement n'aura pas besoin de l'approbation parlementaire.

L'article 110 autorise le gouvernement, en cas de

guerre ou de sédition, à suspendre temporairement les garanties suivantes : la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile, la compétence des tribunaux, la liberté de la presse, la liberté de la parole, l'immunité des éditeurs, imprimeurs et distributeurs d'écrits dont l'auteur est connu, et le droit de réunion.

Ces articles, comme on le voit, accordent au roi une dictature absolue dans des cas spéciaux, mais dont la détermination est presque toujours laissée, par la nature même des choses, à la décision arbitraire du gouvernement.

Voici le secret de cette constitution absolutiste d'un côté et démocratique de l'autre. Le roi a voulu donner tout pouvoir à la démocratie sur les classes intermédiaires et se réserver à lui-même un pouvoir absolu sur la démocratie. La démocratie exercera son absolutisme spécial pendant les sessions des Chambres et dans les temps paisibles; le roi exercera le sien pendant les interrègnes parlementaires et aux jours d'agitation et de malheurs.

La constitution prussienne n'est donc pas, comme le pensent quelques-uns, l'œuvre de la peur, mais bien l'œuvre du calcul le plus profond : c'est la réalisation parfaite du système politique du roi.

A l'heure où j'écris ces lignes, le roi de Prusse ne croit pas que sa monarchie soit constitutionnelle; il croit, au contraire, qu'elle est absolue, et, bien mieux, qu'elle est la plus absolue de l'Europe.

Si quelqu'un se hasardait à dire au roi que son pou-

voir est limité par les Chambres, il ferait naître en lui un tel étonnement, qu'il ne penserait assurément pas à s'indigner.

Les Chambres ne sont autre chose à ses yeux que des institutions qui lui servent d'instrument pour détruire d'autres institutions gênantes : les Chambres, comme les populations, sont remplies de ses vassaux.

Nous qui voyons de près cet aveuglement étrange, nous ne pouvons qu'adorer humblement les desseins de la divine Providence sur les princes et sur les nations. Cet aveuglement a vraiment quelque chose de surnaturel ; jamais homme n'est atteint d'une si absolue et si complète cécité que lorsqu'il est prédestiné à jouer le principal rôle dans quelque grand châtement, dans quelque épouvantable catastrophe.

Telle est la cause fondamentale de tout ce qui se passe en ce pays-ci. Si vous la méditez, vous y trouverez l'explication du passé, du présent et de l'avenir de cette malheureuse monarchie.

VI

Berlin, 22 avril 1849.

Le refus explicite de la Prusse de reconnaître la constitution allemande a été, hier l'objet d'une vive discussion dans la seconde Chambre. M. Robertus, député de la gauche, a fait une motion en trois paragraphes tendant, les deux premiers, à déverser le blâme sur le

Cabinet pour sa conduite dans la question allemande, et le dernier à faire déclarer que la constitution votée à Francfort est obligatoire de droit et de fait pour tous les peuples d'Allemagne, sans qu'il soit besoin de leur acceptation préalable. Bien que le sens de ces trois paragraphes soit le même, la Chambre, anarchique comme toujours, a repoussé les deux premiers et approuvé le troisième. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que la droite a contribué à donner la majorité à la gauche dans ce dernier vote, ce qui s'était déjà vu une fois, et ce qui vous donnera une idée de la confusion qui règne dans les Chambres prussiennes. Forcé de prendre part à cette discussion, le gouvernement, par la bouche du président du conseil, a déclaré d'une manière explicite et péremptoire que les ministres ne pouvaient pas conseiller au roi d'accepter une constitution démagogique qui rendrait impossible toute espèce de gouvernement. Il y a donc guerre ouverte, lutte déclarée entre le gouvernement et la deuxième Chambre. Néanmoins le Ministère ne s'en va pas et la Chambre n'est pas dissoute. Le premier méprise souverainement la seconde, et la seconde le premier, et chacun suit imperturbablement son chemin. La monarchie, pour être représentative, n'a pas cessé, aux yeux des ministres, d'être absolue, tandis que pour les députés la Prusse, bien qu'elle soit une monarchie de nom, ne laisse pas d'être une vraie république, et chacun agit conformément à ses principes, sans s'inquiéter des principes de l'autre. Ces deux partis marcheront sur des lignes parallèles

jusqu'au jour où, par un mouvement mutuel de conversion, ils se trouveront face à face les armes à la main.

En attendant, la situation générale se simplifie et s'éclaircit. La déclaration de la Prusse rend impossible l'unité sous la forme d'un empire : désormais cette forme sera républicaine. La lutte va éclater entre la monarchie et la république. L'Allemagne ne pourra être une qu'en étant républicaine. Il importe donc de connaître les forces respectives des partis dans ce grand duel entre les démagogues et les rois.

La tête de la république est à Francfort, et l'on peut tenir pour certain que les rois vont abattre cette tête. Ils n'ont besoin pour cela que de rappeler leurs députés. L'Autriche a déjà rappelé les siens, qui hésitèrent d'abord à obéir, mais qui enfin, en grande majorité, se sont soumis : de cent dix qui siégeaient à Francfort, quatre-vingt-dix-sept ont quitté l'assemblée. La Prusse va rappeler les siens ; la Bavière l'imitera. Les députés autrichiens, prussiens et bavares partis, l'assemblée ne peut plus se réunir en nombre légal, et se trouve dissoute de droit et de fait. Ce serait néanmoins une grande erreur de croire que la révolution décapitée sera complètement vaincue. Son esprit vit dans toutes les assemblées populaires, et elles ne sont pas près de mourir en Allemagne ; leur force est grande et destructive. Elles ont deux puissantes armées, l'armée hongroise et l'armée des masses : celle-ci pour combattre dans les citées populeuses, celle-là pour livrer bataille en rase campagne.

A propos de cette dernière, je crois opportun d'appeler votre attention sur la nouvelle tournure que la question hongroise a prise depuis quelque temps. Cette question, qui, dans le principe, semblait fort simple, est aujourd'hui très-compiquée. Les Hongrois ne sont pas une poignée de rebelles, c'est un peuple qui combat pour sa nationalité et que le désespoir pousse à lutter pour l'indépendance de ses foyers. Semi-héroïque, et semi-barbare, retranché sur un sol parsemé de vastes lagunes et de marais inaccessibles, et favorisé même par l'inclémence de son ciel, ce peuple est capable de grandes choses. La guerre qu'il soutient contre l'Autriche rappelle involontairement à la mémoire celle que soutint naguère le peuple basco-navarrais contre les forces réunies de notre Espagne. Semblable ardeur dans l'attaque, semblable opiniâtreté dans la résistance, semblable patience dans les privations, semblable sérénité dans les dangers. L'armée qui le sert, aguerrie et nombreuse, est commandée par d'habiles capitaines. Par la force des circonstances, cette armée est aujourd'hui celle de la démagogie européenne. Son triomphe serait inévitablement le triomphe de la démagogie en Pologne et en Allemagne, et, partant dans le monde entier. Les Magyars furent les auteurs de l'insurrection de Vienne, les tentateurs de Charles-Albert à Turin, les instigateurs de la résistance à Venise. Ennemi irréconciliable de l'empire d'Autriche et possédé d'une de ces haines vigoureuses que l'histoire consigne de temps en temps dans ses annales

comme un prodige, chaque magyar a fait dans son cœur, contre l'Autriche, l'implacable serment de Mithridate et d'Annibal contre Rome.

La lutte sera donc longue, laborieuse et terrible, si la Russie ne jette pas le masque et n'intervient pas avec plus de forces que n'en peuvent tolérer peut-être, dans les circonstances actuelles, les puissances européennes.

Tant que cette lutte durera, les forces de l'Autriche seront entièrement paralysées. D'un autre côté, il faut considérer que, si l'Autriche et la Prusse sont loin maintenant de se faire la guerre, elles sont aussi très-loin de s'entendre.

L'Autriche désirerait le *statu quo* allemand; et, ne pouvant le conserver, elle voudrait constituer un directoire fédéral, présidé alternativement par l'Autriche et par la Prusse. Celle-ci, de son côté, s'il lui faut renoncer à l'empire allemand et à la constitution allemande, voudrait établir à son profit un grand protectorat, de concert avec les princes allemands. Voilà ce que la Prusse appelle *État fédératif*. Le résultat final de ce conflit n'est pas douteux pour moi : l'Allemagne se partagera en deux grandes fractions, la fraction protestante et la fraction catholique, celle du Nord et celle du Midi; et deux grands protectorats : celui de l'Autriche sur le groupe méridional et catholique, et celui de la Prusse sur le groupe septentrional et protestant.

Cette divergence entre les deux grandes monarchies

allemandes les tient cependant dans une faiblesse radicale et permanente, et donne un nouveau courage à la Révolution, qui s'apprête résolûment à la bataille. Les uns pensent que la rivalité entre ces deux puissantes nations ne s'éteindra pas, même devant le spectacle de la Révolution menaçant de toutes parts les trônes. Si leur calcul est fondé, toutes les probabilités de la victoire sont du côté des révolutions. D'autres croient, au contraire, que les deux monarchies remettront leur duel à des temps plus paisibles : s'ils ne se trompent pas, il y a encore des motifs d'espérance.

De toute manière, ce qu'il y a de certain ici, c'est qu'une époque pleine de dangers et de hasards commence pour l'Allemagne.

Le sceptre de la dictature européenne me paraît tombé des mains des races latines aux mains des races allemandes et slaves. Les affaires d'Italie, qui ont si fortement appelé l'attention des Espagnols, n'ont, si l'on en excepte pour des causes spéciales celles de Rome, ni importance, ni influence aucune. Le triomphe de l'ordre à Milan, à Naples et à Turin n'étant qu'un événement heureux, ne contribuera pas énormément au rétablissement définitif de l'ordre en Europe, de même que le triomphe de la démagogie dans toutes ces capitales n'aurait pas mis en danger de mort les autres monarchies. La France elle-même paraît s'acheminer à grands pas, si déjà elle n'y est arrivée, au terme d'une prodigieuse décadence. Désormais l'Europe recevra tout, le bien comme le mal, des races qui

se remuent et s'agitent de ce côté du Rhin : elle recevra la monarchie des Slaves ou la république des Allemands.

VII

Berlin, 26 avril 1849.

L'opposition a tellement grandi dans la deuxième Chambre, comme je l'avais prédit, qu'elle forme déjà une véritable majorité. Dans la séance d'aujourd'hui, consacrée à traiter la grave question de la mise en état de siège de Berlin, la Chambre a voté un amendement conçu en ces termes :

1° L'état de siège sans le consentement des Chambres est illégal ;

2° La Chambre ne donne pas son consentement à la mise en état de siège de Berlin ;

Ces deux paragraphes ont été votés, le premier par une majorité de quarante voix, le second par une majorité dont j'ignore le chiffre.

La grave question qui s'élève est de savoir si les autorités locales obéiront au gouvernement ou à la Chambre, dans cette circonstance ardue et très-dangereuse.

Cependant, comme tout le monde sait que le refus du roi d'accepter la Constitution de Francfort est dû en grande partie au comte d'Arnim, ce ministre est devenu le but de tous les coups, et, au moment où j'écris, son existence ministérielle est plus que compromise. Mais il importe de remarquer que, par une de

ces contradictions si fréquentes de ce côté-ci du Rhin, il n'est nullement question de sacrifier le système, en sacrifiant la personne.

Le roi a appelé M. de Radowitz, député à l'assemblée de Francfort, auquel il est uni par d'étroites relations personnelles; ce sera probablement le nouveau ministre d'État, si le comte d'Arnim vient à quitter les affaires.

Si ce changement a lieu, j'aurai à vous parler de M. de Radowitz, que vous ne connaissez pas, et que je ne connaissais pas avant d'arriver à Berlin. C'est l'un des personnages les plus remarquables de notre temps, non-seulement en Prusse, en Allemagne et en Europe, mais dans le monde entier.

La gravité de la question qui se débat entre l'armée impériale et l'armée magyare-polonaise, sur laquelle j'ai déjà appelé votre attention, grandit à chaque instant. D'après les dernières nouvelles reçues du théâtre de la guerre, et qui paraissent probables, les Impériaux ont abandonné Pesth. Si cette nouvelle est vraie, tout est remis en question. Le mouvement réactionnaire de l'Italie et de la France ne signifie absolument rien. L'armée magyare est vraiment l'armée perturbatrice et socialiste de l'Europe; son triomphe serait le triomphe inévitable de tous les éléments désorganisateur qui s'agitent aujourd'hui aveuglément et confusément dans l'univers.

Telle est ma croyance; et c'est pourquoi il me paraîtrait convenable que le gouvernement espagnol, s'il

veut être prêt à tout événement, détourne les yeux des races latines pour les porter sur les races allemandes et slaves. Ces dernières seront aujourd'hui, comme autrefois, les instruments des grandes solutions. Le nœud de la question est, je l'ai déjà dit, dans la conduite qu'adoptera la Russie.

VIII

Berlin, 1^{er} mai 1849.

La dissolution de la seconde Chambre a obligé le Ministère à prendre franchement son parti dans les graves questions qui agitent la Prusse, l'Allemagne et l'Europe. Le temps des phrases ambiguës, de la marche vacillante, de la conduite équivoque, est passé pour tous; il s'agit de se préparer à la lutte, qui sera acharnée et terrible, et de vaincre ou de périr dans cette lutte de géants.

De ces trois questions, la plus inquiétante et la plus pressante est la question allemande. Le Ministère me semble résolu à en finir avec la Constituante de Francfort. Il a commencé, dans ce but, par envoyer une nouvelle note à son représentant près le vicaire de l'Empire, dans laquelle il expose une à une les causes qui l'empêchent de reconnaître la constitution allemande. Considérée en elle-même, cette note ne contient rien de nouveau; son importance vient de ce qu'elle a été l'occasion d'une circulaire adressée à tous les représentants

de la Prusse près les États allemands. Dans cette circulaire, à laquelle est jointe la note en question, M. d'Arnim, vu l'impossibilité de se mettre d'accord avec la Constituante de Francfort, invite tous les princes à autoriser leurs représentants près la cour de Prusse à ouvrir des conférences à Berlin sur la réorganisation de l'Allemagne. Cette proposition, qui sera sans aucun doute acceptée, a pour but, vous le devinez, de tirer la question des mains des démagogues pour la mettre aux mains des diplomates, et de transporter le suprême arbitrage de la Constituante aux pouvoirs constitués, de la démocratie aux rois. Le gouvernement n'ignore pas que l'assemblée luttera courageusement avant de succomber; et, dans cette prévision, il se prépare à appliquer d'héroïques remèdes, comme, par exemple, le rappel de ses députés, la translation du vicaire de l'Empire à Mayence ou tout autre lieu sûr, et enfin l'occupation de Francfort par la force armée. Aucune de ces mesures n'est encore adoptée, mais toutes sont l'objet d'une solennelle discussion et de graves délibérations.

Quant à la question prussienne, le Ministère a résolu de ne toucher à la loi électorale qu'en un seul point, mais très-essentiel. D'après la loi actuelle, ceux qui sont sous la dépendance d'un autre sont exclus du droit actif et passif d'élection. Le gouvernement, usant du pouvoir législatif que lui donne l'article 105 de la Constitution, se propose de déterminer quels sont ceux qui sont soumis à un autre et quels sont ceux qui sont indépendants. Il croit qu'à la faveur de cette interpréta-

tion il pourra n'avoir à la Chambre que des personnes d'une responsabilité réelle et de consistance notoire.

Enfin, dans la question européenne, le gouvernement me semble résolu, vu la gravité de la situation, à passer de l'éloignement à l'amitié, et de l'amitié à l'alliance avec l'Autriche et la Russie. Cette dernière, de son côté (et ce serait, selon moi, de tous les événements européens le plus important), incline visiblement à abandonner sa politique expectante et à intervenir résolument dans les affaires de l'Europe, et particulièrement dans celles de l'Autriche. La Russie croit que le temps de sa longanimité est passé, et qu'elle ne peut, sans se manquer à elle-même, se résigner à cesser d'être une puissance européenne pour rester seulement une puissance asiatique, ce qui arriverait, croit-elle, si elle laissait plus longtemps la Révolution courir sans frein par le monde. Je la crois résolue en ce moment à intervenir ouvertement, s'il le faut, dans la question entre l'Autriche et la Hongrie, dans la question entre l'Allemagne et le Danemarck, et enfin dans celle qui s'agite entre la Prusse et Francfort. Si mes informations ne me trompent pas, une fois sa résolution prise, la Russie ne négligera rien dans son intervention; elle y mettra son dernier homme et son dernier écu. Assurément il lui est facile de pénétrer en Hongrie avec quatre-vingt ou cent mille hommes, dans le duché de Posen avec quarante ou soixante mille, — ce qui donnerait à la Prusse le moyen de disposer des troupes dont elle garnit ce point, et dans les du-

chés danois avec une armée égale, s'il était nécessaire.

Ne croyez pas qu'avec ce déploiement de forces la victoire ne peut être douteuse; elle le sera toujours; la défaite ne le serait point, si la Russie ne jetait pas son poids immense dans le plateau de la balance.

La démagogie a pénétré jusqu'à la moëlle des os des peuples allemands. Toutes les assemblées sont en hostilité ouverte avec les rois : les masses suivent les assemblées. Il ne manquait à la Révolution qu'un étendard et une formule; elle les a dans la constitution votée à Francfort. Tout absurde et impossible qu'elle est, cette constitution sera ce que fut chez nous la constitution de Cadix, non moins impossible et non moins absurde. Elle paraît faite à dessein pour entraîner les masses; les démagogues y voient le Germanisme unitaire et démagogique; l'armée y voit seulement le Germanisme impérial. Pour les uns, elle est le symbole de la liberté; pour les autres, le symbole de leur agrandissement; pour tous, le résumé de ces idées vagues, nouvelles, grandioses, qui exaltent les imaginations et captivent le cœur quand les peuples sont à la veille de grands changements et de grands bouleversements. Voilà pourquoi, dans la Chambre, la droite vote avec la gauche; voilà pourquoi les aristocrates et les républicains ne s'étonnent pas d'être unis : un même vertige les aveugle tous, les pousse, les enveloppe. Il semble qu'ici les hommes ne sont pas des agents libres, maîtres d'eux-mêmes, mais les instruments d'un pouvoir mystérieux

qui exerce sur tous une action magnétique. Or, contre des maladies de cette nature, les hommes d'État n'ont pas encore trouvé de remède : du moins je n'en vois pas d'exemple dans l'histoire.

Comment expliquer ce fait unique dans les annales humaines, d'une assemblée composée de somnambules politiques, qui décrète tout ce qui lui vient à la tête, qui ne recule devant aucun inconvénient, qui ne s'arrête devant aucun obstacle, qui n'ouvre la bouche que pour proclamer une absurdité, qui est seule, absolument seule, sans un bataillon à ses ordres, et qui cependant tient en échec tous les pouvoirs constitués, paralyse par sa voix toutes les armées, porte l'épouvante au cœur de tous les rois, et remue toutes les multitudes? Si cette Assemblée n'a pas une véritable puissance, comment fait-elle toutes ces choses? et, si elle l'a, d'où lui vient-elle? Elle lui vient de ce que les Allemands, dans leur mysticisme démagogique, appellent *l'idée*. *L'idée*, qui est dans le monde moral ce que l'électricité est dans le monde physique, une force impalpable, mystérieuse, à laquelle rien ne s'oppose et rien ne résiste; *l'idée*, cette goutte corrosive qui dissout instantanément l'organisme social; *l'idée*, qui n'est autre chose que le *mal*, le *mal absolu*, le mal par excellence, revêtant aujourd'hui, pour mieux lutter, cette forme unique sous laquelle il va livrer son combat suprême et sa dernière bataille; *l'idée*, qui est la démocratie ou le mal fait *légion*, le mal incarné dans la multitude.

Voilà en quoi consiste la force de l'Assemblée de

Francfort. Avec votre pénétration, vous parviendrez facilement à comprendre ce que cette force a d'invincible et de terrible. L'assemblée pourra disparaître, mais la force dont elle dispose, si cette force est en même temps partout, disparaîtra-t-elle?

Le gouvernement, sans se rendre exactement compte des périls de sa situation, les connaît, pour ainsi dire, instinctivement. La preuve en est que, désirant mettre fin à la guerre avec le Danemarck, guerre qu'il fait malgré lui et pour le compte de la Révolution, il n'ose cependant pas rappeler son armée, dans la crainte de n'être pas obéi. Et cette crainte est fondée : le Germanisme a envahi les rangs de cette armée, qui se considère elle-même comme l'armée de Francfort plutôt que de Berlin ; comme l'armée de l'Allemagne plutôt que de la Prusse.

Toutes ces considérations me font craindre que, malgré les retouches et les raffinements de la loi électorale, le résultat des élections ne soit pas favorable au gouvernement. Joignez à cela, d'un côté, que la plus importante partie de l'armée occupe aujourd'hui le grand-duché de Posen et les duchés danois, et que, de l'autre, il serait souverainement dangereux de recourir à la landwehr, c'est-à-dire à la réserve, parce que ce serait recourir au peuple contre le peuple, et vous reconnaîtrez que je ne me trompais pas en affirmant que, sans le secours de la Russie, le triomphe de la démagogie ne serait pas douteux.

L'intervention de la Russie fera changer la face des

choses ; et, si elle ne devait pas produire des résultats ultérieurs, le triomphe de la monarchie serait complètement assuré : mais la question, amenée sur ce terrain, cesse d'être allemande pour devenir européenne. L'audacieuse intervention de la Russie, c'est la guerre générale ; c'est le feu prenant à la fois à tous les coins de l'Europe et peut-être du monde ; c'est le cataclysme universel, le plus grand cataclysme qui soit tombé sur les peuples et qu'aient vu jamais les nations. L'Europe n'en sortira, suivant la prédiction de Napoléon, que *républicaine* ou *cosaque*, si elle n'en sort pas catholique : troisième issue que n'avait pas prévue le génie pénétrant du grand capitaine et du grand prophète.

Comme vous le voyez par cette lettre, ce cataclysme universel devient inévitable. L'alliance entre les trois puissances du Nord me paraît consommée de fait en ce moment. La Russie interviendra, cela me paraît évident ; mes nouvelles sur ce point, si elles ne sont pas d'une certitude absolue, viennent d'une source très-élevée. Quoi qu'il en soit, ce que je puis vous assurer, c'est que, depuis 1830, il n'y a pas eu un instant où la guerre générale ait été aussi probable qu'aujourd'hui.

P. S. Je rouvre ma lettre pour vous donner les graves nouvelles qu'on vient de recevoir. Par suite de la dissolution de la seconde Chambre prussienne, l'assemblée de Francfort s'est déclarée *Convention nationale*. Elle a décrété que désormais la présence de cent mem-

bres suffira pour la validité des délibérations (le nombre légal est de deux cent un) et que, partout où ils se réuniront, là sera l'Allemagne. Sa constitution a été publiée par le vicaire comme loi de l'empire. Le comte d'Arnim s'est retiré ; le comte de Bradembourg remplit par intérim le ministère des affaires étrangères.

Vous le voyez, mes prédictions commencent à se réaliser : l'heure de la lutte est venue. Quant à son résultat, il ne peut être douteux ; si l'on considère les affaires d'Allemagne en elles-mêmes, et l'alliance de l'Autriche et de la Prusse avec la Russie comme conclue, la démocratie sera vaincue pour le moment. Plus tard, suivant ma conviction, elle reparaitra plus redoutable. A voir les choses sous un point de vue plus général, la guerre européenne me paraît inévitable. En ce cas, le résultat de la lutte est beaucoup plus douteux et plus obscur : la prévision humaine ne peut aller aussi loin.

IX

Berlin, le 11 mai 1849.

Depuis mes deux dernières lettres, de graves événements ont eu lieu dans ces contrées-ci de l'Europe : l'intervention russe en Hongrie, l'insurrection de Dresde et l'invasion par les Allemands de la presqu'île du Jutland, dont le territoire n'est pas en litige entre le Danemarck et l'Allemagne.

L'intervention russe a eu lieu dans les termes, dans

la forme et dans les proportions que je vous ai annoncées. Cent mille hommes sont entrés dans la Pensylvanie et la Hongrie; cinquante mille gardent les frontières. Ayant attribué dès le principe une grande importance à cette guerre désastreuse, j'ai cherché à savoir quelles sont les forces dont disposent les Hongrois insurgés. Le résultat de mes recherches est triste et au plus haut point alarmant : l'armée magyare, victorieuse dans toutes les directions, se compose aujourd'hui de deux cent mille hommes. L'Autriche, qui tombe de déroute en déroute, de retraite en retraite, compte à peine quatre-vingt mille hommes; son infanterie est bonne, sa grosse cavalerie est excellente, mais sa cavalerie légère est inférieure en nombre, en agilité et en courage, à celle de ses ennemis, de ces descendants des Huns qui veillaient, négociaient, dormaient et mouraient à cheval. Cela étant, l'intervention russe, malgré l'énorme proportion que je viens de vous indiquer, ne suffira pas pour mettre un terme à la guerre, et suffira à peine à soutenir l'empire autrichien dans sa chute épouvantable. Cent quatre-vingt mille Russes et Autrichiens! c'est à peine le nombre des insurgés. En outre, les uns ont le désavantage de combattre sur une terre étrangère, tandis que les autres combattent sur leur propre sol, sur la terre de leurs ancêtres, dans les champs témoins de leur gloire, et comme protégés par la grande ombre d'Attila. Aussi Russes et Autrichiens semblent comprendre la grandeur de leur entreprise; et, tandis que ceux-ci veulent porter à cent

trente mille le nombre de leurs combattants, ceux-là cherchent à augmenter de cinquante mille hommes l'armée d'intervention. En supposant que les Hongrois fassent des efforts proportionnés à la gravité des circonstances, voilà donc un demi-million d'hommes qui combattraient avant quelques mois pour donner une solution définitive aux dernières complications européennes. Cependant, et cela paraît incroyable, l'Europe ne regarde cet événement qu'avec la plus profonde indifférence : le bouleversement de leur organisation intérieure est si complet, que les nations n'ont d'yeux que pour pleurer leurs propres malheurs. Cette indifférence, je dois l'avouer sincèrement, contraire à mes prévisions, empêchera la guerre générale, qui paraissait devoir être la conséquence nécessaire des derniers événements, et c'est là ce qui rend maintenant plus probable une bonne solution définitive et de la question austro-magyare et des autres grandes questions qui agitent le monde.

L'insurrection de Dresde s'est heureusement terminée, après avoir rempli de ruines, de sang et d'horreurs cette malheureuse cité, théâtre des scènes les plus barbares. Là, comme partout ailleurs, l'insurrection avait pris dès le commencement la couleur républicaine et socialiste. La plume se refuse à décrire ce qui s'est commis sous ce sanglant drapeau : suicides, assassinats, incendies, égorgement général. On y a vu même des prêtres, un crucifix d'une main et un poignard de l'autre, prêcher au nom de

Dieu, ces sanglantes horreurs à des foules frénétiques.

Cependant les affaires prennent, à Francfort, un aspect de plus en plus sombre. Tous les députés modérés se retirent de l'Assemblée, où il ne restera plus dans quelques jours que des démagogues furieux. Le ministère du pouvoir central, révolutionnaire entre tous, est presque déjà débordé par une Assemblée factieuse, dont les haines sont immenses et les passions implacables. Cette Assemblée vient de voter d'urgence une proposition d'après laquelle le gouvernement central aiderait de toutes ses forces le mouvement insurrectionnel de la Saxe et du Palatinat : jamais on n'a poussé plus loin ce qu'on pourrait appeler l'ingénuité de l'impudence. J'attends de ce côté, sous peu de jours, de graves événements, comme la retraite du Ministère, l'abdication du vicaire, la constitution d'un gouvernement provisoire et une insurrection armée. Si cela arrivait, je crois pouvoir affirmer que le gouvernement prussien suivrait, à l'égard de Francfort, la même conduite qu'il a tenue dans les affaires de Dresde : il enverrait des forces pour vaincre l'insurrection et pour la noyer dans son sang.

Le Palatinat est un autre point fort sombre de l'horizon ; une violente explosion y est aussi possible. Si l'on ajoute à cela l'état de l'esprit public dans toutes les provinces rhénanes, il n'est pas difficile de prévoir les troubles les plus graves ; je crois néanmoins qu'ils seront partout réprimés. Si la Révolution, moins audacieuse et plus patiente, avait su renfermer son excita-

tion fébrile dans le vaste cercle des lois, son triomphe était assuré dans un temps donné, et ce temps n'eût pas été long ; mais, comme elle s'est jetée échevelée et furibonde dans les rues, tout me fait croire qu'elle rencontrera sa perte où elle espérait trouver son triomphe. Cependant ce ne sera pas tout de suite : les racines de l'arbre de la Révolution s'étendent comme un immense réseau dans toutes les directions du sol allemand ; et, si les armées peuvent abattre cet arbre, elles ne peuvent extirper ses racines. Le monde ne doit plus attendre de paix stable ni de repos durable : les jours de tranquillité sont passés pour ne plus revenir. Heureux le genre humain si, pour reposer un instant ses membres fatigués, il obtient quelques trêves éphémères !

La conduite du cabinet prussien dans la question du Danemarck est inexplicable. D'un côté, il avoue que la guerre est injuste, qu'elle est suscitée par l'Assemblée de Francfort pour occuper les armées et pouvoir plus facilement remuer les multitudes ; et, de l'autre côté, il est l'auteur de la dernière invasion, la plus inique de toutes. Dans son langage à M. de Meyendorf, ministre de Russie, il explique sa conduite en disant qu'il désire, mais qu'il ne peut pas encore rompre avec Francfort ; qu'il n'ose pas retirer son armée des duchés, mais qu'il désire la paix et qu'il est disposé à recevoir ici un plénipotentiaire danois pour en traiter sérieusement ; que, s'il peut obtenir que les négociations ne soient plus suivies à Francfort et s'établissent à Berlin, la

Russie peut compter sur une paix honorable pour tous ; et qu'enfin la dernière invasion n'a d'autre but que celui de sauver l'honneur des armes prussiennes et faciliter un arrangement définitif. La France est la seule puissance qui, jusqu'ici, ait protesté contre cette invasion ; elle l'a fait en des termes énergiques, roides même jusqu'à un certain point : son représentant vient de remettre cette protestation entre les mains du cabinet. L'Angleterre, son rôle de médiateur étant achevé, protestera aussi, à ce que l'on croit. Quant à la Russie, décidée comme elle est non-seulement à protester, mais à arrêter les audacieuses entreprises de l'Allemagne révolutionnaire, elle croit devoir néanmoins user de condescendance envers la Prusse, aujourd'hui qu'elle la voit dans le bon chemin et disposée à garder fidèlement ses anciennes alliances.

A la dernière heure. Une dépêche télégraphique de Francfort annonce qu'à la suite d'un vote de l'Assemblée déclarant que le gouvernement prussien a enfreint les lois de l'Empire par son intervention en Saxe, une crise ministérielle s'est déclarée. Il paraît que le ministère veut se retirer et a donné sa démission : le vicaire ne veut pas l'accepter et veut s'en aller. Ce sont là tous symptômes de la prochaine décomposition dont je parle plus haut ; mais, quelque inévitable que soit cette décomposition, je ne crois pas qu'elle ait lieu sans effusion de sang. J'ai des motifs de croire que, dans la prévision de ces mêmes événements, des négociations vont s'ouvrir entre la Prusse et l'Autriche pour

se mettre d'accord sur ce qui doit remplacer ce pouvoir qui tombe, puisqu'il faut satisfaire, de quelque manière, cette folle passion pour l'unité qui s'est déclarée, comme une maladie contagieuse, chez tous les peuples allemands.

X

Berlin, le 15 mai 1849.

La Révolution suit sa marche ascendante dans tout le midi de l'Allemagne. Je ne vous donnerai pas de détails sur les insurrections partielles : toutes les nouvelles de ces événements doivent arriver à Paris, et de Paris à Madrid, avant celles que je pourrais vous envoyer d'ici. Je me bornerai à vous dire que je crois définitivement en révolte toute cette contrée qui s'étend de l'Elbe au Rhin, et cette autre qui longe la gauche du grand fleuve germanique. L'intervention de la Prusse aujourd'hui, et celle de l'Autriche quand il lui plaira, pourront momentanément réprimer les soulèvements populaires. Mais la Révolution s'est emparée de tous les esprits, et les idées communistes règnent dans les cœurs dépravés et dans les âmes athées. Les traités de paix et d'alliance qui existent entre la démagogie allemande et celle de Paris rendraient possible, en supposant leur triomphe, un des plus prodigieux événements de l'histoire, l'avènement d'un grand empire socialiste et démagogique qui, géographiquement, aurait la

même étendue, comprendrait les mêmes races, aurait les mêmes bornes que le grand empire d'Occident fondé par Charlemagne. Le Rhin serait la grande artère de l'un comme il le fut de l'autre : le nouvel empire, comme l'ancien, embrasserait les races latines et les races allemandes, sans parvenir à étendre son sceptre ni sur la race slave ni sur la race anglo-saxonne. Dieu nous préserve de cette effroyable catastrophe!

Le symptôme le plus alarmant, au milieu de ces insurrections du Midi, c'est l'absence de discipline dans l'armée. Des troupes bavaroises avaient été envoyées pour comprimer la révolte du Palatinat; une partie, arrivée à Manheim, revint sur ses pas, l'autre passa à l'ennemi. Dans le grand-duché de Bade, des soldats se sont révoltés contre leurs officiers, et sur beaucoup d'autres points les mêmes redoutables symptômes se manifestent.

Cependant les affaires de Francfort se compliquent chaque jour d'une manière extraordinaire. La dernière de ces complications demande une explication que je puis vous donner et qui jusqu'à présent est ignorée de tout le monde.

A la suite du vote par lequel l'Assemblée déclarait l'intervention de la Prusse dans l'insurrection de Dresde attentatoire à la loi de l'Empire, le ministère Gagern rédigea un programme qu'il présenta à l'approbation du vicaire. On y proposait un manifeste qui était une déclaration de guerre à la Prusse; le vicaire refusa de le signer, et le ministère donna sa démission.

L'Assemblée, de son côté, envoya un message à l'archiduc Jean pour lui demander de consentir au manifeste et au programme; le vicaire demeura ferme, contre son habitude. Il fut alors question, entre les démagogues de l'Assemblée, de se constituer en pouvoir révolutionnaire et de faire par eux-mêmes ce que le vicaire de l'Empire se refusait à faire. Mais de là surgit un autre conflit : M. Gagern, qui veut bien le pouvoir révolutionnaire et dictatorial quand il est exercé par lui, n'en veut plus quand il est exercé par d'autres; et, après avoir proposé au vicaire de rompre avec la Prusse, il menace les démagogues de l'Assemblée, s'ils prennent l'initiative et la responsabilité de la rupture, il les menace, dis-je, de se retirer avec les cent membres qui suivent son parti. Cependant la Prusse s'entend avec l'Autriche sur la manière de remplacer le pouvoir central de Francfort, qui tombe de lui-même. La Prusse a déclaré qu'elle reconnaissait les traités de 1815, lesquels donnent à l'Autriche la présidence et l'initiative dans les affaires de la Confédération; mais elle a ajouté que cette initiative et cette présidence n'avaient pas été données pour rien à l'Autriche; que l'Allemagne méridionale était en feu; que les choses ne pouvaient rester plus longtemps en cet état sans compromettre toutes les monarchies allemandes; qu'en conséquence le moment d'agir était venu; que l'Autriche devait agir ou laisser agir la Prusse. En faisant cette proposition, celle-ci savait bien que la première, consumant ses forces et ses trésors dans sa guerre contre les Hongrois,

ne pouvait agir par elle-même et ne pourrait s'opposer à l'action libre et prompte de la Prusse. Les choses arrivèrent comme on l'avait prévu : l'Autriche reconnut la nécessité d'agir, son impossibilité de le faire et la nécessité que la Prusse le fit. Il ne manquait plus qu'une chose pour la réussite complète du plan ; il fallait que le vicaire abdiquât le pouvoir exécutif central, que la Prusse devait exercer désormais. Cette abdication paraissait à tous chose simple et allant de soi, le vicaire ayant constamment témoigné le désir de se retirer des affaires et d'abandonner un pouvoir qui n'était qu'une ombre. Mais tout arriva au rebours de ce qu'on attendait : le vicaire, qui jusque-là était plongé dans un profond sommeil, qui s'était toujours abstenu d'agir ; le vicaire, dont la faiblesse était descendue jusqu'à donner son consentement à l'exhérédation de sa famille par l'Assemblée, le vicaire sortit alors, à l'étonnement général, de sa léthargie ; il se souvint qu'il était archiduc, général, vicaire de l'Empire par le choix de l'Assemblée de Francfort et le consentement des princes, que se retirer au moment du danger était chose indigne d'un général, d'un vicaire et d'un archiduc d'Autriche, et il déclara formellement qu'il ne lâchait pas le pouvoir que tous lui avaient conféré ; ajoutant que, lorsque le moment de prendre cette résolution lui paraîtrait venu, il le résignerait entre les mains de l'Assemblée qui l'avait nommé.

Ainsi l'homme le plus faible et le plus inactif est venu tout à coup déconcerter les plans de tout le monde : ceux de son Ministère, ceux de l'Assemblée, ceux

de la Prusse et ceux de l'Autriche. Le plus singulier, c'est que l'Assemblée, le voyant déterminé à ne pas abdiquer en faveur de la Prusse, lui a offert de le nommer empereur s'il se mettait à la tête de la révolution allemande, et qu'il a répondu à l'Assemblée comme il avait répondu à la Prusse, par un *non* formel. Cependant il ne cherche pas à trouver des ministres ; il oblige les démissionnaires à rester à leur poste jusqu'à ce qu'il leur donne des successeurs ; il fait venir des troupes à Francfort et se prépare à agir suivant les éventualités.

Ceux qui ignorent tout cela sont étourdis de ce qu'ils voient, et les quelques personnes qui le savent sont plus étourdies encore. Le cas est d'autant plus grave qu'en réalité le pouvoir du vicaire est le plus légal de l'Allemagne, puisqu'il a été reconnu, bien que par des motifs différents, par les princes et par les peuples, par les assemblées et par les monarchies. On croit néanmoins ici qu'à la fin il cédera aux sollicitations de la Prusse ; mais, en voyant ce que je vois, je doute absolument de tout.

Cependant la Prusse poursuit le projet dont je vous ai parlé ; elle a déjà donné l'ordre officiel à ses députés de se retirer de l'Assemblée de Francfort, qu'elle considère comme illégale parce qu'elle a outrepassé ses pouvoirs. Le décret qui a paru hier est précédé d'un long et remarquable exposé des motifs, dans lequel sont récapitulées toutes les accusations déjà formulées en diverses occasions contre cette Assemblée.

Voici les dernières nouvelles des provinces rhénanes. A Darmstadt, la garnison s'est révoltée contre ses chefs et a proclamé la république; à Landau, forteresse fédérale du Palatinat bavarois, il y a eu une révolte également, et, après le meurtre de quelques officiers, la garnison a juré obéissance à la Constitution de l'Empire. Le Palatinat tout entier est en insurrection, comme je vous l'ai annoncé, et il est douteux que l'armée de Bavière soit assez forte pour réprimer ce désordre. En même temps dans la Hesse rhénane, de nombreuses bandes d'unitaires se dirigent vers le Palatinat pour en faire le centre de la grande insurrection méridionale. Tandis que cela se passe dans le Midi, les nouvelles qui arrivent du Nord sont aussi alarmantes. La municipalité de Koenigsberg, suivant l'exemple de celle de Cologne, a convoqué une réunion générale des députés des populations pour prendre des résolutions sur les affaires publiques. Le gouvernement prussien, qui jusqu'à ces derniers jours se persuadait naïvement que l'esprit révolutionnaire n'était qu'à la surface de l'Allemagne, commence à rentrer en lui-même et à considérer les choses sous leur véritable point de vue. Dieu veuille qu'il n'ait pas ouvert les yeux trop tard! La tempête s'accroît chaque jour, et les nuages s'amoncellent à tous les horizons.

En Hongrie, les choses sont toujours dans l'état que je vous ai décrit précédemment. A ce sujet, et après la discussion qui a eu lieu sur ces affaires il y a quelques jours, à l'Assemblée nationale de France, il me semble

que je me suis trop pressé de m'avouer faux prophète, pour vous avoir annoncé la probabilité de grandes complications en Europe. Le langage du ministre des affaires étrangères de la République est évidemment menaçant; mais comme, d'un autre côté, il est très-probable, ou, pour mieux dire, certain que ce langage ne suffira pas pour arrêter les mouvements de la Russie, vous comprendrez que de cette grave réunion de circonstances peuvent naître, pour l'Europe et pour le monde, des conflits terribles et de redoutables éventualités.

XI

Berlin, 23 mai 1849.

En vertu de la circulaire du gouvernement prussien, dont je vous ai parlé, les plénipotentiaires d'Autriche, de Bavière et de Hanovre se sont réunis ici pour concerter une constitution allemande au nom de leurs souverains respectifs, et, d'accord avec la Prusse, ils ont arrêté cette constitution, qui sera publiée avant peu.

La constitution des princes est la même que celle des démagogues de Francfort, sauf pourtant quelques modifications. Ainsi le *veto* impérial ne sera pas suspensif, mais absolu; le vote des citoyens ne sera pas universel, il sera restreint et assujetti à certaines conditions déterminées. Du reste l'Allemagne sera un État unitaire qui portera le nom d'*Empire*. L'Empire sera

régi par le roi de Prusse, qui ne s'appellera pas empereur, mais d'un nom allemand qui veut dire *Curateur de l'Empire*. Aucun État particulier ne pourra recevoir des autres puissances ni accréditer auprès d'elles des agents diplomatiques : le curateur de l'Empire pourra seul en envoyer et en recevoir. Le roi de Prusse lui-même ne pourra le faire qu'en sa qualité de curateur de l'Empire. L'Autriche demeurera en dehors de l'Union, et formera un empire à part.

Vous le voyez, c'est la médiation de tous les princes allemands. Placés entre la Révolution qui les accable et la Prusse qui les écrase de sa protection, il ne leur est resté d'autre choix que celui du genre de mort. On ne les a pas appelés pour savoir d'eux s'ils veulent vivre, mais pour savoir s'ils préfèrent mourir de la main royale ou de la main des paysans : ils ont choisi la première et se sont résignés.

Quant à l'Autriche, n'osant pas protester et ne pouvant pas résister, elle garde un lugubre silence.

Ainsi se sont accomplies les glorieuses destinées de la maison de Brandebourg. L'histoire de cette famille, depuis le grand électeur jusqu'à Frédéric-Guillaume IV, aujourd'hui régnant, est la plus prodigieuse de toutes les histoires. Le roi de Prusse touche au terme de tous ses désirs. Il a toujours cru que sa glorieuse famille était prédestinée de Dieu pour gouverner l'Allemagne ; et, s'il a mis tant de fermeté à repousser le décret de l'assemblée qui mettait une couronne à ses pieds, pour prendre ensuite cette couronne sous un autre nom et

par une autre voie, c'est uniquement parce qu'il ne pouvait se résigner à accepter comme un don ce qu'il considérait comme une propriété, à recevoir des hommes ce que lui envoyait Dieu, à voiler le décret du ciel sous le décret d'une assemblée. Maintenant, selon sa manière de voir, personne n'osera dire que son élévation est l'œuvre des hommes. En effet, qui ne verrait le doigt de Dieu dans cette abdication volontaire de tous les princes, qui, avant de mourir, le saluent empereur pacifique, victorieux et clément?

Du reste, son droit indépendant et souverain étant sauf, il ne voit pas plus d'inconvénient à accepter la constitution démocratique de Francfort qu'il n'en vit à donner une constitution démocratique à ses peuples quand il eut sauvé ce principe, qu'il était roi par la grâce de Dieu, et démontré qu'il ne l'était pas par la grâce d'une assemblée délibérante. Ces principes étant saufs, le caractère de sa monarchie est aujourd'hui ce qu'il était hier; il n'est pas plus changé ni modifié par la constitution qu'il a donnée à la Prusse que par celle qu'il donne à l'Allemagne. Voilà la clef de toute sa conduite, comme je vous l'ai déjà indiqué dans une autre occasion, et c'est la base de tous ses raisonnements.

Ce qui arrive devait nécessairement arriver. La force même des choses avait concentré de fait tout le pouvoir en ses mains. Roi d'une armée de deux cent mille hommes et ayant la libre disposition de toutes ses forces, il était déjà, depuis quelque temps, l'arbitre de l'Allemagne. Ses soldats ont sauvé Dresde et maintenu

la couronne sur la tête du roi de Saxe. L'Allemagne méridionale, délaissée de l'Autriche (qui, loin de pouvoir lui donner appui, a besoin du secours de la Russie pour ne pas périr), se voit dans l'absolue nécessité de confier son salut à la Prusse ou d'être victime des révolutions. Ainsi tous les chemins aboutissent à l'empire, et tous les peuples viennent à l'empire par divers chemins. Reste à savoir maintenant qui sera en définitive maître du vaste empire germanique : sera-ce la démocratie ou la monarchie, un démagogue obscur sorti d'un club ou le roi de Prusse.

Lorsqu'on pose cette question, l'espérance et la foi commencent à chanceler et la lumière à s'obscurcir. Suivant Machiavel, qui assurément ne croyait pas aux fantômes, nul grand événement n'est arrivé sans avoir été prédit. La Prusse a son prophète, à ce qu'il paraît ; c'est un moine d'autrefois dont la prédiction a marqué avec une surprenante exactitude toute la suite des événements de la monarchie prussienne, et qui, arrivé à notre époque, annonce que l'Allemagne aura son empereur, que la Prusse se fera catholique, et que Frédéric-Guillaume IV sera le dernier roi de Prusse. La prophétie du moine, dont l'authenticité n'est révoquée en doute par personne, a été, dit-on, saisie par l'autorité. J'en ai entendu réciter quelques vers latins singulièrement négligés et durs. Je pourrais vous donner là-dessus de curieux détails. Malgré toutes ces prédictions fatidiques, Dieu, sans aucun doute, éloignera de ce grand roi et de cette grande nation cette redoutable

catastrophe. Le roi de Prusse est aujourd'hui la consolation et l'espérance de tous les peuples allemands.

La constitution de l'Empire ne peut tarder à être publiée, et la diète, qui doit l'examiner, à être convoquée. On n'attend plus que l'acquiescement du roi de Bavière, dont les représentants ne se sont pas cru suffisamment autorisés pour approuver une constitution où il est impossible de ne pas voir, en dernière analyse, l'abdication d'un roi qui commande à cinq millions d'hommes.

Cependant les événements se précipitent à Francfort. Le vicaire a nommé un ministère nul, mais un ministère de résistance. L'assemblée a donné un vote de censure contre le ministère et a déposé le vicaire. On élira à sa place un lieutenant de l'Empire; et, si un prince n'accepte pas cette fonction, l'assemblée est résolue à nommer une régence composée de cinq membres pris dans son sein.

Dans la question du Danemarck, il y a eu entre le gouvernement de Prusse et le ministre de Russie de graves altercations. Le premier a cédé, et tout s'est heureusement terminé. Par suite de cette entente et de l'arrivée d'un plénipotentiaire danois autorisé à faire la paix, le comte de Brandebourg a adressé une note au vicaire de l'Empire par laquelle il lui notifie que, le vicaire, d'après la constitution ne pouvant traiter de la paix et de la guerre que d'accord avec l'assemblée, et la Prusse ne reconnaissant pas l'assemblée de Francfort comme légitime, il évoque l'affaire de Danemarck. En même temps ordre a été donné au général prussien qui

commande les forces allemandes dans les duchés de suspendre les opérations militaires. La seule chose que l'on craigne aujourd'hui, c'est que ce général, qui a juré obéissance au vicaire de l'Empire, ne refuse d'obéir au roi de Prusse jusqu'à ce qu'il ait été relevé de son premier serment; et cette crainte n'est pas tout à fait sans fondement, si l'on veut bien faire attention que le *germanisme* paraît avoir fait de grands ravages parmi les troupes qui opèrent dans le Jutland.

L'empereur d'Autriche est actuellement à Varsovie, en conférence avec l'empereur Nicolas, au sujet de la guerre de Hongrie. Cette guerre semble présenter chaque jour un aspect plus alarmant. La nomination du prince Paskiewitz au commandement des armées combinées est une preuve que la Russie sent toute la grandeur de l'œuvre qu'elle entreprend.

La guerre de Hongrie sera longue, embarrassante, pleine d'événements divers et contradictoires, et, si les éventualités, qui chaque jour deviennent plus probables en Europe, la favorisent, l'issue en est fort douteuse. L'imagination s'épouvante à voir les sombres couleurs que prennent tous les horizons européens. L'armée russe était la seule réserve de l'ordre dans le monde; et cette réserve est déjà en campagne. Si la révolution gagne encore une bataille, le monde ne saura plus où jeter les yeux. Ce jour d'angoisse suprême et de suprême affliction n'est peut-être pas loin. La Révolution de Février n'a été qu'une menace : ce serait alors le châtimement.

Ce que je vous dis est triste et lugubre; mais le ré-

sultat des dernières élections en France ne me permet pas de voir les choses avec un esprit tranquille. La société est à l'agonie; elle se meurt; il n'y a plus de salut que pour l'homme... s'il le veut toutefois. Tel est le résultat de la civilisation humaine, qui finit aujourd'hui et qui a commencé il y a trois siècles. La civilisation divine, la civilisation catholique, aurait donné à l'Europe, au lieu de cette mort honteuse et prématurée, une jeunesse éternelle.

Du reste, et pour confirmer l'influence que j'ai toujours reconnue aux affaires de Hongrie, voici les résultats directs et indirects de cette influence.

Résultats directs : affaiblissement de l'Autriche en Italie, affaiblissement de l'Autriche en Allemagne.

Résultats indirects : Influence prépondérante de la France en Italie; intervention française dans les affaires de Rome; encouragement des démagogues romains; impossibilité de la restauration du Souverain Pontife sans condition; exaspération des passions démagogiques dans l'assemblée française; changement funeste de l'esprit public en France; les élections; influence prépondérante de la Prusse en Allemagne; abdication forcée des princes allemands, faute d'appui; empire démocratique allemand; la révolution toute-puissante dans le grand-duché de Bade, dans le palatinat bava-rois et dans toutes les provinces Rhénanes; l'intervention russe, et avec elle celle de la dernière réserve de la grande armée qui soutient l'ordre politique et social dans le monde civilisé.

XII

Berlin, le 31 mai 1849.

Le journal officiel vient de publier la constitution que les rois de Prusse, de Saxe et de Hanovre soumettent à la décision de la future diète allemande. Les bases et les principes posés et reconnus sont tels que je les ai exposés dans ma dernière lettre. La constitution est précédée, dans le journal officiel, de deux circulaires adressées par le comte de Brandebourg à tous les gouvernements d'Allemagne et suivie d'un long article de fond d'un caractère officiel et relatif à ce grand événement. Ce numéro du journal officiel servira de texte et de matière à quelques-unes de mes lettres subséquentes. Je me contenterai aujourd'hui d'appeler votre attention sur ce qui me paraît le plus nécessaire et le plus opportun, c'est-à-dire sur les circulaires, sur les différences qui se remarquent entre la constitution actuelle et la constitution promulguée à Francfort, et enfin sur l'article qui vient à la suite de ces documents officiels.

La première circulaire accompagne l'envoi du projet aux divers gouvernements d'Allemagne et sollicite leur adhésion au nom des trois monarchies qui l'acceptent. Il n'y est rien dit de l'Autriche, sans doute parce que, dès la première conférence, son représentant, sachant à quoi allaient aboutir ces négociations, se retira

complètement, pour ne point paraître approuver ces changements graves et radicaux; mais, en revanche, il y est dit que la Bavière a été représentée au vote et qu'elle s'est réservée de prendre, quant à l'adhésion, la détermination qui lui paraîtra la plus convenable.

La seconde circulaire, plus étendue, a pour but d'amener les gouvernements d'Allemagne à une adhésion explicite, et en même temps de motiver ce qu'on y appelle la confédération des trois monarchies sus-mentionnées, et qui n'est autre chose que l'absorption pure et simple du Hanovre et de la Saxe par la Prusse. Les principaux motifs invoqués sont l'insuffisance de l'unité fédérale établie par les traités de 1815 et l'exagération de celle qui a été proclamée à Francfort par la Constituante. On y dit que les gouvernements *alliés* ont voulu éviter dans leur projet et cette exagération et cette insuffisance; mais que, sauf les modifications qu'ils ont jugé absolument indispensables, ils ont pris pour base de leurs négociations la constitution de Francfort, et que c'est cette constitution qu'ils présentent aux gouvernements, corrigée et améliorée. Enfin on ajoute que ce projet ne sera loi de l'État qu'après l'approbation de la diète future, laquelle sera convoquée dans les termes, dans le temps et au lieu fixés d'un commun accord par les trois puissances alliées et celles qui, à l'avenir, adhéreront volontairement à cette grande association.

L'article que j'ai mentionné en commençant, et qui est le dernier de ces documents officiels, est dirigé

contre le vicaire de l'Empire et contre l'Autriche, bien qu'en parlant de celle-ci on lui rende, jusqu'à un certain point, hommage, et que la Prusse paraisse jalouse de conserver son amitié et son alliance. Quant au vicaire, on met en doute sa légitimité, en se fondant sur ce qu'il ne peut exercer la majeure partie de ses attributions que conjointement avec l'assemblée de Francfort, laquelle, ayant outrepassé ses pouvoirs, a entraîné avec elle dans l'illégalité le pouvoir exécutif de l'Empire. Pour l'Autriche, elle s'est mise elle-même hors d'état de faire partie de la nouvelle confédération, en donnant à ses peuples la constitution unitaire de mars, suivant laquelle les races germaniques et slaves qui la composent forment un tout indivisible.

Remettant à un autre jour mes réflexions sur ces graves événements, je m'arrête au projet de constitution, pour vous signaler les différences qui distinguent cette nouvelle constitution de Berlin de la constitution de Francfort.

La constitution de Francfort établissait un empire dont le chef s'appelait empereur. Dans la nouvelle constitution, il s'appelle *président* (et non *curateur*, comme je vous l'ai dit par erreur dans ma dernière lettre). La dignité présidentielle a paru ici plus modeste et moins contraire aux traités européens que la dignité impériale, laquelle, jusqu'à un certain point, sent l'arrogance et l'usurpation. La constitution de Francfort assignait une liste civile à l'empereur; d'après celle de Berlin, le roi de Prusse exerce gratuite-

ment la présidence. Celle de Francfort mettait les courriers sous la dépendance du pouvoir central ; celle de Berlin les laisse à la charge des États particuliers. En vertu de la première, le pouvoir central percevait, au profit de son budget de dépenses, une partie du revenu des douanes ; en vertu de la seconde, le pouvoir central de l'Empire, comme jusqu'à ce jour celui de la Confédération germanique, remplira son budget en recourant aux peuples obligés par la loi fédérale à fournir leur contingent effectif. La constitution de Francfort interdisait aux princes d'envoyer et de recevoir des agents diplomatiques ; celle de Berlin déclare que les princes renoncent à ce droit en faveur du président. C'est, vous le voyez, identiquement la même chose : seulement, dans la première, on lui donnait une forme grossièrement républicaine, et, dans la nouvelle, on lui donne une forme monarchiquement polie. La constitution de Francfort ne nomme pas les princes, qui, en réalité, sont médiatisés ; dans celle de Berlin, quoique la médiatisation subsiste, on a cru qu'il était contraire à l'urbanité de les dépouiller en même temps et de leur autorité et de leur titre : on les y nomme donc, bien que, par le fait, ils perdent l'existence, et on les nomme pour établir que tous réunis ils formeront une institution politique sous la désignation de *collège des princes*, lequel collège sera composé de six représentants, comme il suit : le premier représentera le souverain de Prusse ; le deuxième, le souverain de la Bavière ; le troisième, les souverains de Wurtemberg, de Bade

et des deux Hohenzollern; le quatrième, les souverains de la Saxe royale, de la principauté de Saxe, de Reuss, d'Anhalt et de Schwartzbourg; le cinquième, les souverains de Hanovre, de Brunswick, d'Oldembourg, de Mecklembourg, du Holstein et des trois villes an-séatiques; le sixième, les souverains de la Hesse électorale, de la Hesse grand-ducale, de Nassau, de Blombourg, du Luxembourg et Limbourg, de Waldeck, de Lippe-Detmold, de Schauembourg-Lippe et de Francfort. Le collège des princes sera présidé par le président de l'Empire, et, à son défaut, par le roi de Bavière; en cas de partage des voix, le vote du président sera décisif. Voulez-vous savoir quelles sont les hautes fonctions confiées à ce collège de souverains? Eh bien, il n'a d'autre objet que de se mettre d'accord sur les projets de loi que le président de l'Empire, usant de sa prérogative, présente à la diète. Voilà la somme des attributions conférées aux princes allemands; et encore y a-t-il en cela plus de nominal que de réel. D'abord le roi de Prusse a toujours deux et quelquefois trois votes : un comme roi de Prusse, un comme président, et un troisième décisif, encore comme président, en cas de partage des voix. Il faut ajouter à cela une considération importante; c'est que, dans le cas, fort possible, où le président se verrait obligé de présenter à la diète un projet de loi qui lui déplairait, ce projet de loi tomberait inévitablement, attendu qu'il ne serait pas soutenu par ses ministres, les seuls qui, aux termes de la nouvelle constitution, puissent exercer une action

devant la diète allemande. J'ai fait cette réflexion malgré moi, parce qu'il y a ici quelque chose de dérisoire et d'humiliant qui soulève mon cœur et ma plume. Mieux vaudrait pour ces malheureux princes succomber sous les coups d'une révolution démagogique; car mieux vaut être détrôné que d'être avili.

Les différences vraiment importantes des deux constitutions sont les suivantes. Dans celle de Francfort, le *veto* du chef de l'Empire est suspensif; dans celle de Berlin, il est absolu. La déclaration des droits des citoyens se trouve dans l'une et l'autre, mais avec cette notable différence que la Constitution de Francfort les déclare irréformables, tandis que celle de Berlin décide que chaque État pourra y introduire les réformes que sa situation lui conseillera. Ceci est très-important, si l'on considère que la déclaration des droits dans les deux constitutions est l'épilogue ou le résumé de tous les principes anarchiques qui circulent en Europe. Du reste, le seul principe de la constitution de Francfort qui ne soit pas proclamé dans celle de Berlin, c'est l'abolition de la peine de mort. La première déclare abolis les titres honorifiques; la seconde les conserve. La première n'autorise, en aucun cas, le pouvoir central à suspendre la liberté de la presse; la seconde autorise cette suspension en cas de guerre et de soulèvements intérieurs. La loi électorale de Francfort proclame le vote universel direct; celle de Berlin n'admet ni le suffrage direct ni le suffrage universel, elle déclare que les électeurs devront être indépendants; se-

ront réputés indépendants ceux qui ont droit de vote dans les élections municipales et qui, en outre, paient à l'État des contributions directes. L'élection est à deux degrés : les électeurs du premier degré se divisent en trois classes, selon la cote de leurs impôts. Chacune de ces classes élit un tiers des électeurs du second degré, lesquels, à leur tour, nomment les députés.

XIII

Berlin, le 1^{er} juin 1849.

L'assemblée de Francfort, en hostilité ouverte avec le vicaire déposé, a résolu de se transporter à Stuttgart, croyant qu'elle y sera plus en sûreté. Il est très-probable qu'elle y choisira un nouveau vicaire et que cette dignité sera conférée au roi de Wurtemberg, qui, prisonnier de l'assemblée et de la foule, n'osera pas la refuser.

Cependant le vicaire, secrètement appuyé par l'Autriche et par la Bavière, refuse d'abdiquer, attendant sans doute que l'horizon s'éclaircisse et que l'Autriche puisse recueillir le pouvoir que dans ce but il conserve à tout prix. Son droit est indubitable ; il a été élu par la constituante, et, en outre, la diète, en qui résidait tout le pouvoir fédéral de la Confédération germanique, l'a remis entre ses mains avant de se retirer. En le déposant, l'assemblée l'a privé des droits qu'elle lui avait conférés, c'est-à-dire des droits constitutionnels ;

mais elle n'a pu lui retirer les droits qu'il tenait des princes, c'est-à-dire les droits fédéraux de la Confédération germanique. Il est la diète même, représentée aujourd'hui par lui exclusivement.

Il suit de là que tous les projets d'unité ne conduisent qu'à la guerre civile et au fractionnement de l'Allemagne. Il y a aujourd'hui trois Allemagnes : l'Allemagne du vicaire, qui s'appuie sur la légalité et sur les traités de 1815 ; l'Allemagne de la Prusse, qui s'appuie sur l'adhésion, en apparence volontaire, de la Saxe et du Hanovre, et surtout sur la force d'une armée nombreuse et aguerrie ; enfin l'Allemagne de la constituante de Francfort, qui s'appuie sur le principe de la souveraineté du peuple. L'antagonisme de ces trois Allemagnes ennemies constitue un état chronique de guerre domestique et civile, qui est le fait culminant de cette situation politique.

Le gouvernement a publié aujourd'hui une nouvelle loi électorale pour les élections de la seconde Chambre, qui a été dissoute. La base de l'ancienne loi, qui était le vote universel et direct, est entièrement changée dans la nouvelle. Suivant celle-ci, l'élection se fera à deux degrés. Les électeurs du premier degré se divisent en trois catégories : la première comprend les plus forts contribuables de chaque localité, en nombre suffisant pour couvrir le tiers des contributions directes ; la seconde renferme un plus grand nombre de petits contribuables, en nombre suffisant pour couvrir un autre tiers des contributions directes ; et enfin le troisième

comprend les autres contribuables et ceux qui ne paient aucun impôt à l'État. Chacune de ces trois classes nomme un tiers des électeurs qui doivent élire les députés. Cette loi, comme celle des élections à la diète future dont je vous parlais dans ma lettre d'hier, est la plus aristocratique de l'Europe. Elles sont imitées évidemment de ce qui se pratiquait à Rome avant la prépotence tribunitienne. Un exemple pourra éclaircir ce que cette combinaison présente d'étrange ou d'obscur. Voilà vingt mille citoyens ; leurs contributions montent à trente mille francs. La première classe d'électeurs se compose des plus forts contribuables qui paient ensemble le tiers de ces contributions, c'est-à-dire dix mille francs. Si dans le nombre se trouve un homme riche (il y en a toujours) qui paie à lui seul cette somme, il compose à lui seul la première classe d'électeurs. La seconde classe est formée de ceux qui paient moins que les premiers et plus que les troisièmes : s'ils sont cent pour payer les dix mille francs, qui sont le tiers du total, ces cent contribuables constituent la seconde classe d'électeurs. Dans la troisième classe entrent tous les autres citoyens, contribuables ou non. Or, chacune de ces classes ayant à élire un tiers des électeurs qui doivent nommer les députés, il s'ensuit : que le riche dont j'ai parlé, s'il y a trois électeurs à élire, en élit un à lui seul ; que les cent contribuables qui paient le second tiers des contributions en élisent un autre ; et que les dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf citoyens relégués dans la dernière classe

élisent le troisième. La parenté de cette combinaison avec celle de l'ancienne république romaine saute aux yeux.

Les premières élections doivent avoir lieu le 17 juillet prochain, et les Chambres se réuniront le 7 août.

XIV

Berlin, le 12 juin 1849.

Si vous avez suivi avec soin le développement lent, mais progressif, des événements si compliqués de l'Allemagne, deux considérations vous ont sans doute frappé : celle-ci d'abord, que l'unité est complètement impossible dans cette agglomération confuse d'intérêts opposés, de races sœurs, mais ennemies, de religions contraires et de mœurs différentes; et cette autre, que le *statu quo* établi par les traités est également impossible, vu son insuffisance pour contenir ou pour suivre le courant de la grande inondation révolutionnaire. Cette dernière vérité se reconnaît évidemment dans l'universel et irrésistible désir, qui s'est emparé de tous les esprits, d'introduire de grands changements dans l'organisation politique et sociale de cette grande région qui occupe le centre de l'Europe. La première est évidente quand on jette les yeux sur les tentatives infructueuses et stériles faites pour fondre les divers peuples allemands en une grande et puissante nation.

Nul prince, nulle assemblée qui n'ait de partisans s'il proclame l'unité : l'assemblée de Francfort a entraîné vingt-trois petits États, et le roi de Prusse deux grands ; ce qui prouve bien le désir universel d'un changement. Nul prince, nulle assemblée n'a obtenu les sympathies et le consentement de tous : preuve que l'unité absolue est absolument impossible. Quel sera donc le résultat probable de tous ces mouvements confus ? Je vous l'ai déjà dit il y a longtemps : le résultat probable, pour ne pas dire évident, sera la constitution unitaire de deux grandes nations : l'Allemagne méridionale et catholique, l'Allemagne septentrionale et protestante. La première n'est pas encore constituée, et elle ne le sera que lorsque l'Autriche, débarrassée des affaires qui l'occupent, pourra la soumettre à son influence. Si la Providence en décidait autrement, si l'Autriche venait à succomber dans la grande lutte qu'elle soutient, l'Allemagne méridionale se réunirait alors à la France ou se constituerait démocratiquement ; mais en aucun cas elle ne formerait un composé organique et régulier avec l'Allemagne du Nord. Quant à celle-ci, on peut dire qu'elle est déjà constituée : la prétendue alliance entre le Hanovre, la Saxe et la Prusse, à laquelle ont adhéré quelques États, n'est autre chose que la médiatisation des deux premiers royaumes en faveur du troisième. Ce qui s'appelle présidence de l'Empire germanique n'est rien moins que cela, puisqu'il n'y a ni empire ni présidence semblables. Ce qu'il y a, c'est une véritable *conquête par absorption* : la Saxe, le Hanovre et les États

adhérents sont les peuples conquis ; la Prusse est la nation conquérante.

Ce point de vue, le seul vrai, donne à cette affaire une immense importance. Une conquête, ou si l'on veut modérer l'expression, un grand accroissement de territoire, a toujours été chose grave : dans l'état actuel du monde, c'est une chose très-grave et qui peut engendrer des complications européennes.

Du reste, ce grand événement a quelque chose de providentiel, considéré au point de vue de l'histoire. La Prusse est un prodige dans l'histoire des nations, et la famille de ses princes un autre prodige dans l'histoire des maisons régnantes. Toute nation, toute famille, est arrivée à la grandeur par un chemin déterminé : la Prusse seule et la famille de ses princes y sont parvenues par tous les chemins, par celui des traités, par celui des conquêtes, par celui des guerres, par celui des acquisitions et même par celui des désastres. Quand elles ne se sont pas élevées par les grandes vertus, elles se sont élevées par les grandes perfidies ; quand leur agrandissement n'est pas venu de la nation, il est venu de ses rois : pour monter à la hauteur où nous les voyons, elles se sont appuyées avec un égal succès, hier sur l'absolutisme, aujourd'hui sur les révolutions.

Et tout cela dans un court espace de temps. L'empire romain était tombé sous le choc des barbares du Nord, et l'histoire a gardé les noms de ces barbares ; dans la liste, le nom des Prussiens ne figure pas. Mais, tandis que les races allemandes bouleversaient l'empire

romain, d'autres races asiatiques, sorties de la plus abjecte barbarie, occupaient silencieusement les immenses territoires laissés derrière eux par les conquérants : les Prussiens sont fils de ces races, slaves pour la plupart. Le treizième siècle était déjà fort avancé, et le christianisme s'était déjà répandu sur tous les points de l'Europe, que la Prusse sacrifiait encore aux idoles et opposait une résistance opiniâtre à la religion civilisatrice. En vain le pape Innocent III nomma un évêque de Prusse pour porter à cette contrée la lumière de la vraie doctrine, la lumière ne put pénétrer dans ses forêts. Le Souverain Pontife se vit dans la nécessité de publier une croisade contre ces infidèles. Les croisés furent aussi malheureux dans leur entreprise que l'avaient été les pacifiques missionnaires. Parmi les ordres religieux et militaires, l'ordre des Chevaliers Teutoniques brillait alors d'un éclat particulier. Le Pape lui confia la conquête de la Prusse, et d'avance la lui donna en fief. Alors commencèrent de grandes batailles, qui ne se terminèrent que par l'entière soumission de ces peuples, à la fin du treizième siècle. La lutte finie, l'ordre Teutonique gouverna la Prusse et en eut la souveraineté indépendante. Ce fut le premier exemple d'un ordre devenu roi, et exerçant collectivement l'autorité souveraine. Dans le principe, le gouvernement fut exercé par un Provincial, mais, dès les premières années du quatorzième siècle, le Grand-Maître en prit les rênes et plaça le siège de son empire à Marienbourg. La splendeur de cet empire dura environ deux siècles,

pendant lesquels les Grands-Maîtres se virent dans la nécessité de défendre leur pouvoir par les armes, ayant à combattre à la fois des armées et des révolutions. Au milieu du quinzième siècle, la fortune se déclara contre eux ; leur étoile fut éclipsée par celle de la Pologne ; il fallut céder à la mauvaise destinée. Pour conserver la partie orientale de la Prusse, ils furent contraints, par la paix de Thorn, en 1466, d'en céder toute la partie occidentale, qui devint un fief de la Pologne : encore n'assurèrent-ils pas complètement leur domination sur cette première partie, puisque les Grands-Maîtres reconnurent eux-mêmes la suzeraineté du roi de Pologne.

Les affaires de l'ordre suivant une décadence rapide, les chevaliers résolurent, au commencement du seizième siècle, d'appeler à la dignité de Grand-Maître un prince qui, par ses influences, fût assez puissant pour résister à leur mauvaise étoile et donner à l'ordre des jours plus paisibles. Le prince choisi fut le margrave Albert de Brandebourg, de la famille de Hohenzollern, laquelle règne encore en Prusse. L'histoire de la nation se noue ici, pour ainsi dire, à celle de ses rois.

La famille de Hohenzollern avait commencé à jeter les fondements de sa grandeur par un achat. Le burgrave de Nuremberg, Frédéric VI, membre de cette famille, avait reçu en gage de l'empereur Sigismond, pour un prêt de cent mille florins, le margraviat électoral de Brandebourg. En 1415, moyennant trois cent

mille florins de plus, ce gage devint propriété. Frédéric fit ensuite la guerre, contraignit le duc de Mecklembourg-Stuttgart à s'avouer son vassal, conquît diverses parties de territoire de la Saxe et les Marches Valeriane et de Preignitz. Son fils Frédéric II, suivant son exemple, agrandit son pouvoir par des conquêtes et par des acquisitions. Ce dernier moyen réunit à ses États, en 1455, la Marche Nouvelle, aliénée par l'ordre Teutonique, aux jours de ses malheurs. Albert, surnommé *Achille* à cause de ses faits héroïques, et *Ulysse* à cause de sa prudence, fit un traité de paix avec la Poméranie, en 1479, en vertu duquel cette province devait se réunir au Brandebourg, si la postérité mâle venait à faire défaut dans la famille ducale. Trois ans après, par le traité de Camenza, il gagna le duché de Crossen. Les surnoms sous lesquels furent connus ses trois successeurs immédiats prouvent que cette heureuse famille n'avait pas un seul membre qui ne se recommandât à la postérité par quelque qualité éminente. L'un fut appelé *Cicéron* pour son éloquence, l'autre, *Nestor* pour sa pacifique grandeur, le troisième, *Hector* pour sa bravoure.

L'élection d'Albert de Brandebourg comme Grand-Maître fut faite principalement à cause de la parenté qui l'unissait au puissant électeur Joachim I^{er}, surnommé *Nestor* par ses contemporains. La famille de Hohenzollern parvint ainsi à fonder une magnifique principauté sur les ruines de princes belliqueux et d'un ordre illustre, qui trouva la mort où il croyait trouver la

grandeur. Leur nouveau Grand-Maitre porta le dernier coup aux chevaliers teutoniques. Albert de Brandebourg, inspiré par Luther, avec lequel il eut une entrevue à Vittemberg, résolut de séculariser la Prusse et d'en faire une principauté laïque. Par le traité de Cracovie, en 1525, il renonça à sa dignité ecclésiastique, rompit tous ses liens avec l'ordre qui l'avait fait souverain, prit, du consentement de ses sujets, le titre de duc héréditaire de Prusse, et reçut du roi de Pologne Sigismond l'investiture de sa nouvelle dignité. Les dépouilles de l'ordre Teutonique composèrent son patrimoine qui s'augmenta ensuite de tous les biens de l'Église catholique : Albert avait embrassé le protestantisme.

Ici commence la véritable histoire de la Prusse. Sa fonction historique avait été jadis de représenter le paganisme asiatique contre le christianisme européen : conquise par les chevaliers teutoniques, elle leur obéit en esclave vaincue, plutôt qu'en fidèle vassale. Impuissante à résister au christianisme, elle se donna, dans les temps modernes, une mission identique au fond, quoique différente dans la forme, celle de lui déchirer les entrailles en se faisant protestante. La nation prussienne était parmi les nations ce qu'était la famille Hohenzollern parmi les familles des princes souverains. L'identité d'idées et de mission de ce peuple et de ses princes explique leur accroissement et leur prodigieuse grandeur.

Albert de Brandebourg, premier duc de Prusse, laissa ses États à son fils mineur, Albert-Frédéric, qui

ne devint majeur que pour tomber en démence. La branche de sa famille qui régnait dans le Brandebourg ne voulut pas laisser échapper cette nouvelle occasion de s'agrandir. Joachim II, surnommé *Hector*, obtint, en 1569, à force d'argent, l'investiture éventuelle de la Prusse, conjointement avec le prince atteint de folie. Joachim-Frédéric, son petit-fils et son successeur dans la principauté électorale, gouverna la Prusse, en vertu de cette investiture et en qualité de régent, pendant la folie du second duc. A la mort de celui-ci, la Prusse ducale fut incorporée au duché électoral de Brandebourg, sous le règne de Jean-Sigismond, un des princes électeurs de l'Empire.

En même temps que cet heureux prince gagnait la Prusse ducale, il étendait ses possessions du côté du Rhin par l'acquisition de populeuses cités. Quarante ans après, son successeur, Frédéric-Guillaume, appelé le *Grand-Électeur*, obtint, par le traité de Westphalie, l'archevêché de Magdebourg avec les évêchés de Minden, de Ramin et de Halberstadt, et, par la force de ses armes victorieuses des Suédois, une partie de la Poméranie. La révocation de l'*Édit de Nantes* jeta dans les bras de la Prusse vingt mille protestants français, qui vinrent augmenter son industrie et fertiliser son sol. Aux conquêtes du Grand-Électeur, Frédéric I^{er}, prince vain, ajouta la principauté de Neufchâtel et une partie de la Gueldre. Sa vanité fut une cause indirecte de l'agrandissement de la Prusse : comme il faisait peu de cas de sa dignité d'électeur, il voulut être roi, et il le fut ; il se

mit lui-même la couronne sur la tête. L'empereur Joseph I^{er}, dont il était feudataire, consentit à ce changement, persuadé qu'il n'avait rien à craindre d'un prince qui comptait à peine seize cent mille sujets et qui ne se distinguait que par son amour pour la pompe et la magnificence. On raconte à ce sujet que le prince Eugène de Savoie s'écria, en apprenant l'événement, que les ministres qui avaient conseillé l'empereur en cette circonstance méritaient d'expié sur l'échafaud leur déloyauté ou leur incapacité. Le prince avait raison : la souveraineté exercée par la maison de Hapsbourg sur celle de Brandebourg put alors être considérée comme éteinte. A Frédéric I^{er} succéda Frédéric-Guillaume, son fils, homme cruel, grossier et brutal, surnommé le *Roi Sergent* par ses propres vassaux. Il changea la Prusse en un corps-de-garde, mit sur le pied de guerre soixante-six mille soldats, et thésaurisa quatre-vingt millions. Tout contribuait à l'accroissement de la Prusse, la vanité d'un grand-électeur et la rudesse de deux rois. La monarchie vint enfin aux mains du grand Frédéric, dont le nom, illustre entre tous, remplit l'histoire. En arrachant la Silésie à l'Autriche, il mit son royaume à la hauteur de l'Empire, et, en prenant une part principale dans le premier démembrement de la Pologne, il vengea la Prusse de ses anciennes défaites et de ses humiliations passées. Frédéric I^{er} avait seize cent mille sujets, Frédéric II en eut deux millions; celui-là eut soixante-six mille soldats, celui-ci deux cent mille, le premier eut un trésor de quatre-vingt millions;

le second de cent. Si sous Frédéric-Guillaume II la Prusse perdit, par le traité de Bâle, en 1795, ses possessions sur la gauche du Rhin, elle s'en dédommagea avec usure dans le second démembrement de la Pologne. Frédéric-Guillaume III, élevé au trône en 1797, se vit maître de huit millions et demi de sujets.

Le désastre d'Iéna mit la monarchie prussienne à deux doigts de sa perte, et le traité de Tilsit lui enleva la moitié de ses habitants et de son territoire. On put croire alors que la fortune, lassée d'être fidèle, lui avait pour toujours tourné le dos : il en fut tout autrement. Sa vigueur organique et musculaire se révéla aux yeux du monde en 1813, et les ignominies du traité de Tilsit furent effacées par le traité de Vienne. Mutilée et presque morte en 1807, un effort suprême la plaça, en 1815, à côté des quatre grandes puissances de l'Europe. En 1817, sa population était de plus de dix millions d'âmes.

Entre les désastres de 1807 et les gloires de 1815, deux grands ministres, le baron de Stein et le prince de Hardenberg, entreprirent et menèrent à bonne fin des réformes prodigieuses dans toutes les institutions civiles et économiques. La Prusse fut alors trois fois grande : grande par son infortune, grande par les sciences et grande par les armes. L'esprit réformateur, assis sur le trône, pénétra dans tous les membres du corps social et le changea tout entier sans la moindre secousse : les villes se transformèrent, les forteresses tombèrent, les champs se vivifièrent, l'agriculture se

développa d'une façon prodigieuse, l'industrie prit un rapide essor, les rouages compliqués de la machine administrative se murent avec accord, comme ceux d'une horloge bien réglée.

Depuis 1815 jusqu'à nos jours, deux grands événements sont venus changer la face de l'Allemagne, et tous deux ont été favorables à l'agrandissement, toujours croissant, de la Prusse : la révolution, dans l'ordre politique, l'union douanière dans l'ordre économique. Celle-ci donna à la Prusse la direction économique de l'Allemagne; celle-là, qui détruisit des États, lui mit en main le sceptre de la domination politique. L'aggrégation du Hanovre, de la Saxe et des autres petits États, semble avoir apaisé ses vagues désirs et modéré ses aspirations inquiètes. Régnant pacifiquement sur la vaste région septentrionale et protestante, elle ne peut rien désirer de plus sans extravagance; elle ne peut prétendre à rien de plus sans folie. Elle ne peut être plus, mais elle ne peut être moins, jusqu'au jour où le protestantisme achèvera de se dissoudre. Alors elle entrera en une rapide décadence : la Prusse vit dans le protestantisme, par le protestantisme et pour le protestantisme. Là est le mystère de sa gloire. Le protestantisme est le mystère de sa mort. Aujourd'hui, sans compter ce qu'on peut appeler ses nouvelles conquêtes, la Prusse a quatorze millions d'habitants, une armée de deux cent mille hommes en temps de paix et de quatre cent mille en temps de guerre.

Dans les circonstances actuelles, et quand la Prusse

vient de poser le pied sur le sommet de sa grandeur, il ne m'a pas paru hors de propos de présenter à votre considération ce tableau imparfait et très-raccourci de ses progrès et de ses vicissitudes.

XV

Berlin, le 2 juillet 1849.

Vous me mettez en un grand embarras : vous désirez que je vous fasse connaître l'origine, les progrès et l'état actuel de la ligue douanière allemande. Résolu à vous plaire à tout prix, je vais essayer de vous satisfaire, et d'abord je dois vous dire que la difficulté ne vient pas de la rareté des données, de la disette des connaissances, comme cela arrive ordinairement, mais au contraire de leur abondance et de leur profusion. La difficulté est donc de choisir l'essentiel et de le renfermer dans les limites d'une lettre, — même de dimensions plus qu'ordinaires.

Sans autre préambule, voici, en abrégé, le tableau que vous désirez.

ORIGINE DE LA LIGUE DOUANIÈRE ALLEMANDE

L'origine de cette association féconde est dans les progrès de la civilisation en général et dans la situation spéciale où se trouvent vis-à-vis les uns des autres les peuples de l'Allemagne.

Le progrès de la civilisation européenne consiste principalement en une dislocation d'influences sociales. Dans l'enfance de cette civilisation, les intérêts politiques dominèrent; dans sa maturité, ce fut le tour des intérêts mercantiles. Depuis la destruction de l'empire romain jusqu'à nos jours, l'Europe s'est occupée, pendant la paix et pendant la guerre, à constituer l'unité politique des nations. Absorbée dans cette grande occupation, elle a négligé l'unité commerciale et mercantile jusqu'à ce point que l'Espagne, par exemple, une au point de vue politique dès l'heureux règne des rois catholiques, n'est parvenue à l'unité mercantile et commerciale que sous Isabelle II. Cette unité, à y bien regarder, n'a été complètement établie que le jour où notre ligne de douanes s'est confondue avec la ligne de nos frontières. Et ce qui est arrivé en Espagne est arrivé partout. Toutes les grandes nations ont consolidé leur unité politique longtemps avant de songer à ouvrir et à jeter les fondements d'une unité commerciale. Il n'y a aucune nation, commercialement parlant, qui n'ait été divisée en provinces, tandis que, politiquement parlant, l'Europe était déjà une famille de nations. Le culte des intérêts matériels, le gigantesque développement de l'industrie, l'essor hardi du commerce et le discrédit où sont tombés en Europe les spéculations abstraites devaient produire, d'un côté, la décadence des influences politiques, et, de l'autre, la prépondérance des intérêts mercantiles. La dernière conséquence de cette grande révolution, produit lent et

nécessaire du cours naturel des choses, a été celle-ci : de même que dans le passé l'unité politique s'est combinée, en la dominant, avec la variété mercantile, de même, dans les temps actuels, l'unité commerciale se combine, pour la dominer à son tour, avec la variété politique et même avec la variété religieuse. Une nation se composait autrefois de provinces marchandes; maintenant une association douanière se compose de diverses nations. Le sceptre de la domination passe ainsi de main en main, et ceux qui commandaient hier obéissent aujourd'hui. Je n'ai pas l'intention de formuler un jugement sur cette grande révolution : c'est un fait, je le constate.

Aux motifs tirés de la civilisation en général, il faut en ajouter d'autres tout particuliers à l'Allemagne, et par suite desquels c'est là, et non ailleurs, que s'est réalisée, pour la première fois, cette grande combinaison mûrie par le cours des siècles. L'Allemagne était naguère, et, jusqu'à un certain point, est encore aujourd'hui une exception dans le centre de l'Europe. Quand toutes les nations sortaient de la féodalité, elle y demeurait attachée par les liens les plus forts. Toutes les nations, l'une plus tôt, l'autre plus tard, avaient constitué leur unité; l'Allemagne seule demeurait divisée : ce n'était qu'un composé mal assorti d'une infinité de membres. Au moment où la Révolution de 1789 éclata, l'Allemagne se composait de près de trois cents États, tant séculiers qu'ecclésiastiques, tous souverains, et, jusqu'à un certain point, tous indépendants. La hache

révolutionnaire porta le ravage dans cette forêt. Néanmoins, après cet effroyable cataclysme, il lui en reste encore plus de quarante. Depuis longtemps, mais surtout depuis cette époque, l'Allemagne portait ses regards sur cette précieuse unité qui couronnait dignement la révolution des autres peuples, mais qui lui échappait toujours comme une ombre. Pour la posséder, elle prit toutes les voies, et, au bout de toutes les voies, elle ne rencontra qu'un horrible désenchantement. Le congrès de Vienne, obéissant à la pression extérieure de l'opinion publique, en même temps qu'il donnait à l'Allemagne une certaine unité politique, représentée par la diète, insérait dans la constitution fédérale un article conçu en ces termes : « Les États confédérés se réservent de délibérer, dès la première réunion de la diète à Francfort, sur la manière de régler les rapports de commerce et de navigation des États entre eux, conformément aux principes adoptés par le congrès. » Mais la diète, qui devait accomplir cela, ne fit rien. Ce qui avait été établi exclusivement pour servir certains intérêts politiques était un mauvais instrument pour promouvoir les intérêts matériels. L'Allemagne, altérée d'unité, n'en vit pas moins dans cet article une nouvelle porte qui s'ouvrait à l'immensité de ses désirs. L'unité de toutes les manières, l'unité dans toutes les branches, l'unité à tout prix : tel était le cri de l'Allemagne. Les Allemands s'occupèrent dès lors avec une infatigable ardeur de chercher comment ils pourraient tirer de la vague promesse expri-

mée dans ce vague article l'unité du commerce. Les idées de liberté commerciale, nées en Angleterre des écrits d'Adam Smith, et se propageant par le monde, dominaient alors de ce côté du Rhin. L'Allemagne adopta le principe de liberté comme base de l'unité future. Quelques traités furent conclus entre ses princes, et dans tous prévalaient les idées de liberté commerciale. Tous ces efforts devaient être inutiles, tant qu'on n'effectuait pas une réforme dans le système des douanes, puisque l'Allemagne tout entière était comme enfermée dans leurs filets. Il y avait des douanes pour les États; pour les provinces, pour les municipalités, même pour des individus. L'Allemagne était encore dans le moyen âge, dans la période la plus florissante du moyen âge.

La vraie question dut être posée : elle le fut par un homme à théories, comme l'Allemagne en produit tant. Frédéric List, professeur d'économie politique à Tübinge, fut le premier qui proclama ce principe : « Il n'y a pas d'unité commerciale sans liberté commerciale intérieure, ni de liberté commerciale intérieure sans la suppression des douanes intérieures : les peuples allemands doivent s'unir pour les supprimer. » Les paroles de List furent l'étincelle qui enflamme la poudre ; l'Allemagne tout entière s'émut profondément ; la question était posée ; les termes du problème étaient connus ; l'unité du but devait produire l'unité des efforts ; tous firent de leur mieux et on arriva ainsi heureusement au terme désiré.

En 1819, sous l'influence de List, une association de négociants se forma, portant la dénomination de *Société de l'industrie et du commerce allemands*, et ayant pour objet la propagation et la réalisation de ces idées. Cette association, écho de l'opinion publique, obligea les gouvernements à s'occuper de cette grave matière. Leurs conférences commencèrent en 1820, mais les difficultés étaient si grandes, les inconvénients si nombreux, qu'au bout de trois ans de discussion ils abandonnèrent l'entreprise, comme impossible.

Quand je parle des gouvernements, je ne parle pas de tous; parce que celui de Prusse, plus intelligent et plus entendu que les autres, avait déjà commencé à réaliser les pensées de List, avant même l'ouverture de ces fameuses conférences. Pour réformer l'Allemagne avec plus d'autorité, la Prusse commença par se réformer elle-même; elle établit l'unité de poids et mesures, et supprima ses douanes intérieures. Après ce premier pas, elle en fit un second, en s'incorporant commercialement, par des traités spéciaux et la suppression des douanes, les territoires étrangers enclavés dans le sien. Pour faire ce second pas, elle attendit depuis 1819 jusqu'à 1828. C'est à cette époque qu'elle jeta les yeux sur l'Allemagne et réussit à s'incorporer le grand-duché de Hesse, qui n'était pas enclavé dans son territoire et qui était complètement indépendant. Ce grand événement, et le traité qui le produisit, voilà le vrai commencement du Zollverein, ou *Association douanière*. A cette nouvelle, l'Autriche s'alarma, la diète de Franc-

fort s'occupa du fait, et l'Allemagne tout entière, quoi-qu'elle vît ses désirs réalisés, regarda avec dépit et envie la nation qui les réalisait. Du reste, cette envie et ce dépit furent choses heureuses, puisque, en excitant avec force les autres gouvernements, ils leur firent prendre le même chemin pour atteindre le gouvernement qui les devançait. Le Centre de l'Allemagne voulut imiter le Nord ; le Midi voulut imiter le Centre : ce ne fut plus quē traités, incorporations, suppressions de douanes.

Déjà, en 1824, un an après la rupture des conférences dont j'ai parlé, et quelques années après que la Prusse eut commencé d'appliquer son système de réforme, le Wurtemberg s'était incorporé, par des transactions commerciales, les principautés de Hohenzollern, enclavées dans son propre territoire. Ce fut la première association douanière du Midi. En 1829, il s'associa la Bavière et ses principautés annexes, et se proposa de réaliser, dans le Midi ce que la Prusse réalisait dans le Nord. Mais il rencontra un obstacle insurmontable dans l'Autriche, ennemie des nouveautés, attachée au *statu quo*, respectant la tradition, et se reposant paisiblement dans sa gloire.

Au mois d'avril 1824, l'*Union commerciale du Centre de l'Allemagne* fut constituée par un traité spécial. Cette association n'avait d'autre but que de se mettre en opposition avec la Prusse, elle ne devait pas son existence à l'esprit réformateur du temps, et ses efforts ne tendaient pas à procurer le bien public ; elle fut

stérile et passa aussi rapidement que l'envie qui lui avait donné le jour.

L'association centrale étant dissoute, et l'association méridionale comprimée, l'Allemagne entière se tourna vers le Nord, où étaient réellement ses destinées commerciales.

PROGRÈS DE L'ASSOCIATION

La tendance naturelle de la civilisation de l'Europe, les vagues désirs d'unité qui tourmentèrent toujours l'Allemagne, les idées de liberté commerciale proclamées par List, l'intelligence et l'ambition de la Prusse : voilà l'origine de l'*Association douanière*. Il nous reste à voir ses progrès.

L'association du Centre de l'Allemagne étant dissoute, celle du Nord s'enrichit d'une partie de ses dépouilles. La Hesse-Cassel, qui avait appartenu à la première, s'associa en 1831 à la seconde. Le premier traité d'association de la Prusse avec le grand-duché de Hesse avait été fait pour six années ; le nouveau traité avec la Hesse-Cassel fut conclu pour dix : la ligue prussienne gagnait ainsi chaque jour en durée et en consistance. C'est alors que l'association du Nord, dont la tête était Berlin, et l'association du Midi, dont la tête était Munich, se trouvèrent face à face sur le champ de bataille et en position de se disputer la prépotence en Allemagne. Les rapides accroissements de la première et l'état maladif de la seconde laissaient présumer que la lutte ne serait

pas longue et que la fortune se rangerait du côté du plus fort. Dans cette situation, ce qui devait nécessairement arriver arriva : Munich entra en capitulation et traita avec Berlin. Le premier traité entre la Prusse et la Bavière eut lieu en mai 1829. Ce traité, qui conservait tous les dehors de la légalité, fut réellement pour la Bavière un commencement de soumission à la Prusse. Il est vrai que les barrières placées entre les deux parties contractantes, et qui étaient pour la plus faible comme la garantie de son indépendance commerciale, ne tombèrent pas alors; mais elles furent au moins affaiblies, et l'on put dire qu'elles étaient prêtes à tomber sous la première impulsion extérieure. Cette impulsion ne se fit pas longtemps attendre. La Révolution de Juillet, qui éclatait à Paris peu après le traité de 1829, exerça une puissante influence en Allemagne. La passion pour l'unité acquit de nouvelles proportions : le vent des révolutions commença à secouer le corps germanique, qui se trouvait comme engourdi par le sommeil : l'air était saturé d'émanations révolutionnaires. Il fallait quelque chose de nouveau pour calmer cette fièvre; il fallait l'unité, l'unité forte, absolue, pour être possible. Voilà pour ce qui regarde les peuples. Quant aux princes, ils arrivèrent au même point, bien que par des voies différentes. Les peuples voulaient l'unité comme instrument de domination et comme moyen d'attaque; les princes, comme moyen de salut et comme moyen de défense. Le torrent fut alors invincible; les plus faibles se jetèrent dans les bras des plus forts : la Bavière, le Wurtemberg

et la Saxe royale s'incorporèrent en 1833 à l'association de la Prusse; la Thuringe y vint peu de temps après. Dès lors on put dire que le Zollverein, qui ne s'est constitué qu'en janvier 1834, existait déjà. Il ne lui manquait plus que d'arrondir son territoire; ce qui fut bientôt fait par de nouvelles et importantes adhésions, comme celle du grand-duché de Bade, en 1835, qui l'étendit jusqu'aux frontières de la France et de la Suisse; celle de Nassau et de Hesse-Hombourg dans le même temps; celle de Francfort-sur-le-Mein l'année suivante, et celles de quelques territoires enclavés dans le Hanovre et le Brunswick, qui vinrent perfectionner son unité organique. Enfin l'incorporation du Brunswick porta l'association vers la mer du Nord et celle du Luxembourg, étendit ses frontières jusqu'à l'extrémité nord-ouest de l'Allemagne. Ainsi se forma le Zollverein. Le 8 mai 1841, le traité qui le constitue fut renouvelé pour douze années. Depuis lors il n'a subi aucun changement, ni dans son territoire, ni dans ses membres.

ÉTAT ACTUEL DE L'ASSOCIATION

Ce chapitre se divise naturellement en deux parties. Le Zollverein, en tant qu'association, obéit à un pouvoir qui lui dicte des lois, qui tranche ses différends intérieurs, qui le gouverne et l'administre; en tant que société commerciale, il a une législation commune, relative à son industrie et à son commerce.

Dans une première section, je parlerai de son gouvernement; dans une seconde et dernière, de sa législation commerciale.

I

GOUVERNEMENT DU ZOLLVEREIN

Les membres souverains de l'association traitent et règlent les choses communes par des commissaires nommés *ad hoc*. La réunion de ces commissaires constitue un congrès qui délibère et prononce sur les affaires de sa compétence, laquelle est presque universelle. En vertu du pouvoir législatif qu'il a, il donne des lois nouvelles et réforme ou modifie les anciennes. Il est en même temps tribunal administratif; il fait connaître la situation de l'association, dresse les comptes annuels et prononce sur les infractions aux traités, quand l'affaire n'a pu être arrangée diplomatiquement par les gouvernements. Le congrès se réunit chaque année en session ordinaire, sauf à se réunir extraordinairement quand les circonstances l'exigent. Il nomme son président, qui doit toujours être un des membres qui le composent. Il n'y a pas de lieu fixe pour ses réunions; dans sa dernière séance, il indique lui-même le lieu où il se réunira la prochaine fois : d'ordinaire chaque ville importante de l'association est choisie tour à tour. Par ce moyen les membres de l'association ont fait taire les disputes et les rivalités qui s'élèvent d'ordinaire entre

les cités populeuses, fanatiques de leur noblesse nistorigue, de leurs droits et prérogatives. Je dois cependant faire remarquer qu'aujourd'hui la tendance de la Prusse est de faire tout doucement de Berlin le siège des réunions, un des points capitaux de sa politique traditionnelle étant d'accoutumer l'Allemagne à tout recevoir d'elle, afin que, le jour étant venu, sa domination soit acceptée sans opposition et sans scandale, non comme une chose nouvelle, mais comme une chose ancienne, sans date connue, traditionnelle et historique. Dans les délibérations du Congrès, chaque membre, quelle que soit la faiblesse ou l'importance du pouvoir qu'il représente, n'a qu'une voix : ce qui n'empêche pas qu'en réalité la Prusse ne soit vraiment le pouvoir qui décide et sous la protection duquel on se range. La Prusse a toujours préféré le vrai pouvoir à la vaine pompe et à l'ostentation de la puissance. — Toute résolution exige l'unanimité; nul des associés n'est lié que par la décision à laquelle il adhère : ce qui veut dire que les conférences sont véritablement et essentiellement diplomatiques, et que le principe des majorités n'y est pas admis. Les États sont associés volontairement, et le fait de l'association n'a pu en rien diminuer leur indépendance, attribut fondamental de leur souveraineté. En terminant ce paragraphe, je remarque ceci, qui a de l'importance : qu'une association commerciale entre États souverains et indépendants est impossible quand ces États sont gouvernés constitutionnellement. En effet, le congrès diplomatique sup-

primé, l'association est par là même supprimée ; puisque le Congrès est le lien des États et le couronnement de l'édifice commercial. Dépouiller le Congrès du pouvoir législatif, c'est le supprimer réellement ; or son pouvoir législatif est réellement incompatible avec celui des Chambres. Donc les Chambres supposent la suppression de ce pouvoir, laquelle suppression entraîne celle du Congrès et celle de tout lien commun, et celle de toute association commerciale dans tous les États soumis au régime constitutionnel. Les Allemands ont comme instinctivement conscience de cette vérité, mais ils ont suppléé par leur patriotisme au vice des institutions. Quand une mesure législative est prise dans le Congrès diplomatique, les États souverains qui composent l'association, la proposent en forme de projet de loi, à leurs Chambres respectives, lesquelles ne le discutent que pour la forme et le votent sans amendement. Les Chambres, dans les affaires commerciales qui sont de la juridiction du Congrès, sont ce qu'étaient les anciens parlements, qui accusaient simplement réception des pragmatiques sanctions, les enregistraient et en assuraient l'exécution dans toute la monarchie. Les Espagnols doivent tenir compte de cette observation. Supposons que, par hasard, notre gouvernement voulût former une association douanière avec un royaume voisin, il la verrait infailliblement s'écrouler sous ses yeux, si préalablement il n'était pas revêtu, par une loi des Cortès, d'un pouvoir presque entièrement indépendant et souverain, et s'il n'en était pas

de même pour le gouvernement auquel il s'associerait. Dans mon humble opinion, le patriotisme des Chambres n'est pas une garantie suffisante pour se jeter dans une telle entreprise, surtout en ces temps où le patriotisme devient un vain mot au service des factions.

Voyons maintenant quels agents servent le gouvernement suprême de l'association, par quelles voies il reçoit les documents et les nouvelles, objets constants de ses délibérations, par quels canaux il transmet le mouvement et la vie. Le grand bureau, le bureau central de l'association, est établi à Berlin; il se compose d'autant de directeurs qu'il y a de gouvernements associés, chaque gouvernement nommant le sien; il reçoit, des directions ou administrations chargées de percevoir les revenus dans chaque pays, les états d'entrée trimestriels et annuels. Sur ces données réunies, il dresse les comptes provisoires des trimestres et prépare les comptes définitifs de l'année, que le Congrès doit recueillir et approuver dans sa session ordinaire.

Toutes les directions de douanes des États associés sont sous la dépendance de cette direction centrale, qui leur transmet ses instructions et ses ordres. Du reste, chaque État particulier paie les agents qu'il emploie à son service, tant dans la direction centrale que dans les directions spéciales, et garde sa frontière extérieure, sauf à être indemnisé, sur le revenu brut de l'association, des dépenses faites dans l'intérêt commun. Cependant tous ces bureaux sont soumis à un règlement

uniforme, et chaque gouvernement a le droit de placer un surveillant dans les bureaux de ses associés et de faire inspecter toutes les directions.

II

LÉGISLATION ET ÉTAT COMMERCIAL DU ZOLLVEREIN

§ 1^{er}. Coup d'œil général.

Voici d'abord les États et les territoires qu'embrasse actuellement le Zollverein et les forces commerciales dont il dispose. L'union douanière comprend vingt-huit millions d'Allemands : l'Allemagne du Nord, anciennement basse Allemagne, a fourni le plus fort contingent. Les États qui en font partie sont au nombre de trente ; mais la plupart d'entre eux y sont entrés, comme annexes d'autres plus populeux et plus étendus, lesquels seuls ont un nom dans l'association. Ces derniers sont onze, dont six appartiennent à la basse Allemagne, ou Allemagne septentrionale, savoir : la Prusse avec le Luxembourg, le royaume de Saxe, la Thuringe, le Brunswick et la Hesse-Cassel. Les États qui sont demeurés en dehors de l'association sont, au nord, le Hanovre, Oldenbourg, Hambourg, Brême, Lubeck, le Holstein, le Mecklembourg-Schwerin et Mecklembourg-Strélitz, au midi, l'Autriche.

Le Zollverein est l'intermédiaire de la Suisse, de l'Autriche et de la Pologne avec la mer Baltique et la

mer du Nord. La zone septentrionale du Zollverein produit principalement du blé ; celle du centre, de la laine ; celle du midi, du vin. Il est digne de remarque que la Prusse a des territoires dans les trois zones. La zone centrale est celle où l'industrie a pris les plus grands développements.

Le commerce extérieur du Zollverein représente une valeur totale de 1,400,000,000 de francs, répartis presque également entre l'exportation et l'importation, d'où il résulte qu'aujourd'hui le Zollverein est la troisième puissance commerciale et manufacturière de l'Europe. Les matières premières à l'usage des fabriques forment plus de moitié des valeurs importées, et les objets fabriqués et manufacturés plus de la moitié des valeurs exportées. Les principaux articles d'importation sont : le coton filé, le sucre, le café, la laine en gros, les graines oléagineuses, les tissus de soie, l'indigo, les peaux non tannées, les tissus de coton, le lin, la soie écrue et teinte, les tissus de laine. Les principaux articles d'exportation sont : les céréales, les tissus de lin, de coton, de soie, la laine en gros, les tissus de laine, la quincaillerie, les bois de construction, les graines oléagineuses. La nation qui commerce le plus avec le Zollverein est l'Angleterre.

§ II. Principes reconnus dans les traités.

Les premiers traités de douane entre la Prusse et les territoires enclavés dans le sien se réduisirent à ceci : les territoires enclavés ne faisaient qu'un avec la Prusse

dans tout ce qui se rattachait aux douanes, ils se conformaient à ses tarifs; ils lui reconnaissaient le droit de législation, d'administration et de surveillance; quant à la Prusse, elle s'obligeait seulement à répartir entre eux, tous les trois ans, la part qui leur revenait dans le produit des douanes. Quand la Prusse se trouva en face de puissances plus importantes, les traités devinrent moins simples. Ainsi le grand-duché de Hesse ne traita que sur le pied d'égalité; de telle sorte que, s'il se soumettait d'un côté à l'organisation douanière et au tarif de la Prusse, il se réservait, de l'autre, d'avoir une administration séparée et le droit de surveiller ses frontières. Il stipulait et on lui accordait, en outre, qu'à l'avenir on ne pourrait introduire aucune innovation dans les bases de l'association, sans son consentement préalable.

Ces traités rudimentaires, si l'on peut s'exprimer ainsi, renferment en germe les principes qui servirent de base à ceux de 1833, lesquels, à leur tour, donnèrent à l'association douanière sa constitution définitive. Ces principes constitutifs et fondamentaux sont les suivants : Les citoyens des États associés sont aussi citoyens du Zollverein, leur patrie commune. Les revenus du Zollverein se répartiront entre les États qui le composent proportionnellement à leur population respective. Les contraventions aux lois et à la police du Zollverein seront réprimées et punies par l'État sur le territoire duquel elles auront été commises. Le commerce sera libre dans l'intérieur des limites du Zollverein. Tous les

États de l'association se soumettront à une même législation et à un même tarif.

Cette uniformité de principes a été, néanmoins, la perfection idéale que l'association s'était proposée comme le but de ses aspirations plutôt qu'une chose réalisée par ses efforts : la règle n'est pas si inflexible qu'elle ne souffre de nombreuses exceptions. Certains articles de commerce limité sont soumis à un régime spécial d'entrée et de sortie. Le blé, par exemple, s'importe de la Bohême dans la Saxe à la faveur de certains privilèges, et le fer fondu, grevé à la sortie dans les autres provinces, s'exporte libre de tout droit par les frontières occidentales de l'association.

La liberté du commerce intérieur n'est pas non plus aussi absolue qu'elle paraît l'être au premier abord quand on jette les yeux sur la déclaration de principes. Les cartes à jouer et le sel sont, dans le Zollverein, un véritable monopole des gouvernements. Un impôt uniforme pèse sur la consommation du vin, de l'eau-de-vie, de la bière et du tabac, lesquels étaient exempts de toute contribution dans quelques États du Zollverein, tandis que dans d'autres ils étaient surchargés de droits. Cet impôt est devenu uniforme d'abord en Prusse, en Saxe et en Thuringe, en 1833, et ensuite partout, parce que la Prusse l'exigea dans tous ses traités subséquents. Cette uniformité dans les contributions indirectes, déjà fort avancée, mais non encore entièrement établie dans le Zollverein, est une condition nécessaire pour toute association de douanes.

Une autre condition aussi nécessaire, et qui n'est pas non plus encore complètement réalisée dans le Zollverein, mais que tous les gouvernements associés travaillent à accomplir, c'est l'abolition des droits de péage, de pontage et de navigation, lesquels sont autant de barrières qui ralentissent et gênent le commerce intérieur des nations. Sur ce point, s'il n'a pas fait tout ce qui est à désirer, le Zollverein a beaucoup fait néanmoins : quelques-uns de ces droits ont été abolis, d'autres ont été fixés à un *maximum*, et tous ont été plus ou moins radicalement modifiés.

Quant à l'unité des poids et mesures et de la monnaie, qui est, pour ainsi dire, le couronnement de tout cet édifice, l'association y marche lentement, mais persévéramment. Le plus urgent était l'adoption de l'unité de poids pour les douanes. Le choix tomba sur le quintal de la Hesse-Darmstadt, qui est devenu commun au Zollverein depuis le 1^{er} janvier 1840. Quant aux systèmes monétaires, il y en avait trois : celui de la Prusse, celui de la Saxe et celui du Midi. Celui de la Saxe a complètement disparu, mais ceux de la Prusse et du Midi existent encore. Dans le Midi on se sert, pour les transactions commerciales, du florin et du kreutzer, et, dans le Nord, du thaler et du gros d'argent. L'association, néanmoins, sentant la nécessité d'un système monétaire unique et reconnu par tous, a créé une monnaie sous le nom de *monnaie de l'association*, laquelle a cours dans tout le Zollverein, et vaut deux thalers ou deux florins et demi. On évalue à trois millions la monnaie

de cette espèce mise en circulation jusqu'à ce jour : l'émission de chaque État est proportionnelle à sa population.

En somme, et pour terminer ce paragraphe, le Zollverein a adopté tous les principes de l'école libérale. Quelques-uns de ces principes sont déjà réalisés, d'autres sont en voie de l'être, et tous le seront jusqu'à un certain point, modifiés, il est vrai, en ce qu'ils ont d'absolu et d'inflexible par les leçons de l'expérience et par l'action du temps.

§ III. Tarif du Zollverein.

C'est le tarif qui est le point capital de toute association douanière ; c'est lui, pour ainsi dire, qui lui imprime le sceau qui la caractérise, c'est lui qui, en fin de compte, doit la précipiter dans la décadence ou l'élever à la plus grande hauteur et lui donner les plus grands accroissements.

Avant le Zollverein, les tarifs étaient différents dans les États de l'Allemagne, généralement très-bas dans les petits et très-élevés dans les grands : celui de la Prusse était le plus élevé de tous. Le grand Frédéric, partisan des idées de son temps, adopta un système de restriction excessive, qui alla toujours s'adoucissant jusqu'à la loi du 26 mai 1818, dans laquelle furent posés les principes qui aujourd'hui encore régissent la matière. L'idée fondamentale de cette loi est de mettre l'industrie nationale en état de soutenir sur le

marché intérieur la concurrence étrangère et d'entretenir cette concurrence toujours active pour servir d'aiguillon à cette industrie. Tous les États associés ayant accepté cette loi, avec de légères modifications indiquées par l'expérience, il me semble opportun, et jusqu'à un certain point nécessaire, d'en faire une analyse complète.

Cette loi proclame dans ses deux premiers articles la liberté du commerce intérieur, avec les exceptions que j'ai indiquées plus haut. Le droit établi à l'entrée est d'un demi-thaler par cinquante kilogrammes, et la limite de la protection accordée à l'industrie indigène est représentée par dix pour cent sur la valeur des articles. Les articles sont généralement exempts de toute charge et droit à la sortie. Cette loi reconnaît et accepte le principe de la réciprocité avec les étrangers, tant pour les restrictions que pour les exemptions. Comme base de perception, elle laisse de côté la valeur de la chose, et adopte le poids, la mesure ou le nombre. Et c'est un système que nous serons forcés d'adopter si nous voulons éviter les graves et innombrables inconvénients que la valeur de la chose prise pour base entraîne nécessairement avec elle. Cette loi, considérée dans son état actuel avec les modifications qu'elle a subies, détermine les règles suivantes relativement aux exemptions, à l'importation, à l'exportation et au transit.

Exemptions. Les articles qui jouissent d'une immunité entière, soit au transit, soit à l'entrée et à la sortie,

sont au nombre de trente, à savoir : les produits agricoles des propriétés coupées par les frontières, le lait, les œufs, la volaille, le menu gibier, les fruits, le poisson frais, les pierres, les bois communs, transportés par terre ; les plantes de jardin, les substances minérales et autres articles de commerce des frontières ou de commerce limité ; les objets à usage particulier et les effets que les voyageurs portent avec eux, les meubles et les choses à l'usage de ceux qui s'établissent dans le pays, le papier écrit, les ouvrages d'art destinés aux musées, aux bibliothèques et aux autres établissements publics ; enfin l'or et l'argent monnayé ou en barre.

Importation. Le droit général d'entrée pour les articles non mentionnés dans la loi est, comme je l'ai déjà dit, d'un demi-thaler par cinquante kilogrammes ; mais généralement tous les articles de quelque importance sont nommés, et particulièrement imposés dans la loi.

Les articles d'importation sont plus ou moins grevés, suivant la catégorie à laquelle ils appartiennent. Il y a quatre catégories, qui comprennent : 1° les articles de consommation que ne produit pas le pays ; 2° les articles étrangers qui font concurrence aux produits indigènes ; 3° les matières premières et les articles à moitié façonnés ; 4° les articles fabriqués et manufacturés.

Les articles qui appartiennent à la première catégorie sont : le café, le thé, les fruits secs, le riz. Ces divers articles ne semblent pas trop grevés ; le café néanmoins est ici un objet de contrebande.

Les articles de la seconde catégorie sont : le sucre , les vins, le tabac, le blé, les bestiaux. Ces articles, et surtout le vin, le sucre et le tabac, sont excessivement grevés.

Les articles de la troisième catégories sont : le lin, le fil de lin, la laine, la laine filée, le coton, le coton filé, la soie écrue, teinte ou blanche, les substances minérales, le fer, la terre de porcelaine, les peaux non tannées, l'indigo, la garance. Parmi ces articles, la laine, le coton, les substances minérales, la terre pour porcelaine et les peaux brutes entrent libres de tout droit : les autres ne paient que des droits fort modiques.

Les articles de la quatrième catégorie sont : les tissus de lin, de laine, de coton, de soie, la quincaillerie, l'orfèvrerie, la parfumerie, le verre, la faïence blanche, la porcelaine, le papier, les habillements confectionnés. Les droits d'entrée sur ces articles varient extraordinairement.

La moyenne du revenu brut du Zollverein sur les droits d'entrée a été, pour chaque année, de 1827 à 1841, de 76,235,600 francs; et la moyenne de la valeur des articles importés, pendant la même période, de 619,685,664 francs. D'où l'on voit que les droits d'entrée sont de douze pour cent, somme qui ne peut être plus modique en comparaison du chiffre auquel elle s'élève dans les principales nations de l'Europe.

Exportation. Le Zollverein, je l'ai déjà dit, a admis, à quelques exceptions près, l'exemption absolue de droits sur les articles exportés.

Transit. Sur ce point, la législation est embrouillée, confuse et contradictoire. A peine existe-t-il une règle générale, et les cas où s'applique l'exception sont plus nombreux que les cas où s'applique la règle. Les droits de transit sont généralement élevés et entravent le commerce. Mais déjà d'autres principes prévalent dans les esprits, et finiront par amener une réforme complète de la législation sur ce point.

Pour terminer, je crois devoir vous présenter le tableau des revenus bruts de la douane, des déductions des dépenses, et du produit liquide réparti entre les États associés pendant l'espace de dix années.

ANNÉES	PRODUITS BRUTS	DÉDUCTIONS	PRODUIT LIQUIDE
1834	54,434,000 fr.	8,763,000 fr.	45,671,000 fr.
1835	62,179,000	8,816,000	53,360,000
1836	68,111,000	8,074,000	60,037,000
1837	66,365,000	7,893,000	58,472,000
1838	75,447,000	7,893,000	67,554,000
1839	77,136,000	7,881,000	69,255,000
1840	79,898,000	7,948,000	71,950,000
1841	82,33,2000	8,001,000	74,331,000
1842	87,789,000	8,351,000	79,438,000
1843	95,121,000	8,416,000	86,705,000

Les droits d'entrée forment presque à eux seuls la totalité de ces revenus. Il n'y a que la laine qui, à la sortie, produise quelque chose au Trésor.

De 1838 à 1844 les revenus bruts ont augmenté de quinze pour cent, et les revenus nets de vingt-huit.

Le développement de l'industrie agricole et surtout de l'industrie manufacturière du Zollverein a été très-rapide : preuve évidente que ces grandes associations sont un bonheur pour les peuples. En 1834, le Zollverein avait importé treize millions de kilogrammes de coton filé; en 1843, il en a importé vingt-deux millions et demi. L'importation du coton s'est élevée, pendant cette même période, de sept à dix-neuf millions et demi de kilogrammes : ce qui atteste le développement simultané de deux industries, celle de la fabrication et celle du filage. Il suit de là que l'importation des tissus de coton, qui, à la première des époques susmentionnées, s'élevait à huit cent mille kilogr. par an, est descendue à quatre cent cinquante mille dans la seconde. La fabrication de la soie a suivi la même proportion, et la quincaillerie n'a pas fait de moindres progrès. L'exportation de ces articles, qui n'était en 1834 que de quatre cent soixante-quinze mille kilogr., s'est élevée à un million deux cent quarante-cinq mille en 1843.

Voilà, en abrégé, le résultat de mes études sur la matière qui a été l'objet de cette longue lettre.

CORRESPONDANCE

L'édition espagnole des *Œuvres de Donoso Cortès* contient sous ce titre : *Correspondances diverses*, une série de lettres du marquis de Valdegamas. Nous les traduisons toutes, ainsi que les réponses des divers personnages à qui elles ont été adressées; mais nous devons faire observer que nous ne prétendons pas donner le texte même de ces dernières, que nous avons dû retraduire sur la traduction en espagnol donnée par l'éditeur de Madrid.

Nous joignons à ces lettres une lettre du père de Donoso Cortès sur la mort de son fils, adressée au directeur de la *Cruz* de Séville, M. Léon Carbonero y sol, et qu'accompagne une lettre de Donoso Cortès sur la mort du prince de la Paix.

Nous terminerons par une série de lettres inédites. Ce sont des lettres de Donoso Cortès à M^{re} Gaume, protonotaire apostolique, à M. le vicomte de La Tour, député au Corps législatif, et à M. Louis Veillot, rédacteur en chef de l'*Univers*, qui ont bien voulu nous en donner communication.

CORRESPONDANCE

A MONSIEUR ALBÉRIC DE BLANCHE, MARQUIS DE RAFFIN

Berlin, le 21 juillet 1849.

Monsieur et ami,

J'ai reçu avec un plaisir indicible la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire le 15 du mois courant. Mon plaisir a été d'autant plus grand que vous avez eu, sans le savoir, une part dans la conversion que Dieu a opérée en moi par sa grâce. Les mystères de ses voies sont si inconnus, si profonds!

J'ai toujours été croyant dans le fond de l'âme; mais ma foi était stérile, parce qu'elle ne gouvernait pas mes pensées, n'inspirait pas mes discours, ne guidait pas mes actions. Cependant, si, aux jours de mon plus grand oubli de Dieu, on m'eût dit : Tu vas abjurer le catholicisme ou souffrir d'horribles tourments, je crois

que j'aurais subi les tourments plutôt que d'abjurer. Entre cette disposition d'esprit et ma conduite, il y avait sans aucun doute une contradiction monstrueuse. Hélas ! ne sommes-nous pas presque toujours un amas monstrueux de monstrueuses contradictions ?

Deux choses m'ont sauvé : le sentiment exquis que j'ai toujours eu de la beauté morale, et une tendresse de cœur qui approche de la faiblesse ; le premier devait me faire admirer le catholicisme, la seconde devait avec le temps me le faire aimer.

Pendant mon séjour à Paris, j'ai vécu intimement avec M., et cet homme m'a subjugué par le seul spectacle de sa vie, que j'avais à toute heure devant les yeux. J'avais connu des hommes droits et bons, ou, pour mieux dire, je n'avais connu que des hommes droits et bons ; cependant, entre la droiture et la bonté de ces hommes et la droiture et la bonté de celui-ci, je trouvais une distance incommensurable ; et la différence n'était pas entre divers degrés de droiture, elle était entre deux sortes de droiture de tous points différentes. En y réfléchissant, je vis clairement que cette différence venait de ce que la droiture des premiers était naturelle, et celle du second surnaturelle ou chrétienne. — M. me fit faire connaissance avec vous et avec plusieurs autres personnes unies par les liens des mêmes croyances : ma conviction s'enracina alors plus profondément dans mon âme, et si profondément qu'elle devint invincible.

Dieu m'avait préparé pour la suite un autre instrument de conversion, plus efficace et plus puissant. —

J'avais un frère, que j'ai vu vivre et mourir, qui a vécu d'une vie d'ange, et qui est mort comme mourraient les anges, si les anges étaient sujets de la mort. Depuis lors, j'ai juré d'aimer et d'adorer, et j'aime et j'adore... j'allais dire ce que je ne puis dire, j'allais dire avec une tendresse infinie : le Dieu de mon frère. Voilà déjà deux ans que cet affreux malheur est arrivé. Je sais comme l'homme peut le savoir, qu'il est au ciel, qu'il jouit de Dieu et qu'il prie pour le malheureux frère qu'il a laissé sur la terre. Et pourtant je pleure toujours, et mes larmes n'auront pas de fin si Dieu ne vient à mon secours. Je sais qu'il n'est pas permis aux chrétiens de tant aimer une créature; je sais que les chrétiens ne doivent pas pleurer ceux qui meurent chrétiennement, parce que ceux qui meurent ainsi se transfigurent et ne meurent pas : je sais tout cela; je sais enfin que saint Augustin eut des scrupules pour avoir pleuré sa mère; et pourtant je pleure et pleurerai tous les jours, si Dieu ne me donne pas la force dans son infinie miséricorde.

Voilà, mon ami, l'histoire intime et secrète de ma conversion. J'ai voulu vous la raconter pour soulager mon cœur, et parce que, sans le savoir, vous y avez eu part. Comme vous le voyez, ni le talent ni la raison n'y ont eu aucune influence : avec mon faible talent et avec ma raison malade, la mort m'aurait atteint avant que la vraie foi ne fût venue. Le mystère de ma conversion (car toute conversion est un mystère) est un mystère de tendresse. — Je ne l'aimais pas, et Dieu a

voulu que je l'aime; je l'aime, et, parce que je l'aime, je suis converti.

Passons à autre chose. Vous avez rendu un très-grand service à la cause catholique en faisant connaître Balmes, et je vous en remercie comme catholique et comme Espagnol. Balmes fait honneur à sa patrie : homme d'un génie plein de clarté, de pénétration, de solidité, de fermeté dans la foi; agile dans la lutte, controversiste et docteur en même temps, peu d'hommes en ce siècle ont mérité au même degré que lui de laisser leur mémoire en héritage à la postérité. Nous ne nous sommes pas connus, mais il avait mon estime et j'ai su que j'avais la sienne; je n'ai vu que son portrait, après sa mort. La Providence nous avait placés dans des partis politiques opposés, et cependant la religion lui inspirait, sur les derniers jours de sa vie, les mêmes sentiments qu'à moi. Un mois environ avant que Balmes publiât son écrit sur Pie IX, j'avais moi-même fait une publication sur le même sujet et dans le même sens. Balmes et moi disons les mêmes choses, portons le même jugement, formulons les mêmes opinions. Mais ce qu'il y a de singulier, et ce qui fait ressortir particulièrement le talent de Balmes, c'est que, disant les mêmes choses que j'avais dites, il le fait d'une manière qui lui est si propre, qu'il ne se trouve même pas, par hasard, dans son travail, une seule des idées secondaires que j'avais développées dans le mien : — preuve insigne de la richesse de son arsenal et de l'abondance de ses armes!

Ce dernier écrit de Balmes est remarquable sous un

autre point de vue. Balmes qui fut toujours un grand penseur, n'avait jamais été un grand écrivain : ses études littéraires ne répondaient pas à ses études philosophiques. Exclusivement occupé de l'idée, il avait négligé l'expression, et chez lui l'expression était généralement faible, quoique ses idées fussent grandes. Son style était lâche, diffus, et les habitudes de la polémique, ce bourreau du style, l'avaient rendu verbeux. Eh bien, dans son écrit sur Pie IX, Balmes élève l'expression à la hauteur de l'idée et l'idée dans sa grandeur brille pour la première fois sous la parure d'une expression pleine de magnificence et de noblesse. Quand Balmes mourut, l'écrivain était digne du philosophe; aux yeux de la critique, ils étaient égaux.

Je vous réitère donc mes remerciements pour le zèle et le talent avec lesquels vous rendez populaire en France un homme si éminent.

Je me rappelle les deux portraits dont vous me parlez; je les ai tracés à Paris et à l'époque, si je ne me trompe, où nous fîmes connaissance : ils n'ont d'autre mérite que la sagacité avec laquelle j'ai saisi le caractère moral et intellectuel de ces deux personnages¹.

Le jour que vous prévoyez viendra, je n'en doute pas, où le champ appartiendra aux hommes de bonne volonté et de croyances pures; mais n'en doutez pas non plus, ce jour n'aura pas de durée : la société en définitive est blessée à mort; elle mourra parce qu'elle

¹ MM. Guizot et Lamartine.

(Note des traducteurs.)

n'est pas catholique et que le catholicisme seul est la vie.

Je compte retourner bientôt en Espagne et me retirer pendant quelque temps des affaires publiques pour méditer et écrire. Le tourbillon politique, où je me suis vu enveloppé malgré moi, ne m'a laissé jusqu'ici ni un jour de paix ni un moment de repos. Il est juste qu'avant de mourir je me retire pendant quelques années pour m'entretenir seul à seul avec Dieu et avec ma conscience. Pour moi, l'idéal de la vie, c'est la vie monastique. Je crois que ceux qui prient font plus pour le monde que ceux qui combattent; et que, si le monde va de mal en pis, c'est qu'il y a plus de batailles que de prières. Si nous pouvions pénétrer dans les secrets de Dieu et de l'histoire, je tiens, pour moi, que nous serions saisis d'admiration devant les prodigieux effets de la prière même dans les choses humaines. Pour que la société soit en repos, il faut qu'il y ait un certain équilibre, que Dieu seul connaît, entre les prières et les actions, entre la vie contemplative et la vie active. Je crois, tant ma conviction sur ce point est forte, que, s'il y avait une seule heure d'un seul jour où la terre n'envoyât aucune prière au ciel, ce jour et cette heure seraient le dernier jour et la dernière heure de l'univers.

Si je vous trouve à Paris lorsque j'y passerai, ou si vous venez en Espagne lorsque j'y serai, j'aurai le plus vif plaisir à vous assurer personnellement qu'il n'est pas d'amitié qui me soit plus agréable que la vôtre.

JUAN DONOSO CORTÈS.

LETTRES A M. LE DUC DE VALMY

LE DUC DE VALMY A M. DONOSO CORTÈS.

Paris, le 5 mai 1850.

Monsieur le Marquis,

Je désirais depuis longtemps une occasion de vous offrir l'hommage de mon admiration, et, comptant sur votre bienveillance, je saisis celle qui se présente de vous offrir l'exemplaire ci-joint d'un livre que je viens de publier sous ce titre : *La force du droit*.

J'ai essayé d'exprimer dans ce livre les vérités que vous avez proclamées d'une voix si éloquente à la tribune espagnole; je vous prie donc de le recevoir comme l'offrande d'un disciple.

Je ne tenterai ni une apologie ni une analyse de *La force du droit et du droit de la force*; ce serait un travail au moins inutile lorsque je m'adresse à un juge aussi compétent que le marquis de Valdegamas, qui, en supposant que j'aie fait un ouvrage utile, saura très-bien le comprendre. Je me bornerai donc à réclamer votre indulgence pour la tentative d'un homme de bonne volonté, qui se tient pour très-heureux d'avoir l'occasion de se dire votre dévoué et respectueux serviteur,

Le duc DE VALMY.

P. S. Mon éditeur est chargé de vous envoyer par le courrier un exemplaire de la 2^e édition de mon livre.

LE MARQUIS DE VALDEGAMAS A M. LE DUC DE VALMY.

Madrid, le 19 mai 1830.

Monsieur le Duc,

J'ai tardé quelques jours à répondre à la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 5 de ce mois, dans l'espérance de recevoir par le courrier votre dernier ouvrage, que j'ai un grand désir de lire et qui n'est pas encore parvenu en mes mains, comme il arrive habituellement des livres expédiés de Paris par la malle-poste. Je prends donc la liberté de vous prier de vouloir bien remettre votre livre à M. le duc de Sotomayor, notre ambassadeur à Paris, lequel saisira la première occasion favorable de me l'envoyer par une voie sûre.

J'ai déjà eu le plaisir de lire quelques fragments de *La force du droit* dans les journaux religieux; et cette lecture a suffi pour augmenter l'estime que je professais pour vous, pour une personne en qui sont en harmonie parfaite le nom, le caractère et le talent. Je saisis avec empressement l'occasion de vous manifester ma satisfaction de voir les relations s'établir entre nous. Il ne me reste qu'à réclamer votre indulgence si je ne vous écris pas d'une manière qui réponde à ce sentiment; l'habitude de manier votre langue me manque, et, partant, il m'est impossible de m'exprimer aussi amplement que je le voudrais.

Je suis votre très-dévoué et respectueux serviteur,

Le marquis DE VALDEGAMAS.

A MONSIEUR LE DUC DE VALMY.

Madrid, le 17 juin 1850.

Monsieur le Duc,

J'ai reçu non-seulement l'exemplaire de votre ouvrage intitulé *La force du droit*, que vous avez bien voulu m'envoyer par l'entremise de M. le duc de Sotomayor, — je le reçois à l'instant, — mais encore celui que m'a adressé votre éditeur, et qui m'est parvenu, contre mes espérances, il y a trois jours.

Je viens d'achever la lecture de votre ouvrage. C'est vraiment un livre d'un autre temps; de nos jours on n'a pas coutume d'écrire sur des questions brûlantes avec cette impartialité sereine, avec cette convenance exquise et cette sobriété de bon goût. La belle littérature est morte, emportant avec elle le secret de toutes ces qualités. Mais votre livre les réunit au plus haut degré; c'est en même temps un bon livre et une bonne action, destiné qu'il est, entre tous, à préparer le triomphe des vrais principes et la réconciliation entre des hommes estimables séparés aujourd'hui par les révolutions.

Dieu bénira vos courageux efforts. Du reste, vous savez que vos principes sont les miens; j'ajouterai seulement que j'adopte pareillement vos conclusions. Je vous dois mille remerciements, Monsieur le Duc, et je vous les donne de tout mon cœur pour le grand plaisir que

vous m'avez procuré en me faisant libre de si belles choses, exprimées en un si beau langage.

Je suis, Monsieur le Duc, etc.

Le marquis DE VALDEGAMAS.

LE DUC DE VALMY A M. DONOSO CORTÈS.

Paris, le 9 juillet 1850.

Monsieur le Marquis,

Ce que vous avez daigné m'écrire m'est d'autant plus précieux, que vous voulez bien y montrer une plus grande bienveillance pour *La force du droit* et pour son auteur. Votre opinion est pour moi au-dessus de toutes celles qui ont honoré mon ouvrage, surtout à cause de ce que vous ajoutez.

Rien ne pouvait m'être plus agréable que d'apprendre de votre propre bouche que nous sommes d'accord sur tous les points; et cette assurance me donne l'espoir que vous n'avez pas été bien compris lorsqu'on a prétendu que vous étiez en dissidence ouverte avec un de vos plus illustres compatriotes. J'aime Balmes, dans la manière d'apprécier le système général de politique adopté par Pie IX au commencement de son pontificat.

Une intelligence aussi élevée, aussi impartiale que la vôtre, ne pouvait assurément pas ne pas voir que la pensée des réformes essayées par Pie IX naissait de son élection même, en 1846; et que ces réformes, malgré tout ce qu'on peut dire sur le mode de leur développement, ont été une sauvegarde du pouvoir temporel du

pape, en présence d'une révolution qui bouleversait tous les pouvoirs constitués.

Le système de Pie IX n'a pas empêché, il est vrai, le torrent révolutionnaire de déborder à travers l'Italie; mais il n'en est pas moins certain qu'il a suffi pour retarder ce débordement jusqu'à l'époque où les partis catholique et conservateur ont eu assez de force pour entreprendre la restauration du pontificat; on pourrait même ajouter que c'est par lui qu'a été obtenu un secours que la république française aurait refusé à un pontife moins populaire, si l'on peut encore se servir de ce mot dont on a tant abusé. Quoi qu'il en soit, je n'entreprendrai pas de discuter ici cette thèse. Permettez-moi d'ajouter seulement qu'en tenant compte de l'état des esprits et de la manie réformatrice du siècle présent, Pie IX, quelque jugement qu'on porte sur ses actes, a été l'envoyé de Dieu pour des temps en dehors de la règle commune, *homo missus a Deo*.

Vous savez, Monsieur le Marquis, la sincérité avec laquelle je suis, etc.

Le duc DE VALMY.

A MONSIEUR LE DUC DE VALMY

Madrid, le 20 juillet 1850.

Monsieur le Duc,

J'ai reçu votre lettre du 9 courant. Personne ne m'inspire plus de confiance que vous, et je sens en outre un

tel besoin de votre amitié, que, pour la mériter, je veux être avec vous d'une entière franchise. Je ne sais en vérité comment je m'en tirerai pour vous exprimer, dans une langue qui n'est pas la mienne, ce que j'ai à vous dire; je vais toutefois essayer de me faire comprendre de vous : c'est tout ce qu'il me faut.

La question est celle-ci : Le système général de politique adopté par Pie IX, au commencement de son pontificat, est-il bon ou mauvais? A cette question j'ai donné deux réponses identiques en réalité, contradictoires en apparence; dans une circonstance j'ai dit *oui*, et dans une autre j'ai dit *non*. J'ai dit *oui* dans un écrit sur Pie IX, qui a paru avant celui de Balmes sur le même sujet et qui n'est pas connu en France, — je vous l'enverrai par la première occasion favorable; — j'ai dit *non* dans un de mes discours qui est tombé sous les yeux de M. l'abbé de Valroger; et M. de Valroger a eu la bonté d'écrire mon nom à côté de celui de Balmes dans l'*Ami de la religion*.

Maintenant, je vais vous dire ma pensée tout entière; la voici :

Le monde croyait que l'Église n'était pas aussi catholique que son nom; que l'Église était une reine servie par des esclaves, et que ses esclaves seuls pouvaient approcher librement. Il était nécessaire de détromper le monde, et Pie IX a été l'homme dont Dieu a voulu se servir pour détromper le monde en ce qui regarde l'Église : c'est ainsi que l'on doit interpréter, selon moi, la conduite de ce grand pontife. De même qu'autrefois

son divin Maître appela à lui les Juifs et les Gentils, le grand pontife a appelé à lui les monarchiques et les libéraux. Il a été crucifié par les libéraux, comme son Maître le fut par les Juifs. Malheur aux Juifs ! malheur aux libéraux !... Dans l'un et l'autre cas, il y a eu un appel suivi d'une catastrophe ; dans l'un et l'autre cas, malgré la catastrophe, il faut tenir l'appel pour bien fait. Voilà mon *oui*.

Voici mon *non*. Il me paraît bon que les libéraux aient été appelés, mais à la condition que, comme les Juifs, ils ne soient appelés qu'une fois pour toutes jusqu'à la fin des temps : je présume que notre grand pontife sera de mon avis. Je crois être dans la bonne voie en approuvant ce qui s'est fait ; mais je ne crois pas cependant que l'expérience doive être renouvelée. Il était juste, prudent, nécessaire même, que l'Église ouvrit ses bras à tout le monde ; mais il est juste aussi, prudent et nécessaire que l'Église, sans fermer ses bras, tourne ses regards vers ceux qui ont vieilli en la respectant et l'aimant. Notre Seigneur a appelé tout le monde, a béni tout le monde, a prié pour ses ennemis ; mais, après le sacrifice du Calvaire, lorsqu'il sortit du tombeau, ce n'est pas vers ses ennemis qu'il envoya Marie-Madeleine, il l'envoya vers ses apôtres et ses frères.

Je suis effrayé, je vous l'avouerai franchement, de la voie où s'est jetée une certaine partie du clergé français. Sous prétexte de ne vouloir pas rendre l'Église solidaire d'un parti ou d'une forme déterminée de gou-

vernement, on prétend la jeter dans le champ des aventures. Comment ces malheureux ne voient-ils pas que ce chemin aboutit forcément à une catastrophe? Notre Seigneur a menacé de méconnaître dans le Ciel celui qui rougira de le confesser sur la terre. Comment ces prêtres dont je parle ne voient-ils pas qu'en conseillant à l'Église de renier ses fidèles, de rougir de ses amis, ils ne font que lui conseiller de commettre ce grand péché de la honte pusillanime et de l'ingratitude? Cela peut être le conseil de la prudence humaine; mais la prudence humaine est parfois bien misérable et bien imprudente.

J'ai l'honneur, Monsieur le Duc, etc.

Le marquis DE VALDEGAMAS.

A MONSIEUR DONOSO CORTÈS

Paris, le 22 septembre 1850.

Monsieur le Marquis,

Si je n'avais consulté que mon vif désir de vous renouveler l'hommage de l'affection et de l'estime que nos relations m'ont inspirées, j'aurais depuis longtemps répondu à votre intéressante lettre du 20 juillet. Mais, tout en attendant votre brochure sur Pie IX, j'ai fait un voyage à Wiesbaden; puis, après avoir reçu votre opuscule, j'ai dû le lire, ce qui ne m'a pas été bien facile, puisqu'il est écrit en espagnol, langue que je ne cultive pas depuis longues années : tout cela vous expliquera

mon retard à renouer une correspondance si agréable pour moi.

Enfin, aujourd'hui que je connais votre écrit, j'ai hâte de vous dire que sa lecture a grandement augmenté l'admiration que l'intelligence de son auteur m'avait déjà inspirée. — Quelle magnifique explication du caractère des réformes de Pie IX ! quelle éloquente exposition de l'esprit de notre sainte religion ! Si mon dernier ouvrage a obtenu quelque vogue, cela vient, j'en suis persuadé, de ce que j'y ai indiqué quelques-unes des vérités si clairement démontrées par vous.

Je vais me permettre quelques mots encore sur la question que vous avez bien voulu traiter avec moi.

Le système général de politique adopté par Pie IX est-il, oui ou non, un système qui convienne ? Hier vous disiez *oui*, aujourd'hui vous dites *non*. Les motifs de votre affirmation sont déduits dans votre brochure ; j'y vois avec quel éclat vous avez su présenter dans toute sa grandeur l'action du pontificat, avec quelle exactitude vous avez démontré que Pie IX est le glorieux continuateur de saint Anselme, de Grégoire VII et d'Innocent III. Bien qu'admirateur enthousiaste de Pie IX, j'ai encore appris de vous ce qu'il y a principalement à admirer dans l'œuvre de ce pontife.

En cherchant ensuite dans votre lettre les motifs de votre *non*, je n'en trouve qu'un seul, l'appel fait par Pie IX aux libéraux. Si le système général de ce pontife n'avait consisté que dans cet appel, je serais de votre avis, que pour rien au monde il ne faudrait le répéter,

mais je crois, Monsieur le Marquis, que cet appel n'est, à la rigueur, qu'un pur incident de l'entreprise de Pie IX, si loyalement expliquée dans votre brochure; et, cela étant, il est clair qu'aucune des accusations fondées que l'on peut formuler sur cet incident n'affecte en rien la politique générale du Pontife. J'oserais même avancer quelque chose de plus, c'est qu'en vérité l'on ne peut pas dire que Pie IX ait appelé les libéraux, mais bien que les libéraux sont allés à lui pour troubler son œuvre, en quoi certainement ils n'ont pas réussi par leurs propres forces; car le Pape aurait pour sûr déjoué leur manège, s'il n'avait eu contre lui diverses circonstances entre lesquelles il faut compter : d'abord l'imprévoyance des souverains d'Italie, qui, se refusant à suivre Pie IX, ont provoqué dans leurs États des explosions révolutionnaires; en second lieu, la mission de lord Minto, formellement envoyé en Italie pour favoriser ces explosions dans un sens anticatholique et anti-français; enfin la Révolution de Février, qui a produit en Italie, comme dans le reste de l'Europe, une secousse contre laquelle Pie IX était moins *armé* que l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse.

Pour ne pas trop allonger cette lettre, je me permets de vous envoyer une brochure dans laquelle j'ai traité des réformes de Pie IX, j'y expose les fondements de l'opinion que je viens de manifester.

En résumé, je crois exactement comme vous que Pie IX ne doit pas réitérer son appel aux libéraux; mais je crois aussi être de votre opinion en ajoutant que le

Pape doit poursuivre ses réformes dans le sens et de la manière que vous avez indiqués, afin de briser les fers qui gênent l'Église et de sauver le monde de la nouvelle servitude que lui imposerait la philosophie anticatholique.

Quant aux auxiliaires dont doivent s'entourer le Pape et l'Église, il est évident qu'ils doivent être les amis de l'Église et du Pape. Dans la lutte des opinions, l'Église ne doit pas se montrer désintéressée au point d'être indifférente au bien ou au mal. Quant à cette partie du clergé français qui s'engage dans la voie que vous signalez, je n'hésite pas à la qualifier d'aveugle et d'ingrate. Espérons que Dieu daignera les éclairer sur les intentions positives de ceux qui, sous leurs différents masques, sont toujours les fils de Voltaire; ayons confiance que le clergé ne voudra pas perdre les avantages que lui donnent ses vertus, à une époque où elles deviennent si rares.

Je suis, comme toujours, Monsieur le Marquis, votre très-dévoué et respectueux serviteur et ami.

Le duc DE VALMY.

LETTRES A M. GUIZOT

A MONSIEUR DONOSO CORTÈS

Pour lui accuser réception d'un exemplaire de l'*Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme.*

Paris, jeudi, 3 juillet 1851.

Je vous remercie mille fois, Monsieur le Marquis, d'avoir pensé à moi. Dans ma retraite de Val-Richer, où je vais me fixer pour le moment, j'emporte votre livre, certain qu'après l'avoir lu j'aurai un motif de vous savoir gré, de plus en plus, de votre bon souvenir. Je n'ai encore fait que le feuilleter. Il me semble que je n'en retrancherais pas un iota ; mais que j'y ajouterais quelque chose.

L'Église catholique ne change ni ne varie, c'est certain ; mais il est indubitable qu'elle marche et avance. Pour s'incorporer à la société humaine dans l'actualité, elle a encore un pas à faire. Ce pas, elle peut le faire, si elle veut. Le fera-t-elle ? Je ne connais personne qui soit plus propre et plus capable que vous pour la faire entrer dans cette voie.

En vous réitérant mes remerciements, je vous prie de me compter au nombre de vos plus attachés et respectueux amis.

GUIZOT.

A MONSIEUR GUIZOT

Paris, le 4 juillet 1851.

Monsieur,

Je vous remercie à mon tour de votre gracieuse lettre. J'aurais très-volontiers échangé avec vous quelques mots sur cette grande question de l'Église. Mais, puisque votre absence ne me le permet pas, j'aurai l'honneur de vous exprimer ma pensée en quelques lignes, que je recommande à votre bienveillance.

Je tiens, pour mon compte, que le monde ne se sauvera pas uniquement par le moyen de la pensée, mais bien encore par le moyen de l'action; car l'homme ne pense que pour agir ensuite conformément à sa pensée. Cela revient à dire que le monde, pour se sauver, a besoin de vérité et de vertu. Eh bien, le monde ne peut recevoir ni la vérité ni la vertu que de l'Église; et en voici la raison :

Dans l'ordre de la pensée, l'Église est seule en possession de l'*absolu*; et dans l'ordre des actions, elle seule est en possession de la *charité*.

Nous hommes, pour savoir quelque chose, nous avons besoin de nous élever du relatif à l'absolu; tandis que l'Église, pour apprendre tout ce que nous savons, n'a besoin que de descendre à notre relatif, des hauteurs de l'absolu. Or qui ne voit qu'il est plus facile de descendre que de monter?

Si l'Église n'est pas descendue encore jusqu'à notre

infériorité, c'est la faute des rois de la terre et des gouvernements du monde qui l'en ont empêchée à force d'entraves et d'obstacles. En vérité, quand on parcourt l'histoire de ces derniers siècles, et que l'on voit la *loi des suspects* appliquée à l'Église par toutes les législations des pays catholiques, on se demande avec raison comment il est possible que l'Église sache encore quelque chose.

D'un autre côté, l'Église seule est perpétuellement charitable. Tandis que les hommes s'occupent à se haïr, à se dévorer les uns les autres, l'Église seule brûle encore d'amour pour les hommes, parce que l'amour a toujours été son patrimoine, sa force et son secret.

Cela étant, la logique m'oblige de dire que, s'il y a quelqu'un qui sache plus que tout le monde, qui aime plus que tout le monde; c'est celui-là qui sauvera le monde; car le monde ne peut être sauvé que comme il l'a déjà été, par la souveraine intelligence et par le plus grand amour.

Mon Dieu! c'est merveille de voir combien les choses difficiles sont faciles. Je crois, par exemple, très-possible que le salut de l'Europe dépende, à l'heure présente, du vouloir ou du non vouloir d'un homme qui est à Val-Richer. Le voudra-t-il?

Daignez me compter au nombre de vos dévoués et respectueux amis.

JUAN DONOSO CORTÈS.

M. GUIZOT A M. LE MARQUIS DE VALDEGAMAS

En lui envoyant un exemplaire de son ouvrage intitulé : *Méditations et Études morales*

24 novembre 1851.

Monsieur le Marquis,

Voilà un livre qui peut-être vous intéressera; en vous l'offrant, j'acquitte une ancienne dette.

Nous avons beaucoup pensé, l'un et l'autre, aux mêmes choses, et nous marchons tous deux vers un même but, par des voies sinon identiques, du moins parallèles. Par le temps qui court, ce n'est déjà pas peu d'unité.

Daignez, pour ce motif, accueillir de nouveau l'assurance de ma plus grande considération et de ma plus profonde estime.

GUIZOT.

M. DONOSO CORTÈS A M. GUIZOT

Paris, le 28 novembre 1851.

J'ai reçu l'ouvrage que vous avez bien voulu m'envoyer et la gracieuse lettre qui l'accompagnait.

Un nouvel écrit de vous est une nouvelle lumière pour toutes les intelligences. Je me propose de lire celui-ci avec toute l'attention que j'apporte à tout ce qui sort de votre plume toujours grave et savante, bien certain d'y trouver quelque chose qui s'empare de mon

esprit et remue profondément mon cœur et mon âme.

Je saisis cette occasion de vous renouveler, etc.

JUAN DONOSO CORTÈS.

LETTRES A UN AMI

I

Paris, le 19 avril 1851.

Mon cher ami, je suis touché et reconnaissant de la peine que vous prenez de faire éclater la vérité au sujet de l'accueil fait à ma pauvre personne dans ce pays. Je n'avais pas voulu vous en parler, parce que vraiment cela n'en valait pas la peine, et que jamais je n'ai aimé à faire le personnage; mais, puisque vous mettez tant d'intérêt à le savoir, je vous dirai qu'à ma connaissance nul diplomate étranger n'a été mieux reçu à Paris par toutes les classes de la société et surtout par les hautes classes. Avant même que j'eusse présenté mes lettres de créance, et alors que je ne pouvais m'annoncer que comme Donoso Cortès, tous les salons me furent ouverts, y compris celui de la princesse Liéven, qui est le premier salon politique du monde et qui ne reçoit qu'un petit nombre d'hommes choisis. Voilà la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Le *charitable* petit mot de la *Revue des Deux-Mondes* sur moi, dont vous me parlez, a été inséré, je le sais positivement, à l'insu du directeur, qui est malade. On voit au premier coup d'œil que son auteur n'est pas un Français : la haine espagnole y brille trop. Mon Dieu ! à qui en veulent ces gens ? à un homme qui n'a jamais fait de mal même à ses ennemis, à un homme qui n'a pas voulu être ministre, précisément et surtout afin de n'avoir à faire à personne même ce mal qui souvent pour ceux qui gouvernent est juste et obligatoire ; un homme qui jamais, opposant ou ministériel, n'a laissé échapper de ses lèvres une personnalité. Que Dieu leur pardonne. S'ils m'attaquent, je ne me défendrai pas pour cela.

Mais, de toutes manières, j'éprouve une vive douleur de me voir ainsi traité dans ma patrie, tandis que les étrangers m'accueillent avec une pareille distinction. Ce qui se passe à mon égard n'est ni plus ni moins qu'un des nombreux symptômes qui révèlent le lamentable état du pays. Notre nation est entièrement perdue : on n'y voit plus qu'une lutte de honteuses personnalités et une chasse sans repos où quelques hommes se disputent à qui fera la meilleure. Le libéralisme et le parlementarisme produisent partout les mêmes effets : ce système est venu au monde pour le châtiment du monde ; il tuera tout, le patriotisme, l'intelligence, la moralité, l'honneur ; il est le mal, le mal pur, le mal essentiel et substantiel. Ou il se trouvera un homme pour mettre à bas ce système, ou ce sys-

- tème mènera l'Espagne où il a mené toute l'Europe
Mais je crains que ce mal, dans les desseins de la Providence, ne puisse être extirpé que par un mal plus grand.

Dans un pareil chaos on ne peut donner de conseils. Heureusement ceux qui pensent comme vous et moi n'ont pas de choix à faire. Quant à moi, je n'ai rien à résoudre, parce que pour le moment je ne songe pas à aller en Espagne : si j'y allais, ce serait pour tout dire à tout le monde.

Adieu, mon ami. Vous savez combien sincèrement vous aime votre très-dévoué

DONOSO.

II

Paris, le 1^{er} mai 1851.

Je vais vous rapporter, mon cher ami, mais d'une manière très-abrégée, ce qui s'est passé dans l'entrevue que j'ai eue avec le prince de Metternich. La grandeur du rôle que ce célèbre personnage a rempli dans le monde fait que tout ce qui se rapporte à lui est toujours très-intéressant.

Le prince m'a fait l'accueil le plus parfait. Pour moi, j'ai salué avec la vénération la plus profonde cette ruine encore majestueuse d'un autre âge. Un homme qui a été ministre pendant trente-neuf ans dans le dix-neuvième siècle ; qui, pendant cette longue période, a été

l'arbitre suprême de l'un des plus beaux empires du monde ; qui a été mêlé à tout et a influé sur tout ; qui est intervenu dans toute espèce de guerres, dans tous les traités de paix et d'alliances ; qui a été un des plus grands architectes de l'édifice politique de l'Europe ; et qui, tout tombé qu'il est, conserve encore une puissante influence dans les conseils des princes ; un tel homme inspire naturellement une grande vénération et un profond respect.

La physionomie du prince est à la fois agréable et tranquille, ses traits sont encore beaux, et leur beauté résulte de leur parfaite proportion. Il parle mal et lentement le français ; il parle beaucoup, comme un vieillard ; mais il dit toujours de bonnes choses ; quelquefois il parle de l'avenir, presque toujours du passé.

Il m'a d'abord raconté l'histoire de sa vie, qui est l'histoire du siècle présent. Le commencement et la fin en sont remarquables. A peine sorti de l'enfance, il eut pour gouverneur et pour maître un Français appelé Simon, intime ami de Robespierre et président de ce comité de décemvirs qui dirigea la fameuse et lamentable journée d'août où succomba la monarchie. Le jeune Metternich devait être incorruptible, puisqu'il ne fut pas corrompu alors. L'influence de l'éducation est grande, sans doute ; mais elle a été exagérée surtout par les politiques grecs ; il y a des organisations qui sont tout de suite ce qu'elles doivent être dans l'avenir, sans qu'aucun genre d'éducation puisse les corriger ni les changer. Cela se voit particulièrement dans les

hommes que la Providence choisit comme instruments de ses immuables desseins. A la même école où un autre aurait puisé et avalé le poison démocratique, Metternich apprit à connaître et à détester la démocratie. Et, à ce propos, il est digne de remarque qu'en général ceux qui combattent le mieux un ennemi ne sont pas ceux qui le détestent, mais ceux qui le connaissent : de tous les hommes que nous présente l'histoire contemporaine, Metternich et Mirabeau sont la preuve la plus frappante de cette vérité. Le premier, qui dès ses jeunes années connut la démocratie comme sa mère, est l'homme qui lui a porté les coups les plus assurés. Le second, noble par la naissance, courtisan par l'éducation, tua l'aristocratie et démantela la monarchie. Ceci me rappelle, et c'est encore une preuve de cette vérité, que Voltaire, l'ennemi personnel et juré de Notre Seigneur, est l'homme de son siècle qui a le plus feuilleté les saintes Ecritures, persuadé que le bon avocat n'est pas celui qui lit constamment ce qui est avantageux à son client, mais celui qui a toujours sous les yeux les actes de la partie adverse.

Quant à la fin de sa carrière politique, le prince de Metternich affirme qu'il s'est retiré du pouvoir, non parce que la monarchie avait des ennemis, et des ennemis armés, mais parce que les défenseurs de la monarchie faiblirent au moment suprême. Le prince conseilla la répression immédiate de l'insurrection, répression qui, selon lui, était possible et réalisable : néanmoins la politique des concessions prévalut en haut lieu, et le

prince se retira devant cette politique ; qu'il tint pour désastreuse.

M. de Metternich ne parle qu'en formules, qui mettent en relief sa pensée, et il se sert de comparaisons tirées des choses vulgaires, qui contribuent à le rendre plus clair et plus intelligible. Ainsi, en parlant du système des concessions, il dit que toute concession est une dépense ; que les dépenses sont de deux sortes, selon qu'elles ont pour objet le revenu ou le capital ; que celui qui dépense le revenu pour sauver le capital fait bien ; mais que celui qui dépense le capital pour sauver le revenu se ruine. Appliquant ces principes au cas en question, il dit que les concessions administratives sont une dépense sur le revenu qui souvent contribue à sauver le capital, mais que les concessions politiques sont des dépenses sur le capital qui mènent directement à la banqueroute et à la misère.

Le prince dit qu'il a toujours eu de l'horreur et de l'éloignement pour la politique, et qu'il a toujours été contraint par sa mauvaise étoile d'être et de rester homme public, contre tous ses instincts, qu'il eût été un bon professeur de mathématiques et de sciences naturelles, pour lesquelles il se reconnaît beaucoup de goût et de disposition.

Généralement on ajoute peu de foi à celui qui affirme de lui-même qu'il a en horreur la vie publique, et que, s'il pouvait suivre ses goûts, il préférerait la vie privée ; mais j'ai toujours soupçonné le contraire de ce que soupçonne le monde, et je suis porté à croire quiconque me

dit : Je déteste le bruit, j'aime la paix et la tranquillité. En général, ceux qui tiennent ce langage ne sont guère empressés d'y conformer leur conduite lorsqu'ils en ont l'occasion, mais je suis persuadé que l'homme est le plus souvent condamné à faire le contraire de ce qu'il voudrait. Il en est pour lui des choses de la vie comme du bien et du mal : il connaît le bien, l'approuve, et néanmoins ne le fait pas, sans que cette omission prouve grand'chose contre son approbation et sa connaissance ; de même il connaît le mal, le hait, et cependant le fait, sans que son acte prouve qu'il n'a pas cette connaissance et cette haine.

Les affaires d'Allemagne devinrent ensuite le sujet principale de la conversation. Le prince, suivant sa coutume, me fit l'historique circonstancié et minutieux de tout ce qui s'est passé au congrès de Vienne ; puis, arrivant aux complications actuelles, il m'a affirmé qu'il n'y avait rien à craindre de ce côté, et que la réconciliation de l'Autriche et de la Prusse était déjà un fait accompli, bien qu'il restât encore à régler quelques détails. Revenant à ses comparaisons et à ses similitudes, il disait que la Confédération est un édifice dont l'Autriche et la Prusse sont les architectes, et que ces architectes ne disputent plus sur la nature et la forme de l'édifice, étant parfaitement d'accord à cet égard, mais seulement sur la manière de le meubler. Arrivé là, le prince émit une singulière opinion, à l'appui de laquelle il apporta une comparaison. Selon lui, l'Autriche doit abandonner le projet d'entrer dans la conférence

avec tous ses États, projet qui, sans compter les complications européennes qu'il fait naître, va directement contre l'intérêt de l'Autriche. L'Autriche, dit-il, est comme Rotschild; c'est un grand banquier qui désire entrer en société avec d'autres banquiers pour une affaire spéciale, à laquelle ne suffisent pas ses forces individuelles : quelle est cette affaire? l'extirpation de la révolution en Allemagne. Rotschild serait fou, si au lieu de mettre simplement dans une société, formée pour un but spécial, une part proportionnelle de ses capitaux, il y jetait toute sa fortune, de manière à n'être plus qu'un membre de la société nouvelle et à perdre son existence comme banquier indépendant, de même l'Autriche serait folle de mettre dans la compagnie allemande tout ce qu'elle a et de se laisser ainsi complètement absorber dans la personnalité collective.

Le prince n'est pas loin de penser de l'Europe en général ce que j'en pense moi-même. Il dit du Piémont que sa ruine est certaine, et de la France qu'il ne lui voit ni horizon ni avenir; que, chez elle, tout l'assemblage du corps social se dissout, et qu'il ne connaît personne qui puisse le relever et le remettre en équilibre.

Il m'a demandé si je voyais M. Guizot, et, comme je lui répondis qu'une étroite amitié nous unissait, il me dit : « Cela doit être; *M. Guizot est un bon garçon qui revient à la vérité.* » Dans une autre occasion, en parlant du même personnage, il me dit que ce n'était pas un homme de principes, mais de système, ce qu'il ne faut pas confondre, ajouta-t-il : un système est comme

un canon placé à l'étroite embrasure d'une muraille; pour l'éviter, il suffit de se mettre de côté et hors de la ligne droite; tandis que les principes sont comme un canon placé sur pivot, se mouvant librement et vomissant le feu sur l'erreur dans toutes les directions.

Ce qui distingue surtout le prince, c'est la probité politique, le bon sens imperturbable. La seule chose dont il se flatte, c'est d'avoir été toujours le même et toujours honoré. Sans être un de ces esprits éminents qui s'envolent sur les ailes des conceptions gigantesques et hardies, il parvient à la même hauteur à force d'observations et d'étude assidue des petites choses. Lui seul possède en son entier l'histoire du siècle présent.

Après m'avoir invité avec le plus gracieux empressement à dîner, invitation que j'ai cru devoir refuser sous prétexte d'un engagement antérieur, il eut la bonté de se mettre entièrement à ma disposition, et de me témoigner qu'il aurait du plaisir à conserver avec moi des relations amicales. « Je suis, me dit-il, un énorme volume où sont consignés tous les grands faits de ce siècle; quand vous voudrez me feuilleter depuis la première jusqu'à la dernière page, je me mets à votre disposition. »

III

Paris, le 15 mai 1851.

Je lis avec une peine profonde et avec terreur les détails que vous me donnez dans votre dernière lettre sur

la situation de l'Espagne; et pourtant vous ne me dites rien que je ne sache ou ne prévoie mieux que vous qui êtes sur les lieux : la distance est nécessaire pour la perspective. Oui, ce pays est perdu, entièrement perdu, perdu sans remède; et l'Europe n'est pas en meilleure voie de salut.

Le parti modéré espagnol, qui a maintenu l'ordre jusqu'à présent, me semble définitivement épuisé et entraîné dans le mouvement de dissolution qui se remarque partout. Il serait inutile d'attribuer cette dissolution à des causes particulières : les causes sont générales, puisque le phénomène est général; elles sont européennes et nullement espagnoles. En Espagne, comme en Italie, comme en France, comme en Angleterre, tous les anciens partis se dissolvent rapidement et simultanément. Le grand résultat de tout cela, le résultat définitif sera, selon moi, la formation prochaine de deux unités contradictoires, l'unité démocratique d'un côté, et l'unité monarchique de l'autre. Tout ce qui est entre les deux me paraît destiné à périr infailliblement.

J'ignore ce que fera le gouvernement dans des circonstances aussi lamentables : c'est à nous d'appeler son attention sur ce phénomène en même temps local et général, espagnol et européen, afin qu'il avise dans sa prudence. Je dirai seulement qu'il y aurait un grand danger, parce qu'il y aurait une grande erreur à croire que le parti démocratique d'Espagne est aujourd'hui ce qu'il était hier. Hier c'était à peine une faction, aujourd'hui c'est un parti formidable; hier il comptait quel-

quès douzaines d'individus, aujourd'hui il se compose de tout le parti progressiste, moins les chefs, qui le contenaient dans les limites légales et parlementaires. La même porte qui a donné issue à ses chefs a donné entrée aux prolétaires et aux travailleurs : de sorte que, s'il perd avec ses chefs la prudence, il gagne avec ses nouveaux soldats une énergie sauvage pour la destruction. Vous verrez, avant longtemps, le *Clamor publico*, vrai représentant des instincts progressistes, passer avec armes et bagages aux francs démocrates; de même que vous verrez infailliblement la *Nacion* disparaître de la scène politique faute d'abonnés.

Vous verrez encore cet autre phénomène : le parti modéré ira chaque jour se fractionnant, et vous ne trouverez plus deux de ses membres qui pensent de même. La peur ou l'intérêt pourront réunir quelques instants ces atomes qui tendent à se séparer par une force centrifuge irrésistible : mais ces instants passeront rapidement, et avec eux les dernières espérances de ce parti, qui fut jadis un glorieux parti.

Au milieu de ce chaos, le mieux pour vous serait peut-être de voir venir. Ne vous agitez pas stérilement; laissez faire celui qui opère toutes choses, et qui n'a aucun besoin de nos stériles agitations.

IV

Paris, le 10 juin 1851.

Mon cher Ami,

J'ai reçu votre lettre du 6, et j'y vois que tout ce que j'avais prévu et annoncé pour mon livre (*l'Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*) et que mes amis ont dû prévoir comme moi arrive. Eh quoi ! cet homme que vous rencontrez dans la rue et à qui vous dites qu'il est laid vous remerciera-t-il et vous répondra-t-il que vous êtes bien bon ? Ce serait folie de vous y attendre. C'est mon histoire. Je rencontre les libéraux et leur dis : « Messieurs, vous êtes fort laids. » Comment voulez-vous qu'ils supportent cela de moi et qu'ils me remercient par-dessus le marché ?

Cela prouve seulement, comme vous le voyez, que j'ai mis le doigt sur la plaie. J'avoue néanmoins que la publication de mon livre est venue hors de saison : il a paru avant, et il ne devait paraître qu'après le *déluge*. Tous, excepté moi, seront noyés dans ce déluge : j'entends par là les doctrines de tous, excepté les miennes. Ma grande époque n'est pas venue, mais elle va venir. Vous verrez quel naufrage et comme tous les naufragés chercheront un refuge dans mon port : il se pourrait cependant, pareille chose s'est déjà vue, qu'à ce port beaucoup préférassent les abîmes de l'Océan. Chacun son goût ; il ne faut pas disputer là-dessus.

Mais voyez comment vont les choses. Tandis que mon livre est ainsi accueilli là-bas, ici, où il vient d'en paraître une traduction, *il a fait explosion*. Divers journaux en ont reproduit des chapitres et des fragments accompagnés ou précédés d'éloges, tous grands, et quelques-uns enthousiastes. Tous annoncent des articles spéciaux pour l'avenir. Les étrangers me vengent ainsi de mes compatriotes. J'avoue qu'en ceci j'ai été trompé : j'ai cru qu'ici comme là-bas tous seraient contre moi, parce que je suis contre tous. Il n'en a pas été ainsi ; et cela doit tenir aux quelques vagues du déluge qui ont déjà passé sur ce pays, tandis qu'il n'en est encore passé aucune sur l'Espagne. On me dit que le *Journal des Débats* est seul furieux et qu'il écrira contre moi, en sa qualité de dernier représentant du voltairianisme et du libéralisme européen.

La législature présente sera, comme les précédentes et comme celles qui suivront, un vrai fleuron du gouvernement parlementaire, un champ clos d'ambitions démesurées qui s'entre-choquent pour la possession d'un cadavre. Je ne sais que faire : d'un côté je me sens porté à m'y rendre ; de l'autre je ne sais quel rôle jouer en pareille compagnie. J'ai foi en mes idées ; mais, je vous l'ai déjà dit, mes idées ne peuvent triompher qu'après le *déluge*, qui doit arriver, mais qui n'est pas arrivé.

Donnez-moi douze députés qui soient dans mes principes et qui m'appuient, et vous verrez ce qui est bon : vous verrez où aboutissent tous ceux qui crient si haut,

et quelles pauvres, discréditées et misérables bannières ils arborent. Mais le fait est que je n'ai avec moi ni douze, ni six, ni quatre députés, parce qu'il ne suffit pas de me suivre, mais qu'il faut le faire avec conviction et combattre vaillamment. Ne pouvant compter là-dessus, pourquoi livrer la bataille?

Je sais que la propagande démagogique n'a pas perdu son temps; et je sais que, quand les démagogues arriveront, il n'y aura que mes idées pour leur résister. Toutes les autres auront été englouties par les eaux implacables. Ainsi, lorsque vous me demandez ce que je fais, vous connaissez déjà ma réponse : J'attends le *déluge*, et je me ris des sots.

Je finirai par me séparer entièrement de la politique active; et, à dire vrai, c'est déjà ma ferme résolution, sur laquelle je règle ma conduite. — Je ne peux ni ne dois en ce moment quitter le poste que j'occupe; de graves considérations d'intérêt public s'y opposent, mais en vérité je désire le perdre; et, quand cela arrivera, vous ne me reverrez plus dans le monde.

C'est vous dire si j'approuve votre détermination de vivre dans la retraite tranquillement et chrétiennement. Tenez-vous-en au Père Ripalda, et moquez-vous du reste : ce petit livre, tout petit qu'il est, renferme toutes les vérités nécessaires et les secrets de toutes choses.

Adieu, mon ami, n'oubliez pas celui qui, vous le savez, vous aime si sincèrement.

P. S. Faites-moi le plaisir de remettre la lettre ci-

jointe que j'adresse à *El Orden*. Je ne sais vraiment pas où va cette malheureuse nation avec des journaux comme le *Heraldo*. N'importe : c'est pour cela même qu'il ne convient pas à ma dignité de descendre à ces polémiques répugnantes. Ma modération sera le meilleur des blâmes.

AU DIRECTEUR DU JOURNAL EL ORDEN

Paris, le 10 juin 1851.

Mon Ami,

Je reçois le numéro de *El Orden* du 5 de ce mois, et j'y lis un paragraphe consacré à repousser avec indignation la manière dont MM. les rédacteurs du *Heraldo* ont parlé de mon livre et de ma personne. Je vois, dans ce même paragraphe, l'annonce d'un article plus étendu sur la même matière. Cela m'a touché profondément et m'a douloureusement affecté. J'ignore si ma personne doit être maltraitée, comme MM. les rédacteurs du *Heraldo* le croient de bonne foi, mais je suis sûr qu'elle ne mérite pas d'être défendue.

Le *Heraldo* a pu se tromper en quelques-uns de ses détails; il a pu se tromper en tous : et, pourtant, en supposant même que ses raisons soient mauvaises, il est certain qu'en définitive il a raison. En fin de compte, que dit de moi le *Heraldo*? Que mon livre vaut peu de chose et que je vauds moins que mon livre; qu'il n'y a pas d'harmonie entre mes maximes et mes actes. En tout cela il dit vrai. Moi qui me connais, je puis rendre

de moi un témoignage valable, en affirmant que je suis un homme sans littérature et sans vertus.

Le principal avoué, qu'importe l'accessoire? Probablement nous ne nous entendrions pas, le *Heraldo* et moi, sur la question de savoir par quelle raison ou par quelles raisons je manque de vertus et de littérature. Qu'importe, si nous sommes d'accord que je manque de littérature et de vertus?

Vous voyez pourquoi toute controverse avec le *Heraldo* me paraît oiseuse. Sur l'un des points qu'il touche, elle est non-seulement oiseuse, mais impossible. Ce point est relatif à l'aumône. Il est une question à laquelle je ne répondrai jamais; c'est celle-ci : Faites-vous l'aumône? Si je ne la fais pas, je ne puis dire que je ne la fais pas, parce qu'ici la franchise n'est pas de la franchise, mais du cynisme. Si je la fais, je ne puis pas le dire, parce que, religieusement parlant, si je le dis, je ne la fais plus. C'est un grand malheur que de ne pas faire l'aumône; mais c'en est un plus grand peut-être que de la faire et de le dire, et un plus grand encore, sans aucun doute, que de croire l'avoir faite après l'avoir révélée. Non, celui-là ne fait pas l'aumône qui ôte à l'aumône sa pudeur.

Passons à d'autres considérations plus importantes et plus hautes. Parcourez une à une toutes les pages de l'histoire, et vous remarquerez que le secret des grandeurs et de la décadence des sociétés est dans l'usage qu'elles font des pronoms. Examinez toutes les controverses d'une époque : si, au fond de toutes, vous trouvez

le *moi* individuel, fermez le volume et affirmez hardiment que la société est sur la pente de la décadence; vous pouvez le rouvrir avec la certitude de trouver quelques pages plus loin le récit de sa ruine.

Cela tient à ce que le *moi* est satanique par sa nature et insociable par son caractère. Dans l'enfer, il n'y a pas d'autre pronom que *moi*; dans le ciel, il n'y en a pas d'autre que *toi*, parce que, dans le ciel, il n'y a plus qu'une humble et brûlante adoration, de même que, dans l'enfer, il n'y a plus qu'un aveugle et froid orgueil. Comment s'étonner que les sociétés qui usent et abusent du *moi* déclinent, tandis que celles qui l'oublient grandissent?

Après cette amère et douloureuse réflexion, jetez les yeux sur notre Espagne, et dites-moi si elle monte à la gloire ou si elle descend dans les abîmes de la décadence. Dites-moi si, dans toutes ces discussions ignominieuses, il n'y a autre chose que le *moi*, encore le *moi* et toujours le *moi*, et si ce *moi*, perpétuellement retentissant, n'est pas sur la terre l'image vivante de l'enfer. Or, mon ami, je ne veux pas que mon *moi* résonne nulle part. Je ne veux pas que les échos le répètent ni qu'il retentisse sur les montagnes. Il n'est pas en mon pouvoir d'empêcher mes adversaires de le prononcer; mais je suis résolu à empêcher mes amis de le faire. C'est le but de cette lettre.

Règle générale : je ne crois pas utile de mettre mon *moi* en scène dans les temps présents, et beaucoup moins dans les temps qui s'approchent. Cela n'est bon que

dans des cas très-exceptionnels, et non pour sauver sa réputation ni pour défendre son honneur. Ignorez-vous qu'il y a des époques dans l'histoire où le monde éprouve un égarement intellectuel et moral, et où il voit toutes les idées et toutes les choses de travers et à rebours? Ne savez-vous pas qu'une de ces époques redoutables a commencé le jour où un homme a pu dire, aux applaudissements de la foule : *La propriété, c'est le vol?*

Vous verrez bien autre chose, si Dieu n'a pas pitié de nous. Vous verrez le mensonge se dresser insolument et dire à la vérité : *Je suis la vérité, et tu es le mensonge*; les calomniateurs dire aux calomniés : *Nous sommes les calomniés, vous êtes les calomniateurs*. Personne ne distinguera le juste de l'injuste, l'honnête du deshonnête, la vérité de l'erreur, la vertu du vice. Et tous se demanderont les uns aux autres, comme Pilate à Notre Seigneur : *Qu'est-ce que la vérité? Que signifient ces mots?* Et, comme Pilate, le monde ne recevra pas de réponse jusqu'à ce que, un rayon de lumière descendant du ciel, cette sombre nuit soit tout à coup dissipée et que l'on voie prendre leur vol les colombes vers l'orient, les harpies vers le couchant.

Mais laissons l'avenir et revenons au présent. Résolu à soutenir mes principes toutes les fois que je le jugerai opportun, surtout parce qu'ils ne sont ni de mon invention ni ma propriété propre; bien qu'ils soient en moi, je suis également résolu à abandonner ma personne, à la laisser sans défense, exposée aux flots de tous les outrages et de toutes les injures. Je n'ai jamais prononcé, je ne

prononcerai jamais un nom propre dans l'intention de le soumettre à la discussion, convaincu comme je le suis que cela ne peut se faire sans manquer au respect que l'homme doit à l'homme. Je ne veux pas que mes passions fermentent, et il y a dans les noms propres je ne sais quelle étrange vertu de fermentation qui fait que, dès qu'on les prononce; toutes les passions se mettent en mouvement. Que Dieu me garde de prononcer un nom propre comme du plus grand des malheurs!

En renonçant à ce droit, je ne prétends pas imposer la réciprocité aux autres. Tout au contraire, je mets dès aujourd'hui à leur discrétion mon nom, qui vaut peu de chose, et ma personne, qui ne vaut rien du tout. Seulement je prie mes amis de respecter ma volonté en ce point, et de ne pas réclamer pour eux un droit que j'abandonne, celui de défendre ma personne et mon nom. Pour mon nom, je voudrais l'oubli; pour ma personne, l'oubli et le repos.

Si, malgré ma protestation mes amis voulaient me défendre, je les prie instamment de ne jamais outrepasser, même dans l'usage de la légitime défense, les bornes de la modération, et surtout de ne passer jamais de la défense à l'agression et de l'éloge à l'injure. Si mes adversaires procèdent de bonne foi, comme il arrive dans le cas présent, ils doivent être respectés, parce qu'ils sont respectables même dans leurs erreurs; s'ils sont mus par la colère ou d'autres détestables passions, il faut alors les regarder non-seulement comme des coupables, mais comme des malades. Or nous ne devons ja-

mais oublier que, si les coupables peuvent être légitimement l'objet d'une sainte indignation, les malades ont droit à une compassion infinie.

La compassion est une aumône que l'homme sain doit au malade.

Je suis, etc.

A S. M. LA REINE-MÈRE MARIE-CHRISTINE DE BOURBON

Madame,

La franche et généreuse liberté que Votre Majesté a toujours daigné accorder à ceux qui ont eu le bonheur de vivre autour d'elle, et à moi particulièrement, me donne la hardiesse de soumettre à la haute prudence de Votre Majesté quelques observations au sujet d'un événement qui est proche et qui doit avoir une grande influence sur l'avenir de la nation espagnole.

Le jour heureux de l'accouchement de Sa Majesté s'approche; et ce jour sera un jour de bonheur pour tous, nationaux et étrangers, parce que ce jour-là une des plus belles monarchies de l'Europe aura un héritier. Dans toutes les circonstances et dans tous les temps c'eût été un événement heureux; aujourd'hui que toutes les monarchies sont en décadence, et que les plus solides et les plus puissantes sont tombées ou craignent de tomber sous le souffle des tempêtes, ce sera un événement très-heureux et très-mémorable.

Déjà les journaux de la capitale ont annoncé quelques-uns des grands préparatifs qu'on fait à cette occa-

sion. Rien ne paraît plus naturel ni plus conforme aux anciens usages que de célébrer par des fêtes et des réjouissances un pareil événement. Votre Majesté me permettra néanmoins de lui faire remarquer que la différence des temps demande une différence analogue dans les usages, et que les temps où nous sommes ne nous permettent pas de suivre, sans aucune espèce de changement, les coutumes de nos pères. Nos pères ont vécu en des jours de repos pour les nations, de grandeur et d'éclat pour les monarchies ; nous vivons en des jours de si grande désolation, de si grande angoisse, que personne ne saurait dire si les nations et les monarchies ne courent pas ensemble au naufrage.

Mon intention n'est pas, en écrivant à Votre Majesté, de faire une dissertation sur les voies qui ont conduit l'Europe à un terme si lamentable, je me bornerai seulement à consigner ici un fait. L'Europe n'est pas affligée de plusieurs maladies différentes, elle l'est d'une seule, qui est épidémique, contagieuse, et qui, partout a la même issue, après avoir présenté partout les mêmes symptômes. La seule différence qu'il y ait entre les nations, c'est que les unes sont encore dans la période d'invasion de la maladie, tandis que les autres sont arrivées à son plus haut point ; les unes commencent à souffrir du mal dont elles doivent mourir, tandis que les autres expirent. Tel est aujourd'hui l'état de l'Europe.

Cette maladie contagieuse, épidémique, c'est le soulèvement universel de tous ceux qui ont faim contre

ceux qui sont rassasiés. Si la guerre éclate, la victoire ne peut paraître douteuse à Votre Majesté, lorsqu'elle jette les yeux, d'un côté, sur le nombre des affamés et de l'autre sur le nombre des repus.

Une telle propension au soulèvement gagnant, chez tous les peuples et en même temps, les classes nécessiteuses, est un phénomène dont la cause aussi est générale : croire le contraire serait, aux yeux de Votre Majesté comme aux miens, une extravagance et une folie. Il y a toujours eu dans le monde des pauvres et des riches ; mais jamais, avant les jours où nous sommes, on ne vit éclater simultanément, au sein de toutes les nations, la guerre entre les riches et les pauvres. Les classes nécessiteuses, Madame, ne se lèvent aujourd'hui contre les classes aisées que parce que la charité de celles-ci s'est refroidie à l'égard de celles-là. Si les riches n'avaient pas perdu la vertu de charité, Dieu n'aurait pas permis que les pauvres perdissent la vertu de patience. La perte simultanée de ces deux vertus chrétiennes explique les grandes agitations des sociétés et les rudes secousses dont souffre le monde.

La patience ne rentrera pas dans le cœur du pauvre si la charité ne rentre pas dans le cœur du riche. Aujourd'hui, Madame, c'est la plus impérieuse des nécessités sociales : la satisfaire, ou contribuer à ce que satisfaction lui soit donnée, c'est l'office propre, la charge auguste des rois. Je n'ignore pas que l'auguste fille de Votre Majesté, suivant les traces de

son excellente mère, regarde comme perdu le jour où elle ne soulage pas une infortune; — comment l'ignorerais-je, ayant eu l'honneur et le bonheur de voir de mes yeux naître, grandir et s'enraciner dans son bon cœur la charité la plus pure et la plus ardente? — mais il ne suffit pas que je le sache, il ne suffit pas que les malheureux qu'elle secourt le sachent; il faut plus, il faut que toute la nation, que l'Europe, le sachent aussi. Quand Notre Seigneur enseigna à ses disciples à faire l'aumône de telle sorte que leur main gauche ne sût pas ce que donnait leur main droite, il leur parla ainsi parce que, parmi eux, il n'y avait pas de rois. Un roi n'est pas une personne privée, c'est une personne publique, qui ne fait pas le bien seulement pour se sanctifier personnellement, mais encore pour que les autres se sanctifient par son exemple.

La nation espagnole est perdue si un effort violent n'arrête pas le courant funeste qui entraîne à l'abîme les classes aisées de la société.

Ce n'est pas une vaine déclamation, Madame. L'Espagne en est maintenant aux dernières années du règne de Louis-Philippe et à la veille du cataclysme de Février. Faites en Espagne ce qu'on n'a pas fait ici : que le Trône donne un grand exemple aux classes riches. Je demande qu'il n'y ait pas de réjouissances, ou du moins qu'il y en ait peu, et exclusivement pour les pauvres; qu'au lieu de grandes et coûteuses fêtes pour les riches, il y ait de grandes aumônes, plus grandes qu'en d'autres temps,

plus grandes que celles qu'on devait distribuer, en cette occasion, pour suivre la coutume. Ce haut exemple de détachement et de vertu contribuera peut-être à ramener les classes aisées du mauvais chemin qu'elles suivent, et à les faire rentrer dans celui où elles peuvent redevenir vertueuses et charitables. En tous cas, Madame, si elles doivent succomber, le Trône du moins, en suivant la voie que je signale, pourra résister heureusement aux vents impétueux de la tempête. Les pauvres sont les amis de Dieu, et Dieu ne permettra pas la chute d'un trône où siège une reine, mère et amie des pauvres.

Les monarchies chrétiennes n'ont atteint la prodigieuse durée de quatorze siècles que parce que Dieu mit en elles une secrète et mystérieuse vertu qui les rendait aptes à se prêter, par de lentes et progressives transformations, aux vicissitudes des temps. Quand tous les liens sociaux étaient encore sans consistance, la monarchie se présenta aux peuples comme un lien de force. Quand les insolents barons de la féodalité mettaient à sac les cités, les peuples virent dans les rois le symbole de la justice. Et parce que, à ces deux époques, ils surent satisfaire toutes les nécessités sociales, d'abord comme forts, et ensuite comme justes, les nations reconnaissantes en vinrent progressivement à faire leurs rois absolus.

Aujourd'hui, Madame, commence une nouvelle époque pour les princes. Malheur à ceux qui méconnaissent les besoins de cette époque ! Il ne s'agit plus de réunir

par un lien solide diverses tribus nomades et guerrières : les nations sont définitivement constituées. Il ne s'agit pas non plus d'arracher l'administration de la justice à ces insolents barons qui appelaient droit la spoliation, et justice la vengeance : l'administration de la justice est à jamais sortie de leurs mains pour passer à des tribunaux chargés d'appliquer la loi avec équité et impartialité. La question est de distribuer convenablement la richesse, qui est mal distribuée. Voilà, Madame, l'unique question qui agite aujourd'hui le monde. Si les gouverneurs des peuples ne résolvent pas le problème, le socialisme le résoudra en mettant à sac les nations. Ce problème ne peut plus maintenant être résolu pacifiquement que d'une seule manière. Il faut que la richesse accumulée par un égoïsme gigantesque soit distribuée en larges aumônes.

J'ai encore foi aux monarchies européennes, et surtout à la monarchie espagnole. Je ne puis croire que dans la présente occasion, pour la première fois dans la longue suite des temps catholiques, elles manquent à la mission spéciale qu'elles ont reçue de Dieu, à la mission de satisfaire, mieux et plus complètement que toute autre institution, à toutes les nécessités sociales. Cependant il ne faut pas se livrer à de dangereuses illusions. La fonction de roi devient chaque jour plus difficile et plus pénible : aujourd'hui, plus que jamais, l'on peut dire que régner est un grand acte d'abnégation et un sacrifice sublime. Il ne suffit plus, pour régner, d'être fort et d'être juste : pour être vraiment juste et

fort il faut être charitable, et la charité, Madame, est la vertu des saints. Seuls aujourd'hui les saints peuvent sauver les nations, lesquelles n'ont d'autre maladie, si l'on veut bien y regarder, que l'absence de deux vertus chrétiennes. Dieu ne permet la criminelle impatience des pauvres que pour châtier l'égoïsme insolent des riches, et l'égoïsme criminel des riches que pour punir les pauvres de leurs impatiences coupables.

Puisque j'ai commencé cette longue lettre, je ne quitterai la plume qu'après avoir exposé à Votre Majesté toute ma pensée. Je ne suis pas assez dénué de raison pour donner à ma proposition une importance qu'elle n'a pas. Si la monarchie espagnole est malade (et elle l'est gravement, il n'est pas possible d'en douter), elle ne sera pas guérie, parce que la reine d'Espagne, au lieu de donner des fêtes, donnera royalement l'aumône. Je ne puis pas me dissimuler qu'entre cette maladie et ce remède il n'y a pas la proportion voulue. La monarchie ne se sauvera pas parce que, dans une occasion solennelle, elle sera splendide et généreuse avec les pauvres; les classes aisées ne perdront pas d'un coup leur égoïsme parce que leur reine leur donnera, dans un jour mémorable, l'exemple d'une munificence grandiose. Toute l'importance de ce magnifique exemple est exclusivement en ce qu'il soit le point de départ d'une nouvelle époque sociale et d'un nouveau système de gouvernement. Toutes les grandes institutions du catholicisme sont tombées, les unes après les autres, sous le choc des révolutions; que cet enseignement soit le point de

départ de la complète restauration, en Espagne, de toutes les institutions catholiques.

L'esprit du catholicisme a été banni de notre législation politique et économique par l'esprit révolutionnaire; que cet exemple soit le point de départ de la complète restauration de l'esprit du catholicisme dans notre législation économique et dans notre législation politique. Le droit d'enseigner les nations, que l'Église a reçu de Dieu même dans la personne des Apôtres, a été usurpé, au détriment de la grandeur espagnole, par une troupe de journalistes obscurs et d'ignorants charlatans. Le ministère de la parole, qui est en même temps le plus auguste et le plus invincible de tous, puisque c'est par lui que la terre a été conquise, ce ministère de salut s'est changé partout en ministère de ruine. De même que rien n'a pu arrêter ses triomphes aux temps apostoliques, rien ne pourra aujourd'hui arrêter ses ravages. La parole a toujours été et sera toujours la reine du monde. La société ne périt que parce qu'elle a retiré à l'Église sa parole, qui est la parole de vie. Les nations s'affaiblissent et meurent de faim dès qu'elles ne reçoivent plus de l'Église leur pain quotidien. Toute tentative de salut échouera si la liberté de la parole catholique n'est pas rétablie dans son intégrité. Le dernier concordat est un excellent point de départ pour cette restauration, mais ce n'est pas autre chose.

Je ne dois pas cacher la vérité à Votre Majesté, et la vérité est qu'il faut tout écarter, tout changer et ne pas laisser pierre sur pierre de l'édifice de la révolution.

La révolution a été faite en définitive, par les riches et pour les riches contre les rois et contre les pauvres. Je laisse de côté la démonstration de cette vérité, non parce qu'elle soit difficile, mais parce qu'elle serait longue. Je me contenterai seulement de faire observer que, par le cens électoral, ils ont relégué les pauvres dans les limbes sociaux, et que, par la prérogative parlementaire, ils ont usurpé la prérogative de la couronne. Forts de cette position inexpugnable, ils se sont partagé impudemment les dépouilles des couvents : ce qui veut dire qu'après avoir, en qualité de riches, réclamé le pouvoir exclusivement pour eux, ils ont fait en qualité de législateurs une loi qui double leurs richesses. Depuis la création jusqu'à ce jour, le monde n'avait pas vu un exemple plus honteux d'audace et de convoitise.

C'est ce qui explique, Madame, ces grands et subits bouleversements que nous regardons tous avec épouvante. Ce que nous voyons n'est pas ce que nous croyons voir; c'est autre chose : c'est la colère de Dieu qui passe, et qui jette, en passant, l'effroi dans les nations.

L'erreur la plus funeste serait d'affirmer, comme quelques-uns, que ces craintes sont prématurées en Espagne, parce qu'en Espagne il n'y a pas de socialistes. Pour qu'il n'y eût pas de socialistes en Espagne, il faudrait que les mêmes causes ne produisissent pas les mêmes effets, et que le socialisme ne fût pas une maladie contagieuse; il faudrait encore, et surtout, que l'Espagne n'eût pas été une société catholique : le socialisme, par un haut dessein de Dieu, envahit

infailliblement toute société qui, ayant été catholique, a cessé de l'être, et il n'envahit que celles-là.

Cette observation est neuve, Madame; mais, que Votre Majesté me permette de le dire, elle est profonde et vraie. Dieu est plein de miséricorde pour ceux qui le suivent, plein d'une douce justice pour ceux qui l'ignorent, impitoyable pour ceux qui, le connaissant, le méprisent : c'est pourquoi il a placé les tabernacles de sa gloire chez les nations catholiques, et condamné les nations païennes aux divers événements de leur inconstante fortune; et c'est pourquoi aussi il réserve le socialisme, la plus grande des catastrophes sociales, pour les nations coupables d'apostasie. L'Espagne redeviendra catholique, ou elle finira par être socialiste. Que dis-je? elle l'est déjà : il semble seulement qu'elle ne l'est pas parce qu'elle ne le sait pas elle-même. Le phthisique souffre de la phthisie, quoiqu'il ne sache pas ce qu'il souffre, parce qu'il n'en sait pas le nom.

Le salut de l'Espagne et de sa glorieuse monarchie est au bout du chemin que je viens d'indiquer sommairement, et il n'est que là. Qu'un ministère demeure ou s'en aille; que la fraction puritaine ou la fraction conservatrice soit au pouvoir; qu'un nom propre brille ou s'éclipse; qu'un général tire l'épée ou la remette au fourreau; que, dans la chasse aux ministères, la fortune se déclare pour ceux-ci ou pour ceux-là, tout cela ne peut servir qu'à faire crouler l'édifice social avec plus de fracas et plus d'ignominie. Dieu a fait les nations guérissables; mais ce ne sont pas les intrigues, ce sont

les principes qui ont la divine vertu de les guérir.

Votre Majesté est digne de comprendre l'importance de ces grands principes. Votre Majesté, qui ne veut, ni ne peut, ni ne doit, en général, intervenir dans les affaires d'État, ne veut pas néanmoins, elle ne peut pas, elle ne doit pas consentir à laisser la vérité dans l'impuissance de se faire entendre dans les hautes régions politiques, la vérité, qui seule peut empêcher l'État de périr misérablement.

Dans les crises suprêmes, comme celle où se trouve l'Europe, il n'y a personne qui, en des circonstances données et avec la circonspection convenable, n'ait le droit et jusqu'à un certain point le devoir de dire la vérité franchement et simplement, d'une voix en même temps respectueuse et austère. Votre Majesté a toujours été si bonne pour moi, que je n'ai pas hésité un instant à dire rapidement à Votre Majesté ce que je pense sur les affaires de notre Espagne, dont Votre Majesté, par son amour et sa bonté, est la protectrice et la mère. En écrivant cette lettre, je n'ai pas de but déterminé : c'est une conversation qui, sans la distance, eût été parlée au lieu d'être écrite. J'ai cru, il y a quelques mois, que je pourrais m'entretenir avec M. le Duc ; privé de cette ressource, je me suis déterminé à écrire cette lettre ; je la mets sous la protection de votre bienveillance.

Dieu donne de nombreuses et heureuses années à Votre Majesté.

Madame, aux pieds de Votre Majesté, etc.

Paris, le 26 novembre 1851.

LETTRES AU DIRECTEUR DU *HERALDO*

I

Paris, le 15 avril 1852.

Monsieur,

Le *Heraldo* du 8 de ce mois contient un article consacré à la défense du *rationalisme*, du *libéralisme* et du *parlementarisme*. Vous y énumérez avec éloge tous les précieux avantages de la discussion, et, pour appuyer vos doctrines, vous citez certaines paroles que j'ai prononcées, en 1836, à l'Athénée de Madrid, contre le droit divin des rois : paroles que vous qualifiez d'éloquentes et qui sont tout au plus sonores.

Je crois devoir vous rappeler que, depuis longtemps, je ne mérite plus de pareils éloges, et que je ne puis réclamer de vous que l'oubli ou la censure. Entre vos doctrines, que je professais moi-même quand je ne comptais encore que peu d'années, et celles que je professe maintenant, il y a contradiction radicale et répugnance invincible. Vous croyez que le *rationalisme* est le moyen d'arriver au *raisonnable*; que le *libéralisme*, en théorie, est le moyen d'arriver à la *liberté* en pratique; que le *parlementarisme* est le moyen de constituer un *bon gouvernement*; que la *discussion* est à la *vérité* ce que le *moyen* est à la *fin*; et, enfin, que les

rois ne sont autre chose que l'incarnation du droit humain.

Je crois au contraire, relativement au droit, que le droit humain n'existe pas, et qu'il n'y a d'autre droit que le droit divin. En Dieu est le droit et la concentration de tous les droits : dans l'homme est le devoir et la concentration de tous les devoirs. l'homme appelle son *droit* l'avantage qui résulte pour lui de l'accomplissement du devoir d'autrui, qui lui est favorable; le mot *droit* sur ses lèvres n'est qu'une locution vicieuse. Lorsqu'il va plus loin et transforme sa locution vicieuse en théorie, cette théorie déchaîne les tempêtes sur le monde.

La discussion, comme vous l'entendez, est, selon moi, la source de toutes les erreurs possibles et l'origine de toutes les extravagances imaginables.

Quant au *parlementarisme*, au *libéralisme* et au *rationalisme*, je crois que le premier est la négation du *gouvernement*, le second la négation de la *liberté*, et le troisième l'affirmation de la *folie*.

Mais, dira-t-on, si vous n'êtes pas pour la discussion comme elle est entendue dans les sociétés modernes; si vous n'êtes ni libéral, ni rationaliste, ni parlementaire; qu'êtes-vous donc? Seriez-vous absolutiste? — Je serais absolutiste si l'absolutisme était la contradiction radicale de toutes ces choses; mais l'histoire m'enseigne qu'il y a des absolutismes rationalistes, voire jusqu'à un certain point libéraux et discuteurs, et qu'il y a des parlements absolus. L'absolutisme est donc, tout au plus, la con-

tradiction dans la forme, non la contradiction dans l'essence, des doctrines que je combats, doctrines devenues fameuses par la grandeur de leurs ravages. Il n'y a pas contradiction entre choses de différente nature : l'absolutisme est une forme, rien de plus qu'une forme; et n'est-ce pas l'absurdité la plus grande que de chercher dans une forme la contradiction radicale d'une doctrine, ou dans une doctrine la contradiction radicale d'une forme?

Le catholicisme seul est la contradiction de ces doctrines de mort. Donnez la forme que vous voudrez à la doctrine catholique; malgré cette forme, tout sera changé en un instant, et vous verrez la face de la terre renouvelée.

Avec le catholicisme, il n'y a pas de phénomène qui ne rentre dans l'ordre hiérarchique des phénomènes, ni de chose qui ne rentre dans l'ordre hiérarchique des choses. La raison cesse d'être le rationalisme, c'est-à-dire elle cesse d'être ce fanal que l'on dit incréé pour lui donner le privilège d'éclairer sans être allumé par personne; elle devient la raison, c'est-à-dire un merveilleux luminaire qui concentre en soi et répand hors de soi la splendide lumière du dogme, le plus pur reflet de Dieu, lumière éternelle et incréée.

Quant à la liberté, la liberté catholique n'est pas un droit dans son essence, ni une transaction dans sa forme; elle ne se conserve point par la guerre; elle ne naît point d'un contrat; elle ne s'acquiert pas par la conquête. Elle n'est point une bacchante prise de

vin, comme la liberté démagogique ; elle ne s'avance point parmi les nations avec l'attirail d'une reine, comme la liberté parlementaire ; elle n'a pas pour serviteurs des tribuns empressés de se faire ses courtisans ; elle ne s'endort pas aux murmures de la foule ; elle n'a pas d'armées permanentes composées de gardes nationaux ; elle n'aime pas à s'installer mollement sur le char triomphal des révolutions.

Les commandements de Dieu sont le pain de vie. Sous l'empire du catholicisme, Dieu distribue ce pain aux gouvernés et aux gouvernants, se réservant le droit inaliénable de se faire obéir des gouvernants comme des gouvernés. Sous les auspices et en présence de Dieu, le souverain et le sujet s'unissent dans un mariage que sa sainteté rapproche de la nature du sacrement plus que de celle du contrat. Les deux parties se trouvent liées implicitement par les commandements divins. Le sujet contracte le devoir d'obéir avec amour au souverain que Dieu institue ; et le souverain institué contracte le devoir de gouverner avec amour et douceur les sujets que Dieu remet en ses mains. Lorsque les sujets manquent à cette obéissance et à cet amour, Dieu permet les tyrannies ; lorsque le souverain manque à cet amour et à cette douceur, Dieu permet les révolutions. Par les tyrannies, les sujets sont ramenés à l'obéissance ; par les révolutions, les princes sont ramenés à la douceur. Ainsi, de même que l'homme tire le mal du bien, œuvre de Dieu, Dieu tire le bien du mal, œuvre de l'homme. L'histoire n'est autre chose que le récit des

divers événements de cette lutte gigantesque entre le bien et le mal, entre la volonté divine et la volonté humaine, entre le Dieu très-clément et l'homme rebelle.

Lorsque les commandements de Dieu sont exactement observés, c'est-à-dire lorsque les princes sont doux et les peuples obéissants, d'une douceur et d'une obéissance qu'inspire l'amour, il résulte de cette soumission simultanée aux ordres divins un certain ordre social, une certaine manière d'être, un certain bien-être à la fois individuel et commun que j'appelle *état de liberté*, et qui est vraiment tel parce que la justice y règne, et que la justice nous fait libres. Voilà en quoi consiste la liberté des enfants de Dieu, la liberté catholique. Cette liberté n'est pas une chose définie, particulière et concrète; elle n'est pas un organe de l'organisme politique, ni une des institutions sociales. Ce n'est pas cela, et c'est plus que cela : c'est le résultat général de la bonne disposition de tous les organes; c'est le résultat général de l'harmonie et du concert de toutes les institutions; c'est ce qu'est la santé de l'organisme en général, qui vaut mieux qu'un organe sain; c'est ce qu'est la vie en général du corps social et politique, qui est plus précieuse que la vie d'une institution florissante. La liberté catholique est ce que sont ces deux choses, excellentissimes parmi les excellentes, lesquelles, étant partout, ne sont, pour cette raison, localisées en aucune partie. Cette liberté est si sainte, que toute injustice la blesse; si forte et si fragile en même temps, que tout la vivifie et que le plus léger

mouvement désordonné l'ébranle ; si aimante, qu'elle convie tous les hommes à l'amour ; si douce, qu'elle invite tous les hommes à la paix ; si réservée et si modeste, que, venue du ciel pour faire le bonheur du grand nombre, elle est connue de peu et n'est applaudie de personne ; elle-même ne sait pas comment elle s'appelle, ou, si elle le sait, elle ne le dit pas, et le monde ne connaît pas son nom.

Quant à la discussion, il n'y a pas plus de ressemblance entre la discussion catholique et la discussion philosophique qu'il n'y en a entre la liberté catholique et ce qu'on appelle la liberté politique. Voici comment le catholicisme procède : il prend un rayon de lumière qui lui vient d'en-haut ; il le donne à l'homme pour le féconder avec sa raison ; et le faible rayon de lumière est converti, par le moyen de la fécondation, en torrent lumineux qui emplit les horizons. Le philosophisme, au contraire, commence par couvrir habilement d'un voile épais la vérité et la lumière, qui nous sont venues du ciel, et propose à la raison un problème insoluble dont voici les termes : tirer par le moyen de la fécondation, la vérité et la lumière du doute et de l'obscurité. Le doute et l'obscurité, voilà ce que le philosophisme soumet à la fécondation de la raison humaine. Il demande à l'homme une solution que l'homme ne peut donner sans un préalable bouleversement des lois éternelles et immuables. Suivant une de ces lois, la fécondation n'est puissante que pour développer le germe fécondé, selon les conditions de sa propre nature et dans son propre

sens : ainsi l'obscur procède de l'obscur, le lumineux du lumineux, le semblable du semblable : *Deum de Deo, lumen de lumine*. Obéissant à cette loi, la raison humaine, dans sa fécondation du doute, est arrivée à la négation, et, dans sa fécondation de l'obscurité aux ténèbres palpables ; et cela au moyen de transformations logiques et progressives fondées sur la nature même des choses.

En suivant des voies si contraires, il n'est pas étonnant que le catholicisme et le philosophisme aient eu des fortunes si diverses. Il y a dix-huit siècles que le catholicisme discute à sa manière, et sa manière de discuter lui a donné la victoire dans chaque discussion. Tout passe devant lui : les choses qui sont dans le temps et le temps lui-même. Lui seul ne passe pas. Il reste où Dieu l'a mis, immobile au milieu des grands tourbillons que soulève le mouvement universel. Lui seul vit d'une vie propre dans ce monde des vies d'emprunt. La mort n'a pas reçu la permission de s'approcher de lui, même dans les basses et obscures régions soumises à son empire. Pour manifester sa force, il se dit un jour : Je choisirai un siècle barbare, et je le remplirai de merveilles ; et il choisit le treizième siècle, et il l'orna de quatre monuments, les plus magnifiques qu'ait élevés le génie humain : la *Somme* théologique de saint Thomas, le code de *las Partidas*¹ d'Alphonse le Sage,

¹ Le *Code des sept parties* est une compilation ou recueil des lois et coutumes de Castille que le roi don Ferdinand fit faire par les plus habiles jurisconsultes de son temps, et qui fut perfectionné sous le règne de son fils Alphonse XI, dit le Sage.

(Note des traducteurs.)

la *Divine Comédie* de Dante et la cathédrale de Cologne.

Il y a quatre mille ans que le rationalisme discute à sa manière, il a laissé aussi, pour immortaliser sa mémoire, deux monuments immortels : le Panthéon où gisent toutes les philosophies, et le Panthéon où gisent toutes les constitutions.

Quant au parlementarisme, il n'y a pas à parler de lui. Que deviendrait-il chez un peuple vraiment catholique, c'est-à-dire où l'homme sait, dès sa naissance, qu'il doit rendre compte à Dieu, même des paroles simplement inutiles ?

Je suis, etc.

II

Paris, le 30 avril 1852.

Monsieur,

Ces lignes sont d'abord pour vous remercier d'avoir donné dans votre journal une courtoise et généreuse hospitalité à ma précédente lettre, et de l'avoir attaquée par des raisons, chose très-rare en ce temps de rationalisme ; en second lieu, pour rectifier quelques erreurs où le *Heraldo* est tombé, ainsi que les journaux qui ont bien voulu me combattre.

La première erreur est de me supposer ennemi de toute discussion. Je ne suis ennemi que d'une *certaine espèce* de discussion ; la preuve en est que je suis grand partisan des Pères et des Docteurs, qui ont passé leur vie à discuter, et de l'Église, qui per-

pétuellement a dogmatisé et en même temps discuté.

La seconde est de croire que j'aime beaucoup dans la pratique ces discussions que je condamne en théorie. C'est le contraire qui est vrai : j'aime, je ne le nie pas, à exposer mes doctrines ; mais, en général, je ne cherche ni n'accepte la discussion, dans la persuasion où je suis qu'elle dégénère promptement en dispute, ce qui finit toujours par refroidir la charité, échauffer les passions et amener les contendants à manquer à trois grands respects : celui que l'homme doit à l'homme, celui qu'il doit à la vérité, celui qu'il se doit à lui-même. Les paroles sont comme une semence : je les livre au vent et laisse à Dieu, maître des vents qui les emportent, le soin de les faire tomber, suivant sa volonté, sur le rocher stérile ou sur la terre féconde.

La troisième est de supposer que je suis ennemi du *parlement*, parce que je suis ennemi du *parlementarisme*. Le parlementarisme est une *doctrine* fausse, laquelle n'a rien à voir avec le parlement, qui est une *forme* indifférente. J'ai combattu une doctrine, et non une forme. Si j'étais ennemi du parlement comme je le suis du parlementarisme, je ne laisserais pas à mes commentateurs bénévoles le soin de le déclarer. Personne n'ignore qu'une déclaration de principes ne me coûte pas, et que j'ai le courage de mes opinions.

La quatrième est de supposer que je justifie en quelque sorte les révolutions et les tyrannies. Je n'ai fait qu'expliquer ces phénomènes injustifiables : j'ai dit que Dieu les permet comme il permet le *mal* qu'il con-

damne; je n'ai pas dit qu'il les approuve comme il approuve le *bien* qu'il fait : ce que Dieu approuve grandement, c'est le bien qui en résulte, qu'il en tire; c'est-à-dire la correction que les peuples désobéissants reçoivent des tyrannies, et ensuite celle que les tyrans reçoivent des révolutions. Ce qu'il y a de bon dans ce mal, ce n'est pas le mal lui-même, qui est toujours un mal, c'est son effet, qui consiste dans le châtiment des démagogues et des tyrans. S'il est un homme sur la terre qui se soulève et sorte de lui-même au seul nom de ces deux monstres de l'humanité, cet homme, c'est moi; et pour cela même je dois passer et je passe pour un de leurs adorateurs. Mais qui se soucie des jugements du vulgaire ignorant?

Ma théorie sur la liberté vous a paru une utopie. En effet, c'en est une. L'erreur ici n'est pas dans le jugement que vous vous en êtes formé, mais bien dans la supposition que toutes les théories ne sont pas des utopies : théories parlementaires, théories socialistes, théories constitutionnelles, toutes subissent cet inconvénient. Nulle part, en aucun temps, la pratique d'aucun gouvernement n'a exactement répondu à la théorie : la théorie est ce qu'a d'idéal et d'utopique la chose pratiquée. Or, théorie pour théorie, utopie pour utopie, je préfère celle de Ledru-Rollin à celle de Benjamin Constant, et celle de Notre Seigneur Jésus-Christ à celle de Proudhon. Mais, me dira-t-on, quand cette belle liberté catholique n'existe pas, que faut-il faire? Ce qu'il faut faire? la chercher, ou se résigner au turbulent flux et

reflux des tyrannies et des révolutions. Je ne crois pas qu'il y ait autre chose à faire. D'autres sont plus inventifs, je le sais ; mais je doute fortement du mérite de leurs inventions. Et qu'on ne croie pas, ainsi que l'ont cru de bonne foi quelques journaux, que je propose pour remède les révolutions et les tyrannies. Je constate simplement comme fait historique que ces phénomènes se présentent toutes les fois que les peuples quittent les voies catholiques pour d'autres voies, et je le constate afin d'en tirer la conséquence qu'il faut nécessairement rentrer dans ces voies pour éviter ces catastrophes. Essayer d'y échapper par d'autres voies serait une vaine tentative : quand les sociétés n'obéissent pas à la loi de Dieu, elles sont livrées à la brutalité des faits : c'est une loi inviolable du monde moral. Chose digne de remarque : les peuples qui, au lieu de recevoir la vérité, ont voulu l'inventer, c'est-à-dire les peuples qui ont cessé d'être *vraiment* catholiques pour se livrer *purement à la discussion*, ont tous fini par tomber sous le joug d'horribles dictatures et des faits brutaux. L'Angleterre seule ne fait exception à cette règle, et encore d'une manière bien imparfaite, que parce que le torrent de la discussion a été contenu chez elle par les puissantes digues des traditions historiques. Chez les peuples restés vraiment catholiques, c'est la règle contraire qui se vérifie : jamais, chez ces peuples, on ne vit régner longtemps ni la dictature d'un fait brutal, ni le fait brutal d'une dictature.

On a cru à tort deux choses : la première, que je

conseille de prêcher le devoir, et non de l'accomplir ; la seconde , que je déclare inutiles toutes les institutions humaines. Pour se convaincre de la première erreur, il suffit de relire ma lettre ; quant à la seconde, il suffira de faire remarquer ici que, loin de croire inutiles les institutions destinées à assurer l'accomplissement de tous les devoirs, j'applaudis toutes celles qui s'ordonnent pour cette fin, de toutes les fins sociales la plus auguste et la plus sainte. Je dis plus encore : je ne condamne aucune des diverses institutions connues dans l'histoire, dès qu'elles reçoivent, bien entendu, l'animation et la vie de la vérité catholique.

Si, après ces simples explications, quelqu'un croit encore que je condamne ce que je n'ai pas condamné et que j'approuve ce que je n'ai pas approuvé, j'abandonne ce malheureux à Dieu et à sa conscience.

N'ayant pas eu l'intention d'entrer dans aucun genre de discussion, mais de rectifier brièvement quelques faits, je terminerai ici cette lettre, mais, auparavant, je remercierai tous les journaux qui ont daigné s'occuper de celle que je vous ai précédemment adressée, sans excepter ceux qui m'ont outragé. Ne croyez pas que, dans cet oubli de l'outrage, il y ait aucun mérite ; il n'y a qu'un manque de mémoire : que faire, lorsqu'on a oublié ?

Je suis, etc.

LETTRES AU PRINCE DE METTERNICH

A MONSIEUR DONOSO CORTÈS, MARQUIS DE VALDEGAMAS

Palais de Johannisberg, le 5 août 1851.

Monsieur le Marquis,

Je profite du voyage d'un ami à Paris pour vous remercier de l'exemplaire de votre dernier ouvrage que vous m'avez envoyé. Ne vous étonnez pas de mon retard à remplir ce devoir : vos écrits ne sont pas de ceux qu'on lit en courant; il faut les méditer.

Dans l'admirable *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*, tout est grave comme votre pensée et lumineux comme votre intelligence. C'est pour moi une affaire de conscience que d'assurer à cet ouvrage des lecteurs en Allemagne. Il en sera bientôt publié une traduction qui, je l'espère, produira dans ces vastes contrées tout le bien que vous avez eu en vue.

Continuez, Monsieur le Marquis, de me croire digne d'avoir ma part dans vos travaux consacrés à la défense de la vérité; comptez-moi toujours au nombre de vos plus passionnés admirateurs, et voyez dans l'assurance de ma profonde estime toute autre chose qu'une simple formule de politesse.

METTERNICH.

AU PRINCE DE METTERNICH

Paris, le 27 août 1851.

Prince ,

Rien ne peut être plus flatteur que l'approbation de Votre Altesse, et ce m'est un bonheur que vous daigniez l'accorder à la pensée qui a inspiré mon *Essai*. Cela me prouve que je ne me suis pas trompé, et m'affermi dans la confiance que je n'ai pas travaillé inutilement. Un livre regardé comme utile par Votre Altesse doit nécessairement produire quelque chose dans les esprits, car votre sagesse, si justement vénérée, lui assure immédiatement de nombreux lecteurs.

Je vous remercie donc mille fois de l'extrême bienveillance avec laquelle vous daignez me manifester votre opinion, et je me félicite sincèrement d'avoir une si heureuse occasion d'ajouter ce témoignage de ma reconnaissance personnelle aux sentiments d'admiration et de profond respect que j'ai toujours professés pour Votre Altesse.

Le marquis DE VALDEGAMAS.

A MONSIEUR DONOSO CORTÉS

Vienne, le 28 avril 1852.

Monsieur le Marquis,

Je viens de lire dans les papiers publics la lettre que

vous avez adressée, le 15 de ce mois, au directeur du *Heraldo*, et c'est au sujet de cette lettre que je prends la liberté de vous écrire ces quelques lignes, non pour vous louer, vous n'en avez pas besoin, moins encore pour vous critiquer, mais pour vous soumettre une simple observation, relative au passage suivant :

« En suivant, » dites-vous, « des voies si contraires, il n'est pas étonnant que le *catholicisme* et le *philosophisme* aient eu des fortunes si diverses. »

Sans doute, dans ce passage, vous exprimez une vérité incontestable; aussi mon observation se rapporte-t-elle uniquement au mot *catholicisme* : et je vais vous dire sur quoi elle s'appuie. J'ai une aversion, qui me paraît bien fondée, pour les *ismes*, quand je les vois ajoutés à quelque substantif qui exprime une qualité ou un droit : je me figure qu'ils dénaturent l'objet même qu'ils veulent signifier. Je ne vous citerai, pour preuve de mon assertion, que les substantifs *Dieu*, *raison*, *philosophie*, *sentiment*, *constitution*, *société*, *commun*, et en laisserai une foule d'autres qui se présentent à mon esprit. Voyez où aboutissent et en quoi se changent tous ces substantifs quand on leur donne cette terminaison : *déisme*, *rationalisme*, *philosophisme*, *sentimentalisme*, *constitutionnalisme*, *socialisme*, *communisme*. Ne vous semble-t-il pas que, par ce seul changement grammatical, le sens de ces substantifs a été profondément altéré? Ne voyez-vous pas comme moi que, par la seule adjonction de ces deux syllabes, en apparence si inoffensives, on opère en ces mots un bouleversement

éminemment dangereux par l'élasticité qu'on leur donne ?

Ces *ismes* me sont tellement antipathiques , et je crains tellement la latitude qu'ils donnent aux radicaux auxquels on les ajoute , que je ne puis les souffrir même dans les mots qui semblent le moins disposés à subir une grande altération , comme ceux de *roi*, *monarchie*, *patrie*. Dans le cours de ma longue vie, j'ai vu des partisans très-suspects du *royalisme* et du *patriotisme*.

Or je dis la même chose du *catholicisme*. L'Église catholique est une puissance strictement *définissable*, et par là même pleinement compréhensible ; tandis que le *catholicisme* comprend des choses et des personnes *plus* catholiques , ou autrement catholiques que l'Église et son chef visible ; de même que , dans le *royalisme* , il y a communément des royalistes *plus ou moins* royalistes que les rois et la monarchie.

L'*isme* sied parfaitement au protestantisme , mais il ne va pas à l'Église catholique , leurs bases respectives n'ayant aucune parité : celle de l'Église est le principe d'autorité appuyée sur la foi ; celle du protestantisme n'a ni plus ni moins de valeur que celle des questions soumises au libre examen.

En fait d'*ismes* , que vaut , dites-moi , le gallicanisme , ce chemin au schisme ?

Vous ferez de mon observation l'usage que vous dictera votre bon jugement. S'il vous semble que j'exagère les dangers auxquels exposent ces deux syllabes ,

dites-le-moi, afin que j'examine vos raisons avec une franche impartialité et à l'aide de ma répugnance pour l'*optimisme*, le *pessimisme* et le *nihilisme*.

J'ai été porté à vous adresser cette lettre par le souvenir que me rappelle ce jour, où il y a juste un an que j'ai eu le plaisir de vous connaître personnellement. Que de choses se sont passées depuis !

Je vous réitère la cordiale affection et la profonde estime avec lesquelles je suis votre sincère ami et votre respectueux serviteur.

METTERNICH.

AU PRINCE DE METTERNICH

Paris, le 18 mai 1852.

Prince ;

Je n'ai reçu que samedi dernier la lettre que vous avez daigné m'écrire le 28 du mois précédent : j'ignore d'où vient ce retard et par quelle voie votre lettre m'est parvenue.

Rien, selon moi, de plus exact et de plus fin que vos observations sur les *ismes* et sur l'abus que l'on a fait de cette terminaison, en la donnant à certains substantifs radicaux. Mais, dans l'état présent des choses, il ne laisserait pas, à mon avis, d'y avoir quelque inconvénient à se révolter contre l'usage, tyran très-exigeant et ombrageux, pour peu qu'il arrive à se faire légitime quand il est parvenu à se rendre omnipotent.

Quand il est nécessaire, comme aujourd'hui, de parler pour tout le monde, il faut bien user du langage de tout le monde. Tout le monde entend par *catholicisme* ce que j'entends moi-même, c'est-à-dire l'ensemble de doctrines enseignées par l'Église, et par *socialisme* la science de la société enseignée par les socialistes; et par *philosophisme* la philosophie enseignée par les partisans du libre examen. A l'aide de ces mots, qui ont un sens fixe et universellement accepté, je crois exprimer brièvement des idées qui autrement exigeraient de laborieuses explications et de longs détours. Par exemple, si, dans la discussion, je dis *philosophie* au lieu de *philosophisme*, je devrais spécifier quelle est la philosophie que je combats; car l'Église catholique a aussi une philosophie qui lui est propre, et que je ne combats nullement. Quand donc je dis *philosophisme*, je n'ai rien à ajouter pour montrer que ce que je combats sous ce nom, c'est la philosophie des partisans du *libre examen*. De même, si je parle de la science sociale, comme l'Église catholique a aussi une science sociale qui lui est propre, il est clair qu'en disant *socialisme* je veux parler de la fausse science sociale enseignée par les socialistes.

L'*isme* est indubitablement une sorte d'euphémisme pour exprimer la dégradation où la folie et l'erreur de l'entendement humain font souvent tomber les meilleures choses. Ainsi le *déisme* et le *philosophisme* sont toujours et radicalement mauvais, pour peu que la philosophie soit une bonne chose et que Dieu soit parfait.

L'*arianisme*, le *luthéranisme*, le *kantisme* et tous les *ismes* dont le radical est un nom propre sont généralement détestables primitivement et naturellement. Il y a un mauvais *royalisme* et un mauvais *patriotisme*. L'*humanitairisme* est un mot aussi barbare que la chose qu'il exprime.

Tout cela est certain, mais il ne l'est pas moins que la force même de la vérité a préservé le *catholicisme* de toute interprétation douteuse ou extravagante. Ici l'*isme* n'a été qu'une ressource commode de langage, dont on aurait pu, assurément, se passer, mais qui en tout cas, selon mon opinion, n'a produit aucun mal. On ne donne pas un mauvais catholicisme : dans le sein de cette lumière, toute erreur, toute tendance à l'erreur reçoit immédiatement son *isme*, qui est comme le signal d'alerte à la raison et à la foi : c'est ce qui est arrivé à l'apparition du *cartésianisme*, du *jansénisme*, du *gallicanisme*, du *joséphisme*, du *rigorisme*, du *molinisme*, du *lamennaisianisme*, du *giobertisme*, etc., etc. Le catholicisme seul a continué d'être toujours catholique.

Voilà, Prince, tout ce qui se présente à mon esprit en réponse aux observations de Votre Altesse, dont j'attends le jugement ultérieur pour savoir si j'ai pensé avec exactitude.

Oui, certes, bien des choses se sont passées depuis que j'ai eu l'honneur, depuis longtemps si désiré par moi, d'offrir mes respects à Votre Altesse. Mais, si je dois dire ce que je crois, il me semble que les événe-

ments dont nous avons été témoins n'ont pas produit un changement tel, malgré leur immense gravité, que l'avenir soit moins effrayant qu'il était naguère. Je voudrais de toute mon âme qu'il me fût possible de m'entretenir avec Votre Altesse de l'état actuel de l'Europe ; mais cela ne l'est pas, et, ce qui l'est encore moins, c'est de confier à une lettre une question si ardue et si vaste. Je me permettrai seulement de dire à Votre Altesse que la question territoriale commence à prendre la place de la question révolutionnaire, où, pour mieux dire, que la question révolutionnaire, par une de ces inspirations que lui souffle parfois son génie satanique, s'efforce de se changer en question territoriale. Pour peu que les choses marchent dans ce sens, la révolution relèvera la tête devant nous et résoudra le problème à son avantage, en s'emparant de tous les territoires. Je sou mets cette indication à la sagesse de Votre Altesse. Que Dieu qui a daigné vous conserver à l'Europe, veuille bien vous inspirer des conseils capables d'écarter ce danger, que pendant si longtemps Votre Altesse a conjuré pour le repos et la prospérité de vos contemporains.

Avec le plus profond respect et une sincère admiration, Prince, j'ai l'honneur de me dire, etc.

LETTRE DU PÈRE DE DONOSO CORTÈS A M. LÉON CARBÓNERO Y SOL

Directeur de la revue religieuse de Séville, intitulée la *Cruz*

Don Benito, le 15 juin 1853.

Monsieur,

Au milieu de la douleur profonde et amère causée à mon cœur par la mort inattendue et prématurée de mon cher fils Juan, j'ai reçu en son temps votre bonne lettre, qui me console, parce qu'enfin les jugements de Dieu sont incompréhensibles. D'un autre côté, cette mort l'ayant surpris dans un état de vie exemplaire et uniquement consacrée à l'exaltation de notre sainte foi catholique par des faits et des actes d'amour envers son prochain, répandant d'abondantes aumônes, se livrant à des œuvres de bienfaisance en France et en Espagne, exerçant ces œuvres de miséricorde le jour et la nuit, autant que le lui permettait l'étiquette de sa charge, j'ai la confiance que sa divine Majesté l'a rappelé à lui en récompense de ses actions, et que, jouissant au ciel de la vie des anges, il ne cessera de prier pour ses vieux parents.

Ne vous étonnez pas du retard de ma réponse; la maladie qui me tient depuis un an et demi et mes soixante-treize ans ne m'ont pas permis de vous répondre plus tôt. Je joins à cette lettre une notice exacte, comme vous la désirez; elle va de la naissance de mon fils jusqu'à son entrée dans la carrière politique : pour

le reste, je vois dans le numéro 7 de la *Cruz* que vous êtes très au courant de sa carrière littéraire.

Si votre intention et celle de M. le Marquis votre ami¹ est de vous occuper de sa vie exemplaire, je vous envoie aussi une lettre qu'il m'adressait après la mort du prince de la Paix : on y voit quelque chose de providentiel.

J'ai l'honneur, etc.

P. DONOSO CORTÈS.

LETTRE DE DONOSO CORTÈS A SON PÈRE

Paris, le 10 octobre.

Mon cher père,

Jugez combien j'ai la tête surchargée d'affaires : je ne vous ai pas écrit que Sa Majesté avait daigné me conférer la grand'croix de Charles III. Je suppose que Paco vous l'aura appris; néanmoins je vous écris aujourd'hui pour vous l'annoncer.

J'ai présidé hier aux funérailles du prince de la Paix. Qui eût dit au prince de la Paix, le 6 mars 1809, que ce jour-là naissait l'enfant qui devait venir à Paris présider à ses funérailles? Qui vous eût dit à vous-même, ce jour-là, que le fils que Dieu vous donnait était destiné à venir à Paris présider au deuil de cet homme puissant? Qui m'eût dit alors que je devais voir à Paris le prince de la Paix, vivant pauvrement à un troi-

¹ M. Albéric de Blanche-Raffin.

sième étage de la rue de la Michodière, et moi dans un palais?

Ces idées ne m'ont pas quitté un instant, et Dieu, qui m'a fait la grâce de me les mettre devant les yeux, a voulu sans doute m'inspirer le plus profond mépris pour toutes les grandeurs.

Le prince est mort chrétiennement et avec résignation : sa pauvreté ne l'a jamais abattu; il a toujours conservé une douce gaieté. Il a prescrit dans son testament qu'on ferait dire une messe de *Requiem* pour Charles IV, une pour Marie-Louise et une autre pour Ferdinand VII. Une vingtaine de personnes seulement assistaient à ses funérailles. On transportera probablement son corps à Badajoz.

Je n'ajoute que mille tendresses pour ma bonne mère, et je suis votre fils obéissant

JUAN.

LETTRES A M^{GR} GAUME

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

I

Berlin, le 24 août 1849.

Monsieur,

Les mots espagnols que vous soulignez dans l'inestimable lettre que je viens de recevoir me portent à

vous écrire dans ma propre langue, attendu qu'il m'est très-difficile de m'exprimer avec quelque correction dans les langues étrangères.

Avant tout, je vous dois un million de remerciements pour la bonté que vous avez eue de m'envoyer un exemplaire de l'ouvrage dans lequel vous avez sondé si résolûment et si profondément les abîmes de cette société mourante¹. La lecture en a été pour moi tout ensemble extrêmement triste et délicieuse : extrêmement triste par la révélation de grandes et de formidables catastrophes ; délicieuse par la manifestation sincère de toute la vérité. La vérité est toujours délicieuse, lors même qu'elle est triste.

Mes opinions et les vôtres sont à peu près de tout point identiques. Ni vous ni moi n'avons aucune espérance. Dieu a fait la chair pour la pourriture, et le couteau pour la chair pourrie. Nous touchons de la main à la plus grande catastrophe de l'histoire. Pour le moment, ce que je vois de plus clair, c'est la barbarie de l'Europe et sa dépopulation avant peu. La terre par où a passé la civilisation philosophique sera maudite ; elle sera la terre de la corruption et du sang. Ensuite viendra... ce qui doit venir.

Jamais je n'ai eu ni foi ni confiance dans l'action politique des bons catholiques. Tous leurs efforts pour réformer la société par le moyen des institutions publiques, c'est-à-dire par le moyen des assemblées et

¹ *Où allons-nous ? coup d'œil sur les tendances de l'époque actuelle.*

des gouvernements, seront perpétuellement inutiles. Les sociétés ne sont pas ce qu'elles sont à cause des gouvernements et des assemblées : les assemblées et les gouvernements sont ce qu'ils sont à cause des sociétés. Il serait nécessaire par conséquent de suivre un système contraire : il serait nécessaire de changer la société, et ensuite de se servir de cette même société pour produire un changement analogue dans ses institutions.

Il est tard pour cela comme pour tout. Désormais la seule chose qui reste, c'est de sauver les âmes en les nourrissant, pour le jour de la tribulation, du pain des forts.

En attendant, rien ne pouvait m'être personnellement plus agréable et plus flatteur que d'obtenir le suffrage d'un homme aussi éminent que vous et d'entrer en relation avec lui, à l'occasion des grands bouleversements de l'Europe.

Je vous prie donc avec instance de vouloir bien agréer l'expression de la reconnaissance avec laquelle je suis, etc.

II

Madrid, le 31 août 1850.

Mon très-cher Monsieur,

A mon retour à Madrid d'un voyage à Salamanque, j'ai trouvé, avec votre précieuse lettre du 8, les deux

opuscules dont vous m'avez parlé. J'ai lu et la *Profanation du dimanche* et l'*Europe en 1848*, sur l'organisation du travail, le communisme et le christianisme.

L'un et l'autre m'ont paru admirables. Il est impossible de renfermer en moins de pages un plus grand nombre de vérités, de ces vérités dont la puissante vertu suffirait pour nous sauver et pour sauver les générations futures. Clarté, sobriété, profondeur, génie, toutes ces qualités brillent dans ces opuscules. Si, comme vous me l'avez annoncé, vous continuez votre publication, vous serez un des hommes qui auront le plus contribué à la restauration religieuse et sociale en ce temps-ci.

Vous faites bien d'adresser vos opuscules plutôt au peuple qu'aux classes moyennes. Ces dernières, gangrenées jusqu'à la moëlle des os, ne sortiront pas de leur léthargie à coups d'opuscules, mais à coups de catastrophes. Quant au peuple, son mal n'est pas aussi désespéré; et un homme comme vous, qui lui parle avec amour et conscience, peut contribuer à l'éloigner des abîmes où il court. J'espère que Dieu vous secondera dans une entreprise si ardue et si méritoire.

Mon ouvrage sur le *christianisme*, le *libéralisme*, etc., devait être long : un incident le rendra court. Il doit être publié dans la *Bibliothèque nouvelle*. Or, comme les limites de cette bibliothèque sont étroites, et que je ne veux pas l'envahir, j'ai réduit mon ouvrage, qui, dans le plan primitif, devait avoir deux ou trois volumes, à un seul volume.

J'aurais vivement désiré que vous l'eussiez traduit. Vous auriez pu m'être utile non-seulement en faisant une traduction exacte et élégante, mais encore et principalement en m'aidant de vos lumières, afin que mon œuvre fût moins imparfaite. Obligé par mon sujet à traiter des matières théologiques dans lesquelles vous êtes si fort et moi si faible, votre direction m'eût été très-utile et même nécessaire. Mais il n'y a plus de remède : l'ouvrage se traduit en ce moment, il doit paraître en même temps à Paris et à Madrid. De toute manière je vous dois un million de remerciements auxquels je joins les compliments les plus empressés.

Votre Ami de cœur, etc.

III

Paris, le 23 avril 1854.

Monsieur et cher Ami,

J'ai reçu, en Espagne, la lettre par laquelle vous m'annoncez l'ouvrage que vous allez publier : il me tardait vivement de pouvoir le lire. Ici j'ai reçu votre excellente lettre du 11, et l'ouvrage que votre extrême modestie me prie d'examiner¹. D'une part, les innombrables visites qui sont l'écueil et le fléau de la vie diplomatique; d'autre part, les solennités religieuses qui

¹ *Le ver rongeur des sociétés modernes, ou le Paganisme dans l'éducation.*

viennent de passer, m'avaient empêché jusqu'à présent d'examiner votre ouvrage et de répondre à votre lettre.

Votre livre est excellent. Il n'y a que deux systèmes possibles d'éducation : le chrétien et le païen. La restauration du dernier nous a conduits à l'abîme où nous sommes, et nous n'en sortirons certainement que par la restauration du premier. Cela veut dire que je suis complètement d'accord avec vous, et que je crois que votre ouvrage doit être publié et répandu.

L'exécution répond au sujet. Vous êtes toujours clair, logique, perspicace, et personne jusqu'à ce jour n'a mis aussi décidément que vous le doigt dans la plaie. Marchez dans cette voie, et vous aurez bien mérité de Dieu et des hommes.

Je regrette bien vivement que vos occupations vous aient empêché de rester ici quelques jours de plus ; votre conversation m'eût fait grand bien. L'espérance que vous me donnez d'un prochain voyage à Paris me console. Dieu voudra que nous nous connaissions personnellement.

En attendant, croyez-moi votre ami de cœur, etc.

LETTRES A M. LE VICOMTE DE LA TOUR

DÉPUTÉ AU CORPS LÉGISLATIF

I

25 novembre 1851.

.....Vous avez mille fois raison, le protestantisme et le parlementarisme s'en vont et sont condamnés, comme l'erreur, à une inévitable décadence. Rien n'est possible dans le monde, sinon le catholicisme, qui est l'affirmation souveraine, et la révolution, qui est la négation absolue. On rendrait, comme vous le dites, un service immense en démontrant que la vérité religieuse est à la fois la vérité politique et la vérité sociale, parce qu'elle est la vérité complète.

..... Les paroles du Président de la République, que vous citez, sont très-importantes : ce que je sais moi-même me donne pleine confiance en sa sincérité. Dieu lui octroie la victoire définitive dans la guerre criminelle et insensée que lui ont déclarée toutes les ambitions!

..... Il serait sans doute très-utile de publier des écrits *réactionnaires*, comme vous le proposez. Mais comment réaliser cette idée dans ce moment, où nous sommes tous accablés d'occupations et de soucis! Que deviendra la France, que sera l'Europe dans quelques

mois? Il semble qu'il n'y ait pour nous rien à faire qu'à élever les yeux vers le ciel et à nous confier à la Providence.

II

Paris, le 12 janvier 1852.

Mon cher Ami,

..... Ma conduite envers le Président a été si naturelle, que je ne mérite ni récompense ni éloge. J'ai conseillé le coup d'État; je l'ai approuvé dès le premier moment, et je suis de plus en plus satisfait de l'avoir conseillé et approuvé. La conduite de Montalembert, de son côté, a été héroïque; il lui a fallu un véritable héroïsme pour offrir son noble appui au Président en des moments où les plus intrépides s'éloignaient du prince comme s'il avait été atteint d'une maladie contagieuse.

..... Dans les grandes crises des États, le pouvoir n'est pas aussi libre qu'il le paraît : il est le premier esclave des courants impétueux. Le courant est aujourd'hui catholique et antirévolutionnaire : le chef du pouvoir sera antirévolutionnaire et catholique, sinon il risquerait de périr dans le tourbillon qu'il aurait suscité.

III

Paris, le 13 février 1852.

Mon cher Ami,

Je vous remercie de ce que vous avez pensé à moi à

la nouvelle de l'exécrable attentat qui a fait une tache à la belle histoire monarchique de mon pays. Cette nouvelle m'a frappé comme la foudre. J'ai passé trois jours et trois nuits dans l'angoisse, jusqu'à ce que le télégraphe m'ait apporté un bulletin moins inquiétant. Aujourd'hui on peut dire que la reine est guérie. Sa popularité a augmenté. Le temps est venu de faire le bien ; si on ne le fait pas, on verra tomber les hommes et surtout les caractères, en Espagne comme partout ailleurs.

LETTRES A M. LOUIS VEUILLOT

RÉDACTEUR EN CHEF DU JOURNAL L'UNIVERS

I

Madrid, le 22 mars 1850.

Mon cher Ami,

Me voilà de retour. J'ai trouvé ici votre lettre du 10, et je puis vous assurer que sa lecture, comme tout ce qui sort de votre plume, est pour moi un baume consolateur. Vous m'apprenez le succès de mon discours. Le succès vous appartient plus qu'à moi-même : vous changez le plomb vil en or pur pour le service du Seigneur.

Puisque vous le voulez, je travaillerai à l'ouvrage

que je vous ai déjà annoncé. Seulement je crains qu'il ne se fasse attendre très-longtemps, attendu qu'on est obligé en Espagne, de mener une vie de dissipation qui laisse de très-courts moments au travail de l'esprit. Les visites, les promenades et les soirées sont ici des choses auxquelles nul homme ne manque impunément. La fainéantise est le trait saillant du caractère espagnol. L'Espagne a toujours le culte du soleil, il est si beau ! Nous nous croyons les enfants du soleil et les rois de la terre. Le travail de la pensée et tout autre travail est au-dessous de nous. Vous autres Français, gens d'esprit s'il en fut jamais, vous êtes nés pour nos menus plaisirs. On trouve ici que moi-même, dont la paresse vous est connue, je suis indigne de ma race. On dit que mon esprit est français, que je déroge aux droits et aux devoirs de cette royauté qui m'a été transmise avec le sang. C'est un pays très-curieux que l'Espagne, je vous l'assure. S'il vous prend envie, quelque jour, de sortir de l'Europe morale sans sortir pourtant de l'Europe géographique, venez en Espagne. Mon Dieu ! on dit que les rois s'en vont ! Je m'inscris en faux contre cette proposition ridicule : nous avons encore, pour vous et pour les autres quinze millions de rois.

Je vous demande mille fois pardon, mon cher ami, de vous entretenir si longtemps de ma patrie. Je connais ses défauts, vous le voyez, et, malgré tout, je la trouve charmante, cette Espagne de mes pères ; je l'aime avec une tendresse infinie.

Je ne trouve annoncée nulle part votre bibliothèque :

avertissez-moi, je vous prie, quand elle commencera à voir le jour. Je vais voir si je trouve ici quelqu'un qui puisse se charger de la traduire. En Espagne, on ne pourrait pas faire une œuvre semblable : et pourtant il faut bien que la bonne nouvelle soit répandue partout.

Priez pour moi, mon cher ami ; j'ai grand besoin de vos prières pour être aidé par celui en qui nous sommes tous fortifiés.

II

Madrid, le 11 avril 1850¹.

Mon cher Ami,

Je viens de recevoir à l'instant même l'*Ami de la Religion*, où je lis un article de M. de Champagny, intitulé : *Du fatalisme chez les chrétiens*. C'est vous et moi, bien entendu, qui sommes les fatalistes. Je ne sais si vous réfuterez cet article. Quant à moi, n'écrivant dans aucun journal, je ne me crois obligé de soutenir aucune polémique. Si pourtant vous vous trouvez, cette fois, d'un avis contraire au mien, voici ma pensée, laquelle, en tous cas, serait l'unique réponse que je pourrais faire à M. de Champagny.

Il y a, en effet, du fatalisme chez de certains chrétiens ; mais il ne se trouve pas là où on le cherche ; au

¹ Cette lettre fut publiée dans le journal l'*Univers*, n° du 20 avril 1850.

contraire, il est là où on ne pense pas qu'il soit. Il n'y a, chez les chrétiens, d'autres fatalistes que les *fatalistes de la miséricorde*. M. de Champagny pose la question de cette manière : Dieu se lassera-t-il avant nous, ou nous avant lui ? A la question ainsi posée, je réponds que, par le système de la liberté, ce sera Dieu qui se lassera le premier, et que, par le système du fatalisme, l'homme sera le premier à rendre les armes.

Voici pourquoi : c'est que la miséricorde de Dieu est toujours tempérée par sa justice.

On conçoit un cas dans lequel, Dieu ne pouvant pas être miséricordieux sans dommage de la justice, il ne le sera pas. Le contraire arrive à l'homme : l'homme est liberté, il n'est que liberté. Il peut se perdre tout seul, sans Dieu, malgré Dieu et contre Dieu. Sa perte est le témoignage le plus éclatant de sa liberté.

Dans la supposition contraire, vous supprimez d'un seul coup la liberté de l'homme et la justice de Dieu. La liberté de l'homme, parce que l'homme est vaincu dans sa liberté ; la justice de Dieu : parce que, si Dieu peut dans tous les cas être miséricordieux, sa justice n'est plus que vengeance. Pensez-y bien : avec ce que j'appelle le fatalisme de la miséricorde, vous ne pouvez expliquer l'enfer ; je vous défie de m'en donner une explication tant soit peu médiocre. S'il y a un cas où Dieu ne puisse sauver une âme, vous avouez par là qu'il y a un cas où la liberté de l'homme lasse la miséricorde de Dieu. S'il n'y a pas de cas où Dieu ne puisse sauver

un homme, pourquoi tous les hommes n'ont-ils pas été sauvés?

Au reste, quand je dis que Dieu ne peut pas faire telle chose, vous m'entendez bien. C'est simplement une manière d'exprimer qu'il n'a pas fait cette chose, qu'il ne la fait pas, qu'il ne la fera pas. Mon esprit ne parvient pas, je le sens, à vaincre complètement la difficulté que lui oppose votre langue, dont je n'ai pas l'habitude de me servir. Néanmoins j'espère que vous avez saisi ma pensée.

En deux mots, je crois que l'homme qui veut se perdre se perdra, et que Dieu ne l'empêchera pas de se perdre. L'homme n'a pas besoin de Dieu pour se perdre, mais Dieu a besoin de l'homme pour le sauver. Dans l'acte du salut il y a concours de Dieu et de l'homme; dans la damnation l'homme est seul. Dans la voie de la damnation, il lui a été donné l'épouvantable puissance de ne se *lasser jamais*. En ce sens, on peut dire que l'homme a la puissance de lasser la miséricorde de Dieu, la puissance d'obliger Dieu à ne l'atteindre que par sa justice. Oh! que la liberté humaine est un grand mystère. S'il nous était donné de savoir le pourquoi et le comment de ce mystère, nous saurions le pourquoi et le comment de tout.

Il faut avouer que l'accusation de fatalisme dirigée contre un homme qui a sur la puissance de la liberté humaine les idées que je viens d'indiquer est assez singulière. Si ce n'est pas frapper juste, on conviendra du moins que c'est frapper fort.

En finissant, je dois protester et je proteste contre ce rôle de voyant que l'on veut m'attribuer. Je n'ai pas annoncé la dernière catastrophe du monde; j'ai dit simplement tout haut ce que tout le monde dit tout bas, j'ai dit : Les choses vont mal ! si elles suivent ce train, nous aboutirons à un cataclysme. L'homme pourrait se sauver; qui en doute ? mais à condition de le vouloir; or il me semble qu'il ne le veut pas. Eh bien, s'il ne veut pas se sauver, je crois que Dieu ne le sauvera pas malgré lui. Je serais bien étonné que les honorables rédacteurs de l'*Ami de la Religion* pensassent autrement.

Adieu, mon cher Ami.

III

Madrid, le 31 décembre 1855.

Mon très-cher Ami,

Je vous écris pour vous annoncer que je vous envoie le discours que j'ai prononcé hier à la Chambre¹ : il n'intéressera pas l'Europe au même degré que mes discours antérieurs, parce qu'il a exclusivement pour objet la situation de l'Espagne. Mais, à l'heure qu'il est, l'Europe est mystifiée par rapport à l'Espagne; le Ministère qui devait nous sauver nous mène à l'abîme : de la

¹ Voir ce discours pages 408 et suivantes du premier volume.

politique d'ordre matériel il est tombé dans la politique des intérêts matériels, et plus bas encore, de la politique des intérêts matériels dans la politique des *jouissances matérielles*. La pudeur empêche de dire ce qui se passe en Espagne. Vous aviez, avant Février, un Ministère incorruptible et corrupteur; nous sommes plus heureux, nous avons un Ministère corrupteur et corrompu. Je vous dis tout en vous disant que je me suis décidé à faire de l'opposition. Que faire lorsque j'avais épuisé dans le secret tous mes conseils et tous mes avertissements? La scène de la Chambre est inouïe : le Ministère a reçu les vérités écrasantes que je lançais contre lui, et aucun ministre n'a même essayé de répondre. Le Ministère est resté cloué sur son banc; il s'est abrité sous la vieille réputation de M. Martinez de la Rosa, qui a répondu à mon discours tant bien que mal, mais qui, en approchant de certaines accusations, a dit : « Je ne défendrai pas le Ministère sur certains de ses actes. » D'un autre côté, la Chambre a applaudi unanimement et à diverses reprises ce que je disais, et cependant, quand le moment de voter est arrivé, trente-deux députés seulement ont voté avec moi. Les applaudissements sont collectifs, et par conséquent anonymes; le vote est personnel et public. Vous pouvez déduire les conséquences et deviner ce qui s'est passé dans les élections.

J'ai cru, mon cher Ami, devoir entrer dans ces détails, afin que vous pussiez vous former une idée de ce qui se passe en Espagne. Narvaez a tout acheté en Eu-

rope, correspondance générale, journaux et hommes politiques. Sans moi vous n'auriez jamais su ce qui se passe ici, et je crois qu'il vous importe de le savoir : d'abord parce que la vérité doit se faire jour, et ensuite parce que vous êtes à la tête d'un journal qui est un journal religieux.

Pardonnez-moi, mon cher ami, d'avoir interrompu un moment vos glorieux travaux.

Je suis tout à vous en Notre Seigneur Jésus-Christ.

IV

Madrid, le 3 mars 1851.

Mon cher Ami,

J'ai reçu votre lettre du 22 février, et avec elle les observations que M..... a bien voulu faire sur mon livre¹. Je les ai trouvées sages, nettes et profondes, et je vous prie d'exprimer à M..... ma profonde gratitude pour la peine qu'il s'est donnée. Je les ai suivies point par point; rien de ce qui le choquait avec tant de raison ne subsiste plus dans mon livre. Je vous envoie ci-joints les changements que ses observations ont produits. Je vous l'ai déjà dit et je vous le répète, j'ignore profondément la science théologique, que je n'ai jamais étudiée; je ne suis pas même un écolier. Seulement il

¹ Le manuscrit de *l'Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*.

m'arrive quelquefois de deviner juste quand je devine la solution de l'Église, et voilà tout. Mais de cette divination vague et hasardeuse à la science il y a loin. Je vous prie donc et prie M..... de croire que, même quand je me trompe, mes intentions sont toujours bonnes; que c'est de ma part pure ignorance, pas autre chose, et que je suis toujours disposé à recevoir des leçons, non-seulement de la part de l'Église, dont la voix est la voix de Dieu, mais encore de tout homme savant qui voudra me faire l'aumône de ses lumières...

Je vais mettre ces changements dans mon manuscrit, après quoi je le donnerai à l'imprimeur, qui l'attend. Malgré cette précaution, je crois que votre imprimeur aura fini avant le mien : ici on met à toutes choses deux fois autant de temps qu'à Paris. Au reste, je laisserai tout cela aux bons soins d'un autre, car je dois partir avec mission diplomatique. Je ne sais pas encore si ce sera pour Paris ou pour Naples; je crois que ce sera pour Paris. Tout ceci va se décider dans quelques jours, et je partirai vers le milieu ou au plus tard vers la fin de ce mois.

Je ne puis déjà plus supporter la vie publique : mon seul dédommagement, si je vais à Paris, serait de vous serrer la main et de vous dire combien je vous estime et vous admire. Je dis que je vous admire, et c'est la vérité. Mon Dieu! comment est-il possible de faire tout ce que vous faites, d'écrire tout ce que vous écrivez? je ne puis le comprendre. Je ne parle ni n'écris que par occasion; ce que vous faites est un tour de force

qui tient du prodige, et que je ne comprendrai jamais. Vous êtes bien heureux d'avoir la force de supporter un si rude travail et de soutenir une lutte si glorieuse pour la cause de l'Église, qui est la cause de Dieu.

Je vous félicite et félicite M. de Montalembert de votre mutuelle réconciliation ; c'est une heureuse nouvelle que vous me donnez là. Il y avait je ne sais quoi de profondément triste et regrettable dans la séparation de deux hommes que Dieu a faits pour rester toujours frères et amis.

Je prie Dieu pour vos enfants, et j'espère qu'ils vont bien ; je prie également pour vos Capucins, qui sont aussi vos enfants. J'admire la lutte héroïque que vous soutenez pour ces pauvres religieux, qui ne veulent autre chose que la facilité de travailler à guérir les âmes de leurs langueurs.

Vous me demandez les éléments d'une notice biographique : je vous prie de m'excuser si je ne vous obéis pas en cette occasion. Le public vous la demande ; raison de plus pour que vous ne la lui donniez pas. Le train de nos jours veut que tout le monde pose devant lui ; la pose me semble souverainement ridicule, et surtout celle d'un tout petit homme comme moi. Quand vous voudrez connaître ma vie, vous la connaîtrez. Après mon Dieu, ma vie appartient à mes parents et à mes amis ; quant au public, il n'a rien à faire avec moi, ni moi avec lui. Nos rapports ne seront jamais bienveillants : je l'accuse de gâter tout ce qu'il touche, en com-

mençant par lui-même. Entre lui et moi, il ne peut y avoir d'autres rapports que ceux que Dieu a établis entre le démon et la femme, l'inimitié.

Adieu, mon cher ami; peut-être à bientôt¹.

¹ Personne ne prendra à la lettre ce que Donoso Cortès dit dans cette lettre de son ignorance en fait de théologie. Il est très-vrai qu'il n'avait point fait ce qu'on appelle des *études théologiques*, mais il est certain qu'il avait étudié la théologie en lisant les Pères et les grands écrivains ecclésiastiques. La science qu'il avait acquise ainsi était très-réelle et très-grande, comme ses écrits le prouvent; mais son humilité, si vraie et si profonde, lui persuadait que cette science n'était rien, et, selon son expression, qu'il *n'était pas même un écolier*.

(Note des traducteurs.)

DU PRINCIPE GÉNÉRATEUR
DES
PLUS GRAVES ERREURS DE NOS JOURS

LETTRES A S. E. LE CARDINAL FORNARI

Éminentissime Seigneur,

Avant de soumettre à la haute pénétration de Votre Éminence les indications sommaires qu'elle m'a demandées par sa lettre du mois de mai dernier, il me paraît convenable d'indiquer ici les limites que je me suis tracées à moi-même dans la rédaction de ces renseignements.

Il n'est pas une des erreurs contemporaines qui n'aboutisse à une hérésie, et il n'est pas une hérésie contemporaine qui n'aboutisse à une autre depuis longtemps condamnée par l'Église. Dans les erreurs passées l'Église a condamné les erreurs présentes et les erreurs futures. Identiques entre elles quand on les considère sous le point de vue de leur nature et de leur origine,

les erreurs offrent cependant le spectacle d'une variété prodigieuse, quand on les considère sous le point de vue de leur application. Mon intention est de les considérer aujourd'hui plutôt par le côté de leur application que par celui de leur nature et de leur origine, plutôt par ce qu'elles ont de politique et de social que par ce qu'elles ont de purement religieux, par ce qu'elles ont de divers plutôt que par ce qu'elles ont d'identique, par ce qu'elles ont de changeant plutôt que par ce qu'elles ont d'absolu.

Deux puissantes considérations, tirées, l'une de ma position personnelle, l'autre du caractère propre du siècle où nous vivons, m'ont incliné vers cette voie. Pour ce qui me regarde, j'ai cru que ma qualité de laïque et d'homme public m'imposait l'obligation de récuser moi-même ma propre compétence dans la solution des redoutables questions qui sont relatives aux points de notre foi et aux matières du dogme. Quant au siècle où nous sommes, il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour se convaincre que ce qui le rendra tristement fameux entre tous les siècles, ce n'est pas précisément l'arrogance à proclamer théoriquement ses hérésies et ses erreurs, mais l'audace satanique avec laquelle il applique à la société présente les hérésies et les erreurs où sont tombés les siècles passés.

Il y eut un temps où la raison humaine, se complaisant en de folles spéculations, se montrait satisfaite d'elle-même quand elle était parvenue à opposer une négation à une affirmation dans les sphères intellec-

tuelles, une erreur à une vérité dans les sphères métaphysiques, une hérésie à un dogme dans les sphères religieuses : aujourd'hui elle n'est contente que lorsqu'elle a pu descendre dans les sphères politiques et sociales pour y jeter le désordre et le trouble; faisant sortir comme par enchantement de chaque erreur un conflit, de chaque hérésie une révolution, et une catastrophe gigantesque de chacune de ses orgueilleuses négations.

L'arbre de l'erreur paraît aujourd'hui arrivé à sa maturité providentielle : planté par la première génération des audacieux hérésiarques, arrosé par une suite d'autres générations, il se couvrit de feuilles au temps de nos aïeux, de fleurs au temps de nos pères, et aujourd'hui il est devant nous et à la portée de notre main, chargé de fruits. Ses fruits doivent être maudits d'une malédiction spéciale, comme l'ont été, dans les temps anciens, les fleurs dont il s'est parfumé, les feuilles dont il s'est couvert, le tronc qui les a supportées, et les hommes qui l'ont planté.

Je ne veux pas dire par là que ce qui a été condamné une fois ne doit pas l'être de nouveau; je dis seulement qu'une condamnation *spéciale*, analogue à la transformation *spéciale* par laquelle passent sous nos yeux les anciennes erreurs dans le siècle présent, me paraît de tout point nécessaire, et qu'en tout cas ce point de vue de la question est le seul pour lequel je reconnaisse en moi une sorte de compétence.

Les questions purement théologiques étant ainsi

écartées, j'ai porté mon attention sur ces autres questions qui, théologiques dans leur origine et dans leur essence, sont devenues néanmoins, par suite de transformations lentes et successives, des questions politiques et sociales. De celles-ci encore la multiplicité de mes occupations et le manque de temps m'ont obligé d'écarter celles qui m'ont paru de moindre importance; mais, d'un autre côté, j'ai cru de mon devoir de toucher quelques points sur lesquels je n'ai pas été consulté.

Les mêmes raisons, c'est-à-dire la multiplicité de mes occupations et le manque de temps, m'ont mis dans l'impossibilité d'examiner les livres des hérésiarques modernes, pour y signaler les propositions qui doivent être combattues ou condamnées. Mais, en réfléchissant attentivement sur ce sujet, je suis arrivé à me convaincre qu'aux temps passés ces sortes de condamnations étaient plus nécessaires que de nos jours. Entre ces temps et le nôtre, on remarque en effet cette différence notable, qu'autrefois les erreurs étaient renfermées dans les livres de telle sorte, que, lorsqu'on n'allait point les y chercher, on ne les trouvait pas ailleurs, tandis qu'aujourd'hui l'erreur est dans les livres et hors des livres; elle y est et elle est partout. Elle est dans les livres, dans les institutions, dans les lois, dans les journaux, dans les discours, dans les conversations, dans les salons, dans les clubs, au foyer domestique, sur la place publique, dans ce qu'on dit et dans ce qu'on tait. Pressé par le temps, j'ai questionné ce qui m'entoure de plus près, et l'atmosphère m'a répondu.

Les erreurs contemporaines sont infinies : mais toutes, si l'on veut bien y faire attention, prennent leur origine et se résolvent dans deux négations suprêmes, l'une relative à Dieu, l'autre relative à l'homme. La société nie de Dieu qu'il ait aucun souci de ses créatures; elle nie de l'homme qu'il soit conçu dans le péché. Son orgueil a dit deux choses à l'homme de nos jours, qui les a crues toutes deux, à savoir, qu'il est sans souillure et qu'il n'a pas besoin de Dieu; qu'il est fort et qu'il est beau : c'est pourquoi nous le voyons enflé de son pouvoir et épris de sa beauté.

La négation du péché étant supposée, parmi beaucoup d'autres choses on nie les suivantes : — que la vie temporelle soit une vie d'expiation, et que le monde où elle se passe doive être une vallée de larmes; — que la lumière de la raison soit faible et vacillante; — que la volonté de l'homme soit infirme et malade; — que le plaisir nous ait été offert plutôt comme une tentation que pour nous inviter à nous livrer à ses attrait; — que la douleur soit un bien, lorsqu'elle est acceptée par un motif surnaturel, d'une acceptation volontaire; — que le temps nous ait été donné pour notre sanctification; — que l'homme ait besoin d'être sanctifié.

Ces négations étant supposées, on affirme, entre beaucoup d'autres choses : — que la vie temporelle nous a été donnée pour nous élever par nos propres efforts, et au moyen d'un progrès indéfini, aux plus hautes perfections; — que le lieu où cette vie se passe peut et doit être radicalement transformé pour l'homme, — que, la

raison de l'homme étant saine, il n'y a pas de vérité à laquelle elle ne puisse atteindre, et que, hors de sa portée, il ne peut pas y avoir de vérité; — qu'il n'y a pas d'autre mal que celui que la raison entend être mal, ni d'autre péché que celui que la raison dit être péché, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'autre mal ni d'autre péché que le mal et le péché philosophiques; que la raison de l'homme, étant droite de soi, n'a pas besoin d'être rectifiée; que nous devons fuir la douleur et rechercher le plaisir; que le temps nous a été donné pour jouir du temps, et que l'homme est bon et sain de soi.

Ces négations et ces affirmations relatives à l'homme conduisent à des négations et affirmations analogues relatives à Dieu. De la supposition que l'homme n'est pas tombé, on arrive à nier et on nie qu'il ait été relevé; de la supposition que l'homme n'a pas été relevé, on arrive à nier et on nie le mystère de la Rédemption et celui de l'Incarnation, le dogme de la personnalité extérieure du Verbe, et le Verbe lui-même. En supposant, d'une part, l'intégrité naturelle de la volonté humaine, et en refusant, d'autre part, de reconnaître l'existence d'un autre mal et d'un autre péché que le mal et le péché philosophiques, on est conduit à nier et on nie l'action sanctifiante de Dieu sur l'homme, et avec elle le dogme de la personnalité de l'Esprit-Saint. De toutes ces négations résulte la négation du dogme souverain de la très-sainte Trinité, pierre angulaire de notre foi et fondement de tous les dogmes catholiques.

De là naît, de là tire son origine un vaste système de

naturalisme qui est la contradiction radicale, universelle, absolue, de toutes nos croyances. Nous, catholiques, nous croyons et professons que l'homme pécheur a perpétuellement besoin de secours, et que Dieu lui octroie perpétuellement ce secours par le moyen d'une assistance surnaturelle, œuvre merveilleuse de son amour infini et de son infinie miséricorde. Pour nous, le surnaturel et l'atmosphère du naturel, c'est-à-dire ce qui, sans se faire sentir, l'enveloppe et en même temps le soutient. Entre Dieu et l'homme il y avait un abîme insondable; le Fils de Dieu s'est fait homme, et, réunissant en lui les deux natures, l'abîme fut comblé. Entre le Verbe divin, Dieu et homme en même temps, et l'homme pécheur, il y avait encore une immense distance; pour la diminuer, Dieu mit entre son Fils et sa créature la mère de son Fils, la très-sainte Vierge, la femme sans péché. Entre la femme sans péché et l'homme pécheur, la distance était encore grande, et Dieu, dans sa miséricorde infinie, mit entre la Vierge très-sainte et l'homme pécheur les saints pécheurs. Qui n'admira un si grand, si souverain, si merveilleux et si parfait artifice? Le plus grand pécheur n'a besoin que d'étendre sa main pécheresse pour rencontrer qui l'aide à s'élever, de degré en degré, de l'abîme de son péché au plus haut des cieux.

Et tout cela n'est que la forme visible et extérieure, et jusqu'à un certain point imparfaite, des effets merveilleux de ce secours surnaturel que Dieu donne à l'homme pour qu'il marche d'un pied ferme dans le

rude sentier de la vie. Pour se faire une idée de ce surnaturalisme merveilleux, il faut pénétrer avec les yeux de la foi dans les régions les plus hautes et les plus reculés; il faut regarder l'Eglise, mue perpétuellement par l'action très-secrète de l'Esprit-Saint; il faut pénétrer dans le sanctuaire retiré des âmes, et y voir comment la grâce de Dieu les sollicite et les recherche, comment l'âme de l'homme ouvre ou ferme son oreille à ce divin appel, et comment s'établit et se poursuit continuellement, entre la créature et son créateur, un silencieux entretien. Il faut voir, d'un autre côté, ce qu'y fait, ce qu'y dit, ce qu'y cherche l'esprit des ténèbres, et comment l'âme de l'homme va et vient, et s'agite et se fatigue entre deux éternités pour s'abîmer enfin, selon l'esprit qu'elle suit, dans les régions de la lumière ou dans celles des ténèbres. Il faut regarder et voir à notre côté notre ange gardien veillant attentivement pour que les pensées importunes ne nous tourmentent pas, mettant ses mains devant nos pieds pour que nous n'allions pas heurter contre quelque pierre. Il faut ouvrir l'histoire et y lire la manière merveilleuse dont Dieu dispose les événements humains pour sa propre gloire et pour le bien de ses élus, événements dont il est maître, sans que pour cela l'homme cesse d'être maître de ses actions. Il faut voir comment il suscite, en temps opportun, les conquérants et les conquêtes, les généraux et les guerres, et comment il rétablit et pacifie tout en un instant, renversant les guerriers et domptant l'orgueil des conquérants; comment il permet que des

tyrans se lèvent contre un peuple pécheur, et comment il permet que les peuples rebelles soient parfois le châ-timent des tyrans ; comment il réunit les tribus et sépare les castes ou disperse les nations ; comment il donne et ôte à son gré les empires, comment il les couche à terre et comment il les élève jusqu'aux nues ; il faut voir enfin comment les hommes marchent, perdus et aveugles, dans ce labyrinthe de l'histoire, construisant les nations humaines sans qu'aucune sache dire quelle est sa struc-ture, ni où est son entrée ni quelle est son issue.

Tout ce vaste et splendide système de surnaturalisme, clef universelle et universelle explication des choses humaines, est niée implicitement ou explicitement par ceux qui affirment la conception immaculée de l'homme. Et ceux qui affirment cela aujourd'hui ne sont pas quel-ques philosophes seulement ; ce sont les gouverneurs des peuples, les classes influentes de la société et la so-ciété elle-même, empoisonnée du venin de cette hérésie perturbatrice.

Là est l'explication de tout ce que nous voyons et de tout ce que nous touchons dans l'état où nous sommes tombés, entraînés par la logique de l'erreur. En pre-mier lieu, si la lumière de notre raison n'a pas été obs-curcie, cette lumière est suffisante, sans le secours de la foi, pour découvrir la vérité. Si la foi n'est pas né-cessaire, la raison est souveraine et indépendante. Les progrès de la vérité dépendent des progrès de la raison ; les progrès de la raison dépendent de son exercice ; son exercice consiste dans la discussion ; la discussion est

donc la vraie loi fondamentale des sociétés humaines et l'unique creuset où, après la fusion, la vérité, dégagée de tout alliage d'erreur, apparaisse dans sa pureté. De ce principe sortent la liberté de la presse, l'inviolabilité de la tribune et la souveraineté réelle des assemblées délibérantes. En second lieu, si la volonté de l'homme n'est pas malade, l'attrait du bien lui suffit pour suivre le bien sans le secours surnaturel de la grâce. Si l'homme n'a pas besoin de ce secours, il n'a pas besoin non plus des sacrements qui le lui donnent ni des prières qui le lui procurent : si la prière n'est pas nécessaire, elle est inutile, et la vie contemplative est une pure oisiveté. Si la vie contemplative n'est qu'oisiveté, la plupart des communautés religieuses n'ont aucune raison d'être : aussi, partout où ont pénétré ces idées, ces communautés ont-elles été détruites. Si l'homme n'a pas besoin des sacrements, il n'a pas besoin non plus de ceux qui les administrent, et, s'il n'a pas besoin de Dieu, il n'a pas besoin de médiateurs : de là le mépris ou la proscription du sacerdoce partout où ces idées ont jeté des racines. Le mépris du sacerdoce se résout partout dans le mépris de l'Église, et le mépris de l'Église se mesure au mépris de Dieu. L'action de Dieu sur l'homme étant niée, et un abîme insondable étant de nouveau ouvert (autant qu'il est possible) entre le Créateur et sa créature, immédiatement la société s'écarte instinctivement de l'Église à une distance égale ; de sorte que, partout où Dieu est relégué dans le ciel, l'Église est

reléguée dans le sanctuaire ; tandis qu'au contraire partout où l'homme vit assujéti à la domination de Dieu, il s'assujétit naturellement et instinctivement à la domination de son Église. Tous les siècles attestent cette vérité, et le siècle présent lui rend le même témoignage que les siècles passés.

Tout ce qui est surnaturel étant ainsi écarté, et la religion étant convertie en un déisme vague, l'homme, qui n'a pas besoin de l'Église, enfermée dans son sanctuaire, ni de Dieu, prisonnier dans son ciel comme Enceclade sous son rocher, tourne ses yeux vers la terre et se consacre exclusivement au culte des intérêts matériels : c'est l'époque des systèmes utilitaires, des grands développements du commerce, des fièvres de l'industrie, des insolences des riches et des impatiences des pauvres. Cet état de richesse matérielle et d'indigence religieuse est toujours suivi d'une de ces catastrophes gigantesques que la tradition et l'histoire gravent perpétuellement dans la mémoire des hommes. Les prudents et les habiles se réunissent en conseil pour les conjurer ; mais la tempête arrive en grondant, met en déroute leur conseil et les emporte avec leurs conjurations.

De là une impossibilité absolue d'empêcher l'invasion des révolutions et l'avènement des tyrannies, qui ne sont au fond qu'une même chose, puisque révolutions et tyrannies se résument également dans la domination de la force, qui seule peut régner lorsqu'on a relégué Dieu dans le ciel et l'Église dans le sanctuaire.

Tenter de combler le vide que leur absence laisse dans la société par une sorte de distribution artificielle et équilibrée des pouvoirs publics n'est qu'une folle présomption, une tentative semblable à celle d'un homme qui, en l'absence des esprits vitaux, voudrait reproduire, à force d'industrie et par des moyens purement mécaniques, les phénomènes de la vie. Dieu, l'Église, ne sont pas des formes, aussi n'y a-t-il aucune forme qui puisse remplir le grand vide qu'ils laissent quand ils se retirent des sociétés humaines. Au contraire, il n'y a aucune forme de gouvernement qui soit essentiellement dangereuse lorsque Dieu et son Église se meuvent librement, si, d'un autre côté, les mœurs lui sont amies et les temps favorables.

Il n'y a pas d'accusation plus singulière et plus étrange que celle qui consiste à affirmer, d'une part, avec certaines écoles, que le catholicisme est favorable au gouvernement des masses, et, de l'autre, avec d'autres sectaires, qu'il empêche le développement de la liberté, qu'il favorise l'expansion des grandes tyrannies. Y a-t-il absurdité plus grande que d'accuser du premier fait le catholicisme, continuellement occupé à condamner les révoltes et à sanctifier l'obéissance comme une obligation commune à tous les hommes? Y a-t-il absurdité plus grande que d'accuser du second fait la seule religion de la terre qui enseigne aux peuples que nul homme n'a droit sur l'homme, parce que toute autorité vient de Dieu, que nul ne sera grand s'il n'est petit à ses propres yeux, que les pouvoirs

sont institués pour le bien, que commander c'est servir, et que la souveraineté est un ministère, et par conséquent un sacrifice? Ces principes révélés de Dieu, et maintenus dans toute leur intégrité par sa sainte Église, constituent le droit public de toutes les nations chrétiennes. Ce droit public est l'affirmation perpétuelle de la vraie liberté, parce qu'elle est la perpétuelle négation, la condamnation permanente, d'un côté, du droit des peuples de laisser les voies de l'obéissance pour celles de la révolte, et, d'un autre côté, du droit des princes de convertir leur pouvoir en tyrannie. La liberté consiste précisément dans la double négation de ce droit de tyrannie et de ce droit de révolte, et cela est tellement vrai, que cette négation acceptée, la liberté est inévitable, tandis que, si on la rejette, la liberté est impossible : l'affirmation de la liberté et la négation de ces droits ne sont, à y bien regarder, que deux expressions différentes d'une seule et même chose. D'où il suit non-seulement que le catholicisme n'est l'ami ni des tyrannies ni des révolutions, mais encore que lui seul les nie et les repousse véritablement : non-seulement qu'il n'est pas l'ennemi de la liberté, mais encore que lui seul a découvert, par sa double négation de la tyrannie et de la révolte, le caractère propre de la vraie liberté.

Il n'est pas moins absurde de supposer, comme le font quelques-uns, que la sainte religion que nous professons, et l'Église qui la contient et la prêche, ou arrêtent ou regardent avec regret le libre développement de la richesse publique, la bonne solution des questions

économiques et l'accroissement des intérêts matériels ; s'il est certain que la religion se propose, non pas de rendre les peuples puissants, mais heureux, non pas de rendre les hommes riches, mais saints, il ne l'est pas moins qu'un de ses nobles et grands enseignements impose à l'homme la mission de transformer la nature entière, et de la mettre à son service par le travail. Ce que l'Église cherche, c'est un certain équilibre entre les intérêts matériels et les intérêts moraux et religieux ; ce qu'elle cherche dans cet équilibre, c'est que chaque chose soit à sa place, et qu'il y ait place pour toutes choses ; ce qu'elle cherche enfin, c'est que la première place soit occupée par les intérêts moraux et religieux, et que les intérêts matériels ne viennent qu'après ; et cela, non-seulement parce que les notions les plus élémentaires de l'ordre l'exigent, mais encore parce que la raison nous dit et l'histoire nous enseigne que cette prépondérance, condition nécessaire de cet équilibre, peut seule conjurer et qu'elle conjure infailliblement les grandes catastrophes, toujours prêtes à surgir partout où le développement exclusif des intérêts matériels met en fermentation les grandes concupiscences.

Certains hommes, de nos jours, se montrent persuadés de la nécessité où est le monde, pour ne pas périr, d'avoir l'appui et le secours de notre religion sainte et de la sainte Église ; mais, craignant de se soumettre à son joug, qui, s'il est doux pour les humbles, est lourd pour l'orgueil humain, ils cherchent une issue dans une transac-

tion, acceptant de l'Église et de la religion certaines choses et en repoussant d'autres qu'ils estiment exagérées. Ces hommes sont d'autant plus dangereux, qu'ils prennent un certain air d'impartialité très-propre à tromper et à séduire les peuples, et au moyen duquel ils se font juges du camp, obligeant l'erreur et la vérité à comparaître devant eux, et cherchant avec une fausse modération je ne sais quel milieu impossible entre elles. Là vérité, cela est certain, se trouve entre les erreurs opposées et extrêmes; mais entre la vérité et l'erreur il n'y a point de milieu : entre ces deux pôles contraires il n'y a rien qu'un vide immense; celui qui se place dans ce vide est aussi loin de la vérité que celui qui se place dans l'erreur : on n'est dans la vérité que lorsqu'on est complètement en union avec elle.

Telles sont les principales erreurs des hommes et des classes à qui est échu de notre temps le triste privilège de gouverner les nations. Mais lorsque, tournant les yeux d'un autre côté, le regard s'arrête sur ceux qui se présentent pour réclamer le grand héritage du gouvernement, la raison est troublée et l'imagination confondue de se trouver en présence d'erreurs plus pernicieuses encore et plus abominables. C'est une chose digne de remarque pourtant que, si pernicieuses et abominables qu'elles soient, elles sortent logiquement, comme autant de conséquences rigoureuses et inévitables, des erreurs que je signalais tout à l'heure.

L'immaculée conception de l'homme et la beauté intégrale de la nature humaine étant supposées, voyons

quelles questions se présentent naturellement à l'esprit. Les uns se disent : « Si notre raison est lumineuse et notre volonté droite et excellente, pourquoi nos passions, qui sont de nous et en nous, aussi bien que notre raison et notre volonté, ne seraient-elles pas également bonnes et excellentes? » D'autres se demandent : « Si la discussion est bonne en soi, si elle est le moyen d'arriver à la vérité, comment peut-il y avoir des choses soustraites à sa juridiction souveraine? » D'autres ne conçoivent pas pourquoi, en partant des prémisses acceptées, on n'arrive pas à cette conclusion : « La liberté de penser, de vouloir et d'agir, doit être absolue. » Ceux qui se livrent aux controverses religieuses sont conduits à poser cette question : « Si Dieu n'est pas bon dans la société, pourquoi le reconnaîtrait-on dans le ciel, et pourquoi, si l'Église ne sert de rien, l'admettrait-on dans le sanctuaire? » Un plus grand nombre encore fait celle-ci : « Puisque le progrès vers le bien est indéfini, pourquoi ne pas tenter l'héroïque entreprise d'élever les jouissances à la hauteur des concupiscences, et de changer cette vallée de larmes en un jardin de délices? » Les philanthropes se montrent scandalisés lorsqu'ils rencontrent un pauvre dans les rues, ils ne peuvent comprendre que le pauvre, étant si laid, soit réellement un homme, ni que l'homme, étant si beau, puisse être pauvre. Et ces questions, ces raisonnements, aboutissent à cette conclusion dernière, que, sous une forme ou sous une autre, tous proclament unanimement : « Il y a nécessité, nécessité im-

périeuse, de bouleverser la société, de supprimer les gouvernements, de partager les richesses et d'en finir d'un coup avec toutes les institutions humaines et divines. »

Il est encore, quoique la chose paraisse impossible, il est une erreur qui, n'étant pas à beaucoup près aussi détestable, considérée en elle-même, a néanmoins, par ses conséquences, une portée plus haute que toutes ces erreurs; je veux parler de l'aveuglement de ceux qui ne voient aucun lien entre ces erreurs et les erreurs mères que j'ai d'abord signalées, de ceux qui refusent de croire que celles-là naissent nécessairement et inévitablement de celles-ci. Si la société ne sort pas bientôt de cette erreur pour condamner d'une condamnation radicale et souveraine toutes ces erreurs, les unes comme conséquences et les autres comme prémisses, la société, humainement parlant, est perdue.

En parcourant l'énumération incomplète que je viens de faire des erreurs monstrueuses de notre temps, on remarque que les uns aboutissent à la confusion absolue, à l'anarchie absolue, tandis que les autres rendent nécessaire, pour leur réalisation, un despotisme de proportions inouïes et gigantesques. La première catégorie comprend celles qui se rapportent à l'exaltation de la liberté individuelle et à la violente destruction de toutes les institutions; la seconde, celles qui supposent une ambition organisatrice. Dans le dialecte de l'école, on appelle socialistes en général les sectaires qui répandent les premières, et com-

munistes ceux qui sèment les secondes. Ce que ceux-là cherchent surtout, c'est l'expansion indéterminée de la liberté individuelle aux dépens de l'autorité publique supprimée; les autres, au contraire, tendent à l'entière suppression de la liberté humaine et à un développement gigantesque de l'autorité de l'État. La formule la plus complète de la première de ces doctrines se trouve dans les écrits de M. Émile de Girardin et dans le dernier livre de M. Proudhon. Celui-là a découvert la force centrifuge, celui-ci la force centripète de la société future que gouverneront les idées socialistes, et qui obéira à deux mouvements contraires, l'un de répulsion, produit par la liberté absolue, l'autre d'attraction, produit par un tourbillon de contrats. Quant au communisme, son essence consiste dans la confiscation de toutes les libertés et de toutes choses au profit de l'État.

Ce que toutes ces erreurs sociales ont de monstrueux tient à la profondeur des erreurs religieuses, où elles ont leur application et leur origine. Les socialistes ne se contentent pas de reléguer Dieu dans le ciel; ils vont plus loin, ils font profession publique d'athéisme, ils nient Dieu en tout. La négation de Dieu, source et origine de toute autorité, étant admise, la logique exige la négation absolue de l'autorité même : la négation de la paternité universelle entraîne la négation de la paternité domestique; la négation de l'autorité religieuse entraîne la négation de l'autorité politique. Quand l'homme se trouve sans Dieu,

aussitôt le sujet se trouve sans roi et le fils sans père.

Il me semble évident que le communisme, de son côté, procède des hérésies panthéistes et de celles qui leur sont parentes. Lorsque tout est Dieu et que Dieu est tout, Dieu est surtout démocratie et multitude : les individus, atomes divins et rien de plus, sortent du tout qui les engendre perpétuellement pour rentrer dans le tout qui perpétuellement les absorbe. Dans ce système, ce qui n'est pas le tout n'est pas Dieu, quoique participant de la Divinité, et ce qui n'est pas Dieu, n'est rien, parce qu'il n'y a rien hors de Dieu, qui est tout. De là le superbe mépris des communistes pour l'homme et leur négation insolente de la liberté humaine ; de là ces aspirations immenses à la domination universelle par la future démagogie, qui s'étendra sur tous les continents et jusqu'aux dernières limites de la terre ; de là ces projets d'une folie furieuse, qui prétend mêler et confondre toutes les familles, toutes les classes, tous les peuples, toutes les races d'hommes, pour les broyer ensemble dans le grand mortier de la révolution, afin que de ce sombre et sanglant chaos sorte un jour le Dieu unique, vainqueur de tout ce qui est divers ; le Dieu universel, vainqueur de tout ce qui est particulier ; le Dieu éternel, sans commencement ni fin, vainqueur de tout ce qui naît et passe ; le Dieu-Démagogie annoncé par les derniers prophètes, astre unique du firmament futur, qui apparaîtra porté par la tempête, couronné d'éclairs et servi par les ouragans. La démagogie est le grand Tout, le vrai Dieu, Dieu

armé d'un seul attribut, l'omnipotence, et affranchi de la bonté, de la miséricorde, de l'amour, ces trois grandes faiblesses du Dieu catholique. A ces traits, qui ne reconnaîtrait le Dieu d'orgueil, Lucifer?

Quand on considère attentivement ces abominables doctrines, il semble impossible de ne pas y voir quelque chose du signe mystérieux, mais visible, dont l'erreur sera marquée aux temps annoncés par l'Apocalypse. Si une crainte religieuse ne m'empêchait pas de chercher à soulever le voile qui couvre ces temps redoutables, je pourrais peut-être appuyer sur de puissantes raisons d'analogie cette opinion : que le grand empire antichrétien sera un empire démagogique colossal, gouverné par un plébéien de grandeur satanique, l'homme de péché.

Après avoir considéré en général les principales erreurs du temps et démontré que toutes ont leur origine dans quelque erreur religieuse, il me semble convenable et même nécessaire de m'arrêter à quelques applications qui mettront dans tout son jour cette vérité.

Ainsi, par exemple, il me paraît hors de doute que tout ce qui altère la notion du gouvernement de Dieu sur l'homme affecte au même degré et de la même manière les gouvernements institués dans les sociétés civiles. La première erreur religieuse des temps modernes a été le principe de l'indépendance et de la souveraineté de la raison humaine. A cette erreur dans l'ordre religieux correspond, dans l'ordre politique, celle qui consiste à affirmer la souveraineté de l'intelli-

gence. Et de là vient que la souveraineté de l'intelligence a été le fondement universel du droit public dans les sociétés combattues par les premières révolutions. Telle est l'origine des monarchies parlementaires avec leur cens électoral, leur division des pouvoirs, leur presse libre et leur tribune inviolable.

La seconde erreur est relative à la volonté, et consiste, quant à l'ordre religieux, à affirmer que la volonté, droite de soi, n'a jamais besoin, pour se porter au bien, de la sollicitation ni de l'impulsion de la grâce. A cette erreur correspond, dans l'ordre politique, celle qui consiste à affirmer que, toute volonté étant de soi droite, il ne doit y en avoir aucune qui soit dirigée et aucune qui ne soit directrice. Ce principe est la base du suffrage universel, et c'est là l'origine du système républicain.

La troisième erreur se rapporte aux appétits et consiste à affirmer, dans l'ordre religieux, l'immaculée conception de l'homme étant supposée, que ses appétits sont tous et toujours légitimes. A cette erreur correspond, dans l'ordre politique, celle qui demande aux gouvernements de s'ordonner pour une seule fin : la satisfaction de toutes les concupiscences. Ce principe est la base de tous ces systèmes socialistes, dont les partisans combattent aujourd'hui pour la domination, et qui, les choses suivant leur cours naturel sur la pente où nous sommes, finiront par la conquérir.

On le voit donc : l'hérésie perturbatrice, qui, d'un côté, nie le péché originel, affirmant, de l'autre, que

l'homme n'a pas besoin d'une direction divine, cette hérésie conduit d'abord à affirmer la souveraineté de l'intelligence, ensuite à affirmer la souveraineté de la volonté, et enfin à affirmer la souveraineté des passions, trois souverainetés perturbatrices.

Il n'y a qu'à savoir ce qui s'affirme ou se nie de Dieu dans les régions religieuses, pour savoir ce qui s'affirme ou se nie du gouvernement dans les régions politiques. Lorsqu'un vague déisme prévaut dans les premières, tout en reconnaissant que Dieu règne sur toute la création, on nie qu'il la gouverne. Alors, dans les régions politiques prévaut la maxime parlementaire : *Le roi règne et ne gouverne pas.*

Lorsqu'on nie l'existence de Dieu, on nie tout du gouvernement, et on lui refuse jusqu'au droit d'exister. A ces époques de malédiction surgissent et se propagent avec une épouvantable rapidité les idées anarchiques des écoles socialistes.

Enfin, lorsque l'idée de la Divinité et celle de la création se confondent dans cette affirmation que les choses créées sont Dieu, et que Dieu est l'universalité des choses créées, alors le communisme prévaut dans les régions politiques, comme le panthéisme dans les régions religieuses, et la justice de Dieu met l'homme à la merci d'abjects et abominables tyrans.

Ramenant les yeux vers l'Église, il me sera facile de démontrer qu'elle a été l'objet des mêmes erreurs, qui conservent toujours leur indestructible identité, soit qu'elles s'appliquent à Dieu, soit qu'elles troublent

son Église, soit qu'elles bouleversent les sociétés civiles.

L'Église peut être considérée de deux manières différentes : ou en elle-même, comme une société indépendante et parfaite qui a en soi tout ce qu'il lui faut pour agir librement et pour se mouvoir largement ; ou dans ses rapports avec les sociétés civiles et les gouvernements de la terre.

Considérée sous le point de vue de son organisme intérieur, l'Église s'est vue dans la nécessité de contenir et de repousser un vaste débordement de pernicieuses erreurs, et il est digne de remarque que, parmi ces erreurs, les plus pernicieuses sont celles qui attaquent son unité dans ce qu'elle a de plus merveilleux et de plus parfait, le pontificat, pierre fondamentale du divin édifice. Au nombre de ces erreurs est celle qui refuse au vicaire de Jésus-Christ sur la terre la succession unique et indivise du pouvoir apostolique en ce qu'il a d'universel, et qui, partageant cette succession, fait des évêques ses cohéritiers. Si cette erreur pouvait prévaloir, elle introduirait la confusion et le désordre dans l'Église du Seigneur, et la convertirait par la multiplication du souverain pontificat, qui est l'autorité essentielle, l'autorité indivisible, l'autorité incommunicable, en une aristocratie des plus turbulentes. Conservant l'honneur d'une vaine présidence, mais dépouillé de la juridiction réelle et du gouvernement effectif, le Souverain Pontife, sous l'empire de cette erreur, vit, inutile, au Vatican, comme Dieu, sous l'empire de l'erreur déiste,

vit, inutile, dans le ciel, et comme le roi, sous l'empire de l'erreur parlementaire, vit, inutile, sur le trône.

Ceux qui, s'accommodant mal de l'empire de la raison, de soi aristocratique, lui préfèrent celui de la volonté, de soi démocratique, tombent dans le presbytérianisme, qui est la république dans l'Eglise, comme ils tombent dans le suffrage universel, qui est la république dans les sociétés civiles.

Ceux qui, épris de la liberté individuelle, l'exagèrent jusqu'au point de lui reconnaître une souveraineté sans bornes et de demander la destruction de toutes les institutions répressives, ceux-là tombent, quant à l'ordre civil, dans la société contractuelle de Proudhon, et, quant à l'ordre religieux, dans ce système de l'inspiration individuelle que professèrent de fanatiques sectaires durant les guerres religieuses de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Enfin, ceux qui sont séduits par les erreurs panthéistes aboutissent, dans l'ordre ecclésiastique, à la souveraineté indivise de la multitude des fidèles, comme dans l'ordre divin, à la déification de toutes choses, comme dans l'ordre civil, à la constitution de la souveraineté universelle et absorbante de l'Etat communiste.

Toutes ces erreurs relatives à l'ordre hiérarchique établi de Dieu dans son Eglise, si graves qu'elles soient dans la région des spéculations, perdent grandement de leur importance dans le domaine des faits, parce qu'il est absolument impossible qu'elles puissent prévaloir dans une société que les promesses divines

mettent à l'abri de leurs ravages. Mais il n'en est pas de même des erreurs qui touchent aux rapports entre l'Église et la société civile, entre le sacerdoce et l'empire. Celles-ci ont eu, en d'autres siècles, la puissance de troubler la paix des peuples, et cette puissance, elles l'ont encore; non pas qu'il leur soit donné d'empêcher l'expansion irrésistible de l'Église dans le monde, mais elles mettent à cette expansion des obstacles et des entraves et retardent ainsi le jour où son empire n'aura d'autres limites que les limites mêmes de la terre.

Ces erreurs sont de diverses espèces, selon qu'on affirme de l'Église ou qu'elle est égale à l'État, ou qu'elle lui est inférieure, ou qu'elle ne doit avoir aucun rapport avec l'État, ou qu'elle est de tout point inutile. La première est l'affirmation des *régalistes* modérés; la seconde, celle des régalistes conséquents; la troisième, celle des révolutionnaires qui proposent pour première prémisses de leurs arguments la dernière conséquence du réganisme; la dernière est celle des socialistes et des communistes, c'est-à-dire de toutes les écoles radicales, lesquelles prennent pour prémisses de leur argument la dernière conséquence où s'arrête l'école révolutionnaire.

La théorie de l'égalité entre l'Église et l'État conduit les régalistes modérés à représenter comme étant de nature laïque ce qui est de nature mixte, et comme étant de nature mixte ce qui est de nature ecclésiastique. Ils sont forcés de recourir à ces usurpations pour

en former la dot ou le patrimoine que l'État apporte dans cette société égalitaire. D'après cette théorie entre l'Eglise et l'État, presque tous les points sont controversables, et tout ce qui est controversable doit se résoudre par des arrangements amiables et des transactions : du reste le *placet* pour les bulles, les brefs apostoliques et tous les actes de l'autorité ecclésiastique, est de rigueur, de même que la surveillance, l'inspection et la censure exercée sur l'Eglise au nom de l'Etat.

La théorie de l'infériorité de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat conduit les régalistes conséquents à proclamer le principe des églises nationales, le droit du pouvoir civil de révoquer les accords conclus avec le Souverain Pontife, de disposer à son gré des biens de l'Eglise, et enfin le droit de gouverner l'Eglise par des décrets ou des lois, œuvre des assemblées délibérantes.

La théorie qui consiste à affirmer que l'Eglise n'a rien de commun avec l'Etat conduit l'école révolutionnaire à proclamer la séparation absolue entre l'Etat et l'Eglise, et, comme conséquence forcée, ce principe que l'entretien du clergé et la conservation du culte doivent être à la charge exclusive des fidèles.

L'erreur qui consiste à affirmer que l'Eglise n'est ici-bas d'aucune utilité, étant la négation de l'Eglise même, donne pour résultat la suppression violente de l'ordre sacerdotal par un décret qui trouve naturellement sa sanction dans une persécution religieuse.

Ces erreurs, on le voit, ne sont que la reproduction

de celles que nous avons déjà constatées dans les autres sphères : dans l'ordre politique, la coexistence de la liberté individuelle et de l'autorité publique; dans l'ordre moral, la coexistence du libre arbitre et de la grâce; dans l'ordre intellectuel, la coexistence de la raison et de la foi; dans l'ordre historique, la coexistence de la Providence divine et de la liberté humaine; dans les sphères les plus élevées de la spéculation, la coexistence de deux mondes, par la coexistence de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, donnent lieu aux mêmes affirmations et négations erronées que la coexistence de l'Église et de l'État.

Toutes ces erreurs, identiques dans leur nature, bien que diverses dans leurs applications, produisent dans toutes ces applications les mêmes résultats funestes. Quand elles s'appliquent à la coexistence de la liberté individuelle et de l'autorité publique, elles produisent la guerre, l'anarchie et les révolutions dans l'État; quand elles ont pour objet le libre arbitre et la grâce, elles produisent d'abord la division et la guerre intérieure, puis l'exaltation anarchique du libre arbitre, et enfin la tyrannie des concupiscences dans le cœur de l'homme; quand elles s'appliquent à la raison et à la foi, elles produisent d'abord la révolte de la raison contre la foi, ensuite le désordre, l'anarchie et le vertige dans les régions de l'intelligence humaine; quand elles s'appliquent à l'intelligence de l'homme et à la providence de Dieu, elles produisent les catastrophes dont est semé le champ de l'histoire; quand elles s'appli-

quent enfin à la coexistence de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, l'anarchie, la confusion et la guerre se dilatent dans toutes les sphères et sont dans toutes les régions.

On voit par là qu'en dernière analyse et en dernier résultat toutes ces erreurs, dans leur variété presque infinie, se résolvent en une seule, laquelle consiste en ce qu'on a méconnu ou faussé l'ordre hiérarchique, immuable de soi, que Dieu a mis dans les choses. Cet ordre établit la supériorité hiérarchique de tout ce qui est surnaturel sur tout ce qui est naturel, et, par conséquent, la supériorité hiérarchique de la foi sur la raison, de la grâce sur le libre arbitre, de la Providence divine sur la liberté humaine, de l'Église sur l'Etat, et, pour tout dire à la fois et en un seul mot, la supériorité de Dieu sur l'homme.

Le droit réclamé par la foi d'éclairer la raison et de la guider n'est pas une usurpation, c'est une prérogative conforme à l'excellence de sa nature; au contraire, la prérogative réclamée par la raison d'assigner à la foi ses limites et son domaine n'est pas un droit, mais une prétention ambitieuse que condamne sa nature inférieure et subordonnée. La soumission aux inspirations secrètes de la grâce est conforme à l'ordre universel, parce que ce n'est autre chose que la soumission aux sollicitations divines et aux appels divins; au contraire, le mépris de la grâce, la négation de la grâce, la révolte contre la grâce, constituent le libre arbitre dans un état intérieur d'indigence et

dans un état extérieur de rébellion contre l'Esprit-Saint. L'empire absolu de Dieu sur les grands événements historiques qu'il opère et qu'il permet est sa prérogative incommunicable : l'histoire est comme le miroir où Dieu regarde extérieurement ses desseins ; quand l'homme affirme que c'est lui qui fait les événements et qui tisse la trame merveilleuse de l'histoire, sa prétention est donc insensée : tout ce qu'il peut faire est de tisser pour lui seul la trame de celles de ses actions qui sont contraires aux divins commandements, et d'aider à tisser la trame de celles qui sont conformes à la volonté divine. De même, la supériorité de l'Église sur les sociétés civiles est conforme à la droite raison, car la raison nous dit que le surnaturel est au-dessus du naturel, le divin au-dessus de l'humain ; et c'est pourquoi toute tentative de l'État pour absorber l'Église, se séparer de l'Église, prévaloir sur l'Église, ou seulement s'égaliser à l'Église, est une tentative anarchique, provocatrice de conflits et grosse de catastrophes.

De la restauration de ces principes éternels de l'ordre religieux, de l'ordre politique et social, dépend exclusivement le salut des sociétés humaines. Mais, pour les rétablir dans les intelligences, il faut les connaître, et l'Église catholique seule les connaît. Son droit d'enseigner toutes les nations, qui lui vient de son fondateur et maître, ne se base donc pas seulement sur cette origine divine, il est encore justifié par ce principe de la droite raison : que celui qui ignore doit recevoir l'enseignement de celui qui sait.

Oui, quand même l'Église n'aurait pas reçu du Seigneur le droit souverain d'enseignement, elle serait encore autorisée à l'exercer, par cela seul qu'elle est dépositaire des seuls principes qui aient la vertu de maintenir toutes choses en ordre et en harmonie, et de mettre l'harmonie et l'ordre en toutes choses. Quand on affirme de l'Église qu'elle a le droit d'enseigner, cette affirmation, si légitime et si conforme à la raison, n'est pourtant pas l'expression complète de la vérité : il faut affirmer en même temps que le devoir des sociétés civiles est de recevoir l'enseignement de l'Église. Sans doute les sociétés civiles possèdent la redoutable faculté de ne pas gravir les montagnes élevées des vérités éternelles et de se laisser mollement entraîner, sur les pentes rapides de l'erreur, jusqu'au fond des abîmes : la question est de savoir si on peut dire que celui-là exerce un droit, qui, ayant perdu la raison, commet un acte de folie, si celui-là exerce un droit, qui renonce à tous les droits par le suicide.

La question de l'enseignement, agitée dans ces derniers temps entre les universitaires et les catholiques français, n'a pas été posée par ceux-ci dans ses véritables termes : et l'Église universelle ne peut l'accepter dans les termes où elle se pose. Étant données, d'un côté la liberté des cultes, et de l'autre les circonstances toutes particulières où se trouve aujourd'hui la nation française, il est évident que les catholiques de France n'étaient pas en état de réclamer pour l'Église, en fait d'enseignement, autre chose que la liberté,

et que cette liberté, étant dans ce pays de droit commun, pouvait pour cette raison y servir comme de bouclier et de refuge à la vérité catholique. Mais le principe de la liberté d'enseignement, considéré en lui-même, et abstraction faite des circonstances spéciales où il a été proclamé, est un principe faux que l'Église catholique ne peut accepter. L'Église, en l'acceptant, se mettrait manifestement en contradiction avec toutes ses doctrines : proclamer que l'enseignement doit être libre, c'est proclamer d'une part, qu'il n'existe pas une vérité déjà connue qui doive être enseignée; ou, en d'autres termes, que la vérité est une chose qu'on ne possède pas, que l'on cherche encore et qu'on n'espère trouver que par la discussion approfondie de toutes les opinions; c'est proclamer, d'autre part, que la vérité et l'erreur ont des droits égaux. Or l'Église affirme que la vérité existe, qu'elle est connue et que, pour la trouver avec certitude, on n'a qu'à la recevoir d'elle, sans qu'il soit besoin de la chercher par la discussion; elle affirme également que l'erreur naît, vit et meurt sans avoir jamais aucun droit, tandis que la vérité demeure toujours en possession du droit absolu. L'Église donc, tout en acceptant la liberté là où de fait rien de plus n'est possible, ne peut la recevoir comme terme de ses désirs, ni la saluer comme l'unique but de ses aspirations¹.

¹ Nous croyons devoir rappeler ici que, si, dans l'ardeur de la lutte pour la liberté d'enseignement, quelques catholiques parurent réclamer cette liberté au nom des principes du libéralisme, l'immense majorité repoussa

Telles sont les indications que je crois devoir soumettre à Votre Éminence sur les plus pernicieuses erreurs du temps. De cet examen impartial il résulte, ce me semble, que deux points sont démontrés : le premier, que toutes les erreurs ont une même origine et un même centre; le second, que, considérés dans leur centre et dans leur origine, elles sont toutes des erreurs religieuses. Tant il est vrai que la négation d'un seul des attributs divins entraîne le désordre dans toutes les sphères et met en danger de mort les sociétés humaines.

Si j'étais assez heureux pour que ce travail ne parût pas à Votre Éminence tout à fait inutile, j'oserais la prier de le mettre aux pieds de Sa Sainteté avec l'hommage du profond respect que je professe comme catholique pour sa personne sacrée, pour ses jugements infaillibles et ses décisions sans appel.

Je suis de Votre Éminence, etc.

Paris, le 19 juin 1852.

toujours ces principes, contre lesquels ses organes les plus autorisés, et surtout nosseigneurs les évêques, eurent soin de faire en mainte occasion des réserves nécessaires. On peut consulter à ce sujet les écrits de monseigneur Parisis, évêque d'Arras, et la collection de l'*Univers*.

(*Note des traducteurs.*)

LE MOYEN AGE

ET

LE PARLEMENTARISME

LETTRE A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE DES DEUX-MONDES ¹

Paris, le 15 novembre 1852.

Monsieur,

Vous avez inséré, dans le numéro de la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} novembre, un article plein de talent, dans lequel M. Albert de Broglie se montre en dissidence avec moi sur des matières de la plus haute importance. Peu porté d'instinct et par mes principes à m'adresser au public, j'ai cru néanmoins que, dans l'occasion présente, je ne pouvais garder le silence

¹ Donoso Cortés, après avoir écrit cette lettre, n'avait pas jugé à propos de la publier; elle a été retrouvée dans ses papiers, et n'a paru, pour la première fois, que dans l'édition espagnole de ses œuvres, au cinquième volume, publié à Madrid en 1855.

sans courir le risque de voir s'accréditer sur mon compte des erreurs très-graves.

Je ne veux point cependant entrer en discussion, et moins encore établir une polémique avec cet écrivain distingué. Tous ceux qui me connaissent savent que je tiens les polémiques pour dangereuses et les discussions publiques pour vaines : je ne fais que rendre témoignage à la vérité, en affirmant que rarement je me suis laissé entraîner à la discussion et jamais à la dispute.

J'aime, je ne le nie pas, et je l'ai déclaré dans une autre occasion dans les mêmes termes, j'aime à exposer mes doctrines, mais, en général, je ne cherche ni n'accepte la discussion, je vois trop qu'elle dégénère facilement en dispute, ce qui finit toujours par refroidir la charité, allumer les passions et amener les adversaires à manquer à trois grands respects : au respect que l'homme doit à l'homme, au respect qu'il doit à la vérité, au respect qu'il se doit à lui-même. La parole est une semence, je la jette au vent, et laisse à Dieu le soin de la faire tomber sur la roche stérile ou sur la terre féconde. Mon intention n'est donc ni de disputer ni de discuter ; je me propose uniquement, dans cette lettre, de détruire brièvement quelques erreurs d'appréciation où, contre son intention, M. Albert de Broglie est tombé dans le brillant article qu'il a consacré en partie à l'exposition de mes doctrines.

I

La première de ces erreurs consiste à affirmer que je suis idolâtre du moyen âge. Il y a bien des choses dans le moyen âge : destruction de villes, chutes d'empires, luttes de races, confusion de peuples, violences et gémissements, voilà ce qu'un premier coup d'œil y fait découvrir. J'y vois encore la corruption, j'y vois la barbarie, j'y vois des institutions en décrépitude et des institutions à peine ébauchées; les hommes allant où vont les peuples, les peuples allant où on les mène, sans savoir ni qui les mène ni où ils vont, et au-dessus de tout cela une lumière suffisante pour reconnaître que toutes choses sont hors de leur place, que sa place n'est faite à nulle chose, et qu'en un mot, au moyen âge, l'Europe, c'est le chaos.

Mais le chaos n'y est pas seul; l'épouse immaculée du Christ y apparaît, et l'on voit s'accomplir un événement d'une incomparable grandeur, un événement tel, que les hommes n'en virent jamais de semblable : une seconde création, œuvre de l'Eglise. Dans le moyen âge, c'est uniquement cette création que je trouve admirable, c'est l'Eglise seule qui me paraît digne d'adoration. Pour opérer ce prodige, Dieu choisit ces temps obscurs, éternellement fameux et par l'explosion de toutes les forces brutales, et par la manifestation de l'impuissance humaine. Rien n'est plus digne de la majesté divine et de la divine

grandeur que d'agir directement elle-même là où tout s'agite confusément, hommes, peuples et races, sans pouvoir jamais aboutir à rien. En deux occasions solennelles, Dieu a démontré que la corruption n'est que stérilité et que la virginité seule est féconde; il a voulu naître de Marie et prendre l'Eglise pour épouse. Marie est la mère de Dieu, et l'Eglise la mère des nations.

On vit alors cette Vierge immaculée, toute occupée, comme son divin Epoux, à faire le bien, relever le courage des faibles, modérer les emportements des violents, nourrissant les premiers du pain des forts, les autres du pain de la mansuétude. Les barbares enfants du Nord, eux qui avaient humilié et renversé la majesté romaine, tombèrent aux pieds de la Vierge sans défense, vaincus par l'amour, et le monde entier vit avec étonnement et admiration se renouveler incessamment, pendant plusieurs siècles, en faveur de l'Eglise, le prodige de Daniel dans la fosse aux lions.

Lorsqu'elle eut calmé par les tendresses de son amour ces colères farouches et apaisé par la puissance de son regard ces tempêtes furieuses, on vit l'Eglise tirer ici un monument d'une ruine, là une institution d'une coutume, ailleurs un principe d'un fait, une loi d'une expérience, et, pour tout dire d'un mot, l'ordre du désordre, l'harmonie de la confusion. Sans doute tous les éléments de sa création subsistaient, comme le chaos lui-même, dans ce chaos : elle n'avait en propre que la force vivifiante et créatrice. Tout ce qui devait être et vivre se trouvait là comme un embryon, et l'E-

glise, dénuée de tout, n'avait que l'être et la vie, mais tout fut, tout vécut dès que le monde prêta une oreille attentive à sa parole, dès que ses regards s'attachèrent à sa beauté.

Non, l'homme ne vit jamais rien ne semblable, puisqu'il n'assistait pas à la première création, et il ne reverra jamais rien de pareil, puisqu'il n'y aura pas trois créations. On dirait que Dieu, regrettant de ne l'avoir pas rendu témoin de la première, n'a permis à l'Église d'accomplir la seconde que pour lui donner la joie de la contempler.

II

Une seconde erreur de M. de Broglie à mon égard consiste à supposer que je conseille à l'Église une domination universelle et absolue. Je n'ai jamais eu, je n'aurai jamais l'orgueilleuse et sottise prétention de conseiller celle qui reçoit et qui suit les conseils de l'Esprit-Saint : j'ai regardé autour de moi, et j'ai vu les sociétés civiles malades et déchues, toutes les choses humaines dans le désordre et la confusion ; j'ai vu les peuples ivres du vin de la sédition, et la liberté absente de la terre ; j'ai vu les tribuns couronnés et les rois sans couronne : jamais on n'eut le spectacle de si grands changements, de si grands revers, de telles élévations, de tels abaissements, de coups si prodigieux de la fortune. Alors je me suis fait cette question : « Cette confusion, cette anarchie, ce désordre universel, ne vien-

draient-ils pas de ce qu'on a mis en oubli les principes fondamentaux du monde moral, dont l'Eglise de Jésus-Christ est la dépositaire pacifique et dont elle seule a la possession ? » Mon doute s'est changé en certitude, quand j'ai reconnu que l'Eglise seule offre aujourd'hui le spectacle d'une société ordonnée ; qu'elle est seule paisible au milieu du trouble universel ; qu'elle est seule libre ; que chez elle seule le sujet obéit avec amour à l'autorité légitime, pendant que l'autorité, à son tour, se montre dans ses commandements pleine de justice et de mansuétude ; qu'elle est seule féconde en grands citoyens, ayant la science de la vie et la science de la mort, de la vie qui fait les saints, de la mort qui fait les martyrs. Frappé de ce prodige, j'ai dit à la société civile : « Tu es pauvre et malheureuse, et l'Eglise est riche : demande-lui ce qui te manque, elle ne refusera pas de te donner ; ses mains sont pleines de bienfaits, son cœur de miséricordes. Tu cherches l'ordre : demande le secret de l'ordre à celle qui est ordonnée dans la perfection. Tu cherches la liberté ? Va à l'école de celle qui est libre. Tu cherches le repos : tu ne le trouveras que dans l'Eglise et par l'Eglise ; elle seule a la merveilleuse vertu de tout apaiser et de mettre la paix dans les âmes. Tu cherches la notion chrétienne de l'autorité publique : étudie les grands faits de ses grands pontifes. Tu cherches le secret des hiérarchies sociales : interroge la glorieuse foule de ses évêques. Tu veux savoir comment on peut garder la dignité dans l'obéissance et l'obéissance dans la dignité : regarde la noble

phalange de ses prêtres. Tu veux être féconde en fils qui sachent vivre et mourir pour leur patrie : demande-lui le secret de la sanctification et le secret du martyre ? »

Il ne s'agit pas ici, comme on le voit, de la question de savoir si la suprématie appartient au Sacerdoce ou à l'Empire ; il s'agit seulement de savoir s'il est avantageux ou non à la société civile d'emprunter à l'Eglise les grands principes de l'ordre social ; s'il lui est avantageux ou non d'être chrétienne. La grande faute de notre temps consiste, à ce qu'il me semble, dans la vaine tentative que font les sociétés civiles d'inventer, pour leur usage particulier, un nouveau code de vérités politiques et de principes sociaux ; dans la vaine tentative de s'ordonner et de régler tout ce qui les touche conformément à des conceptions purement humaines, en faisant absolument abstraction des conceptions divines. Les chefs des sociétés civiles ont dit : « Divisons la création en trois empires indépendants : le ciel appartiendra à Dieu, et les conceptions divines s'y concentreront ; le sanctuaire appartiendra à l'Eglise, et les conceptions religieuses s'y concentreront ; l'homme commandera à tout ce qui est entre le sanctuaire et le ciel ; et tout, dans ce vaste empire, s'ordonnera d'après les conceptions humaines. »

De là cette grande explosion d'activité intellectuelle, par où l'homme a tenté de s'égaliser d'un côté à l'Eglise, de l'autre à Dieu, prétendant élever ses conceptions à la hauteur des conceptions religieuses et des conceptions

divines. De là ce retour à l'idolâtrie de sa propre excellence, la plus dangereuse de toutes les idolâtries, parce qu'elle est satanique. De là ce culte de latrie rendu par les peuples aux hommes qui ont conquis par leur génie un trône dans les sphères intellectuelles. De là cette confiance insensée de l'homme dans l'homme, de chacun en soi-même, qui m'épouvante lorsque je la vois persévérer imperturbable, même en présence du total anéantissement de toutes ses chimères et de toutes ses illusions.

Comptez, si vous le pouvez, les ruines et les catastrophes de nos jours, et vous remarquerez avec effroi que la catastrophe frappe toujours l'orgueil, et que l'orgueil est toujours la cause de la catastrophe. Dieu suscite les tyrans contre les peuples rebelles, et les peuples rebelles contre les tyrans; il punit l'orgueil par un autre orgueil, jusqu'à ce que demeure seul debout le plus grand de tous, dont il s'est réservé à lui-même le châtiment et l'humiliation.

Les sociétés de nos jours, retombées en enfance, s'étaient mis un bandeau sur les yeux pour ne plus voir Dieu, se figurant que de la sorte elles échapperaient à ses regards. Folie ! Dieu est venu à leur rencontre dans toutes les directions, il leur a barré le passage dans tous les chemins.

Et vraiment il n'était pas facile de ne jamais rencontrer nulle part Celui qui est partout et qui est éternellement.

De même que la soumission aux préceptes divins n'en-

traîne, ni explicitement ni implicitement, l'institution d'un gouvernement théocratique, de même la reconnaissance, dans la théorie et la pratique, des vérités fondamentales dont l'Eglise est dépositaire n'entraîne, ni explicitement ni implicitement, sa domination dans les affaires temporelles. Jamais l'Eglise n'a confondu ces deux choses, de soi fort différentes; aussi, tout en cherchant et en réclamant pour ses dogmes, et même pour ses principes, l'empire du monde, parce que le monde ne peut subsister qu'en se soumettant à l'empire de ses principes et de ses dogmes, elle a toujours montré non-seulement de l'éloignement, mais de l'horreur à s'ingérer dans la direction temporelle des choses humaines.

Il y eut un temps où l'Italie, abandonnée de ses empereurs et de ses capitaines, et inondée par le déluge de l'invasion, mit le sceptre, la couronne et la pourpre aux pieds de ses Pontifes, les proclamant, comme en d'autres jours, les Césars, pieux, heureux, triomphants. Mais l'Eglise, l'histoire l'atteste, reçut la salutation populaire, comme Marie avait reçu la salutation de l'Ange : *Quæ cum audisset, turbata est in sermone ejus*. Les louanges angéliques n'avaient pas fait naître l'orgueil dans le cœur de l'humble mère, les acclamations populaires ne le firent pas naître dans le cœur de l'humble épouse de Celui que son prophète appelle le *jouet des nations et l'homme de douleur*. Lorsque nous voyons, dans la suite des temps, ces mêmes Pontifes apaisant les différends entre les peuples et les rois, plu-

tôt, sauf les cas de rébellion ouverte, comme de tendres pères que comme des juges inexorables, ce n'est pas à eux qu'il faut demander pourquoi ils exercent ce haut ministère et ce pouvoir d'arbitres souverains : c'est aux peuples et aux rois de dire quelle force invincible, quel irrésistible instinct, les portait à s'adresser, pour avoir la justice et la paix, à ceux qui seuls alors sur la terre étaient pacifiques et justes. Quant à nous, nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, que, sans cette suprême juridiction, conférée à l'Eglise par le consentement universel, l'Europe et la civilisation auraient péri du même coup. Nous tous qui avons vu les ravages que peuvent produire les révolutions et les tyrannies en ces jours où tout bras est sans force et toute volonté sans courage, nous comprenons aisément quelles épouvantables catastrophes auraient bouleversé l'Europe si l'Eglise en ces temps de violence et de barbarie, n'eût été comme une digue élevée contre le débordement des grandes tyrannies et contre la fureur des grandes révolutions.

Quoi qu'il en soit, l'époque mémorable et exceptionnelle de sa glorieuse dictature sur le peuple chrétien est passée, dictature semblable, sous plus d'un rapport, à celle que Dieu exerça personnellement et directement sur le peuple juif. Toutes choses sont revenues aujourd'hui à l'état normal; et, dans l'état normal des choses, l'Eglise n'agit sur la société que par une influence très-secrète, de même que Dieu n'agit sur l'homme que secrètement et silencieusement par sa

grâce¹. Cette merveilleuse analogie entre l'action de l'Église sur la société et l'action de Dieu sur l'homme est une preuve de plus de l'inénarrable simplicité des moyens que Dieu met en œuvre, comme de l'inconcevable profondeur, de l'immense étendue qu'embrassent ses desseins.

¹ Pour bien comprendre la pensée de Donoso Cortès dans ce passage, il faut tenir compte de ce qui le précède et de ce qui le suit. Le tableau qu'il fait plus bas de la société moderne ne permet pas de prendre dans le sens qu'elle présente naturellement cette parole : *Aujourd'hui toutes choses sont revenues à l'état normal*, et la manière dont il expose ailleurs, dans la lettre au cardinal Fornari par exemple, la question des rapports entre l'Église et l'État ne permet pas non plus de croire qu'il ne vit, dans le pouvoir exercé par les Papes au moyen âge, qu'une dictature légitimée par les nécessités du temps et par le consentement universel des rois et des peuples. Nous trouvons la clef de ces contradictions apparentes dans la distinction que Donoso Cortès fera tout à l'heure entre « les faits, les principes et les institutions qui eurent exclusivement leur origine dans la civilisation propre du moyen âge, et les faits, les principes, les institutions qui, pour avoir été réalisés alors, n'en sont pas moins la manifestation extérieure de certaines lois éternelles, de certains principes immuables, de certaines vérités absolues. » Tout le monde convient qu'au moyen âge l'Église a joui de certaines prérogatives, a exercé certains droits et certains pouvoirs d'origine purement humaine; mais on ne peut ranger, dans cet ordre de droits, le droit souverain, qu'elle tient de Dieu, de diriger dans leurs voies les sociétés chrétiennes, et de contenir, de réprimer les puissances perverses qui cherchent à entraîner les peuples dans les voies du mal. Sans doute, il faut, pour que ce droit puisse être exercé, qu'il soit reconnu; mais le crime des peuples qui refusent de le reconnaître ne saurait le détruire. L'Église l'a toujours, quoiqu'elle ne puisse pas toujours en user; il ne lui vient pas des hommes : quels princes, quels peuples, auraient pu lui donner un pouvoir qui s'étend à tous les princes, à tous les peuples, à tous les lieux et à tous les temps? Il lui vient de la nature même de la société spirituelle, et de sa supériorité innée sur toutes les sociétés temporelles, supériorité que Donoso Cortès a si admirablement démontrée dans sa lettre au cardinal Fornari.

(Note des traducteurs.)

Mais, laissant de côté les importantes et instructives observations que suggère le prodige de ces analogies, les limites étroites d'une lettre ne me permettant pas de m'y arrêter, je me bornerai à remarquer qu'entre Dieu et son Église il y a encore cette ressemblance que l'Église, comme Dieu, demande à l'homme de lui faire violence. Dieu ne daigne faire la conquête des âmes que lorsque, cédant aux sollicitations de sa grâce, elles font elles-mêmes la conquête du ciel ; et, de même, l'Eglise ne veut les conquérir que lorsque, cédant à son influence, elles conquièrent violemment son sanctuaire.

Que les nations chrétiennes envahissent l'Eglise ; qu'elles se revêtent de ses divines dépouilles ; qu'elles se rassasient du pain qu'elle prépare ; qu'elles apaisent leur soif à ces sources d'eaux vives : voilà ce qu'elle demande, voilà ce qu'elle veut, et voilà ce que j'entends par la domination de l'Eglise.

III

Abordons maintenant l'accusation la plus accréditée, et, sous un certain point de vue, la plus grave ; celle qui me représente comme aspirant à inculquer aux esprits la nécessité d'une restauration du moyen âge.

Il y a deux choses à considérer dans le moyen âge : les faits, les principes et les institutions qui eurent exclusivement leur origine dans la civilisation propre de ce temps ; et les faits, les principes et les institutions

qui, pour avoir été réalisés alors, n'en sont pas moins la manifestation extérieure de certaines lois éternelles, de certains principes immuables et de certaines vérités absolues. Ce qui en ce temps fut l'œuvre des hommes devait passer et passa avec eux; je ne cherche point à le faire revivre, mais je réclame instamment le rétablissement de tout ce qui, tenu pour certain à cette époque, est certain éternellement.

Le catalogue de ce qu'il y a à laisser et à prendre dans le moyen âge remplirait les pages de votre *Revue*; et la démonstration de l'exactitude de ce catalogue formerait de nombreux et gros volumes. Mon intention, en vous écrivant cette lettre, étant d'exposer plutôt que de démontrer mes doctrines, et cela uniquement pour qu'on cesse de m'attribuer celles que je ne soutiens pas, il suffira à mon but sommaire d'indiquer ce que je voudrais voir restauré dans l'ordre politique.

Ce qui appelle puissamment mon attention dans le moyen âge, c'est sa tendance constante, bien que presque toujours infructueuse, à constituer la société et le pouvoir conformément aux principes qui forment comme le droit public des nations chrétiennes; de même que ce qui m'épouvante le plus dans la société présente, c'est sa tendance à se constituer et à constituer le pouvoir conformément à certaines théories et à certaines conceptions qui entraîneraient les peuples par des routes inconnues, hors des voies catholiques. Le résultat final de cette heureuse tendance du moyen âge a été la constitution de la monarchie héréditaire;

le résultat de la tendance actuelle sera infailliblement la constitution d'un pouvoir démagogique, païen dans sa constitution et satanique dans sa grandeur. L'avènement de ce pouvoir colossal pourra être retardé par l'inconséquence des hommes et la miséricorde divine ; mais, si la société ne change pas de route, cet avènement, malgré les vents contraires qui règnent aujourd'hui en Europe, me paraît inévitable dans un avenir très-rapproché.

J'aurais beaucoup à dire, mais je ne dirai que quelques mots sur les principes opposés, relativement à la constitution du pouvoir et à la constitution de la société, qui sont comme l'âme de ces tendances contraires.

Dieu a imposé aux mondes une loi souveraine, en vertu de laquelle l'unité et la diversité, qui se trouvent en Dieu lui-même, doivent nécessairement, d'une manière ou d'une autre, se trouver en toutes choses : et c'est pourquoi l'ensemble de toutes choses porte le nom d'Univers, mot qui, décomposé, veut dire l'unité et la diversité réunis en un. Dans la société, l'unité se manifeste par le pouvoir, la diversité par les hiérarchies : et le pouvoir et les hiérarchies, comme l'unité et la variété qu'ils représentent, sont inviolables et sacrés, parce que leur existence est à la fois l'accomplissement de la loi de Dieu et la garantie de la liberté du peuple.

La monarchie héréditaire, telle qu'elle a existé aux époques qui séparent la monarchie féodale de la mo-

narchie absolue, est le type le plus parfait, le plus achevé du pouvoir politique et des hiérarchies sociales. Le pouvoir était un, perpétuel et limité : un dans la personne du roi ; perpétuel dans sa famille ; limité, parce qu'il rencontrait partout une résistance matérielle dans une hiérarchie organisée. Il y avait alors aussi des assemblées, mais elles n'étaient pas un pouvoir. Quand la monarchie, sans être encore absolue, eut déjà acquis une grande force, elles furent une digue, et rien de plus ; aux jours de l'ébranlement des trônes, elles devinrent un champ de bataille. Ceux qui ont voulu voir dans les assemblées de cette époque l'origine des gouvernements parlementaires ignorent ce que c'est que le gouvernement parlementaire et quelle en est l'origine. Je le leur dirai tout à l'heure.

A cette monarchie, que je n'hésite pas à appeler le plus parfait de tous les gouvernements possibles, succéda dans l'ordre des temps la monarchie absolue. L'avènement de celle-ci coïncida avec deux grands faits : la restauration du paganisme littéraire et l'insurrection religieuse, la Renaissance et la Réforme. La civilisation moderne ne pouvait venir au monde sous de plus tristes auspices. Si on l'examine bien, cette civilisation n'est autre chose, dans l'ordre religieux, moral et politique, qu'une décadence progressive et continue.

La monarchie absolue eut cela de bon, qu'elle conserva l'unité et la perpétuité du pouvoir ; et cela de mauvais, qu'elle supprima ou rendit impuissantes les

résistances et les hiérarchies. Les lois de Dieu furent ainsi violées : un pouvoir sans limites est un pouvoir essentiellement antichrétien, qui outrage tout à la fois la majesté de Dieu et la dignité de l'homme. Un pouvoir sans limites ne peut jamais être ni un ministère ni un service ; et le pouvoir politique, sous l'empire de la civilisation chrétienne, n'est pas autre chose. D'un autre côté, un pouvoir sans limites fait tomber rois et sujets dans l'idolâtrie : le sujet adore le roi, le roi s'adore lui-même.

Dans les ruines monumentales de l'Égypte il n'est pas rare de trouver réunies deux statues représentant un seul et même personnage ; et toujours ces statues sont dans l'attitude l'une de celui qui rend, l'autre de celui qui reçoit le culte de l'adoration : ce qui signifie que Ramsès roi adore Ramsès dieu. Ces deux statues, si les hommes de notre époque avaient le génie symbolique des Égyptiens, pourraient symboliser nos monarchies absolues. Qu'espérer d'une civilisation qui, ayant encore sous la main la monarchie chrétienne, commence par restaurer la monarchie des Pharaons ?

Le parlementarisme tire son origine d'une réaction contre la monarchie absolue ; et je ne connais pas dans l'histoire de réaction plus funeste. La monarchie absolue, qui est la négation de la monarchie chrétienne dans une de ses conditions fondamentales, est pourtant l'affirmation de cette même monarchie dans deux de ses conditions essentielles, tandis que le parlementarisme la nie dans son essence et dans toutes ses conditions. Il

la nie dans son *unité*, qu'il brise en trois par la division des pouvoirs; il la nie dans sa *perpétuité*, en la fondant sur un contrat : comment le pouvoir pourrait-il être inamissible, si le fondement sur lequel il repose est de sa nature changeant et variable? Il la nie dans sa *limitation*, en plaçant le pouvoir dans une trinité politique qui tantôt ne peut exercer son action et tantôt l'exerce despotiquement : ou, par suite de la maladie organique dont elle est atteinte, l'antagonisme des trois membres qui la composent la réduit à l'impuissance; ou, ces divisions cessant, son pouvoir devient une tyrannie, car alors elle ne rencontre autour d'elle et elle ne reconnaît en dehors d'elle-même aucune force qui puisse légitimement lui opposer la moindre résistance.

Il est donc évident que le parlementarisme nie la monarchie chrétienne dans toutes les conditions de son *unité*; j'ajoute qu'il la nie également dans toutes les conditions de sa *variété*, par la suppression des hiérarchies sociales. Cette suppression, en premier lieu, est un fait : aussitôt que le parlementarisme prévaut quelque part, toutes les corporations et toutes les hiérarchies disparaissent, sans laisser d'elles trace ni souvenir. En second lieu, c'est un principe : suivant la théorie parlementaire, entre le roi et les assemblées délibérantes, on ne doit admettre d'autre influence que celle des ministres, ses ambassadeurs; et entre le Parlement et le peuple, que celle du corps électoral, agrégation arbitraire et confuse, qui se forme à un signal

convenu, se disperse à un autre signal et dont les membres gisent épars jusqu'à ce que la voix qui leur ordonne de se réunir retentisse de nouveau.

J'ai besoin de le répéter : je ne conçois pas de négation plus radicale, plus absolue, plus complète de la loi qui impose l'unité et la variété à toutes choses, et leurs conditions spéciales à ce qui est divers et à ce qui est un; de même que je ne conçois pas d'affirmation plus belle et plus forte de cette loi et de ces conditions que celle du moyen âge, lorsque, inspiré par le génie catholique, il trouva la monarchie chrétienne au terme de sa laborieuse carrière.

L'on voit par là quelle est l'erreur de ceux qui, comparant le parlementarisme avec le socialisme, nous disent que le dernier est une négation extrême et le premier une négation mitigée. La différence entre l'un et l'autre n'est pas dans le degré de la négation, puisque l'un et l'autre nient totalement et radicalement; elle consiste en ce que le parlementarisme renferme sa négation dans les sphères politiques, tandis que le socialisme la porte dans les sphères sociales.

A ne considérer que les apparences et les formes, on peut trouver au parlementarisme de nos jours des antécédents et des modèles dans tous les temps et dans tous les pays. Il en a, par exemple, en Angleterre, où tout se gouverne par deux Chambres, agissant de concert avec la Couronne; il en a, dans le passé, chez toutes les nations de l'Europe, où le clergé, la noblesse et les villes étaient appelés à délibérer sur les

intérêts publics. Mais si, laissant de côté les apparences et les formes, nous allons droit au cœur de la question, si nous insistons pour que ces formes, identiques entre elles, nous révèlent l'esprit qui s'y cache et qui les anime, nous reconnaitrons que le parlementarisme tel qu'il a prévalu depuis quelques années sur le continent est quelque chose de tout à fait nouveau dans le monde, et qu'il est impossible de lui trouver ni précédent ni modèle dans l'histoire.

Pour commencer par la Constitution britannique, en étudiant, non pas uniquement son organisation extérieure, mais encore et surtout son organisme intérieur, tel qu'il était avant les dernières réformes, il nous sera aisé de reconnaître que la division des pouvoirs n'y avait aucune réalité, et ne fut jamais qu'une vaine apparence. La Couronne n'était pas un pouvoir, ni même une partie constitutive du pouvoir; elle était le symbole et l'image de la nation, qui, en couronnant le roi, se couronnait elle-même : être roi, ce n'était en ce pays ni régner ni gouverner; c'était purement et simplement recevoir des hommages. Cette attitude passive de la Couronne exclut de soi l'idée du pouvoir et l'idée du gouvernement, qui sont de tout point incompatibles avec l'idée d'une perpétuelle inaction et d'un perpétuel repos. La Chambre des communes n'était, et par sa composition et par son esprit, que la sœur cadette de la Chambre des pairs. Sa voix n'était pas une voix, c'était un écho. La Chambre des pairs, sous ce titre modeste, était le vrai, l'unique pouvoir de l'Etat.

L'Angleterre n'était pas une monarchie, c'était une aristocratie; et cette aristocratie était un pouvoir *un, perpétuel et limité* : un, parce qu'il résidait en une personne morale, animée d'un seul et même esprit; perpétuel, parce que cette personne morale était une classe, dotée par la législation des moyens nécessaires pour assurer la perpétuité de son existence; limité, parce que la Constitution, les traditions et les mœurs, l'obligeaient à se conformer dans la pratique à la modestie de son titre.

La nation anglaise a donc toujours reconnu, dans la pratique de sa Constitution, les conditions essentielles, et par conséquent divines, du pouvoir public, conditions qui implicitement ou explicitement sont niées par ce qui porte sur le continent le nom de *gouvernement parlementaire*. Les réformes faites à la Constitution anglaise dans ces derniers temps sont une vraie révolution, grosse de catastrophes. La Providence, qui se plaît à confondre la sagesse des sages et la prudence des prudents, a permis que l'Angleterre fût conquise par notre parlementarisme, dans le moment même où elle tenait pour certain qu'elle nous avait conquis par ses institutions. Cette conquête de l'Angleterre par l'esprit continental sera le grand objet des méditations des générations futures et des historiens à venir; à moins que, par un effort gigantesque du bon sens, qui a toujours prévalu chez cette belle et puissante race, elle ne parvienne à expulser de son territoire l'hôte redoutable qui s'y est glissé.

Quant aux assemblées qu'on vit au moyen âge, sous des noms divers, mais toujours dans le même but, réunies pour délibérer sur les affaires publiques, il est impossible de trouver dans leur physionomie originale et pittoresque aucun des traits qui forment celle de nos assemblées délibérantes.

Dans le moyen âge, considéré au point de vue qui nous occupe, il faut distinguer deux périodes historiques : la première, qui est la plus longue, est celle du développement vigoureux, spontané, mais désordonné et confus, des grandes forces sociales, la seconde est celle où ces forces se subordonnent les unes aux autres, et où prévalent définitivement dans la société les notions de la hiérarchie, de la règle, de la justice et du droit. La première pose et circonscrit un grand problème, qu'elle tente en vain de résoudre ; mais une fois qu'elle l'a nettement posé et déterminé la seconde s'ouvre et le résout. Ce problème était celui-ci : « Trouver le moyen de faire sortir le droit de la force, de transfigurer la force en autorité légitime. » Voilà à quelle grande et unique fin tendent les gigantesques efforts de la société en ces temps si pleins de troubles.

Pour comprendre quelles difficultés offrait la solution d'un tel problème et contre quels écueils on était exposé à échouer en la cherchant, il faut se rappeler combien de forces diverses coexistaient à cette époque et avec quelle ardeur elles aspiraient toutes à la domination. De là tant d'alliances fondées sur les intérêts et éphémères comme eux ; tant d'invasions dévastatrices,

tant de déprédations sanglantes, tant de guerres sans résultat et sans terme, et l'inquiétude universelle, les soudaines alternatives d'espérance ou de terreur qui agitaient toutes les âmes, laissant les hommes de toutes les conditions et toutes choses dans un état permanent d'incertitude et d'instabilité. Le trône n'est pas assez haut pour dominer le château féodal ; et, tandis que le château féodal se revêt de fer pour résister au trône, il voit au pied de sa colline l'humble municipale se préparer à le combattre lui-même et à s'émanciper. Il y avait deux moyens de sortir de cette situation : vaincre ou transiger, combattre ou s'entendre. Les combats, en général, ne terminant rien et demeurant stériles, on eut instinctivement recours aux transactions. Les assemblées ne furent que des moyens de transactions ; de même que les guerres civiles ne furent que des moyens d'arriver à un résultat par la victoire. Mais il est écrit que l'homme fait toujours le contraire de ce qu'il veut faire : les assemblées, moyen de transaction, amenèrent souvent la guerre, et souvent les guerres civiles, commencées et poursuivies dans le but d'obtenir la victoire, amenèrent des transactions.

Si maintenant nous comparons le caractère, l'esprit et le but des assemblées de ce temps-là avec le caractère, l'esprit, le but des assemblées que nous avons vues de nos jours, nous reconnaitrons que celles-ci, non-seulement diffèrent de celles d'autrefois sous tous les rapports, mais encore qu'elles sont absolument tout le contraire. Les premières apparaissent à une époque où

la société cherche partout un pouvoir et ne le trouve pas : on ne réunit des assemblées que pour tenter ce nouveau moyen de trouver ce pouvoir si vainement cherché. De nos jours, c'est l'inverse : la société est gouvernée par un pouvoir antérieurement organisé et constitué, et les représentants du peuple ne se réunissent que pour en finir avec lui par une transformation qui doit le détruire. Au milieu du désordre universel, le moyen âge se porte, par une tendance constamment infructueuse, il est vrai, mais irrésistible, et comme obéissant à la loi de gravitation, vers la constitution chrétienne du pouvoir, terme de toutes les tendances légitimes, centre de toutes les gravitations sociales. Au milieu de l'ordre universel et de l'universelle harmonie, on a vu les sociétés modernes, comme atteintes tout à coup d'une secrète inquiétude, d'un mal obscur dans ses causes, mystérieux dans son essence, satanique dans ses résultats, fuir le repos comme l'homme fuit l'ennui, et, s'abandonnant à la merci de toutes les forces centrifuges, cherche je ne sais quel centre dans je ne sais quels abîmes. Cela vient de ce que le moyen âge, même au milieu de la confusion de toutes choses, était dominé par le principe catholique; tandis que les sociétés modernes, même au milieu de l'ordre matériel, sont dominées par l'esprit révolutionnaire. C'était le principe catholique qui, au moyen âge, tirait le bien du mal; c'est l'esprit révolutionnaire qui, de nos jours, tire le mal du bien. Au principe catholique, ces temps obscurs durent toutes leurs tendances salutaires; nous

devons à l'esprit révolutionnaire toutes nos tendances destructives. L'un et l'autre principe domine d'une manière absolue la grande époque qui lui est soumise : au moyen âge, il eût été aussi impossible de réunir une assemblée qui, par quelque côté, ne fût pas catholique, qu'il est de nos jours impossible de réunir une assemblée qui, par quelque côté, ne soit pas révolutionnaire.

M. Albert de Broglie me semble être dans une grande illusion quand il propose au catholicisme une alliance avec la liberté, ce fruit si beau, mais un peu âpre, de la civilisation présente. Son illusion vient de deux erreurs : la première est de croire que, pour être unis, le catholicisme et la liberté ont besoin de traités et d'alliances ; la seconde est de s'imaginer que la civilisation actuelle et la liberté sont une même chose.

La vérité est que, là où le christianisme domine, l'homme est libre ; et que le génie qui préside au développement et à l'épanouissement de la civilisation actuelle n'est pas le génie de la liberté, mais celui des révolutions. Il est, je ne le nie pas, des esprits nobles et généreux, comme cet illustre écrivain, qui font retentir le monde de leurs protestations au nom de la liberté vaincue et humiliée ; mais j'affirme que ces nobles chefs d'une noble cause, en demandant la liberté, demandent à la civilisation présente précisément ce qui répugne à cette civilisation, et à leur époque ce que leur époque ne peut pas donner. Deux fois ils tentèrent d'établir le règne de la liberté : une première fois par l'initiative royale, et, en 1830, la révolution vint

demander compte à la monarchie de son œuvre ; une seconde fois par l'initiative parlementaire, et, le 24 février, la Chambre, terrifiée, vit à son tour une démagogie frénétique lui demander compte de la sienne.

Quand je contemple la monarchie légitime entre la première révolution et celle de 1830, et la monarchie de Juillet entre la révolution de 1830 et celle de 1848, je me demande si celui qui voit la liberté entre deux révolutions ne ressemble pas à l'homme qui proclame libre un malheureux marchant entre deux gendarmes. Gendarmes et révolutions : voilà tout ce que nous ont donné et tout ce que nous préparent l'époque que vous appelez vôtre et la civilisation que vous admirez.

Revenant à mon sujet, je dis que, s'il est impossible de trouver entre les assemblées modernes et celles du moyen âge, dans sa période anarchique, aucun point de contact, aucun rapport d'aucune espèce, il est plus impossible encore de trouver aucun genre de ressemblance entre les assemblées actuelles et celles qui fleurirent quand le pouvoir royal eut grandi et fut devenu fort. Entre les unes et les autres une différence essentielle frappe tout d'abord. Les anciennes assemblées n'étaient autre chose qu'une force sociale ; ce qui veut dire que, considérées dans leur rapport avec le pouvoir public, résidant exclusivement dans le roi, elles étaient une résistance organique et une limite naturelle à son expansion indéfinie. Les assemblées actuelles ne sont pas toujours une force ni une limite, mais elles sont toujours un pouvoir dans l'Etat, et, qui pis est, un

pouvoir en lutte et en rivalité perpétuelle avec d'autres pouvoirs. Ici l'illusion même n'est plus possible : chercher un genre quelconque de ressemblance entre ces deux institutions me paraîtrait un genre particulier de folie.

Je passe à cette autre question : Si notre parlementarisme n'a son origine ni dans le moyen âge ni dans la Grande-Bretagne, où est sa raison d'être et d'où vient-il ?

Notre parlementarisme tire son origine exclusivement de l'esprit révolutionnaire, qui est l'esprit même de la civilisation moderne, ou, pour mieux dire, le parlementarisme n'est autre chose que l'esprit révolutionnaire considéré dans la première de ses évolutions. C'est ce qui explique pourquoi il marche dès lors directement contre le pouvoir, et pourquoi, pour être sûr de le tuer, il commence par le diviser.

Non, ce n'est pas la liberté qui inspire le parlementarisme : s'il aimait la liberté, tout en cherchant à limiter le pouvoir, il aurait horreur de le diviser, ce qui est le détruire, et il respecterait son unité auguste, sa perpétuité sainte. S'il aimait la liberté, il respecterait les hiérarchies sociales, ces fortes citadelles d'où les peuples peuvent la défendre contre les tyrans. Demander la liberté au parlementarisme, c'est la demander à la révolution ; et jamais la révolution n'a porté dans ses entrailles stériles cette fille du ciel, consolation de la terre.

Nous touchons ici au vrai nœud de la question : au risque de l'ennui que pourra donner cette lettre en

s'allongeant de la sorte, on voudra bien me permettre quelques explications, que je regarde comme très-importantes.

Le parlementarisme, en supprimant les hiérarchies, qui sont la forme naturelle, et par conséquent divine, de ce qui est *divers*, et en ôtant au pouvoir son indivisibilité, qui est la condition divine, naturelle et nécessaire de ce qui est *un*, se met en insurrection ouverte contre Dieu, en tant que créateur, législateur et conservateur des sociétés humaines. Dans cet état d'insurrection permanente, il est obligé de résoudre le grand problème, le problème absolument insoluble que voici : « Trouver le moyen de changer par les propres efforts de l'homme la nature intrinsèque des choses, de telle sorte qu'elles puissent s'assujettir et s'assujettissent en effet à l'empire des conceptions humaines, et qu'elles puissent se soustraire et qu'elles soient soustraites en effet à l'empire des lois générales ordinaires établies de Dieu. » Une telle entreprise est tout simplement le renouvellement, dans l'ordre politique et social, de la guerre des Titans; elle aura la même issue et amènera pour ceux qui la tentent la même catastrophe; en vain entasseront-ils pour escalader le ciel montagne sur montagne, Ossa sur Pélion, Pélion sur Ossa; la foudre frappera leurs fronts, avant que leurs mains impies atteignent les célestes hauteurs.

J'ai dit que le problème est grand et qu'il est insoluble. Sa grandeur explique la magnifique explosion de forces intellectuelles qu'on remarque toujours dans les

gouvernements parlementaires. L'homme y sent instinctivement qu'il est seul, et que, pour ne pas succomber, il lui faut faire des prodiges : pour mener à fin son entreprise, il est nécessaire qu'il soit en même temps Dieu et homme ; Dieu, pour changer les choses et leurs lois ; homme, pour appliquer les nouvelles lois aux nouvelles choses. C'est une loi du monde moral que la division engendre la discorde et que la discorde prépare la guerre. Le parlementarisme bouleversera le monde moral, et ses conditions et ses lois ; il établira la division, et élèvera sur ce fondement les tabernacles de la paix, au moyen d'une loi que Dieu avait oubliée, et qui s'appelle la loi de l'équilibre ; en même temps la discorde perdra son nom et sa nature, elle s'appellera la vie, et, sous la main des modernes thaumaturges, elle se transformera en mouvement ordonné et en agitation salutaire. La suppression des hiérarchies sociales entraîne avec soi, selon l'ordre établi de Dieu, l'égalité ou dans une commune anarchie ou dans une commune servitude. Désormais il en sera tout autrement ; au lieu de tirer le semblable du semblable, l'analogue de l'analogue, l'identique de l'identique, l'homme à présent tirera le contraire du contraire. En vertu de cette loi nouvelle, de l'égalité qui cherche un même niveau, il tirera la liberté qui, n'étant qu'inégalité et privilège, cherche des niveaux différents. Dieu avait voulu que les hommes pussent à leur choix être libres ou être égaux ; l'homme concevra quelque chose de plus beau, et, corrigeant l'œuvre imparfaite de

Dieu, il fera ses frères, du même coup, égaux et libres.

Si la grandeur du problème à résoudre explique l'essor grandiose des intelligences dans les gouvernements parlementaires, ce même essor explique beaucoup d'autres phénomènes. Sous l'empire du parlementarisme, le talent, instrument appliqué à la solution du grand problème, est tout, et le reste n'est rien. De là cette idolâtrie du talent où les nations tombent les unes après les autres. Devant cette idolâtrie, il est naturel que tous aspirent au talent pour être adorés : d'où un épouvantable désordre dans les vocations individuelles. Tous se jettent dans le même chemin et tous veulent passer les premiers dans ce chemin qu'ils suivent tous.

Dans cet état de choses, et sous l'empire d'aspirations et d'impulsions pareilles, voici ce qui arrive infailliblement. Toutes les choses humaines perdent subitement leur aplomb et leur équilibre. Autant les intelligences s'élèvent, autant les caractères s'abaissent : signe infaillible de décadence. Nul ne peut dire, au milieu de l'ébranlement général, de la dissolution universelle, si c'est la guerre ou la paix qui règne dans le monde. D'un côté, il y a trop d'agitation et trop d'inquiétude pour que cet état de choses mérite le beau nom de paix ; d'un autre côté, on ne peut distinguer nulle part cet appareil belliqueux, ces tumultes ordonnés, ces grands mouvements et ces grandes évolutions de gens armés qu'entraîne la guerre. Le monde est comme sur les limites de ces deux grandes choses :

la paix et la guerre. Il n'est pas en paix, les esprits sont en lutte; il n'est pas en guerre, les bras sont tranquilles; il est dans un état permanent de discorde et de dispute, paix indigne des hommes, vraie guerre de femmes. Pour être la paix il lui manque ce que la paix a d'enviable et d'auguste, l'inaltérable quiétude des esprits; et, pour être la guerre, il lui manque ce que la guerre a de fécond et d'expiatoire, le sang. Le parlementarisme, en transportant la guerre du champ de bataille à la tribune, et des bras aux esprits, l'a retirée du théâtre où elle exalte et fortifie, pour l'introduire là où elle affaiblit et énerve. Dieu donna toujours l'empire aux races guerrières et toujours il condamna à la servitude les peuples disputeurs.

La grandeur du problème explique donc, d'un côté, le développement anormal de l'intelligence humaine, et, de l'autre, les conséquences désastreuses qu'entraîne ce que ce développement a d'anormal et de gigantesque; de même, l'impossibilité de le résoudre explique la fin misérable où tout cela conduit nécessairement.

Dans cette lutte de l'homme contre Dieu, l'homme ne pouvait pas être vainqueur, et Dieu ne pouvait pas être vaincu; Dieu, par respect pour la liberté de l'homme, lui a accordé le combat, il lui a refusé la victoire. Il est écrit que tout empire divisé périra; et le parlementarisme, qui divise les esprits et les jette dans le trouble et l'inquiétude; qui réduit en poussière toutes les hiérarchies; qui partage le pouvoir en trois pou-

voirs et la société en cent partis; qui est la division en tout et partout, dans les hautes, dans les moyennes et dans les basses régions, dans le pouvoir, dans la société et dans l'homme, ne peut pas, n'a jamais pu et ne pourra jamais se soustraire à l'empire de cette loi inexorablement souveraine.

Dans le cours d'une première période, dont la durée n'est pas longue, le parlementarisme garde toutes les apparences de la force et de la vie; on le voit alors charmer les oreilles par les prestiges de la parole, et éblouir les yeux par la pourpre de l'éloquence; puis, tout à coup, il perd l'équilibre, et le voilà couché par terre.

Le parlementarisme peut mourir de mort naturelle ou de mort violente. Quand il meurt naturellement, voici comment il finit :

Le problème à résoudre consistant, d'une part, à constituer un gouvernement vigoureux par l'accord de trois pouvoirs différents, et, de l'autre, à rendre tous libres les citoyens que la suppression des hiérarchies a rendus tous égaux, le pouvoir passe naturellement aux mains de ceux que la grandeur de leur intelligence fait supposer capables de découvrir la solution cherchée et de trouver la liberté dans l'égalité, un gouvernement fort et puissant dans un pouvoir divisé. Arrivés au pouvoir et mis en face de ce redoutable problème, de cette effrayante énigme, leurs pieds commencent à chanceler, leur tête éprouve des vertiges, et leur intelligence des évanouissements : l'action ne ré-

pond pas aux discours ; le problème ne se résout pas ; la promesse ne s'accomplit pas. Alors s'ouvrent les grands tournois parlementaires, où l'on discute avec solennité la question de savoir pourquoi l'énigme ne se devine pas, pourquoi le problème ne se résout pas, pourquoi la promesse ne s'accomplit pas, pourquoi l'action ne répond pas à la parole : de là les crises ministérielles, le fractionnement des majorités, l'animosité des esprits, le feu des passions ; les majorités deviennent incertaines, les ministères stables impossibles ; un ministère succède à un ministère, un orateur à un orateur, ils apparaissent, disparaissent, reparaissent pour disparaître encore, et tous, à la suite les uns des autres, sont emportés et rapportés sans repos ni trêve par le tourbillon. Il s'ensuit qu'après avoir donné à la société l'espérance d'un gouvernement fort et puissant, le parlementarisme, dès les premiers pas de sa carrière, laisse la société sans défense, parce qu'il la laisse sans gouvernement.

Cependant les spectateurs muets de ce grand spectacle commencent à s'agiter, et préparent leur entrée sur la scène. Parmi eux, les uns sont plus près, les autres plus loin de ce foyer incandescent : les premiers sont en général des hommes courts d'entendement et faibles de volontés ; les seconds habitent je ne sais quel enfer où la société, qui redoute la brutale violence de leurs instincts, les tient relégués.

Des hautes régions de la société l'ébranlement se communique bientôt à ces régions souterraines, et sous

le coup des commotions produites par le fracas des luttes parlementaires, toutes les parties de l'édifice social se disjoignent à la fois. Une sombre inquiétude pénètre dans les âmes et chacun se fait cette question : « Que va-t-il arriver ? » Sous le coup de cette poignante incertitude, tous les cœurs sont dans l'angoisse et dans la terreur. Alors commencent à se répandre de vagues et menaçantes rumeurs contre ceux qui occupent seuls le champ de bataille. Écoutez ce que l'on dit : de l'un on dit que c'est un poète et qu'il n'est bon qu'à converser avec les Muses ; de l'autre, que c'est un philosophe et qu'il n'entend rien que sa philosophie ; de celui-ci, qu'artisan de vaines paroles, il ne peut jamais arriver à l'action ; de celui-là, qu'il n'est qu'un ambitieux et qu'il tombe en enfance ; de tous, que ce sont des Burgraves, ce qui est, à ce qu'il paraît, le comble de l'injure et de l'ignominie.

Quand les choses en sont là, les fondateurs et les défenseurs du gouvernement parlementaire, et le gouvernement parlementaire lui-même, sont perdus sans remède. Le problème qu'ils n'ont pu résoudre les tue ; ils n'ont pas deviné l'énigme, le sphinx les dévore. S'ils ne meurent pas de mort violente, ce qui leur arrive ordinairement, la médiocrité envieuse mettra la main sur eux ; les écartant de la tribune, théâtre de leur éloquence, elle s'emparera des chaises curules, témoins muets de leurs gloires. Voilà, ce me semble, ce qui doit naturellement et nécessairement arriver, lorsque le parlementarisme n'a pas même l'honneur

d'une fin tragique. — Je ne sais si la terre peut avoir un spectacle d'une tristesse plus solennelle et d'un enseignement plus profond que celui du triomphe de la médiocrité regardant l'intelligence de haut en bas, et du mutisme, maître de la tribune où régna l'éloquence. C'est, dans l'ordre moral, ce que serait dans l'ordre physique l'éroulement des montagnes disparaissant dans les abîmes qui sont à leur pied. Terrible, mais juste châtiment de ceux qui, dans leur folie, ont tenté d'escalader le ciel et d'effacer de la création l'auguste empreinte des conceptions divines.

Comment le parlementarisme meurt-il, quand il lui est donné de mourir de mort violente? Tout le monde le sait aujourd'hui : un homme a tout ce qui manque au parlementarisme; il sait affirmer et il sait nier, il sait ne pas se démentir; ses affirmations et ses négations sont aujourd'hui ce qu'elles étaient hier, et demain il n'en aura pas d'autres; cet homme apparaît, le parlementarisme est mort. Ou bien l'heure marquée par la Providence a sonné; les populations l'ont entendue; elles se lèvent, elles accourent poussant leur rugissement, elles demandent, elles prennent leur place au festin parlementaire; le parlementarisme est mort. Il est mort, laissant la société aux mains de la révolution ou aux mains de la dictature; elles prennent son héritage par la force du droit et par le droit de la force : par le droit de la force, elles sont les plus fortes; par la force du droit, elles sont ses filles.

Je n'ignore pas que cette filiation est méconnue et niée ; mais je l'affirme hardiment, et je la prouve de telle sorte que dorénavant elle ne sera plus niée ni méconnue. Cette grande question n'a besoin, pour être résolue, que d'être bien posée. — Que fait le parlementarisme ? — Il divise le pouvoir et supprime les hiérarchies. — Que laisse-t-il après lui quand il meurt ? — Ou un pouvoir armé de la force sociale en présence d'individus dispersés ; ou une multitude furieuse en présence d'un pouvoir divisé. Or, je le demande, ce pouvoir tremblant devant la multitude, n'est-ce pas la révolution ? et cette société dissoute, réfugiée sous le sabre, n'est-ce pas la dictature ? que sont donc la dictature et la révolution, sinon les filles du parlementarisme, les os de ses os, la chair de sa chair ?

Le parlementarisme étant connu dans son origine, dans sa nature et dans son histoire, il ne me reste qu'à le définir, et je le définis ainsi : *Le parlementarisme, c'est l'esprit révolutionnaire dans le Parlement.*

Ma condamnation ne tombe pas sur le Parlement, qui est le vase ; mais sur l'esprit révolutionnaire, qui est la liqueur : jetez la liqueur qu'il contient, et j'accepte le vase. Seulement, quand je dis : *jetez la liqueur*, cela signifie : donnez-moi un Parlement qui réellement ne soit pas un pouvoir, qui soit simplement une force de résistance pouvant arrêter le pouvoir lorsqu'il passe les bornes ; car le pouvoir de sa

nature, est limité, comme il est, de sa nature, perpétuel et un. Cela signifie encore : donnez-moi un Parlement qui ne supprime pas les hiérarchies, attendu que les hiérarchies sont à la société ce que l'unité est au pouvoir, la condition nécessaire de son existence.

En combattant le parlementarisme, je remplis le plus saint et en même temps le plus douloureux de mes devoirs : oui, le plus douloureux, car je compte des amis bien chers, et plusieurs, parmi ceux qui brillaient au firmament parlementaire ; astres tombés maintenant et éclipsés par un nouveau soleil dont l'éclat triomphant envahit l'horizon. Ces rois de la parole et de la tribune sont toujours des rois pour moi, bien qu'ils soient déchus, bien que leurs blasons soient ternis. La foudre qui a touché leurs fronts me les rend sacrés ; la majesté de l'infortune ajoute à la grandeur des plus hautes majestés ; elle les sanctifie. Je l'affirme : si la société n'avait pas été condamnée à mort par le parlementarisme, si la sentence n'avait pas été irrévocable, ils l'auraient sauvée. C'est pour la sauver qu'ils ont combattu ces nobles combats dont la grandeur vivra toujours dans l'histoire. J'ai suivi leur lutte héroïque, je les ai vus disputant à l'abîme la société, qu'il réclamait comme sa proie ; je les ai vus, la retenant pendant des années entières, suspendues entre l'abîme et le ciel, et je contemplais, saisi d'étonnement, ce divin pouvoir de l'éloquence, ce prodige de la parole...

Pourquoi hésiterais-je à montrer tout ce que je garde

caché au fond de mon cœur, bien qu'il n'y ait dans mon cœur que faiblesse et misère? Je ne me sens pas le courage de condamner l'éloquence; elle est coupable, je l'avoue, mais que les justes prononcent sa condamnation! Pour moi, je ne sais comment cela se fait : plus son péché m'atteint et me blesse, et plus elle pêche, plus j'aime la belle pécheresse.

Je suis, etc.

LETTRES POLITIQUES

SUR

LA SITUATION DE LA FRANCE

EN 1851 ET 1852

I

Paris, le 1^{er} avril 1851.

Monsieur,

Avant d'entrer dans le pénible récit des malheurs qui enveloppent et qui menacent la France, je veux vous dire en quelques mots comment je comprends l'intérêt que peuvent vous offrir mes nouvelles au sujet des grands événements, dont cette nation est tout à la fois le théâtre et la victime.

Mon intention n'est pas de vous rendre compte des événements à mesure qu'ils se présentent et dans leur infinie variété; c'est l'affaire des journaux. Je ne veux pas non plus choisir les plus graves pour vous les pré-

senter en relief : c'est l'affaire du télégraphe. Ce qui peut vous intéresser, si je ne me trompe, c'est que, supposant connus de vous les faits connus de tous par les mille moyens de transmission que possèdent aujourd'hui toutes les nations civilisées, j'expose simplement mon jugement sur ces faits considérés dans leur ensemble et dans leurs résultats généraux. Je me propose, en d'autres termes, de vous donner, en portant sur les événements qui se réalisent et sur ceux qui se préparent un jugement plus impartial et plus exact que celui que s'en forment d'ordinaire les partis en lutte, aveuglés qu'ils sont le plus souvent par la poussière qui s'élève de leurs champs de bataille.

Considéré à ce point de vue et de cette hauteur, la situation de la France, je puis l'affirmer sans crainte d'être démenti par les faits, est déplorable ; c'est le dernier degré de la misère, et l'observateur attentif ne peut pas même garder une lueur d'espérance.

Pour son désespoir et son supplice, cette nation, entraînée vers des abîmes sans fond, ne peut les éviter qu'en parvenant à concilier des choses qui se repoussent par une contradiction invincible : d'un côté, elle a la République en horreur ; et, de l'autre, elle est en de telles conditions, que, tout autre gouvernement lui étant impossible, la République lui est absolument nécessaire, sa raison et ses instincts sont monarchiques, et cependant elle est démagogique par tous ses défauts et républicaine par toutes ses qualités. Pour les peuples comme pour les individus, la cause du bonheur ou du malheur

est bien plus dans le caractère que dans la volonté ou l'intelligence. Le bonheur est le partage des individus et des nations dont le caractère est un ; et le malheur, celui des individus et des nations dont le caractère, si l'on peut parler ainsi, est double et contradictoire. Après une lutte stérile, parce que jamais aucune victoire ne la termine, les uns et les autres finissent par le suicide. En rendant impossible la Monarchie qu'elle n'a plus, et nécessaire la République qu'elle abhorre de toutes les puissances de son être, la France s'est condamnée à une lutte désespérée avec elle-même, lutte que, suivant toutes les probabilités, le suicide terminera misérablement. Ce qui, pour moi, n'offre aucun doute, et ce qu'il importe de constater dès maintenant, c'est que la France ne parviendra pas à se délivrer de la République.

Il ne s'ensuit pas qu'on ne puisse voir une ou plusieurs restaurations éphémères : loin de là, toutes les restaurations sont possibles, et quelques-unes probables. L'Empire peut être proclamé, ce ne serait qu'une ombre d'empire ; la Monarchie orléaniste peut être relevée sur les ruines du trône de Juillet, ce ne serait que le fantôme de la monarchie orléaniste ; la Légimité, enfin peut être restaurée, mais la monarchie du comte de Chambord ne serait certes pas, ni par les conditions de son existence ni par sa durée, la monarchie du grand Clovis.

Toutes ces restaurations éphémères ne seraient en réalité que des phases différentes de la grande période

républicaine, qui désormais se prolongera indéfiniment dans les annales sanglantes de la France.

Les partis monarchiques pourraient tout au plus aspirer à conserver la direction des affaires publiques, sous le règne des formes démocratiques, dont le changement me semble déjà tout à fait impossible ; mais cela même devient chaque jour plus douteux et plus difficile. Les partis sont en proie à une dissolution rapide, qui a commencé par les affaiblir et qui finira par les détruire. Cependant, pour achever le tableau, derrière ces partis qui s'affaiblissent et meurent, se dresse une foule athée qui a faim et soif, et qui, dans le suffrage universel, a la massue d'Hercule. Le jour, et il n'est pas loin, où cette foule, comparant sa force à la faiblesse radicale de ces partis, se fatiguera de voir la massue qu'elle a dans les mains maniée par des mains étrangères, et prétendra la manier elle-même, au gré des caprices de sa toute-puissance, ce jour-là la nation la plus puissante du monde tombera dans l'abîme sans fond et sans nom où est tombée, pour le scandale du monde et l'opprobre des nations, la race mexicaine. La multitude fera ce qu'elle fait toujours, la seule chose qu'elle puisse faire, la seule chose qu'elle ait jamais faite quand il lui est arrivé de pénétrer violemment dans les champs de l'histoire : elle se créera des tyrans d'un jour, des idoles d'une heure, qu'on verra tour à tour sortir du néant pour être tout, et cesser d'être tout pour rentrer dans le néant.

L'instinct de ces grands périls, bien qu'on ne le trouve

nulle part clairement exprimé, est dans le cœur de tous les Français. Une infinité de remèdes préventifs, qu'ils appellent *solutions*, circulent chez eux; ils ne voient point qu'ils n'ont pas besoin de tant de solutions, mais d'une seule, de la vraie, et que c'est précisément parce qu'on en propose plusieurs qu'aucune n'est possible. Les impérialistes, avec leur solution impériale, c'est la goutte d'eau dans l'Océan; les légitimistes, avec leur solution monarchique, la goutte d'eau dans un fleuve profond; plus libres de leurs mouvements, les orléanistes, avec leur monarchie de tournesols, pourraient être un jour la goutte d'eau dans un étang. Si ces partis se réunissaient pour une restauration définitive quelconque, ce serait pour eux une Rome à fonder : fractionnés comme ils le sont, c'est pour tous une œuvre impossible.

L'instinct de leur propre conservation les porte à s'unir; mais l'union, conseillée par l'instinct, est perpétuellement empêchée par les rancunes. C'est un phénomène très-digne de remarque, que les partis soient en proie à la contradiction comme la nation elle-même. La nation est condamnée à rester plongée dans le gouffre républicain, objet de son horreur, et à ne pouvoir jamais aborder au port de la monarchie, objet de tous ses désirs. Les partis, à leur tour, sont condamnés à une hostilité perpétuelle, qu'ils détestent, et ils voient s'évanouir comme une ombre le rêve de l'union, après laquelle ils soupirent et qui est le but constant de tous leurs efforts.

Jamais on n'a autant parlé de fusion que dans ces derniers temps : mais, en France, il en est de la fusion comme de toutes choses, on en a plusieurs, et elles sont contradictoires. L'autre jour il semblait que la fusion entre les deux branches de la famille des Bourbons était sur le point de se faire ; hier tous ces beaux projets s'en allaient en fumée, et l'on parlait comme d'une chose certaine d'entente et de traités d'une tout autre nature entre le rejeton du trône impérial et l'une des deux branches royales ; aujourd'hui l'on donne comme positif que tout a échoué, que tout est rompu. L'union est possible entre les partis, de la même manière que pour la nation le retour à la Monarchie est possible, c'est-à-dire comme fait éphémère et transitoire : tous ces partis sont condamnés à une perpétuelle hostilité, comme la nation est condamnée à perpétuité à la République. Les partis pourront se réunir pour conjurer un danger imminent ; mais, le péril passé, la division éclatera de nouveau, et, ce sont précisément ces discordes qui créent et font naître le péril. On ne sortira point de ce cercle vicieux.

Plus tard je vous ferai connaître, dans une lettre spéciale, la force relative des partis en France : ce serait m'écarter de mon but que de descendre aujourd'hui à ces particularités.

Tous ces bruits de fusion qui se croisent, remplissant l'air de vaines rumeurs, ont leur raison et leur cause dans la crise redoutable qui, aux termes de la Constitution, doit finir en mai 1852 par l'élection d'une

nouvelle Assemblée et d'un nouveau Président. La perspective seule de ce terme fatal a fait avancer l'heure de la crise. Les nouvelles qui arrivent des départements sont tristes et déplorables. L'industrie s'arrête, le commerce est suspendu, les transactions s'interrompent, l'argent se cache, les ateliers se ferment, les ouvriers se promènent oisifs dans les rues, et demandant un compte sévère à cette société coupable qui les a pervertis dans toutes leurs idées sans améliorer leur condition matérielle, qui leur a ravi leur Dieu et les laisse sans pain. La situation est telle, mon cher ami, que nul homme éminent ne croit possible qu'elle se prolonge jusqu'au terme constitutionnel : on ne peut pas même concevoir qu'une société industrielle et civilisée demeure une année entière dans cette transe mortelle. Bonne ou mauvaise, la solution viendra nécessairement avant la fin de cette année.

Quelle sera cette solution? c'est là ce que tout le monde se demande; mais personne ne peut répondre, personne n'a ce secret, qui demeure caché à tous et que connaît seul le Dieu qui dirige et gouverne personnellement les choses humaines. Cependant, au sein de cette affreuse obscurité, il y a çà et là quelques points lumineux. Il est sûr, par exemple, qu'au mois de juin prochain on ne pourra pas trouver dans l'Assemblée la majorité que la loi exige pour qu'on puisse décréter la révision de la Constitution. Cela supposé, la France se trouve dans cette alternative : ou prolongation de la crise jusqu'au terme constitutionnel, ce qui est la mort;

ou fin de la crise par un coup d'Etat, ce qui est peut-être aller à la mort par un autre chemin. Le coup d'Etat peut venir ou du Président, faisant appel au suffrage universel, ou de l'Assemblée déclarant, à une majorité ordinaire, qu'il y a lieu de procéder à la révision de la Constitution ; mais cette majorité ainsi réduite, il faut que le Président parvienne à l'obtenir ; le pourrait-il ? il y a de fortes raisons d'en douter. Le coup d'Etat peut enfin venir du peuple, si le suffrage universel maintient au pouvoir le Président actuel, en dépit des prescriptions formelles de la Constitution. Aucune de ces solutions ne serait qu'apparente. Dans l'hypothèse de la prolongation des pouvoirs du Président, il restera encore à savoir quelle sera la constitution de la Chambre future, de laquelle, en définitive, tout dépend. Si le suffrage universel donne une Chambre conservatrice, la France pourra traîner péniblement son existence avec un nouveau Président ou avec l'ancien ; si l'Assemblée est turbulente et factieuse, elle commencera par déposer le Président, qu'il soit ancien ou nouveau.

Il m'a semblé convenable de faire ici cette observation, parce qu'en France on pense généralement que la question principale est dans la prolongation des pouvoirs présidentiels : en quoi, selon moi, l'opinion et la France se trompent. Je ne dis pas que cette question soit indifférente ; tout au contraire, j'affirme qu'elle est importante, et j'ajoute que la prolongation des pouvoirs du Président actuel serait, pour la France et pour l'Eu-

rope un événement heureux; je dis seulement qu'il y a une autre question plus importante, celle de savoir quelle couleur politique aura l'Assemblée qui doit sortir des urnes populaires. En définitive, le Président est sujet, et l'Assemblée est souveraine : d'où il suit que le caractère de l'Assemblée importe plus que les qualités du Président.

Mon opinion particulière, s'il est possible de se former une opinion dans une confusion pareille, est que le Président, d'une manière ou d'une autre, sera réélu; mais en même temps je pense que le peuple, monstrueux composé de contradictions infinies, enverra un Président modéré à une Assemblée rouge, et une Assemblée rouge à un Président modéré. Ces contradictions absurdes ne sont pas possibles quand c'est un parti qui fait l'élection, comme il arrive dans les gouvernements constitutionnels; mais elles deviennent chose commune quand les élections sont faites par des multitudes aveugles et stupides. Aujourd'hui Napoléon est populaire en France par son nom; mais les socialistes y sont populaires aussi par leurs doctrines, par les espérances fallacieuses qu'ils inspirent, et surtout parce qu'ils ne gouvernent pas. D'où je conclus naturellement que le peuple enverra à la fois Napoléon et les socialistes, se préparant ainsi le démocratique plaisir d'assister à une déposition, ou, ce qui est la même chose, à une guerre civile suivie d'une usurpation impérialiste ou d'une absorption révolutionnaire; à moins qu'il ne se donne le spectacle d'une grande

accusation, d'un épouvantable jugement et d'une horrible exécution.

Je raisonne dans la supposition que les choses iront lentement, mais je n'oublie pas que l'imprévu, ce Dieu aveugle des peuples coupables, gouverne les affaires de la France en maître absolu; or l'imprévu peut être un cataclysme le mois prochain, la guerre civile la semaine prochaine, un soulèvement demain.

Dans ces circonstances, mon cher ami, vous manqueriez à votre devoir si vous n'appeliez pas l'attention du gouvernement espagnol sur l'impérieuse nécessité où il est de songer dès aujourd'hui aux moyens de prévenir, en ce qui le regarde, les périls que cette situation désespérée ne peut manquer de faire naître. Les eaux du déluge démocratique peuvent inonder la France au moment où on y pensera le moins et franchir les Pyrénées. La junte démocratique créée à Paris pour s'occuper des affaires de l'Espagne n'a pas aujourd'hui grande importance, mais elle peut devenir demain très-redoutable. Dans cet état de choses, le gouvernement espagnol a deux mesures à prendre immédiatement : la première est de concentrer toutes les forces disponibles de son armée dans les provinces voisines des Pyrénées; la seconde, d'intéresser à tout prix ces provinces, le plus puissant boulevard de l'indépendance nationale, à la sainte cause de l'indépendance espagnole.

Je n'entends rien aux questions économiques, je ne sais jusqu'à quel point peuvent être fondées les récla-

mations de l'industrie catalane, ni jusqu'à quel point, économiquement parlant, les provinces méridionales peuvent avoir raison; je sais seulement, comme homme d'État, que les considérations économiques ne doivent en aucun cas prévaloir sur les considérations politiques, qui sont d'un ordre plus élevé; et que les considérations politiques conseillent impérieusement aujourd'hui d'intéresser les provinces catalanes à la défense, même désespérée, du territoire espagnol.

Par la même raison, je crois très-urgent de donner une solution immédiate à la question des *fueros* des provinces basques. Mon opinion est que dans tous les cas et dans toutes les circonstances la conservation, à quelques modifications près, de ces antiques *fueros* qui forment une partie essentielle de nos gloires nationales, serait non-seulement une chose juste, mais encore une chose utile. Il ne me serait pas difficile de démontrer que toutes les raisons alléguées contre leur maintien ne sont que l'expression d'instincts niveleurs et révolutionnaires. Quoi qu'il en soit, et même en supposant comme un point hors de controverse que les *fueros* sont chose détestable, il me semble que ce serait une grande faute et une véritable bétise de les détruire ou même de les amoindrir sous la menace des circonstances où peut demain se trouver la nation, dont les provinces basques sont comme la forteresse.

II

Paris, le 15 avril 1851.

Le changement de ministère n'a amené aucun changement essentiel dans la situation des affaires publiques. Le nouveau cabinet se compose de personnages qui tous ont servi, en qualité de conseillers, le Président de la République, à l'exception de M. de Crousheilles, représentant des légitimistes modérés, qui n'avait pas encore été ministre ; et l'élément qui domine dans la combinaison actuelle est celui qui dominait dans le dernier ministère, tombé, comme vous le savez, sous le coup d'un vote mémorablement hostile de l'Assemblée nationale.

Considéré par rapport au Président, ce ministère n'est que la continuation de ceux qui l'ont précédé et dont on ne pouvait mettre en doute le dévouement à sa personne. Considéré par rapport à l'Assemblée, il laisse, comme les autres, subsister les germes de discorde que la méfiance a accumulés entre les pouvoirs publics. Considéré par rapport au pays, il représente une force de répression plus grande que les ministères précédents. Considéré, enfin, en lui-même et dans sa composition intérieure, il laisse voir au premier coup d'œil qu'il n'a pas l'homogénéité désirable et désirée de tous. Entre M. Baroche, ministre des affaires étrangères, et M. Faucher, ministre de l'in-

térieur, il existe une défiance mal dissimulée et une rivalité cachée : l'un et l'autre aspire à retenir en ses mains la direction suprême des affaires. M. Barroche fonde surtout ses prétentions sur sa familiarité avec le Président; M. Faucher, sur sa capacité bien reconnue et sur son énergie à toute épreuve. Ces divergences entre les personnages les plus importants du Cabinet neutraliseront probablement la vigueur qu'il est appelé à déployer dans les tristes et difficiles circonstances où se trouve la France.

La question suprême, aujourd'hui comme hier, est la révision de la loi fondamentale de l'Etat. Sur ce point le Président ne peut céder sans abdiquer, et il n'abdiquera jamais. En présence de l'impossibilité de réunir la majorité exigée par la Constitution pour que la révision soit légalement décrétée, il aura recours à la pression du pays pour obtenir au moins la majorité ordinaire : dans ce but, il suscitera au sein des conseils généraux des discussions, des pétitions et des résolutions. S'il obtient la majorité ordinaire, il tentera de se faire réélire, sûr que cette majorité n'annulera pas les votes qui lui seront favorables, bien qu'on dût les tenir pour nuls, aux termes de la Constitution. S'il n'obtient ni la majorité que la Constitution exige ni la majorité ordinaire, il aura probablement recours à un coup d'Etat, et ce coup d'Etat sera un appel direct au suffrage universel. Le Président, néanmoins, n'aura recours à ce remède héroïque qu'au moment suprême et à la dernière heure : son système consiste à attendre

tout du temps, persuadé comme il l'est que le temps est son vrai ministre. D'après toutes les apparences, il veut qu'une expérience souveraine décide la question de savoir si vraiment c'est le drapeau des audacieux, si, au contraire, ce n'est pas le drapeau des flegmatiques que suit la fortune? Ce dernier est le sien, il ne veut pas de l'autre.

Cependant un calme apparent et trompeur règne dans les régions politiques. Le Ministère ne rompt pas de lances avec l'Assemblée, et l'Assemblée n'insiste pas sur son ancienne prétention d'un Ministère parlementaire. Ce calme cessera dès que se fera sentir la pression du pays provoquée par le Ministère, et dès qu'on mettra à l'ordre du jour la grande question qui agite profondément la société, qui tient les esprits dans l'inquiétude et les partis en garde. Le calme ne durera que le court espace de temps qui nous sépare du mois de juin.

Malgré tout, je persiste à croire que cette question grave et redoutable n'est ni la plus grave ni la plus redoutable. Avec ou sans le Président actuel, la société est perdue si les élections amènent une Chambre rouge; avec lui, ou sans lui, la France peut goûter encore quelques jours de repos si l'urne électorale donne une Chambre modérée.

Mon cher ami, lorsqu'on se rend compte de l'état de dissolution imminente où sont en France tous les partis appelés *conservateurs*, la terreur s'empare de l'esprit le plus résolu. Une analyse rapide de la situation inté-

rieure de ces partis vous fera comprendre combien sont fondées ces profondes terreurs.

La France a besoin d'une monarchie, et on lui en offre deux afin qu'elle choisisse, mais aucune des deux ne peut revenir, et, si l'une ou l'autre revenait, elle ne pourrait durer : or qu'est-ce qu'un gouvernement qui ne peut pas durer ? Dans ses partisans, j'ai vu ce que serait la monarchie légitime : une monarchie de salons. Dans ses partisans, j'ai vu ce que serait la monarchie de la famille d'Orléans : une monarchie de quelques riches satisfaits. Dans ses partisans, j'ai vu ce que serait l'Empire : un édifice sans base qui croulerait au bout de huit jours.

Chacun de ces partis est travaillé par des divisions profondes et irremédiables. Parmi les légitimistes, les uns, tout en gardant le principe de la légitimité, acceptent tous les principes de la révolution, et trouvent ainsi le moyen d'être à la fois monarchistes et révolutionnaires ; les autres voudraient préparer une monarchie en même temps légitime et parlementaire ; d'autres, enfin, prétendent restaurer la monarchie légitime absolue. Suivant que ces opinions prévalent dans les conseils du comte de Chambord, sa politique varie, passant par toutes les nuances possibles, depuis le manifeste quasi-absolutiste de Wiesbaden jusqu'au dernier manifeste quasi-révolutionnaire adressé à M. Berryer ; quand les idées parlementaires prévalent, M. Berryer est le chef ; quand ce sont les idées quasi-absolutistes, M. de Saint-Priest est l'âme du parti ;

quand ce sont les idées révolutionnaires, la *Gazette de France* et M. de la Rochejacquelein entonnent un chant de triomphe. En attendant, le parti, considéré en général, manque de chef et d'une politique fixe et constante. Ce parti est détesté des classes moyennes, il se recrute exclusivement dans la classe aristocratique, classe déjà presque éteinte, et dans cette partie des classes populaires que n'a pas encore infestée la contagion socialiste.

Le parti orléaniste est complètement dissout. Dans les classes aisées qui le composent, les plus riches et les plus industriels commencent à se demander s'il ne serait pas plus avantageux de consolider ce qui existe que de se mettre à la merci du hasard, en courant les aventures. Le reste du parti est en dispersion; les uns se réfugient sous le drapeau légitimiste; les autres sous le drapeau des républicains modérés; quelques-uns même, craignant de tout perdre s'ils n'allaient pas au-devant des événements, ont passé dans le camp des socialistes, à qui l'avenir, suivant eux, réserve la victoire. En général, les gouvernements qui s'appuient sur les classes moyennes sont plus exposés que les autres à un abandon complet, ces classes étant incapables, par leur organisation intérieure, de tout ce qui ressemble au culte, à l'abnégation et au sacrifice.

- A ces partis joignez le parti bonapartiste, et vous aurez le tableau complet de tous ceux qui aspirent à gouverner la France, à empêcher les secousses de la grande révolution qui ébranle déjà toutes les bases sociales, et

à fixer pour toujours la roue de la fortune. Calculez vous-même si de pareils éléments de résistance offrent des motifs suffisants d'attendre l'avenir avec sécurité.

III

Paris, le 1^{er} mai 1851.

Les principaux événements qui, dans les derniers quinze jours, ont préoccupé l'attention publique, sont : d'abord, une entrevue de M. de Persigny avec le général Changarnier, sur laquelle les journaux ont donné des renseignements contradictoires; en second lieu, la formation d'un comité fusioniste, composé de quelques légitimistes modérés et de MM. Guizot et Duchâtel; l'organe de ce comité dans la presse est le journal *l'Assemblée nationale*; en troisième lieu, la pression qu'on essaye d'exercer sur l'Assemblée par les pétitions envoyées des départements pour lui demander la révision de la Constitution; en quatrième lieu, les manifestes socialistes.

Quant à l'entrevue de M. de Persigny avec le général Changarnier, c'est un fait positif : le but de M. de Persigny était de réconcilier le général avec le Président; le résultat a été de rendre la séparation plus profonde. Voilà ce que sait le public; mais ce qu'il ignore, et que je crois savoir, c'est que, après de grandes hésitations, le général a fini par mettre son épée et sa personne au service du duc de Bordeaux : ce fait a la plus grande importance à cause de la position éminente du géné

ral et aussi parce que, manifestement, des événements se préparent qui pourraient, jusqu'à un certain point, mettre dans ses mains la destinée de la France.

La formation du comité fusioniste, et les articles remarquables publiés chaque jour par son organe dans la presse, s'ils n'ont pas rendu la fusion plus réalisable, ont du moins produit une sensation profonde dans toutes les classes de la société, et ont porté les esprits à la discussion sérieuse et consciencieuse de la solution proposée.

Les manifestes socialistes publiés dans les journaux sont comme l'annonce des catastrophes qui vont fondre sur la France. Je ne veux pas dire par là que nous devons les attendre immédiatement; je crois, au contraire, que les partis se regarderont plus d'une fois avant d'en venir aux mains. Cette crainte mutuelle explique le calme, de nature peu rassurante, que l'on remarque en ce moment et qui peut se prolonger encore quelque temps.

Quant à la pression exercée sur l'Assemblée au moyen des pétitions pour la révision de la Constitution, il n'y a pas d'apparence qu'elle prenne des proportions formidables.

En attendant, cette question de la révision est plus obscure que jamais. Au moment où j'écris, le parti légitimiste ne sait s'il doit voter pour ou contre; mais, qu'il vote pour ou qu'il vote contre, la révision n'obtiendra jamais dans l'Assemblée la majorité des trois quarts des voix exigée par la loi. La question est donc toujours dans le même état et au même point. Le Pré-

sident et l'Assemblée ont à opter entre la prolongation de la crise jusqu'en 1852, époque où expirent les pouvoirs présidentiels, et un coup d'État. La catastrophe est au bout de l'une et l'autre alternative, et ni l'Assemblée, ni le Président, ni la France, ne savent comment échapper à cet affreux dilemme.

Les grandes discussions sur la révision ne commenceront, selon toute apparence, que dans les derniers jours de juin; et, probablement, jusqu'à la veille du scrutin, aucun parti ne saura comment il va voter. Personne ne peut prévoir quelles conséquences auront les concessions réciproques des partis et les décisions de l'Assemblée.

Cependant le parti orléaniste perd du terrain; le Président en perd aussi, du moins il n'en gagne pas; le parti légitimiste compense ce qu'il gagne par ce qu'il perd : d'un côté, il gagne Changarnier, ce qui est beaucoup; mais, de l'autre, il perd chaque jour davantage cette conscience assurée des véritables fins auxquelles il doit tendre et des vrais moyens à prendre pour y parvenir, sans laquelle il n'y a pour un parti ni influence ni force véritable. D'un autre côté, si le corps du parti, en proie à l'anarchie, est réduit à l'impuissance, sa tête ne semble pas en meilleur état. Cette tête tourne à tous les vents : aujourd'hui arrivent des instructions favorables à la révision; demain il en vient de contraires; aujourd'hui l'on recommande de continuer provisoirement le provisoire; demain, de marcher vers le définitif; et l'on s'expose ainsi à avoir contre soi et le définitif et le provisoire.

Le parti révolutionnaire ignore aussi ce qu'il fera, et jusqu'à un certain point ce qu'il veut; mais il a l'instinct, et il ne se trompe pas, que tous les autres partis travaillent pour lui, et que la force irrésistible des choses amène le pouvoir en ses mains.

Tel est, mon cher ami, le fidèle et triste tableau des affaires françaises. Toutes les hautes intelligences de ce pays ont fini par abdiquer, se reconnaissant incapables de trouver un remède quelconque à la maladie sans nom qui travaille la France, et qui l'attaque à la fois dans toutes les sources de sa vie.

IV

Paris, le 7 mai 1851.

Les grands événements approchent, et l'heure va sonner où la destinée de cette société se décidera. Une très-grave nouvelle, que tout le monde pourra savoir demain, mais que nul ne sait aujourd'hui que le gouvernement, une autre personne et moi, m'engage à ne pas attendre pour vous écrire le jour ordinaire.

Le comte de Chambord et le duc de Nemours ont eu une entrevue, dont ils sont sortis tous deux extrêmement satisfaits.

Le gouvernement français alarmé a demandé une conférence à la personne qui a reçu communication de cet événement, et cette personne l'a acceptée pour dimanche prochain. Il est possible, et même probable,

qu'il s'agit, de la part du gouvernement français, d'une transaction, mais je crois toute transaction irréalisable.

Cependant une autre fusion se prépare; elle consisterait dans une alliance des orléanistes et des légitimistes au sein de l'Assemblée contre les vues du Président. Le général Changarnier est le centre d'union de ces grands partis de l'Assemblée.

De son côté, le Président est résolu à ne pas abandonner le pouvoir; et, pour moi, il est hors de doute qu'il aura recours à un coup d'État pour le conserver, s'il voit que ni l'Assemblée nationale ni le peuple ne sont disposés à frapper le coup pour leur propre compte.

La grande discussion commencera vers la mi-juin; la pression départementale a commencé. L'inutilité de ces efforts sera démontrée au mois d'août. A cette époque, je ne serais pas étonné de voir le Président se retrancher à Vincennes, Changarnier nommé général de l'Assemblée, et une bataille trancher la question dans les rues de la capitale. Le vainqueur, quel qu'il soit, sera probablement, pour le moment du moins, maître des Français.

V

Paris, 15 mai 1851.

Tout ce que je vous ai dit sur les affaires de France vous aura fait voir quel caractère de jour en jour plus

sombre présente la crise où se trouve cette noble et malheureuse nation. Non-seulement les partis dissous et dispersés confessent eux-mêmes publiquement leur impuissance, mais les fractions dans lesquelles ils se subdivisent tendent à se subdiviser encore, au point d'offrir le spectacle de discordes qui deviennent inextinguibles et de haines qui deviennent incurables. Je citerai, par exemple, le parti orléaniste, lequel s'est divisé en trois fractions : l'une accepte la République comme le moindre des maux dont on est menacé; l'autre embrasse la révolution comme la meilleure des solutions, tandis que la troisième persévère dans ses efforts pour amener une restauration de la malheureuse famille d'Orléans. Comme si ce fractionnement ne suffisait pas, la famille même qui représentait l'unité du parti quand elle avait un chef commun, qui était son centre, s'est partagée aussi, après la mort de Louis-Philippe, en deux partis contraires : d'un côté, le duc de Nemours est légitimiste; de l'autre, les ducs d'Aumale et de Joinville se montrent aujourd'hui, à ce qu'il paraît, aussi résolus qu'hier à soutenir les droits du comte de Paris au trône de France.

Les discordes de cette auguste famille rendent stériles pour le moment les tentatives de fusion faites par quelques hommes politiques, et même celle qu'a risquée le duc de Nemours, comme je vous l'ai dit dans ma lettre extraordinaire du 7.

Tous les autres partis militants sont à l'image et à la ressemblance du parti orléaniste : on ne peut atten-

dre d'aucun d'eux ni un effort décisif ni une initiative vigoureuse : et pourtant ce n'est que par quelque effort énergique, quelque puissante initiative, que la France pourrait être retirée de la situation déplorable où ils ont tous contribué à la précipiter. Je crois néanmoins qu'en considérant avec une froide impartialité l'aspect des choses publiques il n'est pas impossible de calculer ce qui doit arriver, non-seulement dans un prochain avenir, mais encore dans un avenir plus éloigné.

La question de la révision, à laquelle tous attachent tant d'importance, n'en a pas réellement. Ce qui importe vraiment, c'est de savoir et de montrer dans quel sens la Constitution doit être réformée. Par révision, le Président entend la prolongation du pouvoir présidentiel; les légitimistes entendent la proclamation de la monarchie légitime; M. Thiers, qui parlera probablement en faveur de la République, la représentant comme la seule chose possible, voudra que la révision aboutisse à la suppression de la présidence et à la création d'un président du conseil que nommerait l'Assemblée et à qui ses fonctions ne donneraient qu'un titre amovible : quant à la Montagne, la révision sera pour elle l'institution d'un ministère du progrès, la suppression de la présidence, la consécration du droit au travail et de l'impôt progressif.

De tout cela il résulte, d'un côté, que la question abstraite de la révision sera résolue affirmativement par une grande majorité, bien qu'on ne puisse pas

espérer de voir cette majorité atteindre le chiffre voulu par la Constitution pour que la révision puisse avoir lieu légalement, et d'un autre côté que nulle forme convenue de révision ne réunira dans l'Assemblée de majorité d'aucune espèce. La réforme concrète de la Constitution ne pouvant se réaliser faute d'une majorité quelconque, ni la question abstraite se décider faute d'une majorité suffisante, il s'ensuivra qu'après comme avant la discussion il n'y aura ni révision concrète ni révision abstraite.

L'erreur des partis est de croire que cette Constitution peut mourir dans les formes ordinaires et par les voies légales. Elle mourra par la violence, ou elle vivra éternellement : et, comme il est hors de tout doute qu'elle ne peut pas vivre éternellement, il est clair qu'elle doit mourir de mort violente. La vraie question est uniquement de savoir comment, de quelle main et à quel moment elle recevra le coup mortel ?

A quel moment ? dans trois mois ou dans un an. De quelle main ? de la main du général Changarnier ou de la main des socialistes. Comment ? par une insurrection populaire ou par la dictature. Soyez persuadé que, dans l'état actuel de la France, ce sont là les seules vraies questions, et qu'elles ne peuvent être posées que de cette manière.

En supposant que ce soit dans trois mois, la question se terminera par la main de Changarnier et par la dictature. Ce sera dans trois mois si, comme je le crois, le Président tente un coup d'État. Dans cette

hypothèse, vous pouvez tenir pour certain que le Président sera vaincu, et vaincu par le général Changarnier, nommé généralissime de l'Assemblée. Une fois le Président vaincu par Changarnier, celui-ci sera bientôt maître absolu de la France. L'époque fatale ne viendra que dans un an si le Président se résigne à ce qu'il n'y ait pas de révision, et à laisser courir les délais légaux. Dans cette hypothèse, tenez pour certain qu'il y aura en 1852 une insurrection socialiste ; que l'Assemblée sera socialiste, et que la Constitution de la France sera socialiste. Cela supposé, il importe peu de savoir si le Président sera ou ne sera pas réélu ; dans aucun cas il ne sera Président. S'il n'obtient point les suffrages du peuple, il cesse de l'être ; et, s'il les obtient, ce n'est pas seulement la présidence qu'il perdra, il sera décapité.

Reste à résoudre la question de savoir lequel de ces deux termes, trois mois ou un an, est le plus probable. J'incline à croire que c'est le premier. Dans ce cas, je crois que la question se videra, comme je l'ai dit, entre le Président de la République et le général Changarnier, sans aucune intervention du peuple. Le peuple n'est pas préparé à élever son propre étendard dans un si bref délai, et il ne saurait encore pour qui prendre parti.

J'aurai soin de vous tenir au courant des divers aspects que va prendre cette grande question.

VI

Paris, le 1^{er} juin 1851.

La proposition pour la révision de la Constitution a été présentée hier à l'Assemblée par le duc de Broglie, président de la réunion qui tient ses séances rue des Pyramides, et qui appuie les droits et les prétentions du Président. Cette proposition est signée par deux cent trente-trois membres; ses auteurs cherchent dans la révision l'unique moyen de proroger l'autorité du chef actuel de la République française. Vous en connaissez le texte par les journaux : je vais essayer de montrer quelle en est l'importance et la signification.

Un des symptômes les plus alarmants de l'état où se trouve aujourd'hui cette noble, franche et chevaleresque nation française, est le soin que mettent tous les partis à dissimuler leurs desseins, sans pouvoir y parvenir; les voiles dont ils les couvrent sont toujours transparents.

Le but des signataires de la proposition est uniquement la prorogation des pouvoirs présidentiels; mais, n'osant pas déclarer leur dessein et ne voulant pas cependant demander la révision totale, à laquelle les circonstances ont donné un sens monarchique et légitimiste, ils ont adopté une formule vague qui puisse être facilement acceptée de tous. Entre tous les partis, c'est celui qui ajuste le mieux les moyens avec la fin :

il est en effet certain que la révision de la loi fondamentale ne peut avoir d'autre résultat, si elle a lieu, que de prolonger les pouvoirs du Président.

En dehors du parti bonapartiste, le parti révolutionnaire est le seul qui soit conséquent avec lui-même quand il s'oppose systématiquement à toute espèce de révision, dans la conviction où il est que, les circonstances actuelles étant données, aucune espèce de révision ne peut se faire qu'au détriment de la République. Quant au parti légitimiste et orléaniste, ou, ce qui est la même chose, quant au parti monarchique sous ses formes diverses, il est frappé d'un incurable aveuglement, signe certain de son inévitable ruine.

Orléanistes et légitimistes savent fort bien que la révision, quelle qu'elle soit, doit leur être contraire; et cependant les uns et les autres, poussés par une force supérieure qui les entraîne et les étourdit, sont résolus à voter la révision, dont l'inévitable résultat sera la ruine de leurs espérances. Si ces partis n'avaient pas déjà perdu le droit d'être appelés raisonnables, ils auraient fait deux choses : en premier lieu, ils se seraient unis pour maintenir dans son intégrité la Constitution, qui les débarrasse du Président actuel; en second lieu, ils se seraient mis d'accord pour l'élection du futur Président. Quelques personnages notables, anciens serviteurs de la dynastie d'Orléans, sentant vaguement l'impérieuse nécessité de l'union, l'ont proclamée, depuis quelque temps, dans un journal accrédité qu'ils rédigent et patronnent. Mais cette tentative, malgré tous leurs ef-

forts, n'aboutira pas, parce que, dès le principe, ils se sont trompés de voie : leur projet de fusion consiste à grouper tous les rejetons de l'arbre royal autour de son tronc, comme s'ils pouvaient à volonté réunir des choses qui ont été séparées et dispersées par le vent des révolutions. Les partis légitimiste et orléaniste peuvent se mettre d'accord sur tout, excepté sur un roi : le roi, voilà précisément ce qui les divise, loin de les unir. Il est donc évident qu'ils auraient dû chercher l'union sur un autre terrain, et le seul où ils l'eussent trouvée est le terrain de la Présidence future. Heureusement pour eux, il y a une personne qui mérite et qui a leur confiance : c'est le général Changarnier. Bien qu'en dernière analyse il soit légitimiste, il ne l'est cependant pas assez pour ne point cesser de l'être quand il faudra faire aux orléanistes leur part des profits de la victoire.

Mais le général Changarnier eût été un détour, et les détours, la chose du monde la plus nécessaire en certains temps, sont aussi la chose du monde à laquelle savent le moins se résigner les partis qui vivent d'espérances et d'illusions.

Les partis monarchiques s'abusent au point de croire que la Monarchie peut être rétablie, dans les circonstances présentes, par le vote national : erreur profonde, illusion fatale, qu'ils déploreront amèrement. Jamais la France, à moins qu'elle ne soit inondée de sang, ne fera une restauration : il faut qu'elle passe par le socialisme pour revenir à la Monarchie. Mais, si

la Monarchie ne peut sortir naturellement et spontanément de la République, l'histoire atteste que d'une république quelconque peut toujours sortir et sort toujours une dictature plus ou moins éphémère, plus ou moins consistante; or, dans une république, tout est sous le joug du dictateur; la vraie question, pour les partis monarchiques, est, donc de trouver le moyen de mettre le dictateur sous leur joug; en d'autres termes, la question pour eux est d'avoir un dictateur qui leur appartienne, c'est-à-dire de choisir le Président. Cette difficulté enlevée, ce grand accord réalisé, la Monarchie, qui ne peut venir du vote de l'Assemblée, pourrait venir de la volonté du dictateur; il ne lui serait pas plus difficile, pendant sa dictature, de proclamer la Monarchie que toute autre chose.

Je n'ignore pas combien il est difficile de trouver une personne d'un assez grand désintéressement pour se résigner à remettre en des mains étrangères le pouvoir qu'elle tient dans les siennes; mais, outre que c'est une insigne folie que de prétendre gagner à ce jeu sans courir de risques, il est évident que les partis monarchiques pourraient au moins, dans ce cas, se servir de la main de fer du dictateur pour faire disparaître certaines institutions qui présenteront toujours à la Monarchie un obstacle invincible.

J'ai toujours cru et je crois encore que la Monarchie, sans cesse obligée de transiger pour vivre, est beaucoup moins en état que la République pour délivrer la société de certains éléments subversifs et de certaines institu-

tions révolutionnaires. La Monarchie n'aurait pas pu livrer et gagner la bataille que le dictateur de la République a gagnée en juin dans les rues de Paris. La Monarchie, avec tous ses instincts religieux et conservateurs, n'a pas pu donner la liberté d'enseignement, que la République a donnée dans ces derniers temps; et je suis persuadé que, si l'on voit jamais, en France, un pouvoir assez fort pour en finir avec la presse, qui pervertit tout; avec la garde nationale, qui bouleverse tout; avec le jury, qui profane la justice; ce pouvoir ne sera pas le pouvoir royal, mais le pouvoir républicain.

Il n'y aurait pas eu grand mal, au contraire il y aurait eu grand bien à voter pour la conservation de la République jusqu'au jour où, la révolution frappée dans ses grandes et funestes institutions, il ne serait resté d'elle que la République. Quand les républiques en sont là, un souffle les renverse.

Le général Changarnier, plus intéressé que personne en cette affaire, s'est opposé de toutes ses forces à ce que le parti légitimiste votât la révision : néanmoins le parti, subjugué par l'éloquence de M. Berryer et par la grande autorité de M. de Falloux, s'est compromis ces jours derniers jusqu'à s'engager dans le sens contraire à celui du général. Au sein de la réunion tenue pour décider la question, on a parlé de proclamer la Monarchie en pleine Assemblée, de lever son étendard sans tache, et de faire reculer la République par une discussion pleine de magnificences. Si ce plan était suivi, la Monarchie serait infailliblement enterrée

dans le Parlement même choisi pour théâtre de sa victoire. Heureusement pour les partis monarchiques, il paraît que leurs chefs commencent à reculer, et qu'ils ont abandonné cette résolution, aussi téméraire qu'héroïque. Suivant toutes les apparences, la voix éloquente de M. Berryer ne s'élèvera pas pour susciter des tempêtes, pour engager des batailles.

De toutes manières, la situation aujourd'hui a changé d'aspect; elle est devenue très-favorable au Président. La révision, que ses ennemis provoquent, n'aura d'autre résultat, si elle en a un, que celui d'assurer la prorogation des pouvoirs présidentiels. Les pétitions dans ce sens commencent à être nombreuses, et leur pression pourrait devenir irrésistible. Cette conviction pénètre dans tous les esprits; aussi l'opinion générale est-elle que tout finira par la prorogation, réalisée d'une manière ou d'une autre.

Sans méconnaître tout ce que le Président a gagné par les fautes de ses ennemis, je crois que les difficultés qu'il a encore à surmonter sont à peu près invincibles. Pour que la prorogation eût lieu, il faudrait : que la pression par les pétitions augmentât beaucoup, et elle peut ne pas augmenter; que l'Assemblée actuelle se reconnût vaincue et voulût bien se dissoudre pour laisser la place libre à une Constituante, mais l'Assemblée n'entend pas se dissoudre, et elle ne se croit pas vaincue; que la Constituante, en cas de dissolution de l'Assemblée, ne fût composée, en majorité, ni de conservateurs ni de rouges, chose souverainement difficile,

puisqu'en France on ne trouve guère que des rouges et des conservateurs; et enfin que, dans l'hypothèse où les élections auraient lieu et donneraient une majorité bonapartiste, une insurrection ne vînt pas faire avorter toutes les combinaisons politiques et mettre tous les éléments sociaux dans le trouble et la confusion, ou que, si l'insurrection éclatait, elle fût vaincue.

Vous comprendrez facilement, d'après tout cela, combien la situation est encore obscure, quoique ces jours derniers elle ait commencé à s'éclaircir : l'imprévu est encore le dictateur de la France, et l'on sait combien sa dictature est toujours aveugle et irrésistible.

Le Président est parti hier pour aller à Dijon inaugurer le chemin de fer. On croit qu'à l'occasion de cette inauguration solennelle il prononcera un discours, et que ce discours laissera entrevoir quelque chose du secret, jusqu'à présent impénétrable, de ses intentions et de ses desseins. Les uns disent qu'il se prononcera contre la loi du 31 mai, qui met de prudentes et sages limites au suffrage universel; d'autres tiennent au contraire pour certain qu'il veut se déclarer partisan de cette loi et donner ce gage aux partis conservateurs. Quel que soit le sens dans lequel le Président parlera, son discours sera un événement de la plus haute importance dans les circonstances actuelles.

Laissant la France, je vous dirai quelques mots, en finissant cette lettre, sur l'état de l'Europe. On peut résumer ainsi ce que nous en savons maintenant : les

affaires de l'Allemagne s'améliorent progressivement, et les nouvelles d'Italie ne peuvent être pires. La situation de Rome est lamentable : une révolution de la pire espèce y est inévitable le jour où les armées étrangères abandonneront la garde de cette ville. Le Piémont continue à glisser, avec une effrayante rapidité, sur la pente démocratique qui mène aux abîmes. Du fond de son exil, Mazzini exerce sur le Piémont et sur Rome la même dictature morale que dans les temps néfastes de la République romaine : il est le digne pontife de ces malheureux peuples. Si l'on ajoute à cela la propagande protestante qui s'étend dans ces contrées, il n'est pas difficile de prévoir quelle explosion aurait lieu dans toute l'Italie le jour où une nouvelle révolution, à Paris, viendrait mettre le feu à toutes ces matières inflammables.

Quant à l'Allemagne, ce qui résulte de plus clair de la conférence de l'empereur de Russie avec le roi de Prusse à Varsovie, et de celle qu'il a dû avoir avec l'empereur d'Autriche à Olmütz, c'est qu'il y a, d'un côté, alliance de la Russie avec la Prusse, et, de l'autre, alliance de la Russie avec l'Autriche, sans qu'il y ait pour cela alliance entre les trois, vu l'antagonisme d'intérêt et l'incompatibilité d'humeur qui empêchent l'union sincère et durable des deux grandes puissances germaniques. Néanmoins le danger est si grand et l'action de la Russie si puissante, que, dans le cas suprême d'une nouvelle révolution, il est évident pour tout homme d'État que les trois puissances du Nord agi-

raient de concert : la Russie serait entre elles le lien, la directrice et le guide.

Je continuerai à suivre le cours des grands événements qui se préparent de tous côtés, afin de vous en montrer le détail et la suite au point de vue qui peut intéresser l'étude consciencieuse que vous en faites.

VII

Paris, le 4 juin 1851.

Le ministère a été vivement interpellé hier au sujet des bruits qui ont couru dernièrement, et qui attribuent au Président de la République des paroles très-menaçantes et blessantes pour l'Assemblée, dans son discours d'inauguration du chemin de fer de Dijon. De l'interpellation et de la réponse du ministère, il résulte clairement, ce que personne n'ignore, et ce qu'affirment tous ceux qui ont assisté à la cérémonie, que les paroles offensantes pour l'Assemblée ont positivement été prononcées par le Président dans les termes que rapportent les journaux; il en résulte, en second lieu, que, ces paroles, le gouvernement ne les accepte pas comme siennes, et qu'elles ont été supprimées par son ordre dans le discours publié au *Moniteur*. Le ministre de l'intérieur s'est contenté de déclarer que le gouvernement ne reconnaît d'autre discours que celui dont le journal officiel a donné le texte, et il a gardé un silence absolu sur le contenu réel du discours pro-

noncé. Cela suffit bien pour convaincre, même les plus incrédules, que les paroles attribuées au Président sont réellement ses paroles. Le ministre repoussant toute discussion qui n'aurait pas pour objet le discours publié officiellement, l'interpellation tomba d'elle-même.

Le vrai, le puissant intérêt de la séance d'hier est exclusivement dans le discours qu'a prononcé le général Changarnier sur un autre sujet, mais en le remplissant d'allusions aux circonstances actuelles. Ce discours a été inspiré par la haine personnelle et invincible dont le général est possédé contre le Président de la République : sa parole a été sèche, son geste provoquant, son œil irrité, ses phrases laconiques et impérieuses ; sa voix était la voix du commandement, et son geste le geste de la menace. Il a parlé de prétoriens débauchés, de césarisme impudent, d'aspirations ambitieuses ; et il a terminé en affirmant que toutes ces ambitions n'étaient qu'impuissance. Ses dernières paroles ont été celles d'un protecteur. « L'Assemblée, a-t-il dit, peut être tranquille. Mandataires du peuple ! délibérez en paix ; votre paix ne sera pas troublée. » La voix du protecteur a été couverte d'applaudissements : la droite a applaudi, la gauche a applaudi, la montagne a applaudi ; tous ont applaudi avec fracas. Dans le général Changarnier, l'Assemblée a reconnu l'homme qu'elle attendait.

Ainsi, à chaque pas qu'elle fait, la question devient plus effrayante. Ses termes se simplifient rapidement, au point qu'il n'y a plus de choix possible qu'entre deux

dictatures. C'est ainsi, vous vous le rappelez, que je l'ai posée, dès le principe, et c'est ainsi que maintenant elle se pose d'elle-même. Déjà la paix est devenue tout à fait impossible. L'un des deux grands pouvoirs constitutionnels doit forcément disparaître : celui qui restera exercera la dictature et sera maître de la France.

VIII

Paris, le 16 juin 1851.

Les affaires sont dans le même état que lorsque je vous ai écrit mes deux dernières lettres. La commission chargée de faire un rapport sur la révision est la vivante image de l'Assemblée qui doit la discuter et la voter : une minorité décidée, une majorité hésitante ; tels sont les éléments qui la composent. Ce qui résulte jusqu'à présent de ses délibérations, c'est que la République, devenue le refuge de tous les intérêts et de toutes les opinions, est la chose qui divise le moins cette nation malheureuse. Le parti légitimiste, qui s'était proposé au commencement d'arborer dans cette discussion la bannière de la Monarchie, recule épouvanté de son impuissance et de son isolement. M. Odilon Barrot, représentant d'une des fractions orléanistes et membre de la commission, a déclaré formellement, réserve faite de ses principes, que la République est seule possible aujourd'hui. M. de Montalembert, qui est catholique et monarchique, a fait une déclaration semblable. La per-

pétuité de la République est proclamée par ses adversaires eux-mêmes. C'est la confirmation de ce que je vous ai dit dans plusieurs de mes lettres ; la Monarchie ne peut être restaurée en ce moment ; et, si elle l'était, elle ne serait autre chose qu'une phase de la République. Pour que la Monarchie soit possible, il faut que le socialisme vienne, ou qu'un dictateur se présente et la décrète avec son épée ; dans cette dernière hypothèse, ce ne serait encore évidemment qu'une restauration éphémère ; il ne peut y avoir de restauration de la Monarchie stable et durable que dans la première hypothèse, c'est-à-dire après le triomphe et le règne du socialisme.

L'état de la France fait à l'Europe la situation que voici : si la République se consolide ici, la République tôt ou tard, deviendra la loi des nations : jamais une institution ne s'est consolidée en France sans que de nationale elle n'ait fini par devenir européenne. Si le socialisme rend possible une restauration, ce ne sera très-probablement qu'après une subversion totale du continent européen ; de sorte que l'Europe va par tous les chemins à une catastrophe. L'éventualité la moins redoutable serait celle d'une dictature qui rétablirait la Monarchie. Par là seulement l'Europe pourrait conserver ses institutions, sans passer d'abord par la République et ensuite par le socialisme. Mais cette éventualité offre à son tour de très-graves inconvénients : en premier lieu, la Monarchie ainsi restaurée ne le serait pas définitivement ; en second lieu,

où trouver un dictateur qui la restaure de cette manière.

En France, il n'y a que trois dictateurs possibles : Louis-Napoléon, le général Cavaignac et le général Changarnier. Louis-Napoléon, dictateur, ne rétablirait pas la Monarchie, mais l'Empire, chose très-différente ; la Monarchie est la révolution vaincue, l'Empire n'a été et ne sera jamais que la révolution couronnée. Le général Cavaignac n'userait de la dictature que pour maintenir la République contre les monarchiques et les impériaux. Le général Changarnier est donc le seul qui, ne pouvant aspirer à l'Empire et n'aimant pas la République, puisse mettre son épée au service d'un roi. Je ne sais jusqu'à quel point ce général sera le candidat des partis monarchiques en France ; mais je sais qu'il devrait être le candidat des monarchies européennes.

Du reste, l'avenir est chaque jour plus effrayant et plus sombre. La révision ne réunira pas une majorité suffisante, surtout depuis le discours de Dijon, qui a aliéné au Président beaucoup de volontés dans l'Assemblée. D'un autre côté, la France se déclare pour la révision et accable l'Assemblée de pétitions. Ce discours de Dijon, qui a produit un si mauvais effet dans l'Assemblée, est pour le peuple un titre et une raison de plus de prolonger les pouvoirs du Président. Reste à savoir qui triomphera, de l'Assemblée ou du peuple. La question n'est pas absurde : si, d'un côté, il semble impossible qu'un peuple soit vaincu par l'Assemblée ; de l'autre, il ne faut pas oublier que le peuple est dis-

persé et l'Assemblée réunie ; que le peuple est, dans les départements, accoutumé au joug, et l'Assemblée, à Paris, habituée à faire la loi. Il ne faut pas oublier non plus que les républicains de toutes couleurs sont opposés à la prorogation ; et que ce sont gens fort experts en fait de coups de main et d'agitations populaires. En somme, tout est problématique dans les affaires de la France ; ni les hommes ni les partis ne savent où ils vont, mais tous ont la conscience que le chemin qu'ils suivent ne mène pas au salut.

La discussion sur la révision ne commencera probablement qu'à la mi-juillet.

IX

Paris, le 1^{er} juillet 1851.

Depuis ma précédente lettre, il n'y a pas eu de changement notable dans les affaires de cette République. Mais, si la situation n'a pas changé, elle s'est, du moins, quelque peu éclaircie. Il y a quinze jours, le naufrage des projets de révision n'était que probable, aujourd'hui il est certain. M. de Tocqueville, chargé de rédiger le rapport de la commission, est un révisionniste de si singulière espèce, qu'il satisfait à la fois les ennemis les plus ardents de toute révision et les partisans plus ou moins décidés de toutes les révisions possibles. La révision n'aura donc dans l'Assemblée qu'une faible ma-

majorité, laquelle ne sera qu'une majorité insignifiante comparée à la majorité qu'exige la Constitution dans cette grave affaire.

Quant à la pression des provinces par les pétitions; sans cesser d'être grande, — et elle l'est en effet, — elle est bien loin encore de ce qu'elle devrait être pour être quelque chose, c'est-à-dire irrésistible. Les amis du Président ont la confiance qu'elle atteindra ces gigantesques proportions qui ôtent jusqu'au désir de résister au torrent qui entraîne tout. Mon opinion particulière est que la révision est vraiment populaire; mais les circonstances ne sont pas telles, qu'un grand enthousiasme soit possible. Cet enthousiasme, qui entraîne et subjugue tout, est chose rare à toutes les époques, même dans les multitudes, matière disposée de soi à la fermentation; mais il l'est beaucoup plus encore en un temps comme celui-ci, où les peuples n'ont foi ni dans les hommes, ni dans les institutions, ni dans les idées, ni dans les gouvernants, ni en eux-mêmes. Ces considérations me portent à penser que la pression ne sera pas suffisante pour vaincre la mauvaise volonté et la visible répugnance de l'Assemblée pour tout ce qui tend à prolonger dans les mains du Président actuel les pouvoirs présidentiels.

En attendant, si l'exemple que donne le gouvernement de la République, en excitant des effervescences populaires, est stérile pour le moment, il sera très-funeste dans l'avenir. Le droit de pétition est individuel de sa nature; ce qui le caractérise, c'est qu'il n'est

autre chose qu'un droit que le fort accorde contre lui-même au faible, le souverain au sujet. Renfermé dans ces limites, le droit de pétition est réclamé par la justice universelle et admis par toutes les nations. Il n'est républicain si démocratique ni monarchique si absolue qui ne l'ait reconnu à l'individu comme un droit vraiment saint et vraiment imprescriptible. Mais, quand ce droit est exercé en faveur du souverain au lieu de l'être en faveur du sujet, en faveur du fort au lieu de l'être en faveur du faible, il change de nature et constitue une véritable tyrannie; il y a même alors contradiction dans les termes, car il est évident que, lorsque le fort et le souverain demandent, leur demande n'est pas une demande, mais un commandement. La nation étant constituée en République démocratique, toutes les fois que le peuple élève sa voix, il impose sa volonté, soit qu'il commande, soit qu'il demande; avec cette différence, néanmoins, que, quand il commande, il impose sa volonté dans les termes indiqués par la loi, tandis que, quand il demande, il l'impose d'une manière anarchique et subversive. Dans l'hypothèse d'une république démocratique, le droit de pétition dans le peuple, c'est-à-dire dans le souverain, n'est que le droit d'insurrection permanente. Vous comprenez quelle est la force destructive de ce principe quand il passe, comme une arme funeste des mains des gouvernements aux mains des partis et des mains des partis à celles des factions.

Quoi qu'il en soit, je crois que, cette fois, l'agitation

populaire ne sera pas assez puissante pour subjuguier l'Assemblée. Il me paraît très-probable, d'un autre côté, que le Président ne se jettera pas, en ce moment, dans les hasards d'un coup d'État; non que je ne lui croie assez de hardiesse et de résolution pour le faire, mais je regarde comme certain qu'il ne le fera pas tant qu'il conservera l'espérance d'un coup d'État frappé au dernier moment par le peuple. Si mes informations sont exactes, le Président, après le rejet de la révision, se propose d'attendre la terrible échéance de 1852, assuré qu'il est d'être réélu par la France, malgré l'Assemblée et en dépit de tous ses efforts. Pour ma part, je crois cette réélection assurée, si les choses peuvent aller pacifiquement jusqu'à cette époque. Mais sa réélection ne sera pas la fin, elle sera le commencement de la crise, dont la solution définitive dépendra, d'un côté, de la vigueur que déploiera l'Assemblée actuelle, à qui appartient le droit de prononcer sur la validité de l'élection; et, d'un autre côté, du parti qui prévaudra dans la future Assemblée, dont l'élection doit suivre de quelques jours celle du Président. Il pourrait arriver, en effet, ou que l'Assemblée actuelle annulât les votes donnés à Louis Bonaparte comme inconstitutionnels, ou que, si elle ne les annulait pas, l'Assemblée future se trouvât en majorité composée de socialistes et cassât violemment cette élection, comme violant la constitution, malgré la décision contraire de l'Assemblée actuelle.

Ainsi la France, qui a un besoin impérieux d'une solu-

tion, et qui craint la solution dont elle a besoin, remet à des temps plus propices toutes les solutions, se figurant qu'il suffit d'ajourner les questions pour les résoudre. L'ajournement, néanmoins, ne peut être indéfini, et plus il sera long, plus il sera funeste. Si les choses avaient été conduites de manière que la question pût être décidée dans le cours de l'automne prochain, elle eût été posée entre Louis Bonaparte et le général Changarnier, et, que l'un ou l'autre l'eût emporté, elle était résolue par la dictature d'un homme, ce qui, dans les circonstances où se trouve la France, est la moins funeste des éventualités et la plus acceptable des solutions. Ajournée à 1852, la question ne se posera plus entre le Président et le général Changarnier, mais entre la dictature présidentielle et la dictature révolutionnaire : perspective douloureuse et redoutable, d'où l'œil se détourne avec horreur et le cœur avec épouvante.

Le Président de la République est parti pour inaugurer le chemin de fer de Tours à Poitiers. Il doit, selon l'usage, y prononcer un discours. Comme jusqu'à présent les discours du Président ont toujours eu un caractère politique, les partis attendent celui-ci avec impatience. Je crois pouvoir vous assurer que le discours de Poitiers ne ressemblera pas à celui de Dijon; il sera modéré et convenable dans le fond et dans la forme.

X

Paris, le 15 juillet 1851.

Les graves événements des quinze derniers jours me forceront à être aujourd'hui un peu plus long que de coutume.

Le premier en date, sinon en importance, est la série de voyages du Président; vous en connaissez l'itinéraire par les journaux. A Poitiers, il a été reçu avec des preuves évidentes de froideur; à Beauvais, avec des marques non équivoques de sympathie. Les discours prononcés dans ces deux villes par Louis-Napoléon, pleins de mesure et de discrétion dans la forme, n'en ont pas moins été au fond de vrais programmes de sa candidature. Le Président semble hésiter sur le chemin à suivre; mais on chercherait vainement, dans ses paroles ou dans ses actes, la moindre trace d'hésitation, le plus léger symptôme d'incertitude quant au terme de son voyage. Lorsqu'il dénonce l'Assemblée à la France, lorsqu'il livre à l'exécration publique les intrigues des partis monarchiques, il ne le fait que parce qu'il croit par là se rendre populaire au sein des multitudes. Quand, par un retour subit, il flatte l'Assemblée et rappelle les grands faits de la Monarchie, c'est qu'il espère se concilier ainsi les hommes et les partis qui lui sont hostiles. Par quelque côté, en quelque occasion que vous regardiez le Président, vous

remarquerez toujours en lui la même hésitation quant aux moyens et la même décision quant au but. C'est là le trait caractéristique de sa physionomie, le trait qui, si l'on peut s'exprimer ainsi, individualise son caractère.

Le second événement important de ces jours derniers, c'est la visite faite par MM. Berryer, Saint-Priest et Benoît d'Azy à la veuve et aux fils du dernier roi des Français. Personne autre que les interlocuteurs ne sait positivement ce qui s'y est passé; néanmoins je puis, dès maintenant, vous assurer trois choses : la première, que ces messieurs ne sont pas allés à Claremont sans négociations préalables; la seconde, que l'objet de cette visite a été exclusivement politique; la troisième, que, de part et d'autres, il y a eu de grandes démonstrations de bonne volonté, sans qu'on puisse attendre de cette bonne volonté mutuelle un résultat complet et définitif.

Le troisième événement est la présentation, au nom des Commissions respectives, du rapport de M. de Tocqueville sur la révision de la Constitution et du rapport de M. de Melun sur les pétitions relatives à cette question. L'un et l'autre sont hostiles au Président : celui qui est relatif aux pétitions met une insistance toute particulière à signaler les manœuvres blâmables des autorités; dans celui qui a pour objet la révision de la Constitution, on déclare que, si le vote de l'Assemblée est contraire à la révision, toute tentative pour faire prévaloir la réélection du Président par le

peuple sera considérée comme attentatoire à l'ordre, comme subversive de l'ordre. Une grave résolution du conseil d'État sur la même matière est venue coïncider avec ces deux rapports. Ce conseil, occupé de la rédaction d'une loi sur la responsabilité de tous les agents de l'autorité publique, a déclaré que l'un des cas où le Président encourrait la responsabilité serait celui où il tenterait de se mettre au-dessus de l'article de la Constitution qui interdit sa réélection immédiate.

Si, après avoir considéré chacun de ces divers événements isolément, on les rapproche pour les examiner dans leur ensemble, ils fournissent matière à de graves et désolantes réflexions. On y trouve la preuve que, dans ce pays, rien n'égale l'obstination des hommes et des partis ; rien, si ce n'est leur impuissance radicale. Le Président est fermement résolu à se maintenir au pouvoir ; mais il ne sait comment faire pour s'y maintenir. Le parti légitimiste est fermement résolu à rétablir la vraie Monarchie ; mais il ne sait comment faire pour accomplir cette restauration. Le parti orléaniste veut ce qu'il a toujours voulu, une Monarchie entourée d'institutions républicaines ; mais il ne sait comment faire pour éviter de tomber ou dans la vraie République, pour peu qu'il penche à gauche, ou dans la vraie Monarchie, pour peu qu'il penche à droite. La majorité de la Commission chargée d'examiner la proposition relative à la révision ne veut pas de la révision, et elle la propose ; elle la propose, et elle sait que l'Assemblée la repoussera ; cette majorité est monarchique, et pourtant elle

demande l'adoption d'un projet qui, elle n'en doute pas, sera rejeté, sachant fort bien, elle l'avoue, que ce rejet sera considéré par tout le monde comme une consécration nouvelle de la République par les représentants du peuple.

Pour que la confusion, la déraison et le désordre soient à leur comble, ceux qui n'ont jamais professé le dogme de la souveraineté nationale soutiennent aujourd'hui que cette souveraineté, inaliénable, est supérieure et antérieure à toutes les constitutions; et ceux qui ont fait de si larges brèches à la Monarchie, au nom de la souveraineté nationale, proclament maintenant, contre la souveraineté nationale, le droit divin de la République. Dans les premiers temps du monde, la confusion des langues produisit la confusion des idées; il semble qu'aujourd'hui la confusion des idées va produire la confusion des langues.

Le plus curieux, c'est qu'à ce jeu de hasard où tout le monde joue, tout le monde perd et nul ne gagne. Le Président est moins populaire aujourd'hui qu'hier; le parti orléaniste est en dissolution plus complètement que jamais; le parti légitimiste, qui commençait à s'orienter, déclare qu'il ne sait plus où il en est. Nul ne voit où il va; et tous, impies et chrétiens, font la même réponse à ceux qui le leur demandent: leur bouche demeure muette; ils haussent les épaules et machinalement lèvent les yeux.

Jamais le monde ne vit rien de pareil; et, s'il pouvait y avoir quelque chose d'absolument nouveau sous le

soleil, ce serait assurément le spectacle qu'offre aujourd'hui la France remplie de monarchistes qui ne peuvent fonder une Monarchie, et gémissante sous le poids d'une République qui n'a pas de républicains pour la défendre. Je ne sais ce qui empêche la Monarchie de revenir et la République de s'en aller; mais le fait est que celle-ci ne s'en va pas et que l'autre ne vient point. Le secret de tout cela est peut-être dans la magnifique pensée de Bossuet, que je me rappelle parfaitement, mais dont je ne suis pas sûr de reproduire textuellement les paroles : « Quand Dieu veut agir, il commence par réduire les hommes à l'impuissance..., puis il agit. »

La discussion sur la révision, si pleine de tristes présages, si grosse de tempêtes, a commencé hier dans l'Assemblée. Les tribunes étaient comblées. Ceux qui les remplissaient retenaient leur souffle, n'osant respirer, comme s'ils redoutaient quelque catastrophe. Heureusement la catastrophe ne vint pas, la peur se dissipa, on commença à respirer à l'aise, et la discussion marcha paisiblement, sans que rien ni personne en précipitât le cours. Le président de l'Assemblée partageait sans doute la crainte commune, car il crut devoir ouvrir la discussion solennellement par un discours écrit, où il recommandait à tous la mesure et la modération. Il paraît que la nuit précédente les membres de la Montagne s'étaient entendus et avaient pris la résolution de ne troubler le débat ni par des apostrophes ni par des interpellations, ni d'aucune manière, persuadés, et avec raison, que cette tactique avancerait singulièrement

leurs affaires. Le fait est que, au grand étonnement de tout le monde, il n'y a eu ni apostrophes brutales ni interruptions violentes. M. Pagès a fait l'apologie de la République dans un mauvais discours; dans un très-beau discours, M. de Falloux a fait l'éloge de la Monarchie; M. de Mornay s'est déclaré le champion de la Monarchie nationale vaincue en Février, digne assurément d'un défenseur plus illustre; enfin le général Cavaignac a soutenu le principe de la République sacrée et inviolable, comme le roi est inviolable et sacré dans une Monarchie constitutionnelle; il l'a fait avec l'accent d'une profonde conviction et parfois avec une mâle éloquence, qui a produit sur son auditoire la plus vive sensation. Ce dernier discours est, dans mon opinion, le plus remarquable de tous ceux qu'on a entendus hier; le général qui l'a prononcé est, du reste, de tous les hommes qui ont paru avec quelque éclat depuis la révolution de Février, le plus éminent, ou plutôt le seul éminent.

La discussion continuera aujourd'hui. Si elle offre quelque chose de remarquable, je vous le dirai avant de fermer cette lettre.

XI

Paris, le 1^{er} août 1851.

La discussion sur la révision de la loi politique qui régit la France est un événement à jamais mémorable, à cause de la lumière qu'elle jette sur l'état politique et

social de ce peuple au moment présent, et aussi à cause des prévisions qu'elle permet de faire avec quelque assurance sur les vicissitudes que lui réserve l'avenir.

Trois grands systèmes y étaient en présence et s'y disputaient le gouvernement de la France : le système républicain, le système constitutionnel et celui de la monarchie appuyée sur les traditions nationales. M. Michel (de Bourges) a été le champion du premier; M. Odilon Barrot a fait l'apologie du second, et M. Berryer l'oraison funèbre du troisième. Le résultat de ce grand tournoi a été le triomphe du premier sur les deux autres, ou, ce qui est la même chose, la consolidation de la forme républicaine. Ce n'est pas que l'éloquence ait manqué aux vaincus; au contraire, le discours de M. Odilon Barrot a été le plus beau de tous ses discours, et l'hymne de M. Berryer la plus entraînante de ses hymnes; mais, à l'heure présente, tous les courants magnétiques de cette société sont républicains. La République n'est pas une institution arbitraire ni accidentelle; elle est la conséquence logique, invincible, du grand syllogisme dont les prémisses, posées en 1789, se sont peu à peu solidement établies et laissent aujourd'hui voir la conclusion qui en sort invinciblement. L'unité merveilleuse de la Révolution dans toutes ses transformations successives, et la nécessité de la nier tout entière, d'une négation absolue, ou de l'accepter sans restriction ni réserve, dans toutes ses manifestations, a été démontrée jusqu'à l'évidence par l'orateur de la Montagne. « Vous n'acceptez de la

Révolution que son principe, disait-il aux légitimistes; vous n'acceptez de la Révolution qu'une moitié, disait-il aux constitutionnels; mais la Révolution est une ou elle n'est rien : vous voulez servir à la fois la Monarchie et la révolution, le passé et l'avenir; et vous n'appartenez en réalité ni à la Révolution, ni à la Monarchie, ni à l'avenir, ni au passé. »

Toute la discussion est dans cet argument, et cet argument est irréfutable.

Toutes les fractions du parti qui s'appelle le *grand parti de l'ordre*, parti qui ne comprend pas les conditions de l'ordre, qui n'est pas un parti et qui n'est pas grand, se trouvent acculées dans une position fausse, contradictoire et insoutenable. A l'exception de M. Odilon Barrot, qui est réellement épouvanté au sombre aspect sous lequel apparaît l'avenir, nul de ceux qui s'opposent à la prolongation des pouvoirs présidentiels n'a donné, en votant pour la révision, un vote de conscience. Parmi tant de députés qui ont protesté si énergiquement qu'ils soutiendraient toujours, contre la candidature inconstitutionnelle du Président, la Constitution qui l'interdit, il n'y en a pas un seul qui soit décidé, le cas échéant, à tenir parole. La pensée se porte d'un côté au moment même où la parole incline de l'autre, et, lorsque l'action vient, elle ne suit ni la parole ni la pensée.

Au milieu de cette confusion, il ne reste debout que deux personnages : Louis-Napoléon et la Montagne; il ne reste que deux choses possibles : une nouvelle ré-

volution ou la dictature. Les partis monarchiques ne peuvent aspirer à rien sans s'entendre, et ils ne s'entendent pas. Les légitimistes voteraient avec plaisir la candidature du prince de Joinville à la Présidence s'il s'engageait préalablement à ramener ensuite Henri V; mais le prince refuse de contracter aucun engagement. La famille d'Orléans serait disposée à la fusion si les légitimistes commençaient par abroger la loi qui condamne cette famille à l'exil; mais les légitimistes s'y refusent, à moins que les d'Orléans ne prennent l'engagement préalable de reconnaître et de servir la Monarchie légitime. Le général Changarnier pourrait être leur candidat commun jusqu'à ce que ces difficultés fussent arrangées; mais, d'un côté, sa conduite passionnément vindicative a bien fait déchoir le général dans l'opinion publique, et, de l'autre, son nom est inconnu de ces multitudes à qui le suffrage universel a donné l'empire.

C'est une vertu mystérieuse du malheur de rendre plus forts les partis politiques naissants et d'être, au contraire, un puissant agent de dissolution pour les partis qui meurent: aussi voyons-nous ici les partis Monarchiques se dissoudre sous les coups de l'infortune. Parmi les légitimistes, les uns veulent rajeunir la monarchie en combinant la tradition avec l'élément parlementaire; les autres aspirent à la transformer en lui faisant épouser le suffrage universel, quelques-uns, en très-petit nombre, ne la conçoivent que comme ils l'ont connue dans l'histoire, majestueusement assise sur les grandes et héroïques traditions. De ces divi-

sions sur le but à atteindre naissent dans la conduite des divisions analogues. Il y a des légitimistes qui préféreraient à tout une transaction avec la famille d'Orléans ; il y en a qui penchent visiblement du côté de la Montagne ; d'autres, moins nombreux, n'inclinant ni d'un côté ni de l'autre, demeurant dans l'inertie, sans action et sans mouvement.

Quant au parti orléaniste, je vous l'ai déjà dit, il n'a qu'un bien fragile appui ; la classe moyenne, qui le soutient, est égoïste et pusillanime. Si elle pouvait diriger les événements à son gré, elle mettrait le comte de Paris sur le trône ; mais très-empressée d'offrir sa bonne volonté à l'orléanisme, elle est très-lente à lui offrir son bras. Avant tout, et par-dessus tout, ce qu'elle exige, c'est que le commerce ne soit pas paralysé, que l'industrie ne soit pas arrêtée : elle n'a que du mépris pour les principes abstraits ; son amour est toujours acquis au fait victorieux. Si la République lui donne la paix, elle sera, dans son immense majorité, républicaine ; si Louis-Napoléon maintient l'ordre matériel, elle sera bonapartiste ; si le général Cavaignac réprime l'insurrection, elle se montrera disposée à appuyer la dictature du général africain. Les orléanistes comptent cependant sur les grands centres de population, où cette classe est prépondérante, de même que les légitimistes mettent leur espérance dans les populations rurales.

Cependant le temps vole, et, dans quelques mois, la France se trouvera dans une situation telle que l'his-

toire, aux époques même les plus orageuses et les plus misérables, n'offre rien d'analogue. La révision légale échouera, une seconde et une troisième fois, comme la première. La Montagne demeurera immobile; le torrent de pétitions révisionnistes qui vient inonder la tribune et l'Assemblée ne la fera pas reculer, et son immobilité maintenant l'obstacle invincible que la prorogation des pouvoirs du Président rencontre dans le texte de la Constitution, cette prorogation restera impossible. En mai 1852, voici quelle sera la position de la France : l'autorité du Président sera près d'expirer, et celle de l'Assemblée expirera. Tous les liens de l'administration se relâcheront d'eux-mêmes; les fonctionnaires tourneront le dos aux pouvoirs mourants, et, l'œil fixé sur l'urne électorale, leur unique préoccupation sera de deviner le mystère qu'y garde le sphinx populaire : en d'autres termes, trente-six millions de Français se trouveront sans gouvernement. Dans cette absence totale de gouvernement quelconque, dix millions d'hommes sortiront de leurs maisons pour en créer un : de ces dix millions, sept réclameront pour eux exclusivement, au nom de la loi du 31 mai, le droit de voter, et les trois autres revendiqueront ce même droit les armes à la main, au nom de la Constitution, qui a fait du suffrage universel une chose sainte et inviolable.

Jamais les hommes ne virent, jamais ils ne verront ni ne pourront imaginer une pareille confusion, une pareille tempête. La prévision humaine est ici complètement impuissante; au sein de ces ténèbres, épaisses

au point d'en devenir palpables, l'œil ne distingue rien. L'opinion générale a toujours été cependant, et elle persiste, que Louis Bonaparte sortira vainqueur de cette confusion et de ce conflit, et que lui seul survivra au déluge. Malgré toutes les probabilités, j'ai toujours été et je suis encore d'une opinion contraire. Non pas que je doute de sa réélection ; au contraire, je la tiens pour assurée ; mais je crois que son triomphe ne sera que l'avant-coureur de sa chute. La certitude de sa réélection se fonde, d'une part, sur ce que son nom est le seul que prononcent et le seul que savent les multitudes, et, de l'autre, sur la terreur qui commence à gagner les partis monarchiques, et qui les obligera tous à se grouper autour de lui, à le reconnaître comme généralissime de l'armée de l'ordre. La preuve la plus claire de cette terreur est l'élection de la Commission permanente, que la Constitution investit du droit de veiller au salut public pendant la prorogation de l'Assemblée. Cette Commission, nommée par la majorité conservatrice, est favorable au Président de la République. Par cette élection, tous les partis monarchiques ont montré clairement qu'ils cherchaient un refuge aux pieds du Président, et que, pressés par de formidables circonstances, ils mettaient en oubli leurs rancunes et leurs haines. Quant aux raisons qui me font croire à la chute du Président après sa victoire, les voici : Le Président réélu, il le sera contre la loi ; réélu contre la loi, la légalité se trouvera du côté de la Révolution ; or jamais une Révolution ne succombe quand elle a pour elle la

légalité. L'histoire m'enseigne une effrayante vérité : elle m'enseigne que la légalité rend les Révolutions invincibles, tandis que, au contraire, elle rend les gouvernements légitimes plus vulnérables. J'ai vu succomber beaucoup de gouvernements sans que le faible bouclier de la loi ait rien pu pour les défendre; mais je n'ai jamais vu ni entendu dire qu'une Révolution n'ait pas été invincible sous ce bouclier. Cette réunion de la Révolution et de la légalité, de la force morale et de la force révolutionnaire, est toujours funeste. Il y a plus encore, tandis que les gouvernements légitimes succombent, ayant pour eux la légalité la plus incontestable et la plus claire, les Révolutions n'ont besoin, pour être invincibles, que d'une légalité douteuse. C'est une légalité douteuse qui donna la victoire à la Révolution en 1830, et, en 1848, la Révolution, pour triompher, n'a pas même eu besoin d'une légalité quelconque. L'interprétation absurde d'un article constitutionnel a donné, en 1840, une force invincible à la Révolution en Espagne. Sans ce prétexte que la loi municipale votée par les Cortès était contraire à la Constitution, jamais le général Espartero n'aurait osé en venir à la violence et faire une révolution, quelque désir qu'il en eût. Ces exemples m'autorisent, je crois, à affirmer que le Président de la République succombera devant la Révolution, s'il a le malheur d'être réélu. Je n'ai pas dû vous cacher cependant que l'opinion de tous les hommes politiques de ce pays est contraire à la mienne. Avec votre intelligence supérieure, vous pèserez dans

une juste balance ces diverses probabilités et ces opinions contraires.

Je me résume et je dis : premièrement, que je ne crois aucune restauration possible; secondement, que je crois la République assurée; troisièmement, que je regarde comme indubitable que la révision légale de la Constitution ne pourra jamais aboutir; quatrièmement, que, pour moi, la réélection inconstitutionnelle du Président de la République n'est pas douteuse; cinquièmement, que le Président réélu se trouvera en face de la Révolution, et qu'il succombera dans sa lutte contre elle; enfin que, lorsque tout cela sera arrivé, on verra s'ouvrir pour la France et pour l'Europe une nouvelle époque révolutionnaire de pire espèce et plus dangereuse que toutes celles dont le monde a été témoin.

XII

Paris, le 15 août 1851.

Les tendances que je vous ai signalées dans mes précédentes lettres se développent toutes progressivement et rapidement, au point qu'aujourd'hui il est possible de se former, de l'état des affaires publiques en France, un jugement, sinon complet sur tous les points, du moins assuré sur quelques-uns. Tous les événements tendent manifestement à abattre et à dissoudre les partis et à faire tomber les barrières qui s'élevaient entre Louis Bonaparte et la Révolution. Les

ténèbres qui enveloppaient les desseins de la Providence sur ce peuple si grand, et en même temps si malheureux, venaient principalement de la multitude d'éléments dont il fallait tenir compte pour calculer quelles solutions étaient possibles, et entre les solutions possibles quelles étaient probables. C'était, d'un côté, Bonaparte, qui, maître du présent, aspirait à l'être de l'avenir; d'un autre, l'orléanisme, qui prétendait faire de l'avenir un juste milieu entre le présent et le passé; d'un autre encore, le légitimisme, qui demandait la restauration des anciennes traditions; et enfin la Révolution, préparant toujours de nouvelles entreprises et de nouvelles horreurs. Vous comprenez aisément combien il était difficile, au milieu d'une pareille situation, d'aventurer un calcul, de formuler une opinion sur ce qui devait sortir de ce chaos.

Aujourd'hui les questions se simplifient, et par conséquent s'éclaircissent. Le parti légitimiste, que ma dernière lettre vous montrait en état de dissolution, est à présent complètement dissous. Il a trois organes dans la presse : l'*Union*, l'*Opinion publique* et la *Gazette de France*. Chacun d'eux marche de son côté et suit un chemin différent. La *Gazette de France* veut la monarchie appuyée sur la démocratie; l'*Union* la veut appuyée sur le parlement; l'*Opinion publique* se sépare de la *Gazette* par les principes et de l'*Union* par la conduite. Toutes ces discordes, jusqu'à présent demeurées à l'état latent, ont éclaté avec fracas ces jours derniers. La réunion légitimiste de la rue de Rivoli s'est divisée

en fractions ; et , à l'heure où j'écris , on peut affirmer que le parti légitimiste n'existe plus. De ceux qui le composaient , les uns cherchent un candidat à la Présidence , et n'en trouvent pas ; les autres , et ce sont les plus nombreux , cherchent en Louis-Napoléon un port où ils puissent se sauver du naufrage.

Le parti orléaniste porte en lui le germe d'une dissolution immédiate. Ma dernière lettre était à peine partie , qu'une nouvelle candidature à la Présidence , celle du prince de Joinville , commença à courir les salons et ensuite les journaux. Cette candidature , que le prince n'a pas repoussée , est une abdication réelle et honteusement lamentable. Quand les hommes qui ont l'honneur et le bonheur d'être membres d'une famille royale cèdent au mauvais conseil de revêtir l'humble robe du candidat et de se présenter dans ce costume à la multitude , sollicitant , comme les anciens gladiateurs , ses applaudissements , les familles royales sont perdues. La famille d'Orléans qui regardait comme une humiliation d'incliner le front devant le chef auguste de sa race , estime honorable de plier le genou devant la Révolution et proclame qu'elle serait heureuse d'obtenir ses suffrages ! Ce répugnant spectacle déchire le cœur : voilà un exemple qui ne sera pas perdu pour les révolutions. Aujourd'hui , ce qui manque à tous , particuliers et rois , c'est de savoir se résigner au malheur : ils perdent leur dignité sans cesser d'être malheureux. Les princes ne savent pas combien ils se montrent incapables de supporter le bonheur en se montrant de

la sorte incapables de supporter l'infortune. Ceux de la maison d'Orléans devraient comprendre qu'au point où en sont venues les choses ils sont trop petits pour être rois, trop grands pour devenir de simples républicains, et tout juste de la taille qu'il faut pour rester princes à la cour du roi, leur parent; mais ils ont perdu la conscience de ce qu'ils devraient être, c'est pourquoi ils demeureront déclassés dans la société française, ni rois, ni princes, ni républicains.

La candidature du prince de Joinville ne produira que deux effets : elle déconsidérera l'orléanisme et poussera le légitimisme vers Louis-Napoléon, qui le recevra à bras ouverts. Ainsi le parti orléaniste déconsidéré, le parti légitimiste dissous, il ne reste plus debout que le parti bonapartiste et le parti révolutionnaire.

L'un et l'autre se préparent à la grande bataille : le parti révolutionnaire par ses manifestes, par sa propagande silencieuse et active, par ses promesses d'un avenir de jouissances, glissées aux oreilles de tous les prolétaires; le parti bonapartiste, par ses promesses d'ordre, sa propagande administrative, son appel à la concorde et à l'union de toutes les forces sociales et de toutes les passions conservatrices. La grande difficulté en ce moment est de savoir lequel des deux perd ou gagne du terrain. Mon opinion particulière est que tous deux en gagnent. Le parti bonapartiste a pour lui la majorité de l'Assemblée nationale, la presque unanimité des conseils d'arrondissement et des conseils gé-

néraux; le parti révolutionnaire a pour lui les masses sans nom qui s'agitent comme un tourbillon destructeur dans toutes les sociétés bouleversées et révoltées.

Quant au résultat, j'ai toujours cru et je crois encore que la victoire sera au parti de l'ordre, si le moment de la lutte ne se fait pas attendre, et que la Révolution l'emportera si la lutte est retardée.

Si le prince Louis-Napoléon avait l'audace nécessaire pour tenter un coup d'État pendant la prorogation de l'Assemblée, sa victoire me paraîtrait certaine; s'il le tente après, je regarde le succès comme douteux; s'il attend jusqu'à la fin, je le tiens pour perdu.

La question étant ainsi fixée, je vous tiendrai au courant de toutes les phases qu'elle subira.

XIII

Paris, le 1^{er} septembre 1851.

La tranquillité la plus profonde règne dans toutes les régions politiques. La tribune est muette; la presse répète chaque jour la même chose sur un ton monotone; les partis sont toujours en proie au même travail de décomposition; le Président ne dit rien, ne fait rien, tenant pour certain que, dans les circonstances actuelles, l'abstention est le meilleur parti. Les conseils généraux, réunis dans tous les départements de la France, discutent la question de la révision avec le même sérieux et le même aplomb que si elle était

nouvelle, importante, et que, votée par les conseils, comme elle l'a été par l'Assemblée, elle fût possible.

Une seule chose est en progrès, la candidature du prince de Joinville; et voici comment : elle n'a ni la vogue ni le vent populaire, mais de candidature proposée elle est devenue, suivant toutes les nouvelles que j'en ai, candidature acceptée. Le prince de Joinville, livré à des conseils de perdition, accepte une candidature qui achève de briser les forces mal unies du parti de l'ordre; une candidature par laquelle, pour la première fois, un Bourbon va se donner en spectacle au monde, comme le courtisan des tourbes populaires; une candidature par laquelle un prince, qui s'appelle d'Orléans, va sanctionner la Révolution même qui a précipité du trône dans l'exil, en un jour néfaste, Louis-Philippe d'Orléans, premier et dernier roi des Français; une candidature dont l'acceptation oblige l'acceptant, s'il a de l'honneur, non-seulement à condamner les prétentions du duc de Bordeaux, mais encore à protester, s'il le faut, à main armée, contre les prétentions ultérieures du comte de Paris. Nouvelle et étrange méthode de convertir les peuples à la Monarchie, que de convertir ainsi les princes à la République.

De tous les symptômes qui annonçaient, en foule et de toutes parts, le prochain avènement d'une révolution plus profonde, plus radicale, et, s'il se peut, plus insensée que les précédentes, cette candidature, on ne peut le méconnaître, est à la fois le plus alarmant et le plus triste. Si l'Europe se trouve exposée à passer de la

Monarchie à la République, ce n'est point que les républicains soient en grand nombre, c'est qu'elle n'a plus de rois, et la cause de ce phénomène n'est pas dans l'extinction, elle est dans la décadence morale et l'avilissement des races royales. Quand des princes humiliés de n'être pas assez grands pour atteindre une couronne, consentent à se baisser pour ramasser une présidence, Dieu frappe leurs membres de paralysie : ils ne peuvent plus ni lever ni baisser leurs bras désormais impuissants, et demeurent sans présidence comme sans couronne.

Ce qu'il y a de plus humiliant pour ce prince mal conseillé, c'est que sa candidature n'est qu'un moyen de diminuer le chiffre des votes donnés à Louis-Napoléon : on espère l'empêcher ainsi de réunir le nombre de suffrages exigé par la Constitution pour la Présidence. Le prince de Joinville sait, comme tout le monde, que ce nombre, lui-même ne l'obtiendra jamais. Sa candidature ne se présente donc pas comme une solution, mais comme un obstacle à une solution probable ; elle ne se présente pas pour triompher, mais pour rendre impossible le triomphe d'une autre ; elle ne se présente pas pour que le candidat proposé soit élu, mais pour qu'il n'y ait pas d'élection. C'est proclamer qu'il n'est lui-même bon qu'à empêcher. Pour un prince d'une si grande et généreuse race, quelle humiliation !

En supposant que tout arrive comme les orléanistes l'espèrent, l'élection appartiendrait de droit à l'Assemblée nationale, qui, d'après la Constitution, devient

collège électoral chargé de nommer le Président lorsqu'aucun candidat n'a réuni la majorité voulue. En plaçant la question sur ce terrain, les partisans de la candidature du prince de Joinville pensent qu'il serait désigné, par l'Assemblée, de préférence à Napoléon et à tout autre candidat. Mais il s'agit de savoir si, dans les circonstances actuelles, en présence d'une Révolution irritée et impatiente, toutes ces longues et fatigantes formalités sont possibles, et si, en admettant que la Révolution soit patiente, et que le vote de l'Assemblée soit favorable, le gouvernement sera facile pour un Président désigné, dans une situation qui déjà le rendait impossible pour un Président élu. C'est à peine si, avec tout l'ascendant et tout le prestige qu'il tirait des six millions de voix qui l'avaient nommé, Louis-Napoléon a pu être assez fort pour conserver la dignité du pouvoir; je vous laisse à penser quel serait le prestige et l'ascendant d'un Président désigné par trois cents députés, fraction d'une Assemblée, la veille du jour où les pouvoirs de cette Assemblée expirent. Pour moi, je n'hésite pas à affirmer, sans crainte d'être démenti par l'événement, qu'un Président élu dans de pareilles conditions et par un pareil nombre de votes ne pourrait résister ni une année, ni un mois, ni une semaine aux chocs furieux des vagues républicaines.

Cette courte analyse de la situation vous prouvera qu'elle est pleine de difficultés et vraiment sans issue; vous y verrez combien les maux sont certains, les terreurs justifiées, l'épreuve terrible et le salut difficile. Du

reste le calme trompeur, précurseur de la tourmente, se prolongera probablement jusqu'au mois de novembre.

XIV

Paris, le 6 septembre 1851.

Tout ce qui touche à la question des candidatures présidentielles a de la gravité, et voilà pourquoi je prends la plume aujourd'hui. Vous aurez lu sans doute, dans les journaux de cette capitale de ces deux derniers jours, une lettre qu'on suppose écrite de Paris et qui a été publiée par le *Times*, auquel elle est adressée. Vous devez regarder le contenu de cette lettre comme la relation officielle de ce qui s'est passé à Claremont lors de la visite faite, par M. Guizot et autres personnages illustres, à la malheureuse et auguste veuve, et aux non moins malheureux et augustes fils du dernier roi des Français. Il y a cependant quelques lacunes dans cette lettre, et c'est pour les remplir que je vous écris.

Le trouble de M. le duc de Nemours, en se voyant solennellement interpellé par M. Guizot, fut grand et très-visible, tandis que M. Guizot garda un calme imperturbable. Voyant que le duc avait pris la résolution de rester enfermé dans l'obscurité étudiée de certaines phrases équivoques, M. Guizot témoigna le désir de s'entretenir avec le prince de Joinville lui-même; mais

le prince, à ce qu'il paraît, craignait les conséquences que pouvait avoir cette conversation, et fit répondre qu'il était sorti. Le dernier et le plus grand ministre de la dernière Monarchie se crut alors obligé en conscience de déclarer au duc de Nemours, avec respect, mais avec fermeté, que, le cas échéant, il croirait de son devoir de s'opposer de toutes ses forces à une candidature dont le double résultat devait être d'abaisser le prince candidat et de troubler la France.

Quand M. Guizot revint à Londres, il eut une entrevue avec M. de Jarnac, ancien secrétaire de l'ambassade française auprès de Sa Majesté Britannique. M. de Jarnac a toute la confiance des princes; pour amener M. Guizot à changer d'avis, il chercha à lui faire entendre que le prince de Joinville ne se portait candidat à la présidence que dans le but de relever le trône renversé par la Révolution de Février. L'ancien ministre répondit, à ce qu'il paraît, que, si la Monarchie devait jamais être rétablie, elle ne pouvait pas l'être par de tels moyens, et qu'à son avis la meilleure manière de la rétablir n'était pas de commencer par jurer, devant Dieu et devant les hommes, de conserver la République.

Pendant que cette scène se passait à Londres, il s'en passait une toute différente à Claremont. D'après ce que j'ai entendu dire par une personne qui doit être bien informée, la duchesse d'Orléans chargeait, à ce même moment, M. Fremyn, son notaire à Paris, de donner des assurances aux amis des nouvelles institutions et de leur certifier que, si le prince de Joinville

est nommé Président de la République, il n'acceptera cette charge que dans la ferme intention de consolider en France la liberté, et, comme garantie de la liberté, la forme actuelle de son gouvernement.

Il est inutile de faire des commentaires sur ces deux déclarations, qui se commentent par elles-mêmes : je me contente de remarquer que les républicains ardents ne regardent pas la candidature du prince de Joinville avec déplaisir, et que, s'ils la combattent pour conserver l'honneur de leur drapeau, sur lequel on ne peut sans lui faire tache, écrire le nom d'un Bourbon, ils la combattent avec une mesure qui n'est pas naturelle à leurs instincts violents et à leurs passions effrénées.

La presse anglaise est unanime à la condamner, et elle le fait avec beaucoup de dureté. Quant à la presse française, si l'on excepte les quelques journaux qui reçoivent leurs inspirations de M. Thiers, et les feuilles républicaines dont je viens d'indiquer l'attitude, elle est unanime à dénoncer cette candidature comme le produit d'une intrigue et comme une cause nouvelle de troubles et de catastrophes. L'*Univers* a publié à ce sujet un très-remarquable article. Le *Constitutionnel* en a publié un fulminant, et le *Journal des Débats*, qui avait commencé par se déclarer dans le sens contraire, avec plus d'enthousiasme qu'il n'a coutume d'en montrer lorsque sont en jeu des intérêts si élevés et des questions si délicates, s'est refroidi subitement. Il feint de croire que, pour le moment, cette candidature ne peut être discutée, attendu qu'elle ne serait encore, selon lui,

qu'une candidature possible. Il ajoute qu'il ne désire pas, pour sa part, la voir transformée en candidature réelle.

XV

Paris, le 15 septembre 1851.

La situation politique est aujourd'hui, à peu de chose près, ce qu'elle était il y a quinze jours. On redoute moins un coup d'Etat, parce que du côté des dépositaires de l'autorité il y a plus de confiance dans la victoire. Les personnages inquiets qui ont jeté au public la candidature du prince de Joinville se remuent comme toujours : l'opinion publique néanmoins les abandonne peu à peu, et les laisse livrés à leurs projets insensés et à leurs agitations stériles.

Je ne veux pas dire que la candidature orléaniste n'est plus un danger, je veux dire seulement qu'elle n'offre plus autant de gravité qu'elle a pu en offrir dans le courant du mois dernier. Du reste, rien ne prouve que l'auguste famille de Claremont soit portée à abandonner le système d'expectative qui a compromis jusqu'à un certain point son honneur par ses transparences trop grandes. Les princes sont toujours les serviteurs de la France ; la France est toujours l'idole des princes, prêts comme toujours à sacrifier leur vie, s'il le faut, sur ses autels. Les hôtes de Claremont n'oublient qu'une chose, c'est que le roi seul a le privilège insigne de s'offrir en sacrifice pour la patrie, les princes

du sang n'ont que celui de se sacrifier pour le roi.

Telle était du moins la morale d'autrefois, quand les familles, comme les États, et surtout les familles royales, vivaient volontairement et heureusement soumises au joug de la discipline chrétienne. Du reste parler de princes, de rois et de familles royales, c'est, dans ce pays, parler des temps passés : rien de tout cela n'existe, ne peut exister dans la France de nos jours. Ce peuple, je vous l'ai dit souvent, a perdu absolument la trace de ses antiques traditions : les quatorze siècles de gloire qui composent ses annales n'ont laissé d'eux aucun vestige dans ses souvenirs. Pour les Français d'aujourd'hui, la France date de 1789, année de la naissance de la République et de la mort de la Monarchie. C'est la première fois que le monde voit un peuple perdre ainsi subitement et complètement la mémoire. Les générations qui l'ont vu se jeter dans les eaux de la République ne le verront pas sortir de cette mer sans fond.

Mais revenons à la candidature du prince de Joinville. Cette candidature, la chose n'est pas douteuse, peut encore regagner tout le terrain qu'elle a perdu, si certain événement, possible aux yeux de tous, probable aux yeux de quelques-uns, vient à s'accomplir. Il y a quelques mois, M. Creton a présenté à l'Assemblée une proposition qui, si elle était adoptée, serait l'abrogation pure et simple de la loi en vertu de laquelle la famille d'Orléans est bannie du territoire français. Cette proposition peut être et elle sera certainement renouvelée ;

son auteur, ou quelque autre, la présentera de nouveau à l'Assemblée, dans l'une de ses premières séances, après les vacances. Appuyée la première fois par les orléanistes purs, et combattue ouvertement par les républicains, elle fut repoussée, grâce à l'ensemble avec lequel tous les légitimistes se levèrent contre elle. On craint maintenant, et non sans raison, de voir les républicains ou s'abstenir de la combattre ou même se décider à l'appuyer ouvertement. Dans ce dernier cas, elle réunirait très-certainement la majorité nécessaire.

La rentrée en France de la famille d'Orléans pourrait changer, et changerait sans aucun doute la face des choses. La possibilité de cet événement m'oblige de compter avec cette éventualité et de ne pas mettre si absolument en oubli la candidature du prince de Joinville, qui paraissait morte, mais qui n'était peut-être qu'amortie, et qui pourrait bien reparaitre plus vigoureuse que jamais.

Quelle que soit la secrète intention du prince de Joinville, quelle que soit l'espérance plus secrète encore de la duchesse d'Orléans, si cette espérance et cette intention n'ont pas pour objet la consolidation de la République, elles ne sont qu'illusions trompeuses. Pour le prince, poser sa candidature, c'est renoncer définitivement à toute espèce de restauration monarchique et même à son titre de prince. En vain la famille d'Orléans croira-t-elle tenir dans sa main la République : la République ne tient pas dans une main d'homme;

ce sera au contraire la République qui tiendra cette famille sous sa main. Tout ce que les d'Orléans y gagneraient serait d'être captifs au lieu d'être bannis. Suspecte au parti de l'ordre, sans l'appui duquel elle aurait triomphé; suspecte à la Révolution, qui a fait contre son nom de Bourbon le serment d'Annibal et qui ne peut l'élever un moment au pouvoir que pour la précipiter ensuite dans l'abîme, cette malheureuse famille épuiserait jusqu'à la lie la coupe de l'adversité.

Son apparition à la tête de la France serait, d'autre part, une cause d'inquiétude universelle, et pourrait amener de graves dissentiments entre les puissances européennes. Aux yeux des monarchies continentales, la présidence du prince de Joinville serait un scandale; aux yeux de l'Angleterre, elle serait une insulte et une menace. Vous n'ignorez pas, et il faut en tenir compte, que le prince de Joinville a écrit en 1840 un opuscule, fameux alors, oublié aujourd'hui, destiné à démontrer qu'un débarquement en Angleterre, chose avantageuse, était aussi chose possible. Cet opuscule produisit une profonde sensation dans la Grande-Bretagne; et il n'est pas besoin de dire que cette nation vindicative et altière grava l'injure dans sa mémoire, de manière à ne jamais l'oublier. Plus tard vint la question dite des mariages espagnols, injure plus grave encore, car la solution qu'elle reçut fut regardée comme une victoire du gouvernement français sur l'Angleterre. Tout cela se joignant aux rivalités nationales d'un côté, et de l'autre à des questions toutes

personnelles et très-aigres entre le ministre le plus influent du Royaume-Uni et le roi des Français, la rupture fut sur le point d'éclater entre les deux nations, et peut-être eût-il été difficile de l'éviter, si la Révolution victorieuse ne fût venue s'interposer violemment entre les deux peuples, étouffant leurs récriminations sous le fracas de ses tonnerres.

Réfugiée en Angleterre, la famille d'Orléans y fut reçue avec une froideur cérémonieuse. Blessée au plus vif de sa dignité et de son orgueil, elle se tint à l'écart de la famille royale et de l'aristocratie anglaise. Les princes, naturellement expansifs et ardents, réduits ainsi tout à coup à une complète inaction, et ce qui est pire, à une solitude complète, se virent obligés de comprimer douloureusement dans leur cœur l'ardeur qui les dévore et le besoin d'expansion qui les étouffe. Le pain de l'exil leur fut amer, bien amer. La prospérité, toujours croissante, de l'Angleterre était pour eux un supplice intolérable quand, jetant les yeux sur la France, ils avaient le spectacle de ses humiliations. Sortir de là, en sortir par n'importe quel moyen ; rentrer en France, y rentrer à tout prix ; y mourir sous la main de la Révolution plutôt que de mourir sous la main de l'ennui ; devenir des républicains et être acceptés par le peuple français plutôt que de rester princes et d'avoir à subir les dédains de la morgue britannique, tel est le rêve de toutes leurs nuits, l'idée fixe de tous leurs jours.

Voilà le secret, le grand secret de la candidature du

prince de Joinville ; secret qui éclaire l'avenir, comme il éclaire le présent ; et qui, dans le présent comme dans l'avenir, ne fait prévoir que des désastres. Ce que serait le triomphe du prince de Joinville pour l'Angleterre, nation implacable dans ses rancunes, la presse de ce pays tout-entière le dit et le déclare, jetant à pleines mains l'insulte et la moquerie sur la tête abattue et si tristement humiliée de ses malheureux hôtes. Et ceci nous révèle ce que la France pourrait attendre du succès de cette candidature, si cette candidature pouvait réussir : on la verrait bientôt en proie à de nouveaux et plus terribles incendies, et l'incendiaire serait l'Angleterre. Calculez quelle influence aurait un tel événement sur les destinées de l'Europe.

XVI

Paris, le 1^{er} octobre 1851.

A mesure que le temps s'avance la situation devient ici plus confuse et plus dangereuse. Les dissidences entre les partis sont de jour en jour plus profondes, et la dissolution intérieure de tous et de chacun d'eux plus rapide et plus visible. Ils n'ont plus confiance en eux-mêmes ; ce symptôme est commun à tous ; ils ont perdu la foi en leurs propres doctrines. Ceux qui se donnent à eux-mêmes le titre d'hommes d'État ne sont que des hommes d'intrigue ; et rien ne semble mieux fait pour pénétrer l'âme d'étonnement ; et, on peut le dire, d'épouvante, que le spectacle de cette société.

résumé de toutes les contradictions, en proie aux plus misérables cabales le lendemain et à la veille des plus terribles catastrophes ! Dieu voudrait-il démontrer aux nations que la catastrophe est de lui, et le reste de l'homme ?

Je vous ai expliqué, dans mes précédentes lettres, comment et pourquoi on a vu peu à peu se dissoudre tous les partis monarchiques au point qu'il n'y a plus aujourd'hui en présence que le Président et la Révolution. L'intérêt suprême est dans la lutte entre ces deux forces sociales. Vous vous rappelez que j'ai toujours invariablement soutenu cette opinion : que le temps travaille pour la Révolution, et que le Président ne pourra vaincre cette action révolutionnaire du temps que par un coup d'invincible audace. La tentative de réformer légalement et pacifiquement la Constitution m'a toujours paru vaine : les œuvres qu'élève la Révolution ne sont jamais tombées et ne tomberont jamais que sous les coups de la force.

Il est très-vrai qu'il y a un mois, bien qu'à ce moment personne n'en ait parlé, le Président a songé à un coup d'État. Lorsque ce projet existait, il n'était pas connu et demeurait enseveli dans le plus complet silence. A peine y a-t-on renoncé, que le public apprend son existence et que les airs retentissent des mille bruits qu'il occasionne. La vérité est que le public était occupé d'autre chose quand le Président eut cette intention, et que, lorsque le public a commencé à s'en occuper, c'était déjà une intention abandonnée.

Le Président n'a pas reculé faute de courage personnel, mais faute d'auxiliaires. Consulté, le général Magnan, qui commande la garnison de Paris, répondit qu'il ne se portait pas garant des troupes sous ses ordres; consultés à leur tour, les ministres le plus attachés au Président refusèrent toute coopération dans une pareille entreprise. Grande serait votre erreur de croire que cette conduite a sa cause dans le saint amour de la légalité, bien que, considérée en elle-même, la légalité soit chose auguste et sainte : non, ce phénomène a son explication dans la bassesse des âmes, bassesse telle, dans cette société, qu'elle empêche tout effort héroïque dans la voie du bien comme dans la voie du mal, et qu'elle rend impossible le crime comme la vertu dès que la vertu ou le crime ont quelque grandeur. Les Français, mon cher ami, savent très-bien qu'il leur faut mourir, et ils se résignent à la mort : la seule prière qu'ils adressent à Dieu, c'est de mourir tranquilles. Je doute beaucoup que Dieu exauce leur prière.

Quoi qu'il en soit, le fait est qu'on a rendu, pour le moment, un coup d'État à peu près impossible. Or plus on le retarde et plus cette impossibilité devient insurmontable, de telle sorte que le jour arrivera, et ce jour n'est pas loin, où penser au coup d'État sera non pas une imprudence, mais une folie.

Tel est l'état des choses : les divers partis conservateurs ont vu, l'un après l'autre, leur astre pâlir; maintenant commence l'éclipse de l'astre du Président, et il

en résulte ce que j'ai craint dès le commencement, ce que je n'ai jamais cessé de craindre, qu'à la fin l'astre de la Révolution brillera seul dans le ciel de la France.

La réunion de l'Assemblée nationale dans les premiers jours de novembre accélérera l'explosion des catastrophes qui approchent. Il est probable que le Président adressera à l'Assemblée un manifeste dans lequel il se bornera à dire qu'il ne peut sauver la société, et que c'est à l'Assemblée de la sauver. Il est probable que l'Assemblée, pour la sauver, traitera la question si brûlante de l'abolition de la loi d'exil portée contre la famille d'Orléans; la question insoluble de la révision de la Constitution; la question de la loi du 31 mai, d'où peut sortir la guerre civile; la question de l'époque où aura lieu, de la forme et du mode selon lequel se fera l'élection de l'Assemblée future, Assemblée qui ne sera élue ni d'après le mode, ni dans le temps, ni de la manière qu'il aura plu à l'Assemblée présente de décréter, mais conformément à la décision déjà prise par une puissance plus haute, qui, aujourd'hui, cela est palpable et visible, dirige par elle-même, les choses de ce monde.

Votre sagacité habituelle vous fera aisément apprécier ce qui peut résulter et ce qui résultera certainement de discussions de cette nature. Chacune des questions que je viens d'indiquer est un signal d'union et de concorde qu'envoie le parti de l'ordre au camp républicain, et une pomme de discorde que Dieu jette dans l'armée de l'ordre. De toutes ces questions que l'Assemblée va mettre à l'ordre du jour, il n'en est peut-

être pas une seule sur laquelle ne soient d'accord ceux qui siègent aux divers degrés de la Montagne et sur laquelle ne soient divisés les membres des autres fractions de l'Assemblée. Il en résultera forcément une plus grande union des partis socialistes et une dissolution plus rapide des partis monarchiques. Je vous laisse le soin de tirer les conséquences de cet état de choses.

XVII

Paris, le 24 octobre 1851.

Je me propose de vous donner une idée complète, ou du moins aussi complète qu'il me sera possible, de l'état des affaires publiques en France par suite de l'attitude toute nouvelle qu'a prise le Président de la République dans ces derniers temps. Le rude et difficile chemin dans lequel il vient d'entrer aboutit aussi bien à la gloire qu'à la ruine, cela dépend du pas que l'on prend, de l'énergie que l'on met à surmonter les obstacles, de l'habileté avec laquelle l'on évite les écueils. En ce moment, ni la France ni l'Europe ne savent ce qu'elles doivent espérer ou craindre de la nouvelle politique adoptée par le Président de la République, ou, pour mieux dire, l'Europe et la France sont dans une ignorance assez profonde de ce qui leur convient pour craindre ce qui devrait être leur espérance et pour mettre leur espoir dans ce qui devrait faire leur terreur.

Aussitôt que l'on eut appris que la démission offerte dernièrement par le ministère était acceptée et que l'abrogation de la loi du 31 mai était résolue, un seul cri partit de tous les rangs de l'armée de l'ordre, lugubre clameur, plainte de l'épouvante, qui franchit les frontières et remplit l'Europe. Les gouvernements de l'Allemagne se montrent frappés d'étonnement, et on les voit comme dans l'attente de quelque éventualité sinistre. Le Cabinet anglais est saisi de stupeur; il ne sait ce qu'il a à faire, mesure ses pas et regarde.

La vérité est que, Français et étrangers, les hommes d'ordre, en général, craignent que la politique du Président ne devienne une politique révolutionnaire. Mon intention, en vous écrivant, étant de vous exposer les sentiments des autres aussi bien que mes propres sentiments, afin que, pesant les uns et les autres, vous puissiez voir de quel côté penche la balance, je dois vous dire sur quels fondements les hommes d'ordre appuient cette opinion, contraire à la mienne.

Le parti de l'ordre dit : « Le Président se perd parce qu'il repousse notre appui, sans pouvoir pour cela compter sur l'appui des républicains; le Président perd la France, parce qu'il rend de nouveau arbitres de ses destinées les masses populaires. La restriction du suffrage universel a été la grande conquête du parti de l'ordre; le suffrage sans restriction est une anarchie sans bornes, une révolution permanente. La France entière va tomber dans l'abîme démocratique. »

Ainsi parle ce *grand parti de l'ordre*, qui ne sait pas

ce que c'est que l'ordre, qui n'est pas un parti et qui n'a aucune grandeur : trois points dont vous serez convaincu, je pense, si vous avez la patience de lire cette lettre jusqu'au bout.

Ce qu'on appelle ici le *grand parti de l'ordre* se compose d'hommes qui ont en horreur leurs frères et leurs amis beaucoup plus que leurs adversaires : je vous ai parlé maintes fois et longuement de leurs rivalités impies, de leurs divisions sans fin. Je n'y reviendrai pas. Permettez-moi seulement de faire observer que, pour éteindre l'incendie démocratique, il serait fort à souhaiter d'avoir autre chose qu'un parti dévoré des feux de la discorde au point d'être lui-même un autre incendie. Mais, laissant de côté ce qui le divise pour tenir compte uniquement de ce qui le réunit, je vois que la Monarchie constitutionnelle, plus ou moins conservatrice, plus ou moins révolutionnaire, est l'objet de son amour, le but suprême de son ambition. Pour ce parti, la Monarchie constitutionnelle est l'ordre même; il ne conçoit l'ordre que sous la forme de cette espèce de Monarchie. Or, comme la Monarchie constitutionnelle, de l'aveu de tous ses partisans, est absolument impossible en France dans les circonstances actuelles, il est clair, que, la condition de son existence manquant, l'ordre est aujourd'hui absolument impossible en France.

Cette considération suffirait à elle seule pour mettre ce parti hors de cause. Les partis politiques contractent, à l'égard de leur patrie, l'obligation rigoureuse

d'avoir des remèdes pour ses maux présents, et c'est pour eux un devoir dont rien ne peut les dispenser de prouver, en premier lieu, que ces remèdes sont possibles, et, en second lieu, qu'étant possibles ils sont acceptables. Je sais bien que le parti de l'ordre, en l'absence de la Monarchie, veut bien appeler ordre ce qui existe à présent; mais le présent sera bientôt le passé, et l'avenir est très-certainement la révolution, si le présent ne change pas. Trois millions de prolétaires, exclus de l'urne électorale contre l'esprit et même contre la lettre de la Constitution, ont juré de se présenter en armes et au son du tambour à l'urne électorale. Ils le disent eux-mêmes; le grand parti de l'ordre ne l'ignore pas; l'Europe le sait. Le mois de mai, c'est demain; or la société française n'a de vie que jusqu'au mois de mai. Et quand l'union la plus étroite suffirait à peine pour que les forces conservatrices de la société française pussent, je ne dis pas vaincre en ce jour redoutable, mais balancer la victoire, tout est désunion, confusion, anarchie dans le *grand parti de l'ordre*. Chacune de ses fractions, et il y en a mille, est en quête d'un candidat : celle-ci exalte le prince de Joinville; celle-là cherche un refuge sous l'épée du général Changarnier; cette autre, ne trouvant rien de mieux sous sa main, prend M. de la Rochejacquelein, candidat ridicule qui sert de repoussoir au candidat royal et au candidat guerrier.

Si jamais il y eut au monde une situation qui rendît la dictature nécessaire, c'est la situation de la société

française dans les circonstances présentes. Le Président l'a compris ainsi : il marche, il aspire à cette dictature, qui est le salut. Mais les conditions de la dictature, vous le savez, ne sont pas celles de la monarchie : le roi reçoit l'autorité de son père ; et le père du dictateur, c'est le peuple. Traiter de révolutionnaire et d'anarchiste un dictateur parce qu'il va chercher sa force dans les régions populaires est un reproche tellement absurde et extravagant, qu'on n'en doit tenir aucun compte. Le dépositaire de l'autorité publique, dictateur ou monarque, reçoit toujours sa force d'un autre : quand cet autre n'est pas un ascendant, cet autre est tout le monde. Il y a révolution et anarchie à partager le pouvoir avec tout le monde, à conférer à tout le monde le gouvernement ; mais il n'y a ni révolution ni anarchie à convier tout le monde à élire celui qui, une fois élu, commandera à tous. J'ai des motifs pour affirmer que c'est là ce que se propose le Président de la République.

S'il est facile de savoir de quel côté est la raison, il ne l'est pas autant de savoir de quel côté sera la victoire. Mon opinion particulière sur ce point, vous le savez, est que le temps fait les affaires de la Révolution et que plus la solution est retardée, plus les chances du Président diminuent. Je n'oserais dire ni que le temps du Président est passé ni qu'il n'est pas encore passé : selon moi, il a commis une grande faute de ne pas prendre le pouvoir en dissolvant l'Assemblée par un coup d'État, pour appeler ensuite le peuple au scrutin.

En général, les peuples refusent le pouvoir quand on le leur demande et le confirment quand on le leur a pris. En tout cas, ce que je sais bien, c'est que, pour la France, il n'y a de salut que dans la dictature; qu'en France il n'y a point de dictature possible, encore moins de dictature durable, si elle ne vient pas du peuple, si elle ne s'appuie pas sur le peuple; et enfin que tout pouvoir, qu'il soit dictatorial ou royal, qui cherchera son point d'appui dans les classes moyennes est un pouvoir perdu. Les bornes d'une lettre ne me permettent pas d'entrer dans cette matière ardue : je me bornerai à dire que la dernière révolution a été faite, et la dernière victoire gagnée par les classes ignorantes contre les classes lettrées; par les basses classes contre les classes moyennes; par les hommes d'action contre les hommes de tribune; par les classes pour qui obéir est un besoin, contre les classes pour qui dominer est une passion; par les classes qui ne croient qu'à la force contre les classes qui ne croient qu'à la discussion. Le gouvernement des classes vaincues est le gouvernement constitutionnel; celui des classes victorieuses a toujours été et sera toujours une monarchie civile ou une dictature militaire : les peuples n'ont jamais obéi volontiers qu'à un dictateur ou à un roi absolu. Tel est, en définitive, le sens de la Révolution de Février, et c'est en ce sens que la Révolution me paraît inexpugnable, invincible. Il est possible qu'avec le temps la France revienne à la monarchie; ce qui me semble impossible, c'est qu'elle revienne aux institutions constitutionnel-

les; ce qui me semble impossible, c'est de voir se réorganiser les phalanges dispersées de la classe moyenne, dont la prépondérance est la pierre angulaire de l'édifice si vaste et si compliqué de ces institutions. La Révolution de Février est aux classes moyennes ce que celle de 1789 fut aux classes aristocratiques; et, de même que la Restauration s'est vue dans l'impossibilité de reconstituer une vraie noblesse, de même la Monarchie, si elle revient maintenant, se verra dans l'impuissance de rendre à la classe moyenne la prépondérance et le gouvernement. Ce que je dis là n'a rien qui soit en opposition avec les lois d'après lesquelles se déroulent les évolutions progressives de l'histoire; je le trouve au contraire, sur beaucoup de points, tout à fait conforme à ces lois.

Qu'arrivera-t-il en France? Personne ne saurait le dire. Mais je puis déterminer, et ce n'est pas peu de chose, ce qui n'arrivera pas, quoi qu'il arrive. La dictature est possible, l'anarchie est possible, la guerre civile est possible; le socialisme, le communisme, les systèmes les plus extravagants et les plus absurdes, peuvent tomber comme des avalanches sur la nation française; avec le temps, la monarchie elle-même n'est pas non plus impossible : si aucune autre cause ne la rend possible, les désastres le feront. Ce qui seul n'est pas possible, c'est ce qu'on a appelé jusqu'à présent le *gouvernement constitutionnel*; la seule chose qui n'est pas possible, c'est la prépondérance pacifique et organisée des classes moyennes. Il n'y a pas de révolution

qui ne rende quelque chose impossible : ce que la Révolution de Février a rendu impossible, c'est cela. Quand je vois le parti légitimiste choisir précisément ce moment pour porter aux nues les institutions nées de la révolution faite et de la victoire remportée par les classes moyennes en 1789, je ne puis dire la stupéfaction que me cause un pareil aveuglement. Ce malheureux parti, le meilleur de tous les partis monarchiques, semble condamné à ignorer toujours, d'une ignorance invincible, le sens des révolutions et les grands enseignements de l'histoire : en 1789, les aristocraties tombaient en ruines; ce parti tout entier était alors aristocratique; en Février, les classes moyennes ont été ruinées à leur tour avec toutes leurs institutions; ce parti insensé ne cesse, depuis lors, de faire la cour aux classes moyennes, d'exalter leurs institutions, si un jour, par hasard, il devient démocratique, ce jour-là, tenez pour certain que la démocratie est perdue, et que, le fleuve du temps remontant vers sa source, nous allons voir reparaître les siècles de la féodalité.

Je termine par quelques mots sur la crise ministérielle : cette crise ne signifie rien et n'a aucune importance : on lui en donne, il est vrai, mais c'est une réminiscence du régime parlementaire, et rien de plus. Sous ce régime, les ministres sont un vrai pouvoir, qui procède à la fois de la Couronne et des Corps législatifs : leur fonction spéciale, digne jusqu'à un certain point de la qualification d'auguste, est d'empêcher les collisions entre les grands pouvoirs politiques ;

ils sont comme des messagers de paix entre tous ces pouvoirs. Dans le système républicain, le ministère est toute autre chose. Il n'y a en France, d'après la Constitution, qu'un seul ministre, et ce ministre est le Président, tout à la fois responsable et irrévocable. Le Président et l'Assemblée sont deux pouvoirs indépendants l'un de l'autre, qui, sauf en quelques occasions bien rares, n'ont à s'adresser ni des paroles de guerre, ni des paroles de paix, ni aucune espèce de paroles. Le choix des ministres qui doivent servir le Président, unique Ministre de la France, n'est, jusqu'à un certain point, qu'une affaire domestique. La coutume où sont les ministres d'assister aux discussions de l'Assemblée et d'y prendre part n'est qu'un reste des habitudes prises sous le régime constitutionnel, et elle se trouve peu en harmonie avec les nouvelles institutions. Ceci vous explique pourquoi on ne voit plus dans aucun Cabinet ni orateurs célèbres ni hommes d'État. Histoire ancienne que tout cela, friperie parlementaire.

Tel étant l'état des choses, la prolongation de la crise ne produit aucune inquiétude : une crise ministérielle ici est ce que nous appelons en Espagne un *règlement de bureau* ; des employés sortent, d'autres employés entrent, et tout est dit. La crise présidentielle, voilà vraiment la crise *ministérielle*, la crise unique, la crise redoutable.

Après de longues et ennuyeuses vicissitudes, la prétendue crise en revient aujourd'hui à son point de départ ; et, suivant les nouvelles les plus dignes de foi,

M. Billault est sur le point de reconstituer le ministère avec les généraux de Bourjoly et de Saint-Arnaud. Le premier est un avocat doué des qualités qui distinguent les hommes de cette profession. Les deux autres sont deux vaillants soldats, qui n'ont jamais été aux affaires. Le général de Bourjoly prendra, dit-on, le portefeuille des affaires étrangères : s'il le prend, ce sera pour le regarder. Voilà où en est la crise.

La crise véritable, celle qui vient apportant l'épouvante, commencera avec le mois de novembre. Dieu veuille que le Président n'ait pas à se repentir de n'avoir pas commencé par le commencement, c'est-à-dire par un coup d'État!

XVIII

Paris, le 10 novembre 1851.

La crise à laquelle la nation française est providentiellement condamnée épuise rapidement ses douloureuses phases. Convaincu que l'inertie absolue était la ruine absolue, le Président de la République s'est décidé à agir; ses premiers actes sont un acte d'irrésolution et un acte d'audace. Il s'est montré irrésolu en n'empêchant pas la réunion de l'Assemblée par un coup d'État; et il s'est montré audacieux en proclamant une politique, non-seulement distincte, mais jusqu'à un certain point contraire à celle qu'il avait suivie jusqu'à

présent, d'accord avec l'Assemblée nationale. Cette Assemblée, soupçonneuse et susceptible comme toutes les assemblées, n'a tenu aucun compte au Président de sa prudence; elle n'a voulu voir que son audace. Par la bouche de M. Berryer, elle a répondu au message présidentiel en lui opposant une proposition qui, sous quelque aspect qu'on l'envisage, est une proposition révolutionnaire. M. Berryer demandait deux choses : la première qu'on ne s'occupât point du vote d'urgence réclamé par le ministre en faveur de sa nouvelle loi électorale; la seconde que la Chambre, se partageant en sections, nommât une commission chargée de faire d'urgence une enquête sur la situation du pays, et de proposer, dans le but de pourvoir aux nécessités de cette situation, ce qu'elle jugera convenable. L'Assemblée, suivant instinctivement le même chemin que Louis-Napoléon, n'a voulu se montrer ni complètement audacieuse ni complètement craintive : n'osant pas adopter la proposition de M. Berryer, elle s'en est dédommagée en repoussant l'urgence réclamée par le ministère en faveur de sa loi. L'acte du Président et l'acte de l'Assemblée ont une seule et même signification : les deux pouvoirs proclament par là, l'un et l'autre, qu'ils veulent entrer en lutte; qu'ils reconnaissent la nécessité de vider leur querelle par les armes, et que, malgré tout, ils reconnaissent aussi la nécessité d'y regarder à deux fois avant d'en venir aux mains.

Les deux pouvoirs ainsi mis en mouvement, la nature même des choses exige qu'ils passent l'un et l'autre par

toute une série de marches, de contre-marches et de combinaisons stratégiques, jusqu'au moment de la retraite, si les conseils de la prudence prévalent, ou du combat, si les inspirations de l'audace l'emportent. Voici quelles ont été leurs premières évolutions : Aux termes d'une disposition constitutionnelle, l'Assemblée a le droit de fixer le chiffre des troupes qu'elle juge nécessaires à sa propre défense; sous prétexte de lui assurer le moyen d'user de ce droit, trois de ses questeurs ont présenté une proposition qui a pour but et qui aurait pour résultat la confiscation absolue, par l'Assemblée nationale, de tout le pouvoir exécutif que la Constitution met dans les mains du Président de la République. En l'apprenant, Louis-Napoléon s'est écrié, dit-on : « Ceci n'est plus de l'hostilité, c'est la guerre; ils la veulent, ils l'auront! » La provocation était solennelle et publique, la réponse devait être publique et solennelle. Les officiers des nouveaux régiments qui viennent tenir garnison à Paris lui étant présentés, le Président, saisissant cette occasion, leur a adressé le discours que tous les journaux d'aujourd'hui reproduisent dans leurs colonnes, et qui est un pas en avant dans la voie périlleuse de la discorde et de la guerre. Mais, dans l'état des choses, tout pas en avant est suivi d'un pas en arrière, tout acte d'audace d'un acte de prudence : ni l'Assemblée ni le Président n'ont gardé les positions avancées qu'ils avaient prises; de part et d'autre on recule. L'organe très-prudent des prudents de l'Assemblée, le *Journal des Débats*, combat haute-

ment la proposition des questeurs; et les hommes politiques qui se réunissent rue des Pyramides, sous la présidence de M. le duc de Broglie, ont pris la résolution de voter unanimement contre cette proposition. De son côté, le Président, cédant aux instances de ses ministres, a modifié la phrase la plus scabreuse de son discours, permettant à l'adjectif *constitutionnel* d'adoucir ce qu'il avait si fièrement appelé *son droit*.

Telle est aujourd'hui la situation respective des deux pouvoirs; ils sont presque en état de guerre; mais il est probable que bientôt la prudence prévaudra, et que la guerre sera conjurée par le rejet ou par une profonde modification de la proposition des questeurs. S'il n'en était pas ainsi, si la proposition était adoptée dans ses termes primitifs, je puis vous assurer, sans crainte d'être démenti par l'événement, que les deux pouvoirs rivaux en viendraient aux mains immédiatement, et que l'armée déciderait de la victoire. Du reste, quand même l'on se résignerait en ce moment à suivre les conseils de la prudence, c'est par les armes, n'en doutez pas, qu'en fin de compte sera résolue la question pendante, et avec elle tous les questions. Cette solution a été dès le principe, elle est encore, elle sera toujours, l'unique dénouement possible des complications où se trouve la France depuis le jour tristement mémorable où la force brutale demeura victorieuse et triomphante du droit. Je crois opportun de vous faire cette observation, afin que le tableau monotone de cette

continuelle succession de marches et de contre-marches ne vous porte pas à croire que les choses peuvent aller ainsi perpétuellement et les solutions définitives se faire toutes seules pendant cette lutte stratégique des pouvoirs publics. Ce serait là une grave erreur. La société française est bien descendue : le temps de ses lauriers et de sa gloire est passé ; sa décadence est visible ; mais, n'en doutez pas, pour se déchirer elle-même, il lui reste assez de passion et assez de force. Je ne veux pas dire que l'explosion aura lieu demain, non : quand il s'agit de la vie ou de la mort, les cœurs les plus résolus se sentent défaillir ; ils demandent au temps de s'arrêter un moment et de les laisser respirer. Un peuple a la respiration longue ; cependant, si prolongée qu'elle soit, ce moment passe vite ; le temps, d'ailleurs, est le ministre de Dieu ; il n'obéit qu'à Dieu et n'arrête pas son vol à la voix des nations.

Il est évident, pour moi, que tout doit se résoudre par la force : la seule question à laquelle je puisse attacher de l'importance est donc la question de savoir quelle espèce de force apportera la solution. En considérant la question sous ce point de vue, je dis qu'en France il n'y a que trois forces qui soient capables de tout dénouer, et qui aspirent, pour remplir leur mission providentielle, à se constituer en autant de dictatures : ces trois forces s'appellent le Président, l'Assemblée et la Révolution. Le Président aspire à transformer sa force en une dictature consulaire ou impériale ; l'Assemblée aspire à transformer la sienne en une

dictature militaire, la Révolution seule songe à transformer la force qui lui est propre en une dictature révolutionnaire. Mon opinion a toujours été, et elle est encore, que le temps sert cette dernière et que plus il se prolonge, plus il achève de rendre les deux autres impossibles ; par conséquent, la grande question qui s'agite n'est en définitive qu'une question de temps. La dictature consulaire ou impériale, de toutes la plus facile avant la réunion de l'Assemblée, n'est plus que possible depuis cette réunion. La dictature d'un général du Parlement, impossible hier en l'absence de l'Assemblée, est possible aujourd'hui. Au moment où j'écris, la dictature révolutionnaire est encore complètement et absolument impossible. Mais, si les choses demeurent longtemps en cet état, il arrivera nécessairement que la dictature impériale et la dictature militaire, après être devenues de plus en plus difficiles, finiront par être impossibles, et que la dictature socialiste deviendra possible, puis facile et enfin nécessaire.

XIX

Paris, le 24 novembre 1851.

Dans ma dernière lettre, j'ai essayé de caractériser la grande question qui s'agite entre le pouvoir exécutif et le pouvoir parlementaire. Vous avez vu dans cette même lettre la marche stratégique adoptée par les par-

ties belligérantes, et comment un pas fait en avant était infailliblement suivi d'un pas fait en arrière. Le même système est toujours suivi de part et d'autre, et cependant chacun sent que le jour de la bataille, le jour de la victoire décisive, approche.

La grande discussion soulevée par la proposition des questeurs comptera entre les plus fameuses dans les annales parlementaires de la France : on y a vu les combattants combattre comme au sein d'un épais nuage, sans qu'aucun d'eux pût discerner de quel côté se trouvaient ses adversaires, de quel côté ses amis ; on y a vu tous les héros de la tribune se retirer silencieux sous leurs tentes, et les simples soldats combattre isolés par pelotons, sans chefs et sans drapeau ; on y a vu un ministère muet au milieu de la discussion la plus passionnée et la plus grave ; on y a vu une partie de la Montagne dire oui et ensuite non, et l'autre partie dire non d'abord et oui ensuite ; on y a vu tous les partis mettre complètement en oubli leurs principes et chercher, comme à tâtons et dans l'obscurité de la nuit, la voie de leurs intérêts. Un quart-d'heure avant la clôture de la discussion, tous croyaient que le résultat allait être le vote de la proposition des questeurs et la mise en accusation du ministre de la guerre. Ce ministre venait de déclarer, avec une imperturbable audace, qu'il avait donné l'ordre de déchirer dans toutes les casernes le décret de la Constituante en vertu duquel l'Assemblée nationale est armée du droit de requérir directement les troupes. Voyant le danger, il

sortit précipitamment de la salle pour aller organiser la résistance, et, s'il était possible, un 18 brumaire. Un quart-d'heure après, la proposition des questeurs était repoussée à une immense majorité, et le pouvoir exécutif remportait une victoire signalée sur le pouvoir parlementaire. Le ministère, sans savoir pourquoi ni comment, se trouvait tout à coup porté au Capitole, au moment même où il croyait voir l'Assemblée chercher à le précipiter dans l'abîme du haut de la roche Tarpéienne.

La France est livrée à l'impulsion la plus violente, la plus capricieuse, la plus absurde, la plus aveugle, la plus folle de toutes, à l'impulsion de ces coalitions éphémères que la passion seule a formées et que la passion seule domine. Le pouvoir, la religion, l'ordre, la famille, la propriété, la vie, tout est mis à la loterie que fait tirer la France, cette frénétique joueuse; et tous sont là, attendant le gros lot du dieu des hasards. J'ai assisté à cette discussion, c'est-à-dire à ce tirage de la loterie, et aussi longtemps que je vivrai j'en garderai le souvenir. Je croyais voir au jeu une troupe d'insensés : c'est ainsi que doivent jouer, dans l'hôpital des fous, les fous qui, avant leur folie, furent joueurs.

La séance terminée, les portes de l'Assemblée se fermaient au moment où s'ouvriraient celles de l'Élysée, le hasard, dans ces caprices profonds, ayant voulu que cette discussion eût lieu un lundi, jour des réceptions du Président de la République. Les vastes salons du palais présidentiel furent remplis : tout le monde allait

féliciter le combattant qui avait survécu, tout le monde oubliait le mort. Les plus empressés étaient les généraux, et le plus modeste, le plus contenu, était le vainqueur; le triomphe n'avait pu dissiper sur son front ce je ne sais quel nuage de tristesse qui le couronne toujours. Dans cette nuit fameuse, ceux qui se hasardaient encore à douter de l'empire étaient rares, et, parmi eux, bien peu doutaient du consulat, mais on ne rencontrait personne qui mît en doute la prolongation des pouvoirs présidentiels. Celui-là seul que les autres salueaient empereur, consul ou président, doutait peut-être de tout cela, et non sans raison, comme depuis sont venus le montrer les événements.

Le Conseil d'État, chargé par la Constitution de rédiger les lois organiques, s'occupait depuis longtemps de celle qui concerne la responsabilité des agents de l'autorité publique. Dominé par quelques-uns de ses membres qui sont membres aussi de l'Assemblée, et qui appartiennent à la coalition contre le Président de la République, ce Conseil a fait un projet de loi qui, s'il est adopté par la Chambre, sera un acte d'hostilité ouverte contre le premier magistrat de la nation, en le mettant dans l'alternative ou de renoncer à être réélu, ou de s'exposer à être accusé. Ce projet porte que tout effort du Président tendant à rendre illusoire l'article de la Constitution qui le déclare non rééligible est un cas de haute trahison. Le Conseil d'État a choisi l'occasion présente pour envoyer à l'Assemblée ce projet de loi, vraie machine infernale mise aux mains de la

Chambre pour renverser les faibles murs de l'Élysée.

En présence de ce projet de loi, la coalition, vaincue, a repris un tel courage, qu'elle se tient pour assurée de la victoire : son espérance se fonde principalement sur le repentir que montre la Montagne de s'être déclarée contre la proposition des questeurs, dont le rejet a armé le pouvoir exécutif d'une vraie dictature. Pleine de confiance dans ce repentir, la coalition, par l'organe de M. Pradié, a introduit dans le projet de loi, par un amendement, le droit pour l'Assemblée de requérir directement la troupe, droit que réclame la coalition et qui a été repoussé avec la proposition des questeurs.

Les sections s'étant réunies pour nommer la Commission qui doit faire un rapport sur ce projet, la Montagne, dont le poids fait pencher la balance du côté où elle se porte, s'est portée du côté de la coalition et a arraché sa victoire à l'Élysée. Des quinze membres de la Commission, quatorze sont ennemis du Président, et six appartiennent à la Montagne. Ce qu'il y a de plus probable, en présence de ce résultat, c'est que non-seulement le projet sera adopté tel qu'il est venu du Conseil d'État, mais encore que l'amendement de M. Pradié passera. S'il en est ainsi, la situation du Président sera pire que si la proposition des questeurs eût été adoptée. Cette proposition avait pour objet de déclarer en vigueur, comme s'il faisait partie du règlement de l'Assemblée, un décret de la Constituante où se trouve exprimé son droit de requérir directement la force armée. Le Président, rigoureusement parlant,

aurait toujours eu le droit de ne pas obéir à un article du règlement intérieur de l'Assemblée nationale, les Assemblées elles-mêmes n'ayant jamais prétendu imposer de tels règlements au Pouvoir exécutif comme de véritables lois. La question du moins eût été douteuse, et, en cas de doute, l'armée eût peut-être suivi le Président. Mais, aujourd'hui, l'affaire est beaucoup plus grave : il ne s'agit de rien moins que d'introduire dans une loi, et, qui plus est, dans une loi organique, obligatoire pour tous, inviolable et perpétuelle, le droit pour l'Assemblée de requérir, par un ordre directement émané d'elle, les troupes qu'elle croira nécessaires à sa défense.

Cette simple exposition des faits vous fera comprendre toute la gravité de la question et tout ce que les circonstances ont de périlleux. Si le Président était armé du *veto*, suspensif ou absolu, il pourrait contenir ou paralyser l'Assemblée ; mais le Président est désarmé par la Constitution : l'Assemblée est législatrice unique et souveraine. Si la loi passe, ce ne sera plus entre le Président et l'Assemblée, mais entre le Président et la loi que l'armée aura à choisir. Or, dans une pareille situation, il est bien difficile que l'armée consente à se soulever contre la loi pour suivre le Président.

D'un autre côté, deux choses sont nécessaires, la première, que le Président jouera sa tête plutôt que de céder, à moins que tout le monde ne l'abandonne ; la seconde, que la victoire du Parlement sur le Président déchaînerait sur la France les plus violentes tempêtes.

Ce qu'ici l'on nomme Parlement n'est pas un parlement du tout, mais bien un assemblage confus d'individus que des haines unissent, que des haines divisent, et qui, alors même qu'ils sont unis, restent dans l'impuissance de rien édifier, quoiqu'ils puissent tout détruire. Livré à ses profondes divisions après sa victoire, le Parlement se sentirait frappé d'une paralysie et d'une impuissance incurables : chaque représentant serait contre tous, et tous contre chacun ; il n'y aurait de majorité ni pour rien ni pour personne, et le vaisseau de l'État serait abandonné à la merci des flots. On ne pourrait sortir de cette situation que par l'avènement d'une Convention nationale chargée par la Providence de broyer la France ; une violente compression pouvant seule prévenir une dissolution infaillible et empêcher la dispersion, si je puis parler de la sorte, de toutes les molécules sociales.

De toutes manières, et quoi qu'il arrive, il est de la dernière évidence que, vainqueur ou vaincu, le pouvoir parlementaire touche à sa fin. Vaincu, il expirera sous la dictature du Président ; vainqueur, il se transformera en Convention pour mourir sous la dictature révolutionnaire. Quelles que soient les phases et les vicissitudes par où la France va passer, elle a épuisé, probablement pour n'y plus revenir, la phase parlementaire. C'est à mes yeux la seule chose évidente ; le reste est un mystère profond pour moi et pour tout le monde.

XX.

Paris, le 3 décembre 1851.

Nous sommes en pleine révolution. Le Président a fait le coup d'État le plus hardi que l'on ait vu dans l'histoire, et le mieux combiné de tous ceux qu'elle nous fait connaître.

L'insurrection, commencée avant-hier, continue dans les faubourgs Saint-Denis et Saint-Antoine, où l'on dirige des masses de troupes. La journée d'hier a été très-agitée; la nuit ne l'a pas été moins; l'agitation continue aujourd'hui, et les tentatives de révolte deviennent formidables dans les faubourgs le plus portés aux révolutions. Jusqu'à présent pourtant aucune de ces tentatives n'a réussi.

Le gouvernement est résolu à exercer une répression inexorable. Ce soir, on a vu le Président faire patrouille à la tête d'un régiment. On ignore s'il s'est passé quelque chose de grave dans les départements; on murmure néanmoins que, de ce côté aussi, il y a eu résistance.

Le télégraphe vous aura appris la déposition du Président de la République, prononcée par une centaine de députés qui se sont réunis à la mairie du X^e arrondissement, et qui ont été arrêtés ensuite. La haute-cour de justice s'est réunie de son côté et a décrété la mise en accusation du Président, en vertu de ses attributions constitutionnelles. Elle a même nommé le procureur

général qui devait formuler l'accusation. Dès que l'autorité eut connaissance du fait, ce tribunal fut dissous.

Voici la vraie situation : au point où en étaient les choses, le coup d'État était absolument nécessaire ; mais le coup d'État n'a pas éloigné tout péril. Le danger n'est pas dans l'insurrection qui rugit au fond des faubourgs ; il est dans l'attitude hostile des classes moyennes et des phalanges parlementaires. Dans leur aveuglement et leur imprudence, elles ne veulent pas reconnaître que la seule chose impossible est leur triomphe, et que leur hostilité ne peut servir qu'à déchaîner les tempêtes révolutionnaires. L'imagination est confondue de voir les mêmes hommes, qui, il y a quelques mois, auraient accueilli le coup d'État avec une joie reconnaissante, se tourner contre celui qui vient de le faire, résignés qu'ils sont à livrer leurs têtes en trophée au socialisme, si, par là, ils peuvent se donner le contentement d'humilier celui qui les a humiliés.

En un mot, le danger, le voici : un grand vide se forme autour du Président de la République, et ce vide peut le perdre, parce qu'il peut l'étouffer. C'est là ce qui constitue la difficulté de la situation, laquelle est un vrai cercle vicieux : il est difficile de vaincre sans l'appui moral des hommes notables, et, si déjà l'on n'est vainqueur, il est difficile d'avoir cet appui.

Il y a cependant de l'espoir. L'armée, jusqu'à présent, reste fidèle et décidée. Le Président, seul comme il est, se montre ferme dans ses desseins, hardi dans

ses décisions, grand dans sa persévérance : si, grâce à ces vertus, il parvient à triompher, son nom sera impérissable dans l'histoire. Mais, après le triomphe, en supposant le triomphe, d'immenses difficultés viendront. Quelles sont ces difficultés? L'occasion ne me manquera pas de les mettre en lumière. Il serait oiseux de s'y arrêter aujourd'hui, quand le triomphe est encore chose si incertaine.

XXI

Paris, le 10 décembre 1851.

Si vous voulez bien vous rappeler ce que je vous ai dit dans toutes mes lettres, vous remarquerez que toutes mes prévisions se sont réalisées. Dès le commencement, je vous ai annoncé : 1° que la crise de 1852 aurait sa solution en 1851, nous sommes encore en 1851, et la solution est venue; 2° que la force seule pourrait ouvrir une issue à la situation, la force l'a fait; 3° que la force ne pouvait venir du Parlement, et qu'elle viendrait du Président, si le dénouement n'était pas trop retardé; de la Révolution, si l'attente était trop longue; c'est avant la fin et par le Président, que le dénouement est venu; 4° que le libéralisme parlementaire serait vaincu dans cette lutte; et il n'y a qu'un vaincu : le libéralisme parlementaire.

Je ne rappelle pas ces choses par vain amour-propre, mais parce que mes prévisions futures ont besoin de

l'autorité, petite ou grande, que peut me donner la justesse de mes prévisions passées.

Le coup d'État, qui a donné son issue à une situation qui semblait n'en pas avoir, est, de tous ceux que nous rapporte l'histoire, celui qui prouve dans son auteur le plus de prudence et le plus d'audace. De l'audace je ne dirai rien, les faits parlent assez haut; quant au secret et à la prudence, il suffit de constater que le général chargé de frapper le coup n'a rien su qu'au moment même de l'exécution, et que les ministres n'ont rien su non plus que par une lettre du Président, écrite lorsque déjà la chose était faite. Sous ce rapport, nul acte ne peut être comparé à celui-ci, si ce n'est l'acte fameux par lequel les Jésuites furent jetés hors de l'Espagne.

Cette révolution, car ce qui vient de se passer est une vraie révolution, ne manque pas, considérée sous d'autres points de vue, d'une certaine ressemblance avec celle qui fit passer Rome de la République à l'Empire. Alors, comme aujourd'hui, divers prétendants à l'usurpation suprême se trouvaient en présence d'un sénat composé des plus éminents citoyens, qui luttaient généreusement. Parmi les prétendants, il y en avait un dont le principal titre à la domination était d'être le neveu de César, le plus grand entre les héros de l'antiquité; de même en France, parmi les prétendants, il s'en est trouvé un dont le principal titre à la domination est d'être le neveu du plus illustre capitaine des temps modernes. En France, le neveu de Napoléon l'a

emporté, comme le neveu de César l'avait emporté à Rome. Auguste, pour triompher, chercha son point d'appui dans l'armée et dans le peuple; Louis-Napoléon a cherché le sien dans le suffrage universel et dans les armes. Le premier vainquit par le peuple et par l'armée; le second, par l'armée et par le suffrage du peuple. Le sénat de Rome était le représentant légitime des classes éclairées, qui alors étaient les classes nobles; le parlement français était le représentant légitime de la civilisation française, qui réside dans les classes moyennes. Auguste triompha de ses rivaux et du sénat; Louis-Napoléon l'a emporté sur ses rivaux et sur le Parlement. On vit alors l'opinion populaire se tourner à Rome, comme un vent impétueux, contre la divine éloquence de ses grands orateurs : Cicéron tendit la gorge au poignard, et sa tête fut clouée à la tribune même qui avait été le théâtre de son éloquence et de sa gloire. Les mêmes rafales du vent populaire ont soufflé ici contre les dominateurs de la tribune et contre les rois de la parole : Paris a vu, sans s'émouvoir, M. Berryer et M. Thiers, placés comme des malfaiteurs entre deux rangs de sergents de ville et de soldats. Enfin, si les limites d'une lettre le comportaient, il ne me serait pas difficile de démontrer qu'à Paris et dans l'ancienne Rome les mêmes causes invincibles ont produit les mêmes effets inévitables.

L'insurrection a été ce qu'elle devait être, le coup d'État étant ce qu'il était, et c'est là ce qui achève de faire ressortir le vrai caractère de ce grand acte. Les barricades

élevées dans Paris n'ont pas été élevées, n'ont pas été défendues par le peuple, qui a tout regardé d'un œil indifférent; elles ont été élevées, elles ont été défendues, d'un côté, par les affiliés aux sociétés secrètes, qui appartiennent indistinctement à toutes les classes et à toutes les conditions de la société, et, de l'autre, par les plus fougueux entre ceux qui appartiennent aux classes aisées. Si les insurgés avaient eu le malheur de l'emporter, ils auraient vu fondre sur eux, comme des meutes furieuses, les masses populaires, et ils auraient bientôt perdu la vie avec le fruit de leur victoire. En février 1848, la République passa entre Louis-Philippe et la Réforme; en décembre 1851, le socialisme se serait ouvert le passage entre le vaincu et les vainqueurs; la société française eût été dissoute et l'Europe était perdue. Cette insurrection est une preuve de plus de l'aveuglement incurable et de l'incapacité radicale qui caractérisent, ici comme partout, les classes de la société placées entre les hautes et les basses classes. Ces classes intermédiaires, qui, aujourd'hui règnent en Europe, sont complètement dépourvues des deux qualités qui seules rendent possible un gouvernement : elles n'ont ni le don du commandement ni la vertu de l'obéissance, et, ne sachant ni commander à ceux qui obéissent ni obéir à ceux qui commandent, elles ne font qu'agiter la société, bientôt contrainte, par ces agitations, de chercher ou un remède dans les révolutions, ou un refuge dans le pouvoir délivré de toute entrave. Tout peuple chez qui ces classes domineront

oscillera perpétuellement entre la dictature, remède de l'anarchie, et l'anarchie, remède de la dictature.

La nouvelle du coup d'État et de l'insurrection dans Paris a produit dans les provinces bien moins de trouble qu'on ne pouvait le craindre. Presque tous les départements prêtent obéissance au gouvernement central, grâces, d'une part, à la rapidité et à la décision avec lesquelles agit la force publique, et, de l'autre, à cette conviction devenue générale que, en dehors du Président, il n'y a pour la France que catastrophes et abîmes. Néanmoins, dans quelques départements du Centre et du Midi, on a eu à regretter des insurrections partielles de prolétaires, dont les prouesses sont le vol, l'assassinat et l'incendie : ils dépouillent les riches, assassinent les hommes influents jusque dans leurs maisons, et livrent aux flammes tout ce que la flamme peut dévorer. Quelques bourgs tombés en leur pouvoir ont vu toutes les horreurs qu'ont à souffrir les villes lorsqu'elles sont prises d'assaut et livrées aux fureurs d'une soldatesque barbare et sans pitié.

Ces étincelles montrent assez ce qui se préparait pour 1852, et ce qui serait arrivé alors si le Président de la République n'eût pas précipité la crise. On est saisi d'horreur à la seule pensée de ce que fût devenue la France ! Que l'on se figure le socialisme, agissant d'après un plan suivi et concerté, et éclatant sur tous les points à la fois, au moment même où tous les pouvoirs publics allaient expirer. C'est là ce qui serait infailliblement arrivé, si on avait jusqu'au bout respecté la

légalité et agi régulièrement. Pour revenir aux petites insurrections qui m'inspirent ces réflexions, elles n'ont plus, au moment où j'écris, assez de gravité pour que l'on puisse craindre raisonnablement leur propagation indéfinie.

Le danger le plus grave de la situation est, sans aucun doute, dans le vide qui se forme autour du Président : là est la conspiration alarmante, la vraie conspiration. Les classes aisées sont incapables de gouverner, et pourtant il est certain qu'aucune espèce de gouvernement n'est possible aujourd'hui s'il n'est formé de leurs membres les plus notables. Appeler les membres à la participation du pouvoir dont on dépouille la classe, voilà le difficile problème qu'il s'agit de résoudre, et qui remettra tout en péril et en question s'il n'est pas résolu. Voyez combien ardue et difficile est la solution désirée et cherchée : pour y arriver, il faut trouver des hommes notables qui, pour gouverner, fassent abstraction de la classe à laquelle ils appartiennent, de ses instincts anarchiques et de ses idées parlementaires : chose difficile en tout temps, plus difficile encore de nos jours. Cela ne peut arriver que lorsque le dictateur, ayant vaincu tous les obstacles, et chargé de lauriers, est en état d'offrir fortune et protection à ceux qu'il couvre de son ombre ; or, pour couvrir les hommes dont je parle, l'ombre du Président n'est pas assez grande encore.

La preuve que c'est en cela que gît la vraie difficulté, la vraie question, c'est que tous le reconnaissent comme

par instinct. Le Président s'est hâté de créer une Commission consultative qu'il a composée, sinon des hommes éminents, qui sont tous ses ennemis déclarés, du moins d'hommes capables et probes qui ne lui ont pas fait défaut jusqu'à présent. La hâte même que l'on a mise à publier la liste des membres de cette Commission a amené des protestations de la part de quelques-uns; mais le Président n'a voulu ni laisser publier ces déclarations, ni recevoir ces protestations, ni effacer de sa liste les noms qu'il y avait portés, et vous pouvez imaginer le scandale que cela fait, tous les bruits que l'on répand à ce propos et tous les commentaires de la malignité publique. La plus importante de ces protestations, parce qu'elle vient d'un ex-ministre très-populaire dans les départements, est celle de M. Léon Faucher, que vous lirez dans les journaux. Vous y verrez quel est l'état des esprits, le courant de l'opinion publique en ce moment. Le seul homme éminent qui, jusqu'à présent, ait répondu d'une manière explicite à l'appel de Louis-Napoléon est M. le comte de Montalembert; supérieur à tous les partis et méprisant les faiseurs populaires, il n'a pas hésité à faire le sacrifice de sa popularité et de sa réputation, en appuyant noblement le seul homme qui puisse aujourd'hui donner à la France un gouvernement et le repos. L'intervention du comte de Montalembert dans les affaires commence déjà à porter ses fruits. La Révolution avait profané l'église Sainte-Geneviève, pour en faire le Panthéon des hommes que l'impiété se plaît à appeler *grands*,

et qui le sont véritablement par la grandeur des ruines qu'ils ont faites; un décret du Président a rendu cette église au culte. Le clergé a reçu cet acte de réparation avec reconnaissance et les catholiques ont applaudi. S'il persévère dans cette voie, le Président pourra, au bout d'un certain temps, compter sur les trois forces les plus consistantes et les plus expansives du monde : la religion, l'armée, le peuple.

Cependant, il faut l'avouer, les difficultés que le Président de la République doit vaincre pour affermir son pouvoir sont immenses. A la place de toutes les vieilles choses qui existaient, mettre les nouvelles qui doivent les remplacer, apaiser la fièvre politique qui exalte tous les cerveaux, extirper les utopies socialistes, réprimer les excitations démagogiques, contenir les impétuosités révolutionnaires, enfin donner à la France un autre but à son activité pour empêcher la paralysie et la mort : telle est sa tâche, et il faut qu'il accomplisse ces grandes entreprises seul ou suivi de peu de monde, mal vu d'un grand nombre et combattu ardemment par plusieurs! N'y a-t-il pas là, mon cher ami, de quoi effrayer l'homme le plus intrépide, de quoi faire perdre l'espérance au plus résolu? Ajoutez que des milliers de poignards s'aiguisent, que des milliers de bras se lèvent pour frapper celui que les factieux appellent le *tyran*! Dans une telle situation, l'âme grande et la plus forte pourrait-elle ne pas se sentir saisie d'une invincible tristesse? L'avenir est si incertain, si obscur, qu'il serait téméraire d'en vouloir soulever le voile impénétrable.

Celui-là seul le discerne , aux yeux de qui tout est lumière , même l'ombre. Je ne parlerai donc pas de l'avenir en ce moment ; je me contenterai de soumettre quelques indications à votre sagacité.

De quelque manière que l'on considère ce qui vient de se passer en France , tout le monde est forcé d'avouer que c'est la fin de la Révolution de 1848 et la suppression de la crise de 1852. De nouvelles crises sont possibles , et l'on pourra voir de nouvelles révolutions , mais du moins cette crise a été conjurée et cette ignominieuse révolution est finie. Nul ne saurait dire si en définitive le Président sera vainqueur ou si la Révolution sera victorieuse ; mais voici ce que tout le monde peut assurer : si le Président est vaincu , sa défaite sera le signal d'un cataclysme général en Europe¹.

.

¹ Nous avons traduit intégralement les vingt lettres précédentes ; nous devons retrancher la fin de celle-ci , ainsi que divers passages dans la plupart de celles qui suivent. Ambassadeur et écrivain pour tout autre que le public , Donoso Cortès a dû porter sur certaines éventualités , sur certains personnages et sur certains faits qui ne sont pas encore du domaine de l'histoire des jugements qui ne pourraient pas être livrés à la publicité sans inconvénient. L'éditeur espagnol en a jugé ainsi et a dû faire divers retranchements dans les écrits de Donoso Cortès , comme il nous en prévient dans l'*Avertissement* du cinquième volume. Nous suivons son exemple , et faisons pour la France ce qu'il a fait pour l'Espagne. Des indiqueront les passages supprimés.

(Note des traducteurs.)

XXII

Paris, le 24 décembre 1851.

L'état de ma santé, qui est déplorable depuis quelques jours, ne me permet pas de me livrer, comme de coutume, aux considérations politiques. Un résumé suffira pour vous former une idée parfaite de la situation de la France.

Les insurrections des départements, vigoureusement comprimées partout, ont eu pour résultat de fortifier et de consolider l'autorité du Président : elles l'ont fortifiée en lui donnant une occasion de victoire; elles l'ont consolidée en montrant à tous, à tous ceux du moins qui ont des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, une intelligence pour comprendre, que le Président est aujourd'hui l'unique représentant légitime de l'ordre au dedans et de l'ordre au dehors, de l'ordre en France et de l'ordre en Europe.

D'un autre côté, les mesures favorables au catholicisme très-sagement adoptées par le Président lui ont gagné les sympathies du parti catholique. L'influence et la force de ce parti sont ici très-réelles; il les tire bien plus encore de la qualité que du nombre de ceux qui le suivent, et il les doit surtout à l'inappréciable avantage qu'il a sur tous les autres de savoir où il va, par où il va, ce qu'il doit demander, et ce qu'il veut : choses rares dans les circonstances actuelles, où tous les partis

et tous les hommes marchent dans une obscurité profonde, sans la moindre lumière.

Toutes ces causes, agissant ensemble, donnent pour résultat le vote, maintenant connu, par lequel le suffrage universel répond à l'appel du Président : vote étonnant, soit par l'entière liberté avec laquelle il est donné, soit par la tranquillité profonde au milieu de laquelle on le donne en tous lieux, soit par sa spontanéité et son imposante unanimité.

Les princes de la famille d'Orléans ont quitté Claremont aux premières nouvelles des troubles; mais, mieux conseillés et voyant l'insurrection comprimée par une main puissante et vigoureuse, ils ont renoncé à leurs projets et regagné leur résidence habituelle. Le Président, de son côté, dès qu'il a été instruit des premières démarches des princes, les a fait menacer de mettre immédiatement leurs biens sous le séquestre; on est persuadé qu'il aurait inexorablement exécuté sa menace, et il paraît qu'elle a puissamment agi sur l'esprit des princes proscrits.

Pour le moment, Bruxelles est le camp de l'émigration : les vaincus de l'armée parlementaire s'y rendent les uns après les autres. M. Thiers brille entre tous avec ses espérances inquiètes et ses vaines illusions. Cette armée n'est pas redoutable, au moins pour le moment; plus tard elle pourrait l'être pour le royaume de Belgique, qui, s'il devenait le foyer des intrigues de l'émigration, pourrait courir de graves dangers. C'est un point sur lequel j'appellerai votre attention quand je

m'occuperai des modifications que les derniers événements doivent produire dans la politique extérieure de la France.

Quant au vide que les chefs des partis parlementaires essayent de créer autour du Président, il n'augmente pas ; il diminuera lorsque la victoire obtenue par le scrutin viendra légitimer la victoire obtenue par les armes.

La presse continue à être asservie ; et le Pharaon qui la tient captive ne la laissera pas s'échapper de l'Égypte. S'il lui convient de la lâcher, ce ne sera qu'en la soumettant à la censure, ou tout au moins à une loi qui donnera à l'autorité politique le droit illimité de suspendre ou de supprimer un journal quand elle le trouvera convenable.

Quant à la Constitution qui se prépare, ce sera probablement une combinaison de celle de l'an VIII et de celle de l'an XII.

En attendant, de nouveaux intérêts sont créés, de nouvelles ambitions sont satisfaites. L'armée grandit en puissance, en influence et en considération. Sur les vieilles ruines s'élèvent les nouvelles constructions, et d'aucun point de l'horizon, on ne voit venir la tempête qui pourrait renverser cet édifice, peu solide encore puisqu'il est nouveau. Tout révèle ici la main de Dieu : pour sauver l'homme, le Seigneur lui a ôté le gouvernement de la société.

.

XXIII

Paris, le 10 janvier 1852.

Je veux aujourd'hui appeler votre attention sur les changements que les derniers événements de France doivent produire et ont déjà produits, dans la politique des puissances européennes. Je me bornerai à quelques mots; le reste viendra plus tard, suivant le cours des faits.

A s'en tenir uniquement aux nouvelles officielles, il semble que tous les gouvernements de l'Europe ont montré une égale bienveillance envers le Président de la République, et un égal respect pour l'indépendance et la liberté de la France. Mais, si l'on écarte les voiles officiels qui ne servent qu'à cacher la réalité des choses, l'on remarque aussitôt d'importants contrastes et de notables différences dans la manière de voir et de penser des gouvernements européens.

Les puissances du Nord ont appris les événements de Paris avec une grande satisfaction; et elles sont prêtes à appuyer le Président de leurs conseils et de leurs ressources. La Belgique, attachée à son roi, ami et parent de la dynastie d'Orléans, a vu avec peine tout ce qui s'est passé et songe avec une singulière méfiance à tout ce qui peut arriver. Le Piémont, menacé par l'Autriche, qui l'observe de Milan, commence à craindre la France, du côté de la Savoie. Cependant Naples re-

prend espoir et courage; et Rome se sent délivrée de ses cruelles angoisses, de ses incertitudes mortelles.

Quant à l'Angleterre, l'opinion publique s'y est déclarée contre le grand événement qui occupe aujourd'hui le monde, avec la spontanéité et l'unanimité que cette nation a toujours dans les occasions solennelles et décisives. Cela devait être. Peuple éminemment constitutionnel, les Anglais ne pouvaient pas voir avec calme et indifférence l'épouvantable écroulement du gouvernement constitutionnel chez leurs voisins; peuple essentiellement discuteur, ils ne pouvaient pas voir sans regret le régime parlementaire périr en France; peuple semblable à l'ancienne Rome, où le respect de la loi est inné et poussé jusqu'à la superstition, ils ne pouvaient pas voir sans horreur et sans colère un coup d'État par lequel est foulée aux pieds l'inviolable sainteté des lois; peuple fier de sa constitution politique et habitué à en offrir le modèle aux peuples du continent, ils ne pouvaient pas voir sans se sentir blessés la France mettre ce modèle en pièces.

Contraire aux mœurs, aux idées, à toutes les préférences de l'Angleterre, le coup d'État l'est encore, et surtout, à ses plus précieux intérêts. L'intérêt suprême de l'Angleterre a toujours été, est, et sera toujours d'empêcher l'unité de vues et d'action des peuples continentaux. Cette politique, considérée au point de vue de l'intérêt du continent européen, est une politique subversive, mais, considérée au point de vue de l'intérêt britannique, elle est éminemment conserva-

trice : les discordes continentales qu'elle fomenté font de la Grande-Bretagne la dominatrice pacifique et l'arbitre suprême du continent.

On croit généralement que l'intérêt du gouvernement anglais consiste à voir les peuples du continent adopter certaine forme de gouvernement; c'est là une grave erreur; toutes les formes de gouvernement lui sont indifférentes, pourvu que le continent soit divisé. Le parlementarisme continental ne lui est pas agréable parce qu'il rend les peuples libres, mais parce que, affaiblissant le pouvoir, il divise chaque peuple contre lui-même, et encore parce qu'il partage le continent en deux zones, celle du Midi et celle du Nord. Si tout le continent était constitutionnel, l'Angleterre, pour le diviser, entreprendrait une propagande absolutiste. C'est là l'explication de sa politique traditionnelle dans les troubles continentaux; politique toujours appliquée à exciter l'antagonisme des nations et à ne se servir jamais d'aucune d'elles que comme d'un instrument pour briser la puissance des autres. Un jour, l'Angleterre soudoie les armées russes et allemandes pour les lancer sur la France impériale ou républicaine; le lendemain, elle entre en négociations amicales avec la France, la prend sous sa tutelle, protège le développement du germe révolutionnaire, qu'elle porte toujours dans son sein, paralyse les armées de ses ennemis, et condamne tous les peuples à l'inaction. Dans les discordes intestines du monde germanique, tantôt elle appuie l'Autriche contre la Prusse, tantôt la Prusse

contre l'Autriche; et, en même temps qu'elle divise les grands États, elle cherche à réunir les petits afin d'augmenter la confusion; de la sorte elle a le double avantage de mettre la discorde entre les forts et de les affaiblir encore en leur ôtant la confiance des faibles. Les membres du grand empire d'Autriche se disloquent, et l'Angleterre favorise cette dislocation : hongroise dans le Nord, italienne dans le Midi, nulle part elle n'est autrichienne.

Cette politique subversive a été cause que de toutes les parties du monde civilisé un cri d'horreur s'est élevé contre l'Angleterre. Une seule chose a pu empêcher l'explosion universelle des nations, et cet obstacle unique a été son alliance avec la France. Cette alliance impose la paix au monde, parce qu'il n'est guère possible de lutter, avec probabilité de vaincre, contre les forces combinées de deux nations, l'une reine de l'Océan, l'autre ayant sur le continent la plus grande puissance. Ce n'est point du reste, une alliance fondée sur l'amitié; elle n'a d'autre base que le calcul et l'égoïsme : l'Angleterre l'a acceptée dans l'intérêt de sa domination, la France dans l'intérêt de son indépendance. Le jour où l'Angleterre pourra dominer sans l'aide de la France, l'Angleterre brisera la France comme on brise un verre contre un rocher ; le jour où la France sera assurée de l'intégrité de son territoire sans l'aide de l'Angleterre, l'Angleterre verra le sceptre de la domination tomber de ses mains et sera le jouet des nations. Pour que l'une de ces deux choses

devienne possible, il faut ou la réconciliation de l'Angleterre ou la réconciliation de la France avec le continent européen. La première me semble aussi difficile que la seconde me paraît réalisable. Comme le nœud de la question est là, question aujourd'hui souveraine, vous me permettrez d'entrer dans quelques explications que je crois indispensables.

L'Angleterre ayant pour but la domination, sa réconciliation avec le continent n'est possible qu'à la condition impossible que le continent consente à se laisser dominer. La France n'aspire qu'à l'intégrité et à l'indépendance de son territoire; or cette intégrité, cette indépendance, n'ont jamais été menacées que par suite des terreurs qu'inspire la contagion de ses révolutions. Entre la France et le continent, il n'y a donc eu, depuis la Révolution de Juillet jusqu'à ce jour, qu'une question de principe, la question de savoir : avant la Révolution de Février, si l'Europe continentale devait être gouvernée par les monarchies légitimes ou par les monarchies sorties des volcans populaires? depuis la Révolution de Février, si l'Europe doit être une République unitaire ou un composé de différentes monarchies. Tant que la question a été posée en ces termes, il est clair que, entre la France et le continent, il n'y avait aucune espèce d'accord possible. Ni le continent ne pouvait cesser d'être monarchique et abandonner ses monarchies séculaires, ni la France ne pouvait échanger, sous le règne de Louis-Philippe, pour la monarchie séculaire la monarchie élective, ou, après la

Révolution de Février, la forme républicaine pour la forme monarchique. L'alliance entre l'Angleterre et la France a été le résultat forcé de l'impossibilité où elles ont été l'une et l'autre de se réconcilier avec le continent européen. A la faveur de cette alliance, la Monarchie de Juillet, et ensuite la République de Février, ont maintenu l'intégrité et l'indépendance du territoire français, malgré l'inimitié des monarchies continentales, et l'Angleterre, de son côté, a pu maintenir et fortifier sa domination quasi-universelle, malgré la haine violente que ses excès et ses insolences ont soulevée contre elle chez toutes les nations.

Tel était l'état des choses quand arriva le 2 Décembre, date à jamais mémorable dans les fastes de l'histoire. Qu'est-ce que le coup d'État, et que signifie-t-il ? Ce n'est rien et il ne signifie rien, ou il signifie et il est réellement la suppression simultanée de la Révolution de 1789, de la Révolution de 1830, de la Révolution de 1848 et de la Révolution de 1852 : la suppression du *libéralisme*, fils de la première ; la suppression du *parlementarisme*, né de la seconde ; la suppression du *républicanisme*, restauré par la troisième ; la suppression du *socialisme*, que la quatrième portait dans ses flancs. Je le répète, ou le coup d'État du 2 Décembre n'est rien, ou il est la suppression de ces quatre Révolutions. Or, mon cher ami, la suppression de ces quatre Révolutions n'est ni plus ni moins que la suppression instantanée et foudroyante, si on peut le dire, de toutes les causes d'hostilités entre la France et le continent

européen. Cela est si vrai, que, sans nécessité de transactions préliminaires ni de traités préalables, le peuple français et les autres peuples du continent se trouvent réconciliés. Les seuls qui fassent exception sont la Belgique, la Suisse et le Piémont, satellites qui errent aujourd'hui sans direction dans les espaces, et qui seront, demain, entraînés dans le rapide mouvement de leurs planètes.

La réconciliation de la France avec le continent signifie tout à la fois : la suppression, en ce qui touche la France, de la nécessité de son alliance avec l'Angleterre, et par conséquent la suppression de cette alliance, l'isolement de l'Angleterre, la ruine de sa domination sur le continent. Cette réconciliation ne signifie rien, ou elle signifie tout cela; et tout cela n'est rien moins qu'une dislocation complète des forces politiques du monde. L'Angleterre l'a compris instinctivement et instantanément : on a pu le voir à l'amertume de sa plainte, à l'éclat de ses colères.

Lord Palmerston néanmoins ne s'est pas tenu pour vaincu : avec la sagacité pénétrante et l'intrépide témérité qu'il a toujours montrées dans les grandes vicissitudes de sa vie politique, ce ministre prit sur-le-champ une résolution qui a puissamment contribué à sa chute, mais qui avec l'Angleterre a désorienté l'Europe, la résolution d'approuver chaleureusement le coup d'État. Les motifs d'une résolution aussi grave et aussi inattendue, en un momment où le cabinet anglais et l'opinion publique de la Grande-Bretagne se déclaraient ouver-

tement contre la conduite suivie par Louis-Napoléon, sont très-clairs aujourd'hui pour moi, bien qu'ils m'aient paru, au commencement, d'une obscurité impénétrable. Lord Palmerston vit avec une terreur profonde l'isolement où allait se trouver l'Angleterre. Pour l'en préserver, il n'y avait que deux voies possibles : se réconcilier ou avec la France ou avec les autres nations du continent. Se réconcilier avec le continent, c'était renoncer à son système de propagande révolutionnaire, c'était le condamner, c'était passer par les fourches caudines de l'Europe. Se réconcilier avec la France, en approuvant le coup hardi d'un dictateur, c'était bien aussi se contredire, mais en partie seulement; et cette contradiction partielle pouvait lui donner le moyen de rester conséquent avec lui-même dans sa politique vis-à-vis de toutes les autres nations. Lord Palmerston se flattait, et jusqu'à un certain point avec raison, que le Président de la République, en reconnaissance de l'alliance, renoncerait lui-même à la réconciliation de la France avec le continent, et que, de plus, il laisserait le Cabinet britannique continuer, dans ses relations avec les autres puissances, son système subversif et sa politique révolutionnaire. Lord Palmerston, pour tout dire, en un mot, crut que l'Angleterre n'avait pas à choisir entre un bien et un mal, mais entre des maux de nature différente et d'importance plus ou moins grande. Dans cette situation périlleuse, prenant sans retard son parti, il jugea que, malgré le coup d'État, l'alliance avec la France était pour l'An-

gleterre le moindre de tous les maux ; et c'était bien la vérité. La preuve que lord Palmerston comprenait mieux l'intérêt de l'Angleterre que le reste du Cabinet et que l'Angleterre elle-même, je la trouve dans le sentiment de regret et d'indicible contrariété avec lequel le Président de la République a appris sa chute, sentiment qu'il a laissé voir, comme s'il voulait par là faire entendre que l'amitié et l'appui de cet homme d'État étaient pour lui d'un plus grand prix que d'autres appuis et d'autres amitiés. Voilà ce qui donne une grande importance à la chute de lord Palmerston dans les circonstances actuelles. Si le noble lord était resté à la tête des affaires, il est pour moi hors de doute que le coup d'État du Président aurait perdu la plus grande partie de son importance ; son influence ne se serait pas fait sentir au delà des limites de la République ; ce n'eût été qu'un événement français, et rien de plus. Jamais lord Palmerston ne l'eût laissé devenir ce qu'il devait être par sa nature même et ce qu'il est aujourd'hui, un événement qui, de tous côtés, détermine des événements analogues, un événement contagieux, un événement européen. Comptant, en échange de son adhésion, sur l'appui de la France, lord Palmerston n'hésita pas à repousser avec dédain les propositions du représentant de l'Autriche à Londres, relatives aux réfugiés politiques. C'était déclarer nettement que, dans son opinion, les derniers événements de la France n'avaient en rien changé le système politique suivi par l'Angleterre dans ses relations avec l'Europe.

Ces deux résolutions de lord Palmerston, en réalité analogues, et en apparence contradictoires, déplurent singulièrement à ses collègues dans le Cabinet, et le ministre des affaires étrangères a dû se retirer. L'histoire dira que la Grande-Bretagne est tombée avec le ministre, et que le vaincu était plus Anglais que les vainqueurs.

La politique actuelle du Cabinet anglais est ce qu'elle devait être : incertaine, flasque et décolorée, hésitant entre l'amitié et l'inimitié de la France, entre l'amitié et l'inimitié de l'Europe. L'Europe ne peut avoir grande confiance dans les anciens compagnons de lord Palmerston, et le Président de la République ne voit qu'avec méfiance ceux qui ont renversé l'homme qui était son ami. De là résulte, d'un côté, l'isolement de l'Angleterre, et, de l'autre, le rapprochement de la France avec les autres nations continentales.

Que le Cabinet anglais ne puisse rester tel qu'il est, rien de plus évident : la question, aujourd'hui, n'est donc pas de savoir si son existence doit ou non se prolonger, mais quels personnages composeront le cabinet qui lui succédera. D'après mes dernières nouvelles, il y a trois combinaisons possibles : une combinaison tory, où lord Palmerston aurait place pourvu qu'il voulût bien renoncer au portefeuille des affaires étrangères, ce qui me paraît tout à fait impossible ; une combinaison où torys et peelistes entreraient en égales proportions, et qui n'est ni impossible ni difficile, attendu qu'une transaction sur la question du commerce des grains est, dans

les circonstances actuelles, chose très-praticable ; et enfin une combinaison par laquelle le cabinet whig se renforcerait de sir James Graham et d'autres peelistes distingués : combinaison très-facile, et, par conséquent, la plus probable de toutes. Ce qui n'est ni probable, ni facile, ni peut-être possible, c'est que l'une ou l'autre de ces combinaisons ait la puissance de tirer la Grande-Bretagne du mauvais pas où elle se trouve, pour son malheur et pour le bonheur de l'Europe.

En attendant, la réconciliation de la France avec les autres nations continentales fait chaque jour d'immenses progrès : toutes ensemble, elles ont commencé à exercer une pression diplomatique sur le Piémont et sur la Suisse, pour provoquer un changement de leurs institutions dans le sens conservateur. Le cabinet français, en particulier, a réclamé de la Belgique l'expulsion des émigrés, qui, de Bruxelles, font une guerre acharnée au nouvel ordre de choses établi en France.

Je ne veux pas finir cette lettre sans vous dire un mot de la politique intérieure du Président : elle donne chaque jour plus énergiquement satisfaction à tout ce qu'exige le rétablissement du principe d'autorité, de notre temps si méprisé dans le monde. Vous connaissez par les journaux les décrets qui ont suivi celui par lequel le Panthéon a été rendu au culte sous l'invocation de sainte Geneviève. Dans le nombre, deux se font remarquer par leur importance. Je veux parler du décret relatif à l'observance du précepte religieux qui défend de travailler les dimanches et les jours de fêtes, et du dé-

cret qui fait disparaître de tous les monuments et édifices publics la sanglante et stupide devise : *Liberté, égalité, fraternité*, qu'avaient acceptée toutes les révolutions triomphantes.

Tout indique que le Président se propose de rester et d'avancer dans la voie qu'il a prise. D'un côté, la garde nationale est frappée à mort et va bientôt disparaître ; de l'autre, les aigles impériales ont été rétablies sur les drapeaux de l'armée. Le Président garde sa résidence privée à l'Élysée, mais désormais il en aura une autre officielle aux Tuileries. L'autorisation de faire des emprunts, accordée à certaines municipalités, annonce que le Président prépare tout pour amener une décentralisation salutaire de l'administration, en même temps qu'il concentre en sa personne tout ce qui concerne la politique et le gouvernement. La décentralisation administrative sera complète quand on aura déclaré majeures les corporations municipales, but où semblent tendre toutes les mesures prises jusqu'à présent et celles qu'on annonce comme prochaines. La Constitution, enfin, sera publiée sous très-peu de jours.

XXIV

Paris, le 24 février 1852.

Je vais esquisser rapidement le tableau intérieur de la France et le tableau extérieur de l'Europe au moment où j'écris.

L'idée d'instabilité s'est emparée de nouveau des esprits; il y a des craintes vagues et indéfinies de catastrophes; l'industrie n'est pas en prospérité; le commerce languit et toute activité a presque cessé. Je dois vous faire connaître ces vagues terreurs, puisqu'elles existent, mais je ne dois pas vous cacher non plus qu'elles sont exagérées. Le coup d'État a désorganisé si violemment et de telle sorte toutes les forces qui pouvaient se révolter contre le nouveau pouvoir, qu'il n'est ni probable ni possible qu'elles puissent se reconstituer de longtemps. Tout acte de révolte ou de résistance, dans les circonstances actuelles, serait un acte de folie, car le pouvoir sorti du dernier cataclysme, quelles que soient les fautes qu'il commette, a certainement, et il aura longtemps encore, assez de force pour comprimer toutes les résistances et étouffer toutes les rébellions.

Je dirai en quelques mots d'où vient sa force et d'où sa faiblesse; ce qui peut le rendre invincible et par où il est vulnérable. Sa force vient de ce qu'il s'est fait le représentant de la réaction universelle contre la prépondérance exclusive des classes moyennes et contre les théories parlementaires; elle vient de ce qu'il a cherché son point d'appui dans l'armée et dans l'Église, les deux plus grands instruments d'organisation et de conservation qui soient au monde. Sa faiblesse vient de ce qu'il ne trouve ni même ne cherche des hommes, de ce qu'il est comme au milieu d'un vide. Le Président a cru qu'il pouvait laisser de côté la classe

moyenne, et en cela il a raison; mais il n'a pas raison de croire qu'il peut de la même manière laisser de côté les personnages éminents que cette classe renferme. Une nation de trente-six millions d'habitants, centre de la civilisation, grand marché industriel, altérée de gloire, ne peut se résigner longtemps à être gouvernée par des gens de peu de valeur, sortis on ne sait d'où pour prendre, on ne sait pourquoi, le gouvernement de l'État. Je défie tous les gouvernements de l'Europe de bien gouverner avec la classe moyenne, et je les défie également de bien gouverner sans le concours des hommes influents de cette classe : l'art suprême consiste à se servir de ces hommes-là pour la tuer : guerre à la classe, paix aux personnes. Tel est le vrai programme et la vraie devise de la réaction qui se manifeste de tous côtés avec un élan et une force invincibles.

A l'extérieur, les questions sont beaucoup plus compliquées. L'idée de la guerre s'enracine profondément, malgré la plus complète absence de toute cause apparente de conflit. La guerre, si elle éclate, comme je le crois, sera l'effet logique de la nature même des choses; et elle éclatera contre la volonté des hommes. L'intérêt de la France, en ce cas, est de réunir le continent contre l'Angleterre. Pour le réunir, son intérêt est de proclamer comme objet final de la lutte, d'un côté l'indépendance continentale vis-à-vis de l'Angleterre, et de l'autre, la réaction continentale contre la démagogie européenne. Si la France sait poser la

question de cette manière, l'issue de la lutte ne sera pas douteuse : l'Angleterre et la démagogie seront expulsées du continent. L'intérêt de l'Angleterre est de diviser le continent, afin de le dominer : pour le diviser, son intérêt est de poser la question d'une tout autre manière, et de faire de toutes les questions des questions d'ambition, des questions territoriales. Si elle y parvient, le continent est perdu : la Prusse neutralisera l'Autriche ; l'Autriche et la Prusse neutraliseront la France ; la Russie sera entièrement paralysée, car il ne lui est possible d'exercer son action sur l'Europe que par le moyen des nations germaniques. Au milieu de cette paralysie universelle, l'Angleterre seule conservera sa liberté d'action et continuera d'exercer sur les peuples continentaux son insolent et funeste protectorat. S'il y avait en Europe un seul ministre capable de prendre la grande et glorieuse initiative d'une ligue continentale, sur le terrain de l'indépendance du continent et des idées conservatrices, ce ministre, grand dans le présent et grand dans l'avenir, aurait un nom impérissable, l'histoire lui donnerait l'immortalité.

L'entrée au pouvoir du ministère tory peut être très-funeste, car elle peut contribuer puissamment à effacer la mauvaise impression laissée par la politique de lord Palmerston, qui est la politique de l'Angleterre. Une fois que le continent sera divisé et qu'il se sera rapproché de l'Angleterre, attiré par les airs doux du parti conservateur anglais, ce parti cédera la place à lord Palmerston, et celui-ci déchaînera de nouveau sur

le continent, aux applaudissements de l'Angleterre entière, les vents des révolutions.

En ce moment, la ligue continentale est l'événement le plus improbable. La Belgique craint pour l'intégrité de son territoire; elle s'arme, et la Russie lui envoie un ambassadeur, comme pour lui témoigner son approbation. La Prusse craint pour le Rhin, et ses rapports avec la France s'en ressentent. Entre la France et l'Autriche règne la cordialité la plus absolue; mais cette cordialité peut-être se fonde uniquement sur des intérêts matériels. L'Autriche ne verrait pas avec déplaisir les Français à Bruxelles, si le général Radetzki pouvait aller à Turin porter la santé de son empereur. La Russie obéit à deux politiques différentes : celle du comte de Nesselrode et celle de l'empereur Nicolas. Le comte a les yeux fixés sur les aigles impériales et craint un débordement de la France; l'empereur ne quitte pas du regard les hordes démagogiques, et, laissant de côté toutes les questions territoriales, ne pense qu'au moyen de conjurer la tourmente révolutionnaire : c'est lui seul qui a empêché l'Autriche et la Prusse d'en venir aux mains; lui seul qui est cause de l'apparence d'union qui existe maintenant entre les deux puissances; lui seul qui sera cause de leur amitié, si elle s'effectue un jour. L'empereur Nicolas est le seul homme d'État de l'Europe.

Aujourd'hui donc, la question territoriale, qui doit sauver l'Angleterre et perdre le continent, semble prévaloir sur la question politique qui sauverait le conti-

nent et perdrait l'Angleterre. Vous voyez qu'attentif à éclairer votre conscience autant que mes forces me le permettent, j'ai soin d'exposer simplement les faits comme ils se présentent à mes yeux, sans permettre aux vaines espérances, aux vaines illusions, de troubler mon jugement.

Tant que les choses ne changeront pas de face, l'intérêt évident de l'Espagne est de concentrer toutes ses forces pour la défense de son territoire, et de garder une neutralité absolue dans les conflits européens. Autre serait mon conseil, si l'état de la question était autre : il me suffit d'indiquer aujourd'hui ce qui convient aujourd'hui, sans empiéter sur les droits de l'avenir en dissertant inutilement sur ce qui pourra nous convenir demain.

XXV

Paris, le 10 mars 1852.

.
.
Les questions les plus importantes en ce moment ne sont pas celles qui regardent la situation intérieure de la France, mais celles qui sont relatives à l'état diplomatique et politique de l'Europe. Je vous ai déjà dit quelque chose à ce sujet, mais je dois insister sur cet aspect de la question et aller plus avant : la grandeur de la matière et l'importance de l'objet le demandent.

Vous vous rappelez comment j'ai toujours posé la question européenne : telle je l'ai posée, telle aujourd'hui les événements la posent. Le remarquable discours de lord Derby, que vous avez dû lire, ces jours derniers, dans les feuilles publiques, est venu sanctionner tous mes principes, corroborer tous mes pronostics et fortifier toutes mes affirmations. J'ai dit que l'Angleterre avait un intérêt immense à mettre en relief la question territoriale et à couvrir d'ombre la question révolutionnaire; or c'est là précisément ce que fait l'Angleterre par l'organe de son premier ministre, peu de jours après celui où je vous écrivais cela. Lord Derby fait deux choses : il voile la question révolutionnaire, en s'engageant, d'une part, à ne pas intervenir dans les affaires intérieures des autres puissances, et, de l'autre, à surveiller activement la conduite des réfugiés à Londres. La question révolutionnaire ainsi écartée, il pose en plein, franchement et ouvertement, la question territoriale, et proclame son adhésion explicite aux traités; puis il déclare qu'il approuve les armements. C'est-à-dire, mon cher ami, que, lorsqu'il s'agit de la question révolutionnaire, lord Derby dit qu'il n'y a pas de question, attendu que nous sommes tous d'accord; et que, lorsqu'il s'agit de la question territoriale, il pose explicitement et hardiment la question de la guerre. Jamais on n'a prononcé à aucune tribune, en présence d'un grand peuple, un discours plus habile; jamais le suprême intérêt britannique, qui consiste à poser les questions sur lesquelles le continent se divise, jamais

cet intérêt n'a été mieux compris par un ministre de la couronne d'Angleterre. Vous pouvez être sûr que, quelles que soient les complications intérieures, le ministère de lord Derby ne tombera pas tant qu'il y aura des craintes de guerre.

.

Si les choses continuaient à marcher dans la voie où elles sont, on aboutirait à une épouvantable catastrophe : la domination universelle de l'Angleterre serait avant peu un fait consommé, et ce fait aurait bientôt pour conséquence nécessaire, inévitable, la Révolution universelle. Sur ce point, mon cher ami, il n'y a pas à se faire illusion : l'Angleterre et la Révolution sont une même chose ; cela a toujours été, cela est encore, et cela sera toujours ; qu'importe qu'un ministère conservateur ait succédé, à Londres, à un ministère révolutionnaire ! Si vous considérez la politique contemporaine du Royaume-Uni, vous remarquerez deux choses : la première, que l'Angleterre fait toujours la propagande de l'ordre en temps de guerre, et la propagande de la révolution en temps de paix. En temps de paix, elle a ses ministres turbulents ; en temps de guerre, ses ministres conservateurs. A la fin du dernier siècle, et au commencement de celui-ci, le ministère qui soutint la guerre contre la Révolution et contre la France était tory, et, lorsque le monde fut rentré dans le repos, un ministère révolutionnaire vint propager la Révolution dans le monde. Ce qui est arrivé alors va arriver aujourd'hui, et, pour ne pas le voir, il faut être

frappé d'un aveuglement incurable ou ne rien entendre à l'histoire et aux révolutions. Le ministère tory prêchera l'ordre et fera la guerre; un ministère révolutionnaire signera la paix et s'occupera de propager la Révolution après la victoire. Telle est la politique, toujours ancienne, et toujours nouvelle, et toujours une, de la Grande-Bretagne.

.

XXVI

Paris, le 10 avril 1852.

Depuis que je vous ai écrit, trois événements, importants par l'influence qu'ils auront sur le mouvement de la politique européenne, ont eu lieu. Le premier est le discours prononcé par le Prince-Président le jour de l'installation définitive des pouvoirs publics établis en vertu de la Constitution actuelle de la République française; le second est le discours adressé par le même Prince aux représentants de la magistrature le jour où ils sont venus prêter serment de fidélité entre ses mains; le troisième est la mort du prince Schwarzenberg, président du ministère autrichien.

Le premier discours du Président est la franche déclaration de ses aspirations impériales.

.

Le second discours est la confirmation du premier, son véritable et naturel commentaire. Le Président y proclame devant la magistrature, gardienne du droit et

des lois, que l'Empire est la loi et sa personne le droit. Pour le démontrer, il rappelle les événements de 1804, et le vote de quatre millions de Français nommant l'Empereur chef d'une nouvelle dynastie. De sorte que l'Empire et l'Empereur ne restent maintenant sous le voile que par la volonté du Président. Le jour où il voudra lever le voile, la loi recouvrera sa force et le droit sa vigueur, mais le droit des Napoléons n'a jamais cessé d'être le droit; la loi de l'Empire, d'être la loi.

Il suit de là, mon cher ami, que nous sommes à la veille de l'Empire.

.

La mort du prince de Schwarzenberg peut avoir de graves conséquences. Je crois vous avoir déjà dit en d'autres occasions que l'Autriche était la seule puissance amie et alliée du Président. L'explication de ce phénomène est simple : l'Autriche peut s'entendre avec la France dans toutes les questions territoriales; dans la question suisse, au moyen d'une occupation en commun des cantons helvétiques; dans la question piémontaise, au moyen d'une occupation de la Savoie par la France et de l'occupation des principales places fortes du Piémont par l'Autriche; et enfin, dans la question allemande, parce que l'agrandissement de la France sur le Rhin aurait lieu au seul détriment de la Prusse, objet de l'animadversion de tout bon Autrichien, et principalement du prince de Schwarzenberg, qui avait mis à l'humilier toute l'ardeur de son amour-propre.

.

La mort de cet homme d'État laissera probablement Louis-Napoléon sans allié, tant que la question territoriale sera debout; non que l'Autriche ne penche pas toujours naturellement vers l'alliance française; non que le successeur du prince Schwarzenberg (probablement le comte de Buol, ministre d'Autriche à Londres) doive nécessairement avoir une autre politique; mais il n'est pas probable que dans les conseils de l'Autriche il se rencontre maintenant un homme assez énergique pour oser résister à l'influence du Cabinet russe; or la Russie ne veut à aucun prix ni de la prépondérance absolue de l'Autriche dans la Confédération, ni de la prépondérance française en Europe.

.

Or, la France se trouvant sans allié, la guerre devient impossible. Si la mort du prince Schwarzenberg amène ce résultat, on pourra dire que cet événement, si regrettable sous d'autres rapports, aura été heureux. La guerre, mon cher ami, dans les conditions où elle devait commencer ou se poursuivre, eût mis l'Europe dans les voies de la ruine et sur le bord, sinon au fond de l'abîme. Le triomphe définitif eût été celui de la Révolution et de l'Angleterre, qui ont été, qui sont et qui seront toujours une même chose. Il importe peu que, pressée par les circonstances, conseillée par le moment présent, l'Angleterre, dans la prévision de la guerre, cherchant à capter la confiance des puissances continentales, se proclame amie de l'ordre : la victoire gagnée et la paix faite, les whigs, ministres des temps

pacifiques, succéderont aux torys, ministres des temps belliqueux; la politique conservatrice fera place à la politique révolutionnaire, et cette politique de l'Angleterre victorieuse deviendra celle de toutes les nations du continent. Sur ce point, les illusions ne sont pas possibles : l'histoire du passé est celle de l'avenir. Durant les odieux scandales de la Révolution inaugurée en 1789, qui voulait la paix? les whigs; qui voulait et qui fit la guerre? les torys. Pendant toute la durée de la guerre, l'Angleterre inaugura et poursuivit à l'égard du continent une politique monarchique et conservatrice; mais, la guerre finie, les whigs revinrent, et avec eux les révolutions. Voilà l'histoire : elle est écrite, et, si l'on peut l'oublier, on ne peut pas l'effacer.

Vous comprenez, mon cher ami, pourquoi j'insiste sur ce point culminant de la politique européenne. On a donné à l'Angleterre et l'Angleterre a saisi l'occasion de poser la question territoriale, dont le résultat sera de rendre l'Europe anglaise. Les gouvernements de l'Europe sont coupables devant Dieu et devant les hommes de livrer ainsi le continent à l'Angleterre, et de tout sacrifier aux questions territoriales. Ils commettent tous la même faute; tous font descendre au second rang la question principale, la vraie, l'unique question, qui est la question révolutionnaire; et tous recevront leur châtiment administré par la main de l'Angleterre et par la main des révolutions. Si la guerre éclate, le châtiment arrivera bientôt; il arrivera encore, si la paix se conserve par bonheur, mais il arrivera plus tard. Le seul

moyen d'écarter le châtiment eût été de poser franchement et formellement la question révolutionnaire, et d'aller, s'il le fallait, pour en trouver la solution, jusqu'à la guerre; la guerre, dans ce cas, eût été heureuse et féconde, parce qu'elle aurait eu pour résultat l'humiliation définitive de l'Angleterre, et le triomphe normal de la politique monarchique et conservatrice.

Quelques mots, avant de finir, sur des affaires moins importantes : négociations ouvertes par la France avec le gouvernement fédéral de la Suisse, relativement à l'expulsion des réfugiés politiques; réception faite au duc de Bordeaux par le grand-duc Constantin, fils de l'empereur de Russie, acte qui ne manque pas de gravité.

Quant aux négociations avec la Suisse, le gouvernement fédéral est disposé à satisfaire la France, en expulsant du territoire helvétique tous les réfugiés dangereux, mais il refuse de reconnaître en principe qu'il appartienne au gouvernement français exclusivement de les désigner. La question ne sortira pas de là, et, suivant toutes les probabilités, elle se résoudra pacifiquement : non que la France ne soit disposée à aller plus loin, et jusqu'à amener un changement radical dans les institutions démocratiques de la Suisse; mais, ne pouvant plus compter sur l'Autriche, elle ne juge pas prudent en ce moment de se porter plus en avant dans cette voie.

L'autre point est plus incertain et plus grave. Vous avez dû apprendre par les journaux que le grand-duc

Constantin a donné, à Venise, un grand dîner au duc de Bordeaux, ce qui, dans les circonstances actuelles, n'est pas du tout chose indifférente : mais il paraît qu'il y a plus encore. Suivant des personnes respectables, que l'on suppose bien informées, le grand-duc aurait salué le duc de Bordeaux du titre de Majesté; agissant avec lui comme avec un roi, il l'aurait prié de présider le dîner; enfin il aurait donné à l'escadrille qui l'escorte, l'ordre de rendre le salut royal; ce qui aurait été exécuté. Si ces détails sont exacts, ils jetteraient une grande lumière sur les intentions, quelque peu voilées jusqu'à présent, de l'empereur de Russie.

XXVII

Paris, le 24 avril 1852.

Deux choses importantes ont eu lieu depuis ma dernière lettre : l'une est la publication dans le journal le *Times* d'une Note collective adressée par la Russie et la Prusse au cabinet de Vienne, le mois dernier, sur la politique la plus convenable dans le cas probable d'une nouvelle forme de gouvernement en France; l'autre est la communication du gouvernement insérée dans les journaux de Paris, sur les bruits d'une proclamation prochaine de l'Empire.

La Note, dont vous avez lu la substance dans le *Times*, est authentique. Interpellées par l'Autriche sur la conduite que les puissances du Nord devraient tenir,

dans le cas où l'Empire serait proclamé en France, la Russie et la Prusse ont répondu de concert que, dans cette hypothèse, elles ne reconnaîtront le nouvel empereur qu'à deux conditions : la première, qu'il soit nommé en vertu d'un nouveau plébiscite ; la seconde, que l'Empire ne soit pas héréditaire. Avec ces deux conditions, l'Empire n'est que la continuation de la République, déjà reconnue par tous les cabinets européens ; mais la situation serait tout autre si le Prince-Président se proclamait empereur en vertu d'une légitimité héréditaire, et sans consulter le peuple ; ou si le peuple consulté entendait, par son vote, créer, en proclamant l'hérédité, une nouvelle dynastie. Dans ces deux cas, aux termes de la note, ni la Russie ni la Prusse ne reconnaîtraient l'ordre de choses qui s'établirait en France ; et cela pour deux raisons principales : en premier lieu, parce que la dynastie des Bourbons a pour elle la sanction des traités, et, en second lieu, parce que, si les souverains du Nord reconnaissent aux peuples constitués en République le droit de se donner un chef à vie, ils leur refusent celui de créer une nouvelle race de souverains et une nouvelle dynastie de rois : ce que Dieu seul peut faire par le temps, son ministre.

Cette note confirme tout ce que je vous ai dit en différentes occasions sur la politique des puissances du Nord, et que je réduisais à ces deux points : tant que l'Autriche sera gouvernée par le prince Schwarzenberg, le prince Louis-Napoléon peut compter sur ses sympathies dans toutes les éventualités possibles, mais il est

des éventualités où il ne pourrait en aucune manière compter ni sur la Russie ni sur la Prusse. La mort du prince de Schwarzenberg a probablement enlevé à Louis-Napoléon son unique allié sur le continent, dans les grands conflits que peut faire naître son avènement à l'Empire.

Cet avènement me paraît certain, malgré le mauvais vouloir des puissances du Nord. Faisant allusion aux bruits qui circulent, et d'après lesquels l'armée doit proclamer l'Empire, dans la grande revue de mai prochain, la communication officielle dont je parlais tout à l'heure donne l'assurance que l'Empire ne sortira pas d'une pareille proclamation; mais en même temps on a soin d'annoncer qu'il sera proclamé plus tard et d'une autre manière, c'est-à-dire par l'initiative des grands pouvoirs de l'État et par le consentement du peuple. Ceci signifie que le prince ne veut être proclamé que par un nouveau plébiscite. L'une des deux conditions posées par les puissances du Nord se trouvera donc remplie. Quant à la question de savoir si l'Empire sera à vie ou héréditaire, le prince n'a pas encore manifesté sa résolution; mais il laisse voir clairement des tendances dont la portée, se joignant au langage des personnes qui sont dans le secret de ses intentions, fait craindre qu'en ce point il ne tienne aucun compte de l'opinion de l'Europe, et que, malgré tout et malgré tous, il ne finisse par accepter l'Empire héréditaire.

Le prince n'ignore pas que cet événement lui aliénera l'Angleterre et les nations continentales; mais il

présume (et je n'oserais dire si c'est à tort ou à raison que leur mauvaise volonté n'aboutira pas à un conflit et que l'Europe y regardera à deux fois avant de s'engager contre la France. Je ne suis pas éloigné de partager cette opinion; il me paraît difficile que la guerre soit la conséquence immédiate de la proclamation de l'Empire héréditaire.

.

XXVIII

Paris, le 11 mai 1852.

Nul événement notable, à l'intérieur ni à l'extérieur, n'est venu changer l'aspect des choses. La grande solennité militaire qui a eu lieu hier pour la distribution des aigles à l'armée a été entièrement dépourvue d'importance politique : ce qui ne laisse pas, si l'on veut y bien regarder, d'être important, et même très-important. L'explication de ce phénomène est curieuse et vous offrira, je le crois, un grand intérêt.

Avant tout, je dois noter comme une chose certaine et évidente que c'est le prince Louis-Napoléon et lui seul qui a empêché hier la proclamation de l'Empire. L'armée l'aurait proclamé avec enthousiasme, et le peuple aurait accueilli cette proclamation avec joie; mais la consigne était sévère, et la défense absolue. Néanmoins rien n'est plus certain pour moi que la ré-

solution du prince de changer sa Présidence décennale en Empire héréditaire. L'Empire viendra donc, mais en son temps, au jour et à l'heure fixés par le Président. Pour entrer dans le mystère de ses desseins, il faut considérer deux choses : d'abord, Louis-Napoléon ne veut pas être tellement l'homme du suffrage universel, que son avenir en dépende exclusivement; ensuite, il ne veut pas non plus être tellement l'homme de l'armée, que son sort soit dans les mains des chefs militaires. Ce qu'il désire surtout, ce à quoi il aspire, c'est de mettre le peuple et l'armée à son service, en demeurant indépendant de l'une et de l'autre. Vainqueur par les armes dans les journées de Décembre, il peut dire au peuple qu'il n'a pas besoin de lui : Président de la République par des millions de votes, il peut dire à l'armée que le peuple, c'est lui, et que le soldat est au service du peuple. Le plus grand danger pour lui, en ce jour, serait de céder aux exigences militaires; et c'est pour cela qu'il aspire à se voir porté au trône par d'autres impulsions. L'Empire sera, si l'on peut le dire, proclamé civilement : le Sénat, usant de ses attributions constitutionnelles, émettra le vœu de ce changement; le peuple sera consulté sur cette proposition; et le Président deviendra empereur, en vertu d'un nouveau plébiscite. Pour moi, ce n'est plus qu'une question de temps. Solennellement engagé à conserver la République, le prince, si les trames des partis ne le forcent pas à se réfugier dans l'Empire, veut fonder, sur une manifestation populaire, le changement des

institutions. Voilà pourquoi il attend; il attendra même quelques mois. Mais, de toutes manières, le changement se fera; je crois que l'été ne se passera pas sans nous donner l'Empire.

Je crois aussi, comme je vous l'ai dit dans ma précédente lettre, que l'Europe reconnaîtra le nouvel ordre de choses. Vous pouvez tenir pour certain qu'il n'y a plus qu'un seul cas de guerre, celui où l'on entreprendrait de changer les frontières aujourd'hui existantes en vertu des traités. Si le nouvel empereur parvient à constituer un empire pacifique, la paix du monde est assurée pour le moment; mais, s'il lui arrivait de succomber aux tentations de conquêtes qu'il va faire naître la nouvelle situation, la guerre éclaterait infailliblement, et cette guerre ne se terminerait que par l'invasion et la ruine de la France. Le prince Louis-Napoléon n'avait qu'un allié en Europe : la mort du prince Schwarzenberg le lui a enlevé. L'Autriche, cela n'est pas douteux pour moi, cédera maintenant à la pression de la politique russe, et cette politique consiste à resserrer les liens des trois grandes puissances du Nord, dans le but de les faire agir en commun pour combattre et repousser, le jour venu, les prétentions impériales. Pendant le ministère du prince de Schwarzenberg, l'Autriche aspirait à toute autre chose : humilier la Prusse et s'unir à la France en toute éventualité, tels étaient les grands desseins de cet homme d'État; ils sont morts avec lui. La visite que l'empereur de Russie fait en ce moment même à l'empereur d'Autriche aura sans doute

effacé jusqu'aux derniers vestiges de l'ancienne politique de cette nation.

.

XXIX

Paris, le 1^{er} juin 1852.

En France et en Europe, les affaires suivent le cours que je vous ai annoncé depuis que s'est réalisé le grand événement du 2 Décembre, et surtout depuis la mort du prince de Schwarzenberg. Tandis que, d'un côté, le Prince-Président marche à l'Empire, — qui se fera, je le tiens pour certain, — de l'autre, les puissances du Nord se concertent et se préparent dans la prévision de graves éventualités et de sérieuses complications. Quant à Louis-Napoléon, deux choses sont pour moi évidentes : la première qu'il n'a jamais abandonné l'idée qui fut celle de toute sa vie, de se faire empereur, et empereur héréditaire; la seconde que, s'il pouvait l'abandonner, il serait poussé, par sa famille et ses partisans, à la réaliser. Quant aux puissances du Nord, je regarde comme hors de doute : d'abord que la Russie travaille sans relâche à faire cesser les divisions entre la Prusse et l'Autriche; en second lieu que ses efforts, qui n'auront jamais la puissance d'étouffer complètement ces rivalités, suffisent et ont déjà suffi pour imposer une trêve aux deux nations, dans la prévision de grands événements européens; et enfin que l'influence de, l'Angle-

terre sur cette grande coalition, déjà, à l'heure qu'il est, considérable, deviendra, avec le temps, toute-puissante.

Du reste, je crois aujourd'hui comme hier que la proclamation de l'Empire, héréditaire ou à vie, ne sera pas par elle seule un *casus belli*. Les complications, en ce cas, seront sans aucun doute plus graves; l'éloignement des puissances plus grand; l'isolement de la France plus complet; la méfiance générale plus absolue; l'inquiétude commune plus visible; la reconnaissance officielle des puissances donnera lieu à des négociations lentes, aigres peut-être; il pourra même arriver qu'elle n'ait pas lieu, surtout si c'est l'Empire héréditaire que l'on proclame; mais rien de tout cela n'est la guerre, et la guerre ne sortira pas de la seule proclamation de l'Empire : la guerre ne peut éclater que si le Prince fait un pas dans la voie qui conduit à l'agrandissement territorial de la France. Dans ce cas, elle éclaterait sur-le-champ : de grandes complications viendraient s'y joindre, et tout finirait non pas par un autre Waterloo, mais bien par une autre bataille de Novare. Dans mon opinion, ces éventualités se réaliseront toutes les unes après les autres, et aboutiront à une nouvelle restauration, suivie d'une révolution définitive que la France mettra au monde sous les auspices de l'Angleterre.

Passons à autre chose. Vous avez lu dans les journaux la lettre du comte de Chambord aux légitimistes. Cette lettre, qui a fait grand bruit ici, est devenue l'objet exclusif de la conversation des salons, ce qui ne lui donne pas autrement d'importance. En même temps,

la comtesse de l'Aigle a reçu une autre lettre de la duchesse d'Orléans, où il est parlé de la fusion des deux branches royales comme d'un événement inévitable. Ces mots, dans la bouche de la personne la plus opposée à la fusion, prouvent combien les affaires de la famille d'Orléans vont mal, combien ses espérances sont diminuées et ses illusions affaiblies. Quoi qu'il en soit, je puis vous assurer une chose, c'est que, pour le moment, toute résistance intérieure est ici inutile et impossible : rien ni personne ne peut résister à l'ascendant d'un homme qui s'appuie sur l'armée et sur huit millions de votes. Ces combinaisons éphémères des partis ne pourraient avoir d'importance que dans le cas d'une guerre générale : ici les vaincus sont si bien vaincus, qu'ils ne peuvent sortir de leur profond anéantissement que par l'étranger.

XXX

Paris, le 30 août 1852.

Malgré l'impénétrable secret que, suivant son inviolable coutume, le Prince-Président garde sur ses dessein, je crois, et c'est la croyance universelle, que nous sommes aux portes de l'Empire. Les opinions émises par les conseils d'arrondissement et les conseils généraux, la conduite des autorités dans les provinces, et surtout celle des personnes attachées au Prince et de ses conseillers eux-mêmes dans les assemblées départe-

mentales, tout me persuade et persuade à tout le monde que le Sénat ne tardera pas à se réunir, et qu'un sénatus-consulte rétablissant l'Empire sera le résultat de ses premières séances. Le voyage que va faire le Prince dans les départements du Midi, les splendides ovations qu'on lui prépare, les acclamations significatives que tous attendent, ne seront que les derniers préliminaires de l'ère impériale, saluée déjà en tous lieux par le peuple, cet éternel contemplateur de tout ce qui tombe, cet adulateur éternel de tout ce qui s'élève. Il est impossible d'indiquer aujourd'hui d'une manière précise le jour et l'heure où ce grand événement se réalisera : il me semble néanmoins qu'on peut affirmer, sans craindre d'être démenti par les faits, que lorsque l'année 1853 viendra, l'ère impériale aura commencé. Je dis plus : vu le respect superstitieux du Président pour certains anniversaires, je crois qu'on ne se tromperait pas en indiquant le 2 Décembre prochain comme le jour de la proclamation impériale. Le Prince est homme à mettre l'Empire sous la protection du grand jour qui lui donna la dictature.

Quant à la question de savoir si l'Empire sera héréditaire ou à vie, les opinions sont très-diverses : la mienne, fondée sur la connaissance que je crois avoir de la personne et de sa manière d'aller au but, est favorable à ceux qui croient que l'Empire sera d'abord à vie, et que, pour le rendre héréditaire, l'on attendra le jour du mariage du Prince. Ce jour, du reste, est éloigné; les négociations matrimoniales entamées de-

puis quelques mois avec la princesse qui porte le nom glorieux de Wasa me paraissent rompues, et, dans les circonstances actuelles, d'autres négociations sont très-difficiles.

Quant à la conduite des puissances de l'Europe dans l'hypothèse de la proclamation de l'Empire à vie, elle sera ce qu'elle a été jusqu'à présent, cela ne peut faire l'objet d'un doute : la République présidentielle n'est pas autre chose, à le bien voir, que l'Empire même, moins le nom. Les puissances reconnaîtront sans hésiter le nom, comme elles ont reconnu la chose. La reconnaissance viendra, je crois, sous forme de réponse à la communication donnée du fait, et elle viendra par le télégraphe. Ce serait autre chose si l'Empire était héréditaire : dans ce cas, l'Europe, à mon avis, le reconnaîtra encore, mais elle mettra dans cet acte plus de lenteur et de circonspection ; la reconnaissance ne viendra pas par le télégraphe, mais par courrier, et sera précédée de l'échange de diverses communications.

Au milieu de l'obscurité qu'offrent les choses de l'avenir, la seule chose que je regarde comme certaine est celle-ci : il ne peut y avoir et il n'y aura de conflit universel que si le futur Empereur prend l'initiative en entreprenant de reculer les frontières de la France. L'Europe pourra voir avec déplaisir l'Empire à vie ; avec malveillance l'Empire héréditaire, mais elle ne tirera l'épée que contre un agrandissement de territoire. Voilà tout ce que je crois opportun de vous dire pour le mo-

ment : des considérations d'une autre nature me paraîtraient prématurées et trop hasardées.

XXXI

Paris, le 15 décembre 1852.

La France a l'Empire, et l'Empire créé par plus de huit millions de suffrages ! Tel est le chiffre prodigieux du vote qui vient d'avoir lieu.

.
.
.

De quelque côté que l'on tourne les yeux, l'on découvre des germes de grandes collisions futures : cela se remarque surtout dans la Suisse et dans l'Orient. Quant à la Suisse, il est reconnu qu'elle est le centre et le laboratoire de toutes les conspirations démagogiques ; c'est pourquoi les puissances du Nord se proposent de tomber sur elle dès qu'elles le pourront, afin d'étouffer dans son sein les incendies révolutionnaires. Cette invasion aurait déjà eu lieu, si l'on ne craignait l'attitude que peut prendre la France le jour où la guerre éclatera. Il est évident, d'un côté, que les puissances du Nord ne peuvent souffrir plus longtemps l'existence de la Suisse démocratique, et, de l'autre, que, sans le consentement, ou, pour mieux dire, sans le concours de la France, elles ne peuvent l'envahir sans s'exposer à de sérieux désastres. Or il est certain pour moi que la

France ne prêtera pas les mains à l'invasion projetée : ce serait le dernier coup à la Révolution, et l'empereur des Français ne le lui portera pas. Il suit de là ou que les puissances du Nord renonceront à leur projet, ou que, persistant à le mettre à exécution, elles amèneront une guerre générale : l'une et l'autre alternative sera également funeste pour l'avenir de l'Europe.

Quant à la question d'Orient, la guerre de la Turquie avec le Monténégro et les prétentions de la Russie, d'un côté, de l'Autriche, de l'autre, tendant toutes à l'émancipation des populations chrétiennes, — ce qui serait un vrai démembrement de l'empire ottoman, — sont des événements très-graves qui compromettent sérieusement la paix générale, et qui prennent des proportions gigantesques. Dans cette question, les intérêts de la France et de l'Angleterre sont identiques ; de sorte qu'au premier coup de canon on pourra voir en présence les puissances du Nord, d'une part, et la France et l'Angleterre de l'autre. Si les choses suivent la voie où elles sont, ce ne serait pas pour moi un sujet d'étonnement de voir d'ici à peu d'années, et peut-être d'ici à peu de mois, tout en désordre et en confusion dans le monde : les Russes tomberaient sur Constantinople, les Autrichiens sur les provinces Danubiennes, les Prussiens sur les petits États allemands qui les entourent, l'Angleterre sur l'Égypte, la France sur tout ce qu'elle trouverait à la portée de sa main. Tout cela peut tarder, mais tout cela peut venir demain. Aujourd'hui le sort du monde dépend d'un coup de dé.

Du reste, ces prévisions et toutes celles de mes précédentes lettres peuvent être trompées; tous les calculs peuvent être déjoués par un de ces coups d'État de la Providence que le vulgaire appelle *coups de fortune*. Tout ce que j'ai annoncé doit arriver, selon l'ordre naturel des choses; mais généralement ce qui doit arriver de cette manière n'arrive pas. Il y a toujours à point une fièvre pernicieuse, une armée révoltée, un coup d'homme hardi, un changement soudain d'opinion, qui viennent à l'improviste anéantir les espérances des uns, les craintes des autres, la sagesse des sages, l'habileté des habiles, la prudence des prudents, et les calculs de tous.

L'écrit ou plutôt la série d'écrits dont nous donnons la traduction dans les pages suivantes a paru, pour la première fois, à la fin du tome troisième (publié en 1854) de l'édition des œuvres de Donoso Cortès, donnée à Madrid. L'éditeur espagnol le fait précéder de l'avis que voici :

« Sous le titre d'*Esquisses historico-philosophiques*, nous » réunissons divers articles choisis dans les papiers laissés » par Donoso Cortès. La plupart de ces articles font partie » d'un travail inédit jusqu'à ce jour, dont le commencement » nous reste, et qui porte le titre d'*Études sur l'histoire*. On » trouve dans ces *Études* non-seulement des idées, mais jus- » qu'à des paragraphes entiers, que l'auteur a fait entrer » dans quelques-uns de ses écrits postérieurs, et particu- » lièrement dans l'*Essai sur le catholicisme, le libéralisme et » le socialisme*. Nous les publions non-seulement à cause de » leur mérite intrinsèque, mais surtout parce qu'il nous » semble que l'on doit les considérer comme la préparation » immédiate, et, jusqu'à un certain point, comme la préface » naturelle de toutes les productions importantes par les- » quelles, depuis l'année 1849, Donoso Cortès, soit comme » orateur parlementaire, soit comme écrivain, a augmenté » le riche trésor apologétique de la religion, en répandant

» une si abondante lumière dans le domaine des sciences
» morales. »

On voit par cet *avis* que les écrits dont se composent les cinq volumes de l'édition de Madrid ne sont pas les seuls que Donoso Cortès ait laissés, puisqu'il y est question de travaux *inédits jusqu'à ce jour*. Voici, d'un autre côté, ce que nous lisons dans l'*Avis au lecteur* qui se trouve en tête du cinquième volume, publié en 1855 :

« Un sentiment de loyauté nous porte à faire remarquer
» que la présente édition ne comprend pas toutes celles des
» œuvres de Donoso Cortès qui seraient dignes de voir le
» jour, et qu'on n'y a pas inséré sans y faire quelques sup-
» pressions toutes celles qu'elle renferme. La vie de Donoso
» Cortès a été si étroitement liée à des événements et à des
» personnages importants de notre temps, qu'il n'était pas
» possible de publier, sans s'exposer à quelque inconvénient,
» certains jugements sur des choses qui, véritablement, ne
» sont pas du domaine public, et certaines descriptions de
» caractères trop piquantes pour n'être pas du domaine
» de l'histoire future, mais trop scabreuses pour être livrées,
» dès cette heure, à l'insatiable curiosité des temps pré-
» sents. »

En lisant ces *Esquisses*, le lecteur voudra bien ne pas oublier que ce ne sont que des esquisses, et qu'elles ont été publiées depuis la mort de l'auteur sans qu'il ait pu les revoir et les corriger; il ne serait donc pas juste de le rendre responsable des inexactitudes de langage qui peuvent s'y rencontrer, surtout dans les parties qui touchent plus directement à la théologie.

(Note des traducteurs.)

ESQUISSES

HISTORICO-PHILOSOPHIQUES

I

NOTIONS PRÉLIMINAIRES POUR SERVIR D'INTRODUCTION AUX ÉTUDES SUR L'HISTOIRE

Tous les événements ont leur explication et leur origine dans la volonté de Dieu et dans celle de l'homme; c'est pourquoi l'objet perpétuel de l'histoire est Dieu et l'homme, considérés comme êtres actifs et libres. Leur liberté et leur activité, identiques par leur nature, diffèrent par leur étendue. L'homme agit, emprisonné dans l'espace et dans le temps; Dieu n'a pas de prison; son action est sans bornes et sans obstacles. La liberté de l'homme est limitée par la volonté de Dieu tandis que celle de Dieu n'a d'autre limite que sa sagesse infinie : d'où l'on voit que Dieu n'agit pas sans une raison suffisante aux yeux de sa sagesse, et que l'homme ne peut agir sans une permission d'en-haut. S'il n'arrive rien que Dieu ne fasse ou ne permette, et si Dieu ne

permet pas d'agir ou n'agit pas sans une raison suffisante, il s'ensuit que tout ce qui arrive réalise un de ces inscrutables desseins qui ont toujours été présents dans l'entendement divin et dans la raison souveraine.

Dieu est le principe, le milieu et la fin de l'histoire. La création de l'homme fut un miracle de son amour; la conservation du genre humain est un miracle de sa Providence; et, à la fin des temps, il opérera sur tous les hommes le miracle de sa miséricorde et de sa justice. L'objet de l'histoire est l'explication de ces trois miracles. Il appartient à l'histoire de vérifier pour quelle cause et pour quelle fin Dieu créa l'homme; quelles sont les lois par lesquelles il maintient et conserve le genre humain, et en vertu de quels statuts antérieurement promulgués il doit juger les nations. Comme toutes ces choses sont naturellement cachées à l'entendement humain, l'histoire universelle serait absolument impossible si, dans la nuit épaisse des temps, ne brillait pas sans interruption, comme un phare resplendissant aux yeux de l'historien, la lumière de la religion révélée. Et c'est ce qui explique pourquoi les historiens de l'antiquité, dont les yeux étaient fermés à cette lumière, ne parvinrent pas à ourdir la trame merveilleuse de cette histoire. Ignorant l'unité de Dieu, de son pouvoir infini, de sa providence souverainement sage, et l'unité du genre humain, ils ont connu les événements de la Grèce, de Rome et de l'Asie, mais ils ne surent pas un mot de l'histoire de l'homme.

La première histoire universelle qui ait paru dans le

monde, c'est la *Cité de Dieu* de saint Augustin, livre prodigieux, commentaire sublime de la Bible, le livre des prodiges. Plus tard, au siècle d'or de la littérature française, le grand Bossuet, suivant les pas du Platon chrétien, traça d'une main ferme et d'un pinceau puissant le tableau de l'humanité considérée comme un seul et même homme qui tantôt marche fidèlement dans les voies de la vérité, et tantôt s'égare dans les sentiers de l'erreur, d'où Dieu le ramène par le fléau de sa justice ou par l'attrait de sa miséricorde.

Contre ses éminents docteurs, pour les combattre et les contredire, se levèrent des hommes, qui, mettant au service de l'erreur un brillant génie, eurent la puissance de changer l'histoire en fable. Ils tirèrent de leur propre entendement les lois suivant lesquelles se gouvernent les sociétés, établirent des rapports arbitraires entre les choses, changèrent à leur gré ceux qui unissent étroitement le Créateur et la créature, et prétendirent être et agir à la manière de Dieu, qui, d'un seul mot, tira la lumière des ténèbres et l'ordre du chaos.

L'histoire alors ne fut plus ce qu'elle avait été sous la main des docteurs catholiques : le récit simple et majestueux des faits ; elle devint une exposition dogmatique d'une théorie philosophique ou sociale, de soi intolérante et inflexible. On vit alors s'élever philosophes contre philosophes, théories contre théories, systèmes contre systèmes, et il en résulta une telle confusion, une telle mêlée, que les hommes furent sur le point de ne

pouvoir plus distinguer la vérité de l'erreur, et de ne savoir que penser de Dieu, de l'homme et du genre humain.

Selon les uns, l'humanité suit le chemin d'un progrès indéfini, toujours en ligne droite; selon les autres, condamnée à faire et à défaire le tissu de sa vie, elle tourne perpétuellement dans un cercle. Il est des philosophes qui n'ont vu dans l'histoire que la lutte de la fatalité, représentée par la nature, et de la liberté, représentée par l'homme; d'autres distinguent autant de principes dominants qu'il y a de contrées dans le monde : l'immobilité absolue a son empire en Asie; la mobilité perpétuelle son siège dans la Grèce; la mobilité et l'immobilité se disputent Rome, ayant à leurs ordres, la première le Sénat et la noblesse, la seconde le peuple et la populace. Ces mêmes principes, qui se combattent à Rome, s'unissent, se limitent et vivent en paix dans les régions germaniques. Ainsi l'Asie est le symbole du despotisme, la Grèce celui de la liberté, Rome celui du combat, l'Allemagne celui de l'harmonie. Un philosophe croit l'humanité douée d'un mouvement spontané, un autre la croit mue par un Dieu aveugle, sourd et implacable, un Dieu semblable au destin des sociétés païennes.

Laissant de côté ces vaines spéculations et ces controverses stériles, nous chercherons ici à exposer brièvement et sommairement, à l'aide de définitions claires et simples, le point de vue catholique de l'histoire.

L'histoire, considérée en général, est la biographie

du genre humain. Cette biographie comprend le récit de tous les événements qui intéressent l'humanité, et l'exposition de leurs causes.

Les causes des événements sont générales ou particulières.

Au point de vue catholique, il n'y a qu'une cause générale de tous les événements humains, et cette cause est la Providence divine. La Providence divine, considérée comme cause générale de tout ce qui arrive, agit d'une manière naturelle ou surnaturelle : naturelle quand elle laisse à elle-même l'action des causes secondes ; surnaturelle quand elle provoque les événements directement, immédiatement et miraculeusement.

La Providence n'est autre chose que cette souveraine sagesse avec laquelle Dieu a marqué sa fin à chaque chose, et qui mène chaque chose à sa fin, tantôt par l'action des causes secondes, tantôt par son intervention directe et souveraine.

Les causes particulières ou secondes des événements, tant dans l'ordre physique que dans l'ordre moral, ne sont sujettes ni au poids, ni au nombre, ni à la mesure. Dans l'ordre moral, la première par son importance est la liberté de l'homme.

La liberté de l'homme ne consiste pas dans la faculté souveraine de choisir la fin, mais dans la faculté entière de choisir une des voies qui mènent plus ou moins directement à cette fin nécessaire.

La liberté et la sagesse de Dieu éclatent dans la dési-

gnation de la fin ; la liberté de l'homme est évidente dans le choix de la voie. C'est ainsi que l'homme agit de concert avec Dieu dans la création des merveilles de l'histoire.

Si, après ce que nous venons d'exposer, on exigeait de nous une définition de l'histoire qui comprenne les divers éléments de notre doctrine, nous dirions : L'histoire, considérée en général, est le récit des événements qui manifestent les desseins de Dieu sur l'humanité et leur réalisation dans le temps, soit par son intervention directe et miraculeuse, soit par l'action de la liberté de l'homme.

L'histoire se divise en *histoire ancienne*, qui comprend l'ensemble des événements par lesquels se manifestent les desseins de Dieu sur le peuple hébreu et sur les peuples idolâtres, depuis la création jusqu'à la venue de Notre Seigneur Jésus-Christ, et en *histoire moderne*, qui comprend l'ensemble des événements par lesquels se manifestent les desseins de Dieu sur le peuple juif, sur le peuple chrétien et sur les autres peuples de la terre, depuis la naissance du Sauveur jusqu'à nos jours.

L'histoire moderne et l'histoire ancienne se subdivisent en raison de la matière et en raison des temps : en raison de la matière, l'histoire ancienne en *histoire sainte* et en *histoire profane*. L'histoire sainte comprend l'ensemble des événements qui manifestent les desseins de Dieu sur le peuple hébreu, comme ombre et figure de Notre Seigneur Jésus-Christ et de son Église. L'his-

toire profane comprend l'ensemble des événements qui manifestent les desseins de la Providence sur les empires et sur les nations, et montre comment chacune de celles-ci concourt, sans le savoir, à l'accomplissement des décrets de Dieu sur son peuple et sur l'Église de Jésus-Christ. En raison des temps, elle se subdivise en *histoire des temps primitifs*, qui comprend l'ensemble des événements par lesquels se manifestent les desseins de la Providence sur le genre humain depuis la CRÉATION jusqu'au DÉLUGE, et en *histoire des temps post-diluviens*, qui comprend l'ensemble des événements par lesquels se manifestent les desseins de la Providence sur le genre humain, depuis le DÉLUGE jusqu'à la venue de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Les principaux événements de l'*histoire des temps primitifs* sont :

La création.

L'institution du mariage et de la société domestique.

La prise de possession du paradis terrestre par l'homme et la femme.

La première faute ou la désobéissance.

Le premier châtiment ou la corruption de la nature humaine, et l'expulsion du paradis terrestre.

La première promesse annonçant le Sauveur.

L'institution de la société civile et du culte.

Le premier crime du frère contre le frère ou Caïn et Abel.

La première transgression des lois du mariage ou la polygamie.

La première division entre les races, ou les enfants des hommes et les enfants de Dieu.

La confusion du bien et du mal, symbolisée dans la confusion des enfants de Dieu avec les enfants des hommes,

La corruption universelle.

Le déluge.

Les principaux événements de *l'histoire des temps post-diluviens* sont :

La confusion des langues et la dispersion des peuples.

L'oubli de la tradition religieuse.

La vocation d'Abraham.

La fondation des premiers empires.

La déification idolâtrique de leurs fondateurs.

Moïse ou la délivrance, et la loi écrite du peuple de Dieu.

La République des Hébreux ou les Juges.

La Monarchie des Hébreux et l'achèvement du temple ou David et Salomon.

Décadence de la Monarchie; la captivité; Nabuchodonosor.

La délivrance : Cyrus.

Vicissitudes des grands empires d'Assyrie, de Chine, d'Égypte et de Perse.

La Grèce; ses monarchies, ses républiques, ses arts et sa gloire.

L'empire de Macédoine.

L'empire romain.

La naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Par rapport à la matière, l'histoire moderne se subdivise en *histoire ecclésiastique* et en *histoire profane*. L'histoire ecclésiastique comprend l'ensemble des événements par lesquels se manifestent les desseins de Dieu dans l'institution, la conservation et l'expansion de son Église. L'histoire profane comprend l'ensemble des événements par lesquels se manifestent les desseins de Dieu sur les empires et sur les nations, attentifs à l'enseignement du christianisme promulgué par l'Église catholique. Par rapport au temps, elle se subdivise : 1° en *histoire de l'empire romain et des premiers siècles de l'Église*, laquelle comprend tous les événements par lesquels se manifestent les desseins de Dieu dans la décadence et la ruine lamentable de l'empire des Césars, dans la miraculeuse propagation du christianisme et dans son intronisation au Capitole; 2° en *histoire du moyen âge*, laquelle embrasse l'ensemble des événements par lesquels se manifestent les desseins de la Providence sur les Barbares du Nord que le christianisme s'incorpore, sur l'ancienne société en lambeaux que le christianisme régénère, sur les nouveaux États qui se constituent et s'élèvent, et sur l'Église catholique qui, prenant le plus grand développement, répand dans le monde entier la semence féconde de toutes les vérités; 3° en *histoire de la décomposition et du fractionnement de la république chrétienne*, laquelle comprend l'ensemble des événements par lesquels se manifestent les desseins de la Providence dans la grande apostasie provoquée par la Réforme de Luther, et dans les grandes

catastrophes qui depuis n'ont cessé de frapper les peuples et les rois.

Les principaux événements de l'*histoire de l'empire romain et des premiers siècles de l'Église* sont :

La prédication des apôtres.

La corruption, l'extravagance et la folie des Césars, la décadence physique, morale et religieuse de la société *romaine*.

La régénération de cette société par la propagation silencieuse et rapide du christianisme.

Persécutions de l'Église. Ses apologistes et ses docteurs.

Les premiers instituts ou Ordres religieux.

Les premiers conciles.

Paix et triomphe de l'Église : translation du siège de l'empire à Byzance au temps de Constantin.

Les principaux événements de l'histoire du *moyen âge* sont :

L'invasion des peuples barbares.

La chute de l'empire d'Occident.

Les divers États fondés par les conquérants.

L'Église persécutée par les Barbares et conquérant ses persécuteurs.

Les accroissements de l'Église et des pontifes romains.

L'islamisme. Ses conquêtes.

L'empire d'Occident rétabli par Charlemagne.

La féodalité.

Le démembrement de l'empire de Charlemagne.

L'empire germanique.

La guerre entre le sacerdoce et l'empire.

Les croisades. Prodigieuses découvertes.

La chute de Constantinople au pouvoir des Turcs.

Les principaux événements de *l'histoire de la décomposition et du fractionnement de la république chrétienne* sont :

La Réforme commencée et menée à bout par Luther, Zwingle et Calvin. Sa propagation en Suisse, en Suède, en Danemarck, en Prusse et dans les îles britanniques.

Le concile de Trente.

La propagation de la foi en Asie, en Afrique et en Amérique.

La fondation de la Compagnie de Jésus.

Les guerres de religion : guerre de Trente-Ans.

La paix de Westphalie : consommation de l'apostasie.

Le changement des monarchies féodales en monarchies absolues.

Les guerres politiques pour affermir l'équilibre européen.

Décadence du pouvoir temporel des Papes.

Doctrines philosophiques.

Révolte des Pays-Bas.

Révolution d'Angleterre.

Guerre de l'indépendance d'Amérique.

Expulsion des Jésuites.

Révolution française.

Tels me semblent être les grands événements de l'histoire, considérée sous son point de vue le plus général.

II

LA CRÉATION

Nul spectacle ne surpasse en magnificence celui de l'univers, si ce n'est le spectacle de sa création; et nul spectacle ne surpasse celui de la création, si ce n'est le spectacle de son Créateur dont les astres et les mondes, les anges et les hommes, le ciel et la terre, proclament la gloire.

Cet être sans commencement, et en qui toutes choses ont leur commencement; sans fin, et en qui toutes choses ont leur fin; grand par-dessus toutes les grandeurs; élevé par-dessus toutes les hauteurs, c'est le Dieu qu'ont adoré, le front dans la poussière, Moïse sur le Sinaï, Abraham sous sa tente, et Salomon dans le Temple; le Dieu que les Gentils n'ont pas connu; le Dieu qui, fait homme, a été mis ignominieusement à mort par les Juifs; le Dieu que les Juifs doivent adorer, que les Gentils adorent, comme il l'avait annoncé lui-même aux nations par la bouche de ses prophètes.

Les peuples gentils n'ont pas manqué de systèmes cosmogoniques, leurs fables en sont pleines; mais, entre ces systèmes et l'enseignement de Moïse, il y a la même incommensurable distance qu'entre la fable et l'histoire, la même qu'entre les dieux d'Homère, inventés par les hommes et oubliés par les nations, et le Dieu

de la Bible, connu des Hébreux et adoré par les chrétiens.

Tous ces systèmes, malgré de grandes différences, se ressemblent beaucoup. Cette ressemblance tient à ce que, dans tous, il y a une disproportion infinie entre le principe, le moyen et la fin; entre l'agent, l'action et l'œuvre; entre le créateur, l'acte de la création et la créature. Dans tous, l'univers qui, considéré comme fin, est le terme du moyen et du principe; qui, considéré comme œuvre, est le terme de l'action et de l'agent; et qui, considéré comme créature, est le terme de la création et du créateur, est cependant supérieur en dignité et en beauté au créateur qui l'a créé par sa volonté, à l'agent dont il fut l'œuvre, et au principe qui l'a contenu dans son sein. Et cela ne saurait surprendre si l'on considère que l'univers est l'œuvre de Dieu, tandis que, dans tous les systèmes cosmogoniques, le créateur même de l'univers était l'œuvre des hommes; n'est-il pas tout simple que l'œuvre du créateur soit supérieure à l'œuvre de la créature; que des dieux inventés par l'esprit humain soient inférieurs à cette immense et admirable machine de l'univers, dont le plan et la structure furent éternellement présents dans l'entendement divin.

Quiconque entreprend de raconter aux hommes l'acte merveilleux de la création est obligé de leur montrer un Dieu plus grand que l'univers, un créateur plus grand que la créature. Or l'homme lui-même fait partie de l'univers; quel homme pourra donc, s'il n'est pas

inspiré de Dieu, concevoir l'idée d'un Dieu plus grand que cet univers, dont il fait partie? Mais quel peut être l'homme inspiré de Dieu pour raconter la création, si ce n'est Moïse? Et ce Dieu plus grand que l'univers, quel peut-il être, si ce n'est le Dieu, type éternel, incompréhensible, de toutes les beautés, exemplaire ineffable de toutes les perfections, le Dieu des chrétiens?

L'Éternité est sienne, et Il est l'éternité; l'existence est sienne, et Il est l'existence; la justice est sienne, et Il est la justice; la clémence est sienne, et Il est la clémence; la lumière est sienne, et Il est la lumière; la vérité est sienne, et Il est la vérité : le commencement, le milieu et la fin de toutes choses sont en Lui, et Il est le commencement, le milieu et la fin de toutes choses : Il est le grand contenu et le grand contenant. Qu'est-il? Il est ce qu'il est : Il ne peut se définir que par lui-même. Pourquoi est-il? Il est parce qu'il est : cause et raison de toutes choses, Il est à lui-même sa propre raison et sa propre cause; Il est Celui qui est.

Dans le principe, il créa le ciel des cieux avec tous les esprits purs, la terre avec toutes les substances corporelles, et ce principe même, qui est le temps, qui a commencé avec elles et qui finira quand elles finiront.

Il ne tira pas les choses de lui-même; parce que le Verbe seul est engendré du Père, ni de la matière préexistante, parce que rien ne préexiste à la création, rien que le Père, qui est éternellement par soi-même; le Fils, que le Père engendre éternellement, et l'Esprit-

Saint, qui procède éternellement de l'un et de l'autre; trois personnes en un seul Dieu, vrai Dieu, Dieu vivant, un dans la substance, trine dans les personnes. C'est donc du néant qu'il a tiré toutes choses, et il les en a tirées par un acte de son infinie sagesse, de son amour infini, de sa volonté toute-puissante.

La terre, qu'il tira du néant informe et nue (*inanis et vacua*), était comme un terme moyen entre le *néant*, d'où elle sortait, et l'existence que lui réservait celui qui lui donna l'être; elle avait, du *néant*, le manque absolu de toute *forme actuelle*, et de l'*existence*, la substance, base de toutes les formes possibles.

Ainsi nue et informe, la terre était le chaos ténébreux où toutes choses étaient hors de leur place, et où il n'y avait place pour autre chose.

La terre était enveloppée dans les eaux; et l'Esprit-Saint planait au-dessus, fécondant sous ses ailes les eaux et les ténèbres.

Et Dieu dit : Que la lumière soit, et la lumière fut; il sépara la lumière des ténèbres, et il y eut le jour et la nuit; il divisa les eaux en supérieures et inférieures, et mit entre elles les voûtes du ciel; il réunit les eaux inférieures en un immense réceptacle, et il l'appela *mer*, et les parties arides que les eaux, en se réunissant, laissèrent à découvert, il les appela *terre*. Ainsi Dieu rendit le chaos fécond en tirant du chaos toutes les formes, comme il avait fécondé le néant en tirant du néant toutes les substances inertes.

Dieu dit à la terre de se parer; et la terre se couvrit

de plantes, d'arbres, de fleurs, de douce verdure ; et, pour que toutes ces choses se renouvelassent en elle, il emplit son sein des plus fertiles semences.

Il voulut que le temps fût assujetti à la mesure, et il alluma les astres au firmament, et il parsema les voûtes du ciel d'étoiles brillantes.

Il voulut que des êtres pleins de vie circulassent dans les abîmes de la mer et dans les espaces de la terre ; et il créa tous les poissons de la mer et tous les oiseaux du ciel. Il peupla les espaces et les abîmes ; et, après avoir créé leurs habitants, il les bénit en leur disant : Croissez et multipliez. Et il leur donna la puissance génératrice.

Il dit à la terre de faire sortir de ses entrailles, tout à l'heure stériles et maintenant fécondes, toutes les espèces d'animaux et de brutes ; et toutes les zones et toutes les régions se peuplèrent d'animaux et de brutes.

Quand toutes ces choses furent faites, quand une vie puissante circula dans le ciel, dans l'air, sur la terre et dans la mer ; quand les eaux rendirent témoignage de leur existence par leur infatigable mouvement ; quand une végétation vigoureuse sortit de la terre ; quand les monstres des mers et les animaux de la terre parcoururent, agiles, indépendants et libres, les espaces immenses et les profonds abîmes ; quand les oiseaux jetèrent leurs chants harmonieux, et, déployant leurs ailes, étalèrent mille plumages variés ; quand, pour éclairer tous ces prodiges, s'allumèrent subitement en haut des millions d'astres resplendissants, Dieu voulut

mettre un roi dans ce palais splendide, pour gouverner heureusement cet heureux royaume; et il dit : Faisons l'homme à notre image et ressemblance! qu'il domine sur les poissons de la mer, et sur les oiseaux du ciel; sur les animaux et sur toute la terre, et sur tous les reptiles qui se meuvent.

Il dit, et cela fut; il créa l'homme à son image, à l'image de Dieu, il les créa homme et femme.

Et il les bénit en disant : Croissez et multipliez; remplissez la terre et soumettez-la; dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur les animaux qui peuplent la terre.

Et il ajouta : Toutes les plantes et tous les arbres portant fruit, avec les semences contenues dans leur sein, sont à vous et ils vous serviront d'aliments. Et il en fut ainsi.

Tel est en abrégé le merveilleux spectacle de la création. Avec la création commencent les temps; avec les temps les changements; avec les changements l'histoire; avec l'histoire l'expérience, et avec l'expérience la connaissance des grands faits qui seront le perpétuel enseignement des hommes.

Sans aller plus loin, on peut tirer de ce qui vient d'être exposé dans ce chapitre une vive lumière pour éclairer quelques-unes des lois fondamentales du monde moral et quelques-uns de ses plus grands mystères.

Le vrai Dieu, le Dieu des Hébreux et des chrétiens, se montre ici comme l'unité, comme l'existence absolue. Dans cette unité éternelle, trois personnes dis-

tinctes sont éternellement cette unité même, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Voilà donc la distinction dans l'unité, sans que l'unité soit en rien atteinte. Et comme en toutes choses se retrouvent les marques de la Trinité créatrice, nous voyons en toutes choses l'unité, imparfaite image de l'unité souveraine, et la diversité, autre image imparfaite de la distinction des personnes divines, et partout et toujours la *diversité* sortant de l'*unité*, si l'on peut parler de la sorte, pour revenir ensuite se perdre dans cette unité, d'où elle est sortie.

Or l'*unité* tirant perpétuellement la *diversité* de son sein fécond, et la *diversité* s'absorbant perpétuellement dans la puissante *unité*, d'où elle tire son origine, nous montrent clairement quelle est la loi éternelle et inflexible de l'ordre.

Dieu a tiré le monde du néant par un acte de sa volonté toute-puissante. Les choses créées par cette volonté *unique* étant *innombrables*, le phénomène de la *diversité* sortant de l'*unité* se produit dans l'acte sublime de la création du monde. De plus, toutes les créatures étant gouvernées, comme elles le sont, par la volonté très-haute et toute-puissante qui les créa, nous avons aussi le phénomène de la *diversité* ramenée à l'unité; et par ce double phénomène la loi universelle de l'ordre se trouve établie et constituée.

C'est pour cette raison que tous les peuples s'accordent à appeler *univers* l'ensemble de toutes les choses créées, expression qui révèle le profond mystère objet

de notre étude, puisqu'elle signifie, si on en décompose les éléments, *unité* et *diversité* ne faisant qu'un.

Chacun des actes de la création est suivi, dans les saintes Écritures, d'une formule exprimant cette pensée que Dieu trouve bon ce qu'il a fait : ne peut-on pas l'entendre en ce sens que Dieu trouve bon que la *diversité* sorte de l'*unité*. Lorsque toutes choses furent créées par la volonté de Dieu et régies par sa divine Providence, la formule approbative de l'ensemble diffère quelque peu de la formule approbative des parties. Dieu qualifie de *bon* chaque acte de la création, de *très-bonne* la création ; ne peut-on pas entendre cette parole en ce sens que, si c'est chose bonne et convenable que la *diversité* sorte de l'*unité*, c'est chose très-bonne et très-convenable que la *diversité*, qui sort de l'*unité*, se résolve dans l'*unité* d'où elle est sortie.

Tout le monde comprend aisément, sans aucun doute, combien cette observation est transcendante ; je ne veux aujourd'hui que l'indiquer, me réservant de l'approfondir lorsque la trame de cette histoire aura pris un plus grand développement.

La création, qui aurait pu être l'œuvre instantanée et simultanée de la volonté de Dieu, a été une œuvre lente et successive ; ce fait assurément a sa raison, et cette raison ne peut être que des plus hautes. Quelle est-elle ? Des génies éminents discutent à ce sujet. S'il était permis à celui qui écrit ces lignes d'aventurer une opinion sur une matière si obscure à la fois et si grave, je dirais sans hésiter que Dieu, en se mettant par la

création en contact avec la créature, a, dans sa sagesse, abandonné volontairement et par amour la loi de la *perfection*, qui est la loi de la divinité, pour la loi du *progrès*, qui est la loi de la créature.

La première de ces deux lois exige la réalisation instantanée de tout ce qui est de soi bon et convenable; la seconde exige que tout ce qui doit se réaliser dans le temps et dans l'espace se réalise d'une manière lente et successive : la première réclame impérieusement l'intervention immédiate et directe de la Divinité; la seconde l'intervention combinée du Créateur et de la créature, de Dieu et du temps.

Les esprits purs vivent sous la loi de la perfection; toutes les substances corporelles sont assujetties à la loi du progrès : la perfection est la loi de Dieu, si l'on peut s'exprimer de la sorte; le progrès est la loi de l'homme.

Ceci peut servir à expliquer pourquoi les sociétés humaines reculent instinctivement comme frappées d'épouvante devant toute idée ou toute théorie qui, avant d'avoir passé par le creuset de la discussion et de la controverse, exige impérieusement sa réalisation péremptoire et immédiate. En vain se présenterait-elle à l'acceptation des peuples au nom de la vérité ou au nom des convenances de l'État : les sociétés, obéissent au puissant instinct de leur conservation, se révoltent contre elle; car la première des convenances publiques et la première des vérités politiques et sociales, hors de laquelle nulle autre vérité, si l'on peut parler ainsi, ne

peut être vraie, ni aucune autre convenance convenable, est le respect de la loi souveraine des choses humaines. Or cette loi est celle du *progrès*, qui suppose une réalisation graduée, lente et *progressive* de la vérité dans le monde, et qui est par conséquent tout le contraire de la loi de la *perfection*, loi divine et non humaine, sous l'empire de laquelle la vérité entendue et la vérité réalisée sont une seule et même chose.

L'idée de la création, toujours présente dans l'entendement divin, était la plus belle, la plus grande de toutes les idées; la théorie de la structure de la grande œuvre de l'univers la plus grandiose de toutes les théories; et cependant, entre cette théorie et l'achèvement de la construction du monde, entre cette idée de la création et le parfait accomplissement de la création même, le souverain Créateur de toutes choses, le divin Architecte de l'univers, mit les six jours génésiaques.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans faire sur cette matière une autre observation importante. Si l'œuvre de la création a été successive, elle a été en même temps continue; si Dieu n'a pas voulu tirer instantanément toutes choses du néant, il n'a pas voulu non plus laisser un moment en suspens le travail de la création avant qu'il fût pleinement achevé; si entre le commencement et la fin de la création il a mis l'intervalle de six jours, il n'a mis ni un jour, ni une heure, ni un instant entre les six jours. Ce ne fut que lorsque les jours de la création furent accomplis, lorsque toutes

choses furent faites, que se leva le septième jour, le jour du repos; par quoi sans doute Dieu veut faire entendre aux hommes que la continuité et la succession doivent marcher ensemble et que les deux réunies forment et constituent la loi du *progrès*. Avancer peu à peu sans se reposer jamais, avancer lentement, mais continuellement, telle est la loi à laquelle est soumis le genre humain, depuis que Dieu lui a dit de marcher et de marcher toujours, jusqu'à ce qu'il arrive aux régions des éternelles demeures. C'est là seulement que luit pur, serein, paisible et immortel, le septième de ses jours, le jour de son repos.

III

ADAM, ÈVE, LA FAMILLE

La grandeur et la sagesse divine ne se manifestent nulle part plus clairement que dans la formation de l'homme. Dieu, dans ses éternels et inscrutables desseins, l'ayant destiné pour être son fils d'adoption et le roi de la terre, forma son merveilleux composé d'une substance corporelle et d'une substance incorporelle. Il tira son corps du limon de la terre et l'assujettit, par là, à la dissolution et à la mort. Il lui donna ensuite, d'un souffle, l'âme et la vie; et, par son âme spirituelle, intelligente et sainte, l'homme fut capable de s'élever jusqu'au royaume des cieux. Il appartenait à la divine

Sagesse de rendre semblable à elle par la liberté celui qu'elle avait rendu semblable à elle par la royauté : elle le fit libre. La liberté de l'homme fut si grande, qu'il eut le pouvoir de donner la mort à son âme spirituelle et de rendre immortel son corps même, tiré de la terre. A s'en bien rendre compte, ce pouvoir est celui de troubler, par une souveraine intervention, les lois de l'univers; c'est le redoutable pouvoir de faire des miracles. Quel plus grand miracle, en effet, que de faire que ce qui est sorti de la poussière ne retourne pas à la poussière, et que ce qui est venu du ciel ne retourne pas au ciel?

L'homme ainsi formé, Dieu voulut le mettre en possession de sa liberté et de sa principauté. Il le plaça dans un jardin de délices, rempli de plantes généreuses, qu'il avait préparé pour lui. Il ordonna que tous les animaux de la terre et tous les oiseaux du ciel parussent en présence de l'homme pour recevoir de leur seigneur, avec le nom qu'ils devaient conserver, la livrée de leur servitude. Adam les passa tous en revue, et leur donna les noms qu'ils devaient avoir, lesquels furent conformes aux propriétés et à la nature de chacun des animaux qui passaient. Ce qui nous fait connaître deux choses très-importantes : d'abord, que l'homme apprit de Dieu le langage; et, en second lieu, qu'il apprit de Dieu à pénétrer dans l'essence des choses, ce qui revient à dire qu'il reçut en même temps la révélation des sciences et celle de l'instrument universel de toutes les sciences.

C'est ainsi que l'homme, conduit par la main de Dieu, entra en possession de sa royauté.

Pendant que les animaux passaient devant lui, Adam vit qu'ils allaient deux à deux et que lui seul, dans la création, était sans compagne. Si, comme le texte sacré laisse lieu de le croire, Adam demanda à Dieu une compagne, il s'ensuivrait que la femme fut le premier don demandé à Dieu par l'homme dans son état de grâce, et le premier que Dieu octroya à l'homme dans cet état d'innocence.

Alors le Seigneur envoya le sommeil à ses yeux; et, quand ses membres furent plongés dans le sommeil, Dieu tira la femme de son côté. Ce sommeil d'Adam a une signification très-profonde : il signifie que l'acte auguste de la création doit, en vertu d'une disposition divine, rester un mystère caché à tous les hommes; que cet acte a dû être et est toujours soustrait à la juridiction de l'intelligence humaine; que tous les efforts de l'entendement et toute la grandeur de la raison sont impuissants à pénétrer le profond et insondable secret de la formation des choses. L'acte général de la création comprend trois grandes créations : celle du monde, celle de l'homme et celle de la femme. L'homme n'a assisté à aucune d'elles : ni à la création du monde, elle a précédé la sienne; ni à sa propre création, avant qu'elle fût accomplie il n'existait pas et quand il exista elle était accomplie; ni à la création de la femme, pendant qu'elle s'opérait son intelligence était prise dans les chaînes du sommeil.

Il n'est pas difficile, du reste, de trouver la raison de ce que cet acte a en soi de caché et d'inaccessible. Pénétrer dans cet acte, ce serait pénétrer dans la nature intime du principe des choses ; le principe des choses est Dieu même, ce serait donc pénétrer dans l'essence de Dieu ; pénétrer dans l'essence de Dieu, c'est être Dieu jusqu'à un certain point ; or, si l'homme peut être Dieu en quelque manière et jusqu'à, un certain point, ce n'est qu'après avoir été déifié dans la vie qui l'attend au delà de ce monde. Alors seulement, devenu comme un Dieu, il aura, dans la vision béatifique, la vision des principes des choses.

Dieu ne se contenta pas de constituer l'homme seigneur de la terre. Allant plus loin dans sa munificence et dans ses dons, en lui octroyant la liberté, il lui octroya l'empire sur lui-même, il lui dit : « Tu ne mangeras pas du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal ; si tu en manges, tu seras sujet à la mort. » Sentence qui appelle toutes nos méditations et qui nous apprend quelle est la nature de la souveraineté de Dieu, quelle est la nature de la souveraineté de l'homme, quel est le caractère propre de la liberté humaine et quelles sont les lois de la famille.

La souveraineté de Dieu est la seule dans laquelle s'unissent et se combinent harmonieusement le droit absolu et la force suprême. Ce qui veut dire que, contre Dieu et hors de Dieu, il n'y a pas de droit ; que, contre Dieu et hors de Dieu, il n'y a pas de résistance. On appelle vérité l'objet perpétuel de son intelligence ; justice,

l'objet perpétuel de sa volonté; beauté, la réalisation perpétuelle de ses commandements; et son intelligence et la vérité sont une même chose; sa volonté et la justice une même chose; son commandement et la beauté une même chose; et la beauté, la justice, la vérité, une même chose; son commandement, sa volonté, son intelligence, une même chose. Tout ce que Dieu entend est vérité, et doit être aimé comme juste et exécuté comme beau; tout ce que Dieu aime est justice; et doit être exécuté comme beau et accepté comme bon; tout ce que Dieu commande est beauté, et doit être accepté comme bon et exécuté comme juste. Seule, la parole divine, manifestation complète du beau, du juste et du bon, a la propriété en elle-même et par sa propre vertu dans l'ordre physique, d'être irrésistible; dans l'ordre moral, d'être obligatoire. Dans l'ordre physique, elle est la force suprême; dans l'ordre moral, elle est le souverain droit; aspects différents d'un même phénomène, dénominations distinctes d'une même chose, attributs divers d'un seul monarque, manifestation imparfaite de sa souveraine toute-puissance.

Tu ne mangeras pas : Dieu commande avec empire, sans exposer la raison, ni la justice, ni la beauté de son commandement; il commande comme ayant l'autorité en soi-même.

Tu ne mangeras pas : cet ordre, qui suppose deux personnes, met d'un côté tous les droits et de l'autre tous les devoirs; il constitue maître celui qui commande, et serviteur celui qui obéit.

La personne qui obéit est l'homme, le roi de la création, seigneur de lui-même, si noble par sa liberté, si grand par sa souveraineté, de qui tous les animaux ont reçu leur nom, pour qui fut élevé l'édifice du monde et à qui est l'Éden avec ses tapis d'herbes fines et douces comme le plus riche velours, ses fruits savoureux, ses fleurs virginales, ses parfums exquis, sa pourpre et sa blancheur.

• Par où l'on voit que l'idée d'esclave et celle de maître qui, dans l'entendement humain, ne peuvent tenir ensemble, harmonieusement contenues dans l'entendement divin, y sont ramenées à une vaste et souveraine unité. L'homme est esclave et roi en même temps, esclave de Dieu et roi du monde; et il n'est le roi du monde que parce qu'il est l'esclave de Dieu; chacun des actes de sa souveraineté est un acte d'obéissance, puisqu'il n'exerce son autorité que pour remplir la charge et l'ordre que Dieu lui a donné à remplir sur la terre, sur tous ses fruits et sur tous ses animaux. Esclave couronné, il ne commande que parce qu'il obéit; et l'unique titre de sa royauté est son propre esclavage.

Et c'est en cela spécialement que consiste la différence entre la souveraineté humaine et la souveraineté divine. La première est une espèce de royauté imparfaite ou de servitude mitigée; tandis que la seconde est une puissance infinie, un empire absolu. Limitez celle-ci, Dieu sera transformé en homme; ôtez ses bornes à celle-là, l'homme sera Dieu. Dans le premier cas, il y aurait des créatures sans créateur; dans le second, un

créateur sans créatures; et, dans l'un comme dans l'autre, l'unité et la diversité, si merveilleusement ordonnées et harmonieuses dans la religion, iraient se perdre dans la confusion des superstitions panthéistes, terme fatal de toutes les doctrines qu'on tente d'élever sur d'autres fondements que les fondements posés par la religion catholique.

La loi même en vertu de laquelle ce qui est *divers* sort perpétuellement de ce qui est *un*, cette loi universelle, antérieure et supérieure à toutes les autres, à laquelle obéit le ciel, à laquelle la terre est soumise, qui a présidé à la création des mondes et à la formation de l'homme, a présidé aussi à la formation de la famille, base constante de toutes les associations humaines.

De même que Dieu est l'unité générale, indivisible, de même le premier homme, fait à l'image et ressemblance de Dieu, représente l'unité de son lignage. Du côté de l'homme est sortie la femme; elle représente la diversité dans l'espèce. Et la diversité et l'unité, la femme et l'homme, unis par le lien du mariage, ne font qu'un : *Hoc nunc os ex ossibus meis, et caro de carne mea... et erunt duo in carne una*. Ainsi la diversité revient se confondre dans l'unité d'où elle procède.

La sujétion, dans l'ordre physique, la peine, dans l'ordre moral, le mariage, dans l'ordre domestique, sont autant de moyens différents pour arriver au même résultat, le retour de la diversité au sein de l'unité, d'où sort et où rentre toute diversité.

Entre la création et le Créateur, il n'y a unité que parce que la création est assujettie aux lois fixes et immuables, éternelle manifestation de la volonté souveraine.

Entre Dieu et l'homme, il n'y a unité que parce que l'homme, séparé de Dieu par le péché, revient à Dieu purifié par la peine.

Il n'y a unité entre l'homme et la femme que parce que le mariage les unit.

C'est pour cette raison que le mariage, la peine et les lois du monde physique, furent institués de Dieu dès le principe des temps. En tirant le monde du néant, en formant l'homme du limon de la terre, en tirant la femme du côté de l'homme, en constituant la première famille, Dieu voulut déclarer, une fois pour toutes, les conditions de leur existence, et les soustraire à la juridiction de l'homme, en les plaçant hors de la portée des vains désirs de sa volonté et des folles spéculations de son entendement.

La société, la civilisation, la culture plus ou moins avancée des facultés humaines et l'homme lui-même tombent sous la juridiction de l'homme; la famille seule lui échappe. Quand la Révolution française éclata, elle entraîna tout, bouleversant toutes choses dans ses tourbillons impétueux. La majesté humaine porta sa tête sur un échafaud infâme; la Majesté divine fut chassée de la France et de ses temples; le soleil de la civilisation disparut derrière un nuage de sang; la loi se couvrit d'un voile sinistre; la société tomba en lambeaux; et

cependant la famille se sauva, parce que la famille n'est pas sujette à la mort. Quand l'Empire romain tomba, les gigantesques et effrayantes ruines de cet édifice cyclopéen, qui avait écrasé le monde sous son poids immense, devinrent le jouet des nations, et tout périt dans ce commun naufrage, dans ce désastre universel : le grand peuple, avec son altière majesté et ses tribuns turbulents; le sénat, si renommé par sa sagesse, avec ses nobles familles consulaires; l'armée, dont la gloire remplissait la terre avec ses légions invincibles, effroi et fléau des peuples; les hautes magistratures avec leurs augustes magistrats; la culture raffinée des lettres et des arts avec ses poètes couronnés de lauriers et ses artistes inspirés; la civilisation virile avec ses savants jurisconsultes et ses graves historiens; l'empire et ses puissants empereurs avec leur pourpre éclatante; le Capitole, dont la cime s'élevait si haut avec son Jupiter tonnant. Tout ce qui avait constitué l'insolente grandeur de ce peuple périt, et périt de telle sorte, que, au bout de quelques années, son histoire paraissait une fable : tout périt, dis-je, tout, excepté la famille, parce que la famille n'est pas sujette à la mort. Et si, remontant le cours des siècles, nous jetons les yeux sur la première catastrophe universelle, sur cette catastrophe qui enveloppa la terre tout entière, lorsque les cataractes du ciel s'ouvrirent et que survint l'épouvantable inondation dont, sous le nom de déluge, tous les peuples ont gardé la mémoire, nous voyons qu'alors aussi tout périt, tout, excepté la famille

instituée de Dieu dans le paradis, et miraculeusement soutenue par sa main toute-puissante sur l'écume des flots.

Ainsi le Créateur, en donnant à l'homme, dans son infinie bonté, une part dans l'empire de la création, s'est réservé pour lui seul la garde suprême des lois physiques, qui sont comme autant de conditions de l'existence du monde; des lois morales, qui sont comme autant de conditions de l'existence de l'homme; et enfin de la famille qui est le fondement impérissable de toutes les associations humaines. Sans cette précaution divine, sans cette admirable Providence, le monde physique, le monde moral, le monde social et l'homme même, auraient péri entre les mains de l'homme¹.

¹ Dans les manuscrits de Donoso Cortès, qui forment l'ébauche des *Études sur l'histoire*, dont nous avons parlé (dans l'*Avertissement* mis en tête de ce travail), à la suite du présent chapitre en vient un autre : *du Pêché et du Mal*, dont le texte se retrouve presque littéralement et intégralement dans le sixième chapitre du second livre de l'*Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*, qui traite de la *Prévarication angélique, de la grandeur humaine et de l'énormité du péché*. Nous ne l'insérons donc pas ici; mais nous avons cru devoir en avertir, moins pour l'exactitude que pour qu'on puisse convenablement saisir la liaison de l'article qu'on vient de lire avec le suivant.

(Note de l'éditeur espagnol.)

IV

DU PÉCHÉ D'ADAM, CAUSE DE L'IGNORANCE. — DE L'ORGUEIL,
ORIGINE DU PÉCHÉ

La plus grande de toutes les fautes fut suivie du plus solennel de tous les jugements. Les coupables, dont les yeux s'étaient subitement ouverts, virent tomber à leurs pieds leur éclatante robe d'innocence, et, remarquant leur nudité, tout pénétrés de honte, ils se couvrirent de feuillage. Mais, à cette heure mystérieuse et calme où les derniers rayons de la lumière se confondent harmonieusement avec les premières ombres de la nuit, une voix pleine d'une terrible majesté éveilla tous les échos du paradis. Saisis de frayeur à cette voix redoutable, les transgresseurs de la loi cherchèrent un refuge contre leur Dieu dans les profondeurs des bois : comme si leur Dieu n'avait pas planté lui-même ces bois et ignorait les chemins de leurs profondeurs. Tombés dans sa main et placés sous ses yeux, ils subirent ce premier, ce court et redoutable interrogatoire où ils rendirent témoignage contre eux-mêmes. Ils entendirent ensuite cette unique et terrible sentence qui retentit perpétuellement aux oreilles de l'homme. Et parce que Adam avait été trompé par la femme, et la femme par le serpent, la peine étant proportionnée à la gravité de la faute, le serpent fut assujéti à la femme, et la femme fut assujétiée à son mari : inexorable ju-

gement qui s'exécute chaque jour dans toutes ses parties, sans répit ni trêve. Quant au serpent, il a été enchaîné sur le Calvaire. Quant à la femme, sa condamnation a été exécutée et elle s'exécute encore de telle sorte, que nulle part au monde, à aucune époque de l'histoire, elle n'a pu parvenir à être traitée comme majeure.

L'homme, auteur du mal parce qu'il l'était du péché, fut soumis à l'empire du mal, qui s'exerce par le ministère de l'ignorance, de la maladie et de la mort. *Catholicæ fides est : omne quod dicitur malum, aut peccatum esse, aut poenam peccati.* (Saint Augustin.)

Nous l'avons déjà dit, le péché en général n'est autre chose que le désordre, et le désordre n'est que le mal par excellence. En appliquant ces principes au péché d'Adam, on voit clairement qu'il fut l'altération radicale de l'ordre primitif. Cet ordre consistait en ce que l'homme entendit en Dieu et par Dieu, auteur de son entendement; qu'il se mût sous l'impulsion de la volonté divine, où la volonté humaine a puisé son origine; et qu'il vécût en Dieu et pour Dieu, auteur de la vie. Suivant l'ordre divin, ce qui était *divers* devait avoir sa fin où était son principe, c'est-à-dire en ce qui était *un*. L'ordre consistait en cette union parfaite et inaltérable de l'*un* avec le *divers*, du Créateur avec la créature, de Dieu avec l'homme.

Quand l'homme voulut apprendre la science du bien et du mal hors de Dieu, il désunit l'entendement divin et l'entendement humain; et, de même que l'union pri-

mitive avait été la cause de la science infuse d'Adam, la désunion actuelle fut la cause de son ignorance absolue.

On reconnaitra qu'il n'en pouvait être autrement, si l'on fait attention que Dieu est la vérité absolue, et que hors de Dieu il n'y a pas de vérité. Il s'ensuit, en effet, nécessairement que celui qui cherche la vérité hors de Dieu la cherche où elle n'est pas, et que celui qui s'éloigne de Dieu s'éloigne de la science. S'il était possible que la vérité existât quelque part hors de Dieu, Dieu n'existerait pas, parce qu'il aurait cessé d'être ce qu'il a été, ce qu'il est et ce qu'il sera éternellement, la vérité absolue. Voilà pourquoi il n'est aucune vérité qui ne soit une révélation actuelle ou qui ne descende directement d'une révélation primitive. L'entendement de l'homme n'est autre chose que la faculté de recevoir, de retenir et d'appliquer les vérités qui lui ont été révélées. Cela est si vrai, que, si Adam eût été condamné à perdre entièrement la mémoire de ce qui lui avait été révélé dans l'état d'innocence, et si Dieu, dans sa justice, eût suspendu le cours de ses révélations, l'homme eût cessé d'être intelligent. Ce qu'est la pupille de l'œil sans la lumière, voilà ce que serait sans Dieu l'entendement humain.

Comment donc s'étonner que l'homme, ayant détourné ses regards de Dieu, où est la raison de toutes les choses créées, il ait senti subitement les ténèbres s'interposer entre lui et toutes choses?

Dieu créa l'homme intelligent et sage. Quand

l'homme, poussé par l'orgueil, *initium omnis peccati superbia*, se révolta contre Dieu, Dieu, dans sa justice, lui ôta la sagesse, et dans sa miséricorde lui laissa l'intelligence; et il faut remarquer que ce n'est pas la justice, mais la miséricorde qui éclate le plus dans cette sentence divine. En effet, pour ôter d'un seul coup à l'homme la sagesse et l'intelligence, il suffisait à Dieu de demeurer dans son suprême repos, laissant l'homme livré aux conséquences naturelles de sa désunion volontaire et de son volontaire éloignement; tandis que, pour lui conserver l'intelligence, c'est-à-dire la faculté d'entendre ses révélations passées et futures, il dut, pour ainsi parler, descendre jusqu'à l'homme et se l'unir de nouveau par un lien, encore imparfait sans doute mais réel, le lien de la miséricorde.

La peine fut le moyen de cette nouvelle union entre le Créateur et sa créature; la miséricorde et la justice se joignirent ainsi mystérieusement : la miséricorde comme lien, la justice comme peine.

Ceci jette quelque jour sur le mystère de l'aveuglement et de l'ignorance auxquels Dieu condamne les orgueilleux, et de la sagesse qu'il promet aux humbles : *Initium sapientiæ timor Domini*.

L'orgueil apporte avec lui trois négations. Il nie la propriété délétère du péché et le péché même; il nie la vertu purifiante de la peine et la peine même; il nie l'ignorance.

L'humilité, au contraire, pose trois affirmations : elle affirme la propriété délétère du péché et le péché même;

elle affirme la vertu purifiante de la peine et la peine même ; elle affirme l'ignorance.

L'orgueilleux, avec ses trois négations, se sépare de nouveau de Dieu. L'humble avec ses trois affirmations se rapproche de nouveau de Dieu. L'un et l'autre portent, celui-ci dans son orgueil, celui-là dans son humilité, leur peine et leur récompense. Le premier ignore tout ce qu'il nie ; le second sait tout ce qu'il affirme. On voit par là que toute la science des orgueilleux est erreur et vanité, et que l'ignorance des humbles est la vraie science.

Si la religion chrétienne est la seule religion civilisatrice, cela vient, à considérer les choses humainement, de ce qu'elle sanctifie et exalte l'humilité. Si Jésus-Christ a attiré à lui le monde entier par une douce et irrésistible attraction, cela vient, à considérer les choses humainement, de son humilité surhumaine. Si l'Église catholique offre à la terre le spectacle de la réunion des plus éclatants génies, cela vient, à considérer les choses humainement, de ce qu'elle est l'Église des docteurs humbles.

La religion chrétienne dans sa logique mystérieuse et profonde, nous découvre les secrètes ramifications qui unissent, comme les causes aux effets, l'orgueil au péché. Aussi, instituée de Dieu contre le péché, elle est instituée naturellement contre l'orgueil ; et la répulsion réciproque de l'orgueil et du christianisme est si grande, que celui qui est chrétien ne peut pas être orgueilleux, et que celui qui est orgueilleux ne peut

pas être chrétien. Par la même raison et par la même cause, les merveilleuses attractions du christianisme et de l'humilité sont si grandes et si invincibles, que toujours cette religion divine et cette divine vertu ont marché réunies dans ce monde. Le christianisme garde pour les siens une récompense qui est au-dessus de toutes les récompenses possibles, et pour ses ennemis une peine qui est au-dessus de toutes les peines imaginables : l'enfer, demeure des réprouvés, et le ciel, demeure des justes; l'enfer est préparé pour recevoir les orgueilleux, et le ciel pour recevoir les humbles.

Le christianisme, comme pour faire ressortir la laideur de l'orgueil, nous l'a représenté dans les créatures les plus éminentes : dans le premier d'entre les anges, dans le premier d'entre les hommes et dans le plus puissant des rois : dans Lucifer, dans Adam et dans Nabuchodonosor. Et, pour que toute créature puisse voir ces grands exemples de la colère divine, il plaça le premier au ciel, afin que les anges le vissent; le second dans le paradis, afin que tous les êtres vivants le vissent; le troisième à Babylone, métropole du monde, afin que, placé sur cette hauteur, tous les hommes le vissent.

Amoureux de sa nature élevée et de son éblouissante beauté, Lucifer oublia, dans l'enivrement de son orgueil, qu'il n'avait rien qui ne lui eût été donné; il détourna son regard de Dieu, qui était sa lumière, son entendement de l'entendement divin, et sa volonté de la volonté du Tout-Puissant; il prit les armes contre le

ciel, marcha contre son Créateur, livra bataille contre le Seigneur Dieu des armées, et tomba précipité du plus haut des cieux au plus profond des abîmes. La nouvelle de cette épouvantable chute fut portée de génération en génération, de siècle en siècle, de nation à nation, par l'immense voix de toutes les traditions humaines. Complètement séparé de Dieu, en qui toutes les choses étaient unies et à qui toutes étaient soumises, Lucifer se mit lui-même hors de la création et se trouva seul, absolument seul; et l'orgueil, et l'égoïsme, et le mal, et lui, furent une même chose. La sentence qui le condamna pour toujours est la seule où brille, d'un effrayant éclat, la majesté terrible du Dieu juste, sans que les douces teintes de la miséricorde viennent la tempérer.

Adam sortit plein de grâce des mains de son Créateur; Ève sortit pleine d'innocence du côté d'Adam. Dieu leur donna une vie heureuse, leur livra l'empire sur toutes les créatures, les revêtit de la blanche robe de l'immortalité, mit dans leur cœur un pur amour, et les unit étroitement dans de chastes liens. Mais Adam et Ève, enivrés d'eux-mêmes, aspirèrent à s'élever plus haut sur leurs propres ailes, tant était grande la confiance qu'ils mettaient en leur propre grandeur : ils voulurent être *comme des dieux*, avec un pouvoir souverain et une souveraine indépendance. Dieu retira d'eux sa main, et ils furent ce que nous sommes, nous, leurs fils, des bannis, errants sur la terre et que la fatigue accable, des pénitents qui expient leurs fautes et qui n'ont pas assez de larmes pour pleurer leurs malheurs.

Tous les peuples, toutes les races, tous les échos du monde, sont remplis de la tradition, qui, de siècle en siècle, répète aux hommes le récit de cette catastrophe, de cette lamentable tragédie.

Lorsque sur les fondements, déjà profondément creusés et solidement établis, des associations politiques s'élevèrent ces empires de l'Asie, dont la grandeur remplit l'histoire, on en vit un qui, surpassant tous les autres en illustration et en puissance, apparut comme leur chef à tous et fit retentir la terre du bruit de son nom et de sa gloire. Cet empire à jamais mémorable fut l'empire de Babylone, et il eut pour maître Nabuchodonosor. Ce roi superbe avait sous sa domination l'Asie, couronne du monde; sa capitale, Babylone, était la merveille de l'Asie, son palais le chef-d'œuvre de Babylone, et il se disait : Ce palais, le chef-d'œuvre de Babylone, est à moi; cette capitale, la merveille de l'Asie, est à moi; l'Asie elle-même, la couronne du monde, est à moi; et cette contemplation de sa propre grandeur le rendit fou d'orgueil; il voulut être comme un Dieu, exigeant que de gigantesques statues lui fussent élevées, que l'encens fumât en l'honneur de son nom, que le culte de l'adoration lui fût rendu par les multitudes. Un jour il était lui-même dans l'adoration muette et extatique de sa propre excellence, Dieu le surprit au plus fort de ce paroxysme de son orgueil, il étendit sur lui sa main irritée et vengeresse, et aussitôt le malheureux sentit naître en lui, dans le fond le plus intime de son être, comme les

instincts de la brute; il sentit ces instincts grandir, envahir sa nature intelligente tout entière, et la transformer en nature purement animale. Le même souffle puissant qui avait allumé la lumière de sa raison l'éteignit, et il se trouva dans les ténèbres; un doigt terrible effaça de son front toute trace de la pensée; une volonté souveraine fit baisser ses yeux vers la terre; et celui qui s'était appelé seigneur fut l'esclave de tous les hommes; et celui qui avait été tyran fut le jouet du peuple; et celui qui se repaissait d'adorations se reput de l'herbe des champs; et celui qui s'était donné le titre de roi des nations fut appelé par les nations la brute de Babylone. Témoignage terrible de la colère de Dieu! Exemple effrayant des effets de l'orgueil dans les générations humaines!

Il y eut, au moyen âge, un philosophe consommé dans la science scolastique, Simon de Tournai. Un jour ce docteur trouva un argument invincible contre ceux qui combattent le mystère de la très-sainte Trinité; il l'exposait, et son immense auditoire, ravi d'admiration, le couvrait d'applaudissements. Il en fut enivré, et on le vit tout à coup saisi d'un tel accès d'orgueil, que, perdant tout sentiment du bon sens et des convenances, il s'écria comme hors de lui : « O Jésus! Jésus! que ne me dois-tu pas pour avoir fait sortir ta loi victorieuse de cette discussion! Combien il m'eût été facile de l'accabler par d'irréfutables arguments, si j'étais passé du côté de l'ennemi! » A peine a-t-il prononcé ce blasphème, que ses auditeurs le voient changer de cou-

leur et pâlir; sa physionomie n'est plus la même, sa figure est bouleversée, il perd instantanément la mémoire, son intelligence s'obscurcit; et ceux qui tout à l'heure étaient dans l'extase de l'admiration devant son éloquence et sa logique surhumaine, le contemplent maintenant, muets d'épouvante, réduit à un état de stupidité idiote, juste châtiment de sa vanité.

Ces exemples doivent nous faire comprendre combien la colère du Seigneur suit de près l'homme orgueilleux, et combien est grande et invincible l'incompatibilité qui existe entre la religion chrétienne, source de toute vertu, et l'orgueil, source de tout péché.

Les docteurs et les maîtres de la foi enseignent, et c'est une vérité mise hors de doute par l'Église, que l'homme, n'ayant rien qu'il n'ait reçu, n'a rien non plus dont il puisse s'enorgueillir et se glorifier, à moins qu'il ne se glorifie et s'enorgueillisse d'être l'auteur du mal, du péché et du désordre. Si l'homme voit, c'est un autre qui lui ouvre les yeux, et celui qui les ouvre les lui a donnés; s'il entend, c'est un autre qui lui ouvre l'entendement, et celui qui l'ouvre le lui a donné; s'il pratique la vertu, c'est un autre qui lui inspire le désir de la pratiquer et qui la lui montre, et celui qui la montre et qui donne le désir de la pratiquer est celui qui a donné la vertu elle-même. Dieu est l'auteur de tout bien, du bien qui est en nous comme du bien qui est hors de nous. Dieu parle par les prophètes, résiste par les martyrs, triomphe par les guer-

riers, enseigne par les docteurs, conquiert par les conquérants, édifie par ses saints. Ses saintes Écritures sont un témoignage éclatant de cette vérité : accessibles pour les humbles, elles sont inaccessibles aux orgueilleux ; pierre de scandale pour les superbes, elles sont un aliment plein de saveur et de goût pour les pauvres d'esprit.

V

DU LIBRE ARBITRE ET DE LA GRACE AVANT ET APRÈS LE PÉCHÉ

Nous touchons ici à un grand mystère, tout à la fois très-clair et très-obscur, et si entouré d'écueils, que, pour peu que le pied glisse, l'entendement est précipité dans un abîme profond. En effet, si, d'une part, l'exagération du libre arbitre devient la négation absolue de cette grâce mystérieuse par laquelle Dieu nous sollicite et nous attire, de l'autre, l'exagération de la grâce devient la négation de ce libre arbitre en vertu duquel l'homme meut sa volonté et détermine ses actes. L'une et l'autre exagération ont causé de grandes disputes, de bruyantes querelles et de lamentables hérésies, ce sujet ayant été la matière d'une profonde et constante méditation de la part des plus graves docteurs et des génies les plus pénétrants et les plus subtils. Bien que les questions purement théologiques, considérées en elles-mêmes, soient au-dessus de nos forces et étrangè-

res à notre but, la grande lumière qu'elles versent sur la nature cachée de l'homme, objet tout spécial de l'histoire, ne nous permet pas, quand nous le voudrions, de garder sur elles un silence absolu. Persuadés toutefois qu'en matières si scabreuses nous devons être soigneusement sobres, nous toucherons cette question en courant, ne disant, de tout ce qu'on peut dire, que ce qui est nécessaire et pénétrant d'un pas respectueux et craintif dans l'enceinte de ce grave mystère.

Avant tout il nous semble que ceux qui, à force d'exagérer la grâce, nient le libre arbitre, et ceux qui, à force d'étendre les limites du libre arbitre, nient la grâce, détruisent non-seulement ce qu'ils nient, mais encore ce qu'ils affirment; et telle est la force et le caractère de cet argument, qu'une fois démontré il en sort la conséquence rigoureuse qu'il faut nécessairement choisir entre l'affirmation simultanée et la négation simultanée du libre arbitre et de la grâce. La question ainsi posée, le choix ne peut être douteux : le grand nombre, en effet, accepte simultanément les deux affirmations; ceux qui n'en acceptent qu'une seule ne forment pas une masse bien considérable, et on ne rencontre personne qui veuille des deux négations simultanées. Or, si notre argument est rigoureux, ce sont les deux négations simultanées de la grâce et du libre arbitre qu'il faut accepter, lorsqu'on refuse d'affirmer simultanément l'un et l'autre, puisque cet argument consiste à montrer que, si l'une des deux négations est légitime, l'autre l'est aussi nécessairement.

En premier lieu, quand, en affirmant la grâce, vous niez le libre arbitre, je dis que vous niez aussi la grâce virtuellement. Sans le libre arbitre, quel serait l'objet, la raison d'être de la grâce? Si l'homme n'est ni responsable ni libre, vous ne pouvez le soustraire, sans une inconséquence monstrueuse, à la juridiction des lois inflexibles auxquelles la création physique est assujettie. Si l'homme n'est pas libre, il tombe aussitôt, par sa propre gravitation, dans le cercle immense des causes permanentes et des effets inévitables. S'il tombe dans ce cercle, sous la juridiction de ces lois, comment la grâce se conçoit-elle? Si l'homme est, sous un point de vue, un effet inévitable de causes permanentes, et, sous un autre point de vue, une cause permanente d'effets inévitables, la grâce ne peut être un mouvement actuel et variable de la volonté divine, mais une loi inflexible établie de Dieu depuis le commencement du monde comme la cause permanente des actions de l'homme; et, dans ce cas, en quoi la grâce diffère-t-elle des autres lois physiques qui régissent dès le principe toutes les choses corporelles? Or, dépouiller la grâce de ce qui la distingue des lois physiques, c'est l'anéantir, puisque si elle n'a rien en soi qui la distingue de ces lois, elle ne peut être autre chose qu'une loi physique du monde. Si, d'une part, la grâce n'est qu'un phénomène de l'ordre physique, si, de l'autre, l'homme n'est pas un agent responsable et libre, pourquoi la loi qui dirige les mouvements de l'homme porte-t-elle une dénomination distincte de cette autre loi qui dirige les mouvements

des bêtes? Si elles sont une même chose, pourquoi des dénominations distinctes? Et si elles ne sont pas une même chose, en quoi diffèrent-elles? Est-ce par leur nature intrinsèque? Comment se distingueraient-elles par leur nature intrinsèque, l'une et l'autre étant éternelles, invariables et inflexibles? Est-ce par leur mode d'action? Comment se distingueraient-elles par leur mode d'action, l'une et l'autre agissant irrésistiblement? Est-ce par les objets auxquels elles s'appliquent? Comment cette distinction serait-elle possible, l'une et l'autre agissant sur des objets incapables de liberté, de responsabilité et de résistance? Et si, conservant à la grâce son caractère propre, on affirme d'elle qu'elle est un phénomène de l'ordre moral, que par là même elle diffère des lois qui régissent les brutes, cette affirmation étant supposée vraie, comme elle l'est, ne sert qu'à rendre plus patente l'absurdité de la négation du libre arbitre de l'homme : en effet si, d'une part, on met la grâce hors de l'ordre physique, et, de l'autre, l'homme hors de l'ordre moral, à moins de se contredire dans les termes mêmes, il faut accorder que la grâce n'a pas été faite pour l'homme ni l'homme pour la grâce. Affirmer explicitement la grâce divine, c'est donc affirmer implicitement le libre arbitre de l'homme ; et nier explicitement le libre arbitre, c'est nier implicitement la grâce, puisque le libre arbitre est le *suppôt*, le sujet sur lequel seul la grâce peut agir.

En second lieu, quand, en affirmant le libre arbitre, vous niez la grâce, je dis que vous niez virtuellement le

libre arbitre. En effet, puisque vous niez la grâce, qui n'est autre chose que la sollicitation divine agissant sur la volonté humaine, ou vous devez supposer dans la volonté de l'homme une autre sollicitation qui ne vient pas d'en-haut, ou vous devez affirmer que la volonté humaine se détermine à l'action et se meut sans sollicitation aucune : or, dans l'un et l'autre cas, vous renversez cela même que vous affirmez, et rendez de tout point impossible le libre arbitre de l'homme.

Dans la première supposition, Dieu étant l'auteur de tout bien, et nul bien n'existant hors de Dieu, quand vous affirmez des sollicitations qui viennent toutes à la volonté de l'homme d'ailleurs que de la volonté divine, votre affirmation se réduit, d'un côté, à supprimer entièrement toute sollicitation au bien; et, d'un autre côté, à affirmer l'existence d'autres sollicitations, qui toutes nous inclinent au mal; d'où il suit premièrement que, la sollicitation au mal existant seule, le libre arbitre, tel qu'il a été donné à l'homme, c'est-à-dire avec l'imperfection qui consiste dans la faculté de choisir entre le mal et le bien, est radicalement impossible; secondement, que, la sollicitation au mal n'étant pas neutralisée par la sollicitation au bien, la domination du mal sur le libre arbitre tout entier est nécessaire; et troisièmement, que, le bien devant être vaincu forcément, et Dieu ne pouvant être vaincu, Dieu n'est pas le bien. Vous voilà donc placé entre deux blasphèmes et deux absurdités : le blasphème et l'absurdité de con-

fesser un Dieu vaincu, ou l'absurdité et le blasphème d'affirmer que Dieu existe, mais qu'il est le diable, parce qu'il est le mal.

Dans la seconde supposition, le libre arbitre de l'homme est également impossible; pour en être convaincu, il suffit de considérer qu'en supprimant d'un seul coup toutes les sollicitations, tant celles qui nous inclinent au bien que celles qui nous inclinent au mal, tant celles qui nous viennent de Dieu que celles qui nous viennent d'autre part, toute détermination de la volonté est inconcevable et absurde. D'abord, cette suppression ne pourrait avoir lieu sans l'anéantissement préalable de tout ce qui nous entoure, ou sans l'anéantissement des sens, qui transmettent à l'âme les sollicitations que les corps extérieurs nous envoient; ensuite, il serait nécessaire de supprimer aussi l'entendement, qui nous sollicite continuellement. Et quand, après avoir de la sorte anéanti le monde, nos sens et notre entendement, nous chercherions, avec un corps dépourvu du secours des sens et avec une âme privée d'intelligence, à mettre la main sur le sphinx, à découvrir en nous le libre arbitre, il nous échapperait encore, comme une ombre insaisissable; attendu que, supposer la liberté sans une sollicitation qui la meuve, c'est supposer un mouvement sans moteur, une action sans agent, une détermination sans motif déterminant, un effet sans cause : supposition radicalement et souverainement absurde. Donc, affirmer le libre arbitre et nier la grâce, c'est affirmer ce qui ne peut exister sans ce qu'on nie, et nier ce qui forcément

existe, si ce qu'on affirme existe. Donc, le libre arbitre et la grâce sont les termes nécessaires d'une même proposition, de laquelle on ne peut rien affirmer, rien nier, qui ne soit également affirmé ou nié de ces deux termes qui s'y trouvent unis d'une manière indissoluble.

Ceux qui seraient disposés à affirmer le libre arbitre, si la grâce ne se présentait pas à eux comme un obstacle, et ceux qui de même affirmeraient la grâce si le libre arbitre ne venait pas s'interposer entre leur affirmation et leur entendement, ne s'entendent pas eux-mêmes : ils donnent à l'indissoluble les attributs de l'inconciliable, et ils appellent contradictoires deux termes qui se supposent l'un l'autre.

Quant aux malheureux qui, enveloppant dans la même négation la grâce et le libre arbitre, nient Dieu et nient l'homme, nous n'avons pas à nous occuper d'eux ; nous écrivons pour ceux qui n'ont pas perdu toute connaissance du très-haut et tout-puissant Seigneur, dont le pouvoir infini créa toutes les créatures, et dont la providence infinie gouverne toutes choses.

Toujours placé au milieu du courant de sollicitations diverses, l'homme est toujours libre ; mais il peut l'être à des degrés différents et en différentes manières. Dans l'état de grâce sanctifiante, l'homme était libre d'une liberté parfaite : la perfection de la liberté est, d'une part, le pouvoir souverain de choisir, et, de l'autre, le pouvoir souverain d'exécuter ; quand donc je préfère le bien et puis faire sans obstacle ce bien que je préfère,

je suis véritablement et complètement libre. Il est nécessaire de faire remarquer ici, pour l'intelligence de la doctrine que nous exposons, que, dans toute opération complète de la volonté, il y a deux différentes espèces de combats qu'on ne doit pas confondre. L'homme peut combattre et combat toujours pour choisir entre diverses sollicitations, et c'est en ce combat que consiste radicalement sa liberté; si, après avoir combattu pour choisir, et avoir choisi, il exécute sans autre combat et sans autre lutte l'acte de son choix, l'homme est parfaitement libre. Mais, si le contraire arrive, c'est-à-dire si, après avoir combattu pour choisir, et après avoir choisi, il sent s'élever en lui des forces désordonnées, tumultueuses et rebelles, qui s'interposent entre l'acte par lequel il a déterminé son choix, et l'acte par lequel il voudrait le compléter en faisant ce qu'il a choisi, alors l'homme, sans cesser d'être libre jusqu'à un certain point, puisqu'il a eu la faculté de choisir, ne peut pas se dire parfaitement libre, puisque, n'ayant pas pleinement la faculté d'exécuter, il n'est pas absolument souverain.

En faisant l'application de ces principes au cas présent, on voit clairement la différence qu'il y a entre le libre arbitre de l'homme dans son état d'innocence, et son libre arbitre après le péché. Dans le premier état, connaissant le bien et le mal moral, quoiqu'il ne connût pas encore le bien et le mal physique, et pouvant choisir le mal, l'homme, aidé de la grâce, choisissait le bien, et c'est dans ce choix que consistaient tout à la

fois sa liberté et son combat ; mais, une fois le bien choisi, sa volonté l'exécutait sans résistance et sans obstacle. Il était libre, il avait donc à choisir et à combattre pour choisir, mais, le choix fait, il n'avait plus à combattre pour l'exécution, il était donc libre d'une manière parfaite, c'est-à-dire d'une manière souveraine.

Lorsque l'homme, ayant succombé à la tentation ; perdit avec son innocence la plénitude de la grâce, il sentit aussitôt s'altérer profondément et radicalement cette souveraineté complète qu'il avait jusqu'alors exercée sans résistance sur lui-même et sur toutes les choses créées.

Son esprit s'étant soulevé contre Dieu, sa chair se souleva contre son esprit.

Souveraine de son esprit, la chair fut esclave de la mort.

La mort fut maîtresse de l'homme.

Avant le péché, l'esprit et la chair, l'homme et la nature étaient un en Dieu : l'esprit étant désuni de Dieu, toutes choses se désunirent de l'esprit ; désunies, elles se firent indépendantes, et devant leur indépendance l'esprit cessa d'être souverain. L'esprit, n'étant plus souverain, ne fut plus obéi ; n'étant plus obéi de toutes choses et ne voulant obéir à aucune, il tomba dans un état de guerre permanente.

— Guerre avec Dieu pour se soustraire à ses colères ;

— Guerre avec ses passions pour leur imposer un frein ;

— Guerre avec la chair pour se soustraire à ses ap-
pétits;

— Guerre avec les animaux pour les soumettre à son
joug;

— Guerre avec la nature pour la mettre à son service;

— Guerre avec la mort pour ne pas tomber dans ses
mains.

Cette altération profonde dans sa souveraineté entraîna nécessairement une altération analogue dans sa liberté. Il ne perdit pas entièrement son libre arbitre, puisqu'il conserva le pouvoir de choisir entre les inspirations diaboliques et les inspirations divines; mais sa liberté cessa d'être parfaite à l'instant même où sa volonté cessa d'être entièrement souveraine : il ne lui suffisait plus, comme dans l'état d'innocence, de choisir le bien pour le faire; en lui le pouvoir pour exécuter son choix fut subitement amoindri, et la loi de sa chair se souleva contre la loi de son esprit : par un effet des dispositions divines, celui qui prétend vivre dégagé de toute loi en a deux à subir, deux lois contraires; et celui qui ne sait pas obéir à son Dieu devient l'esclave de ses passions.

L'homme sortit sain des mains de Dieu, mais avec la faculté de faire naître la maladie et de se perdre par le mauvais usage de son libre arbitre, il sortit malade des mains du péché, mais avec la faculté de recouvrer la santé, aidé de la grâce; il fut donc libre, avant comme après sa faute, mais, avec cette différence, qu'après sa faute sa liberté fut malade, comme l'était devenue son

âme, tandis qu'avant sa prévarication elle était parfaite et saine, comme son esprit était sain et parfait. Les deux causes de l'amoindrissement de la liberté dans l'homme furent donc : sa révolte contre la loi de Dieu, par suite de laquelle il fut assujéti à deux lois contraires, celle de son esprit et celle de sa chair; et la perte de cette grâce parfaite que Dieu lui avait accordée avant sa désobéissance.

Faible dans sa volonté et pauvre dans son entendement, l'homme, qui dans l'état d'innocence s'élevait presque à la hauteur de ces esprits souverains, qui vivent en Dieu, de Dieu et pour Dieu, dans les demeures célestes, perdit instantanément, après sa prévarication, l'unité, l'ordre, l'harmonie, la beauté qui resplendissaient en lui; astre éclipsé, ange souillé, il tomba dans l'état illogique où nous le voyons aujourd'hui, déplorable composé d'absurdes contradictions, plein de petitesse et de grandeur, capable de remonter sur des ailes sublimes jusqu'à Dieu et de descendre, sous le poids de ses grossiers instincts, aux plus immondes désordres de la chair; tantôt reflétant sur sa face les splendeurs divines, tantôt les ombres de la mort; un pied dans l'abîme et un autre dans le ciel; roi quand il obéit, esclave quand il commande; perpétuellement flottant entre le bien et le mal, entre Dieu qui le sollicite et le démon qui le tente, entre l'humilité soumise et l'orgueil en révolte, entre le temps et l'éternité; pouvant être tout et ignorant toujours ce qu'il sera, si bien qu'il n'a pas la certitude de rester vingt-quatre heures

ce qu'il est : on voit le héros devenir philosophe, l'anachorète un bandit, le parricide un saint, le grand patriote du moment sera demain un rebelle, dans quelques jours un traître; celui qui le matin est juge est bourreau à midi, martyr le soir, victime dans la nuit, nul ne sait s'il occupera une cellule, un gibet ou un trône, si les vents impétueux qui l'entraînent l'emporteront au nord ou au midi, à l'est ou à l'ouest; s'il aura la vie des patriarches ou celle de la fleur des champs; si une mauvaise pensée ne viendra pas, à son dernier moment, rendre stérile sa vie pénitente, ou si une aspiration immense de charité et d'amour, dans les étreintes de l'agonie, ne lavera pas dans les eaux de la grâce sa vie pécheresse.

L'homme ne sait pas même qui est le juste et qui le réprouvé : un ange ne fut-il pas réprouvé? un voleur ne fut-il pas juste? Il ne sait pas en quoi consiste la gloire et en quoi l'ignominie : le Fils de Dieu fait homme ne trouva-t-il pas l'ignominie dans la synagogue et la gloire sur un gibet? Qu'était la Madeleine aux yeux de Dieu, et que fut-elle aux yeux des hommes? Savons-nous où est la prudence et où la folie? le monde se croit prudent et appelle insensés les disciples de Jésus-Christ. Savons-nous davantage où est la sagesse et où la vanité? le monde appelle sagesse ses vanités, et le roi très-sage appela vanité la sagesse. Qui nous dira en quoi consistent la fortune et le malheur? la prospérité n'est-elle pas amie de l'orgueil, et la résignation sanctifiante la compagne des tribulations?

Oh! combien l'homme est autre que celui que Dieu mit dans le jardin des délices, vêtu d'innocence, couronné d'une resplendissante couronne de grâce, uni par son entendement à l'entendement divin, par sa volonté à la volonté souveraine, par tout son être spirituel à l'esprit pur, maître de sa chair obéissante, de ses passions soumises, seigneur de si vastes domaines, qu'il était roi des continents, roi des mers, roi des îles, roi de la création.

Qui sera assez aveugle ou assez fou pour trouver en Dieu la cause de ce qui est, et pour trouver en l'homme la raison de ce qui fut'?

¹ Le lecteur aura remarqué que, dans le cours de ce chapitre, l'auteur ne paraît pas prendre le mot *grâce* dans le sens précis de la théologie, et que, sous ce nom, il parle plutôt du secours divin de l'ordre naturel que du secours surnaturel. C'est ainsi, ce nous semble, qu'il faut entendre les divers passages dont l'argumentation porterait à conclure que la grâce est comme le libre arbitre, inhérente à la nature de l'homme, d'où il suivrait qu'elle n'est pas surnaturelle, qu'elle n'est pas un don gratuit de Dieu, qu'elle n'est plus la grâce. Nous répéterons ici ce que nous avons dit dans notre note préliminaire : si Donoso Cortès n'avait pas laissé ce travail à l'état d'ébauche, il aurait certainement fait disparaître ces équivoques et ces obscurités.

(Note des traducteurs.)

VI

DE LA CHARITÉ

Le catholicisme, poursuivi et maltraité aujourd'hui par je ne sais quels sectaires obscurs et féroces au nom des affamés, est la religion de ceux qui souffrent la faim. Le catholicisme, combattu aujourd'hui au nom des prolétaires, est la religion des pauvres et des nécessiteux. Le catholicisme, combattu au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, est la religion de la liberté, de l'égalité et de la fraternité humaines. Le catholicisme, combattu au nom de je ne sais quelle religion miséricordieuse et aimante, est la religion du parfait amour et des sublimes miséricordes.

Voilà pourquoi, dans la merveilleuse vision qu'il eut sur la montagne, lorsque le Seigneur descendit vers lui sur un trône de nuées, Moïse, parmi les grandes perfections divines qui lui furent découvertes, n'en vit pas de plus grande que la miséricorde, et s'écria dans son extase : *Dominator Domine Deus, misericors et clemens, patiens et multæ miserationis, ac verax, qui custodis misericordiam in millia : qui aufers iniquitatem, et scelera, atque peccata.* (Exod., c. xxxiv.)

Voilà pourquoi l'Esprit-Saint dit, au xix^e chapitre des Proverbes : *Fœneratur Domino qui miseretur pauperis : et vicissitudinem suam reddet ei.* Et au chapitre xxii :

Qui accipit mutuum, servus est fœnerantis. Paroles par lesquelles Dieu se déclare lui-même, si on peut le dire, comme l'esclave de l'homme miséricordieux.

Voilà pourquoi, au psaume xvii, Dieu s'appelle, par la bouche de David, le *père des orphelins et le juge des veuves.*

Voilà pourquoi, au chapitre xxiv du *Deutéronome*, nous trouvons recommandé jusqu'à sept fois le soin des veuves, des orphelins et des étrangers.

La langue ne pourrait prononcer, la plume ne pourrait écrire, un volume ne pourrait contenir ni les promesses faites de Dieu aux miséricordieux, ni les menaces terribles que le Seigneur adresse aux avares; la loi en est pleine, les évangélistes et les prophètes en sont pleins. C'est d'après le nombre des œuvres de miséricorde que Dieu, au jour du jugement, donne ou refuse le royaume des cieux.

Saint Paul, dans le chapitre xiii de sa première *Épître aux Corinthiens*, s'exprime ainsi : « Quand je parlerais la langue des hommes et celle des anges, si je n'ai pas la charité, je ne suis qu'un métal sonore et une cymbale retentissante, et quand j'aurais le don de prophétie, et quand je saurais tous les mystères et toute la science, et quand j'aurais une foi assez grande pour transporter les montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien. »

Si des paroles prononcées par l'Esprit-Saint nous passent à ce que les docteurs de l'Église ont écrit sur cette matière, nous verrons que tous exaltent d'une commune

voix la charité comme la plus grande, la plus excellente, la plus parfaite de toutes les vertus.

Saint Augustin dit (sermon XLIV, *de Tempore*) : « Rien n'est plus grand que l'âme qui a la charité, si ce n'est le Seigneur, qui a donné la charité. » Et encore (sermon XLII) : « Aime, et fais ce que tu voudras ; si tu te tais, tais-toi par amour ; si tu pardonnes, pardonne par amour ; si tu châties, châtie par amour : ce que tu feras avec cet amour est méritoire devant Dieu. » Et ailleurs (Épître cv, *contre Pélage*) : « Ce n'est pas la multitude des travaux ni l'antiquité des services, mais la plus grande charité, qui donnera le plus de mérite et de récompense. »

Suivant saint Bernard, la charité est la mesure de la grandeur et de la perfection ; de sorte que celui qui en a beaucoup est grand, et que celui qui en a peu est petit, et que celui qui n'en a pas n'est rien. Saint Grégoire va plus loin et déclare que, par la charité, non-seulement le bien que nous faisons, mais encore celui que nous désirons sans pouvoir le faire, nous est imputable. Consolante doctrine qui égale la bonne volonté à la bonne œuvre, et accorde la récompense au désir comme à l'action.

Nos descendants ne croiront jamais qu'il y ait eu un jour où cette religion divine, toute de miséricorde et d'amour, fut livrée à l'exécration des hommes au nom des multitudes plongées dans la misère et dans la barbarie, et qui ont tant besoin d'amour et de miséricorde. Ils ne pourront pas croire à la prodigieuse folie,

aux fureurs insensées de ceux qui, étant pauvres, se sont levés en tumulte contre la seule religion qui ait des entrailles pour les pauvres, qui, étant déshérités, ont attaqué de la voix, de la main et du pied la religion sainte qui leur offre un royaume pour héritage; qui, n'ayant pas de père sur la terre, se sont révoltés contre leur unique père qui est dans les cieux et qui leur dit :

« Vous ne pouvez monter jusqu'où réside ma gloire? Eh bien, moi, qui suis le Seigneur des prodiges, je ferai pour vous le plus grand des prodiges, et je mettrai ma gloire où vous êtes. Vous n'avez pas la science pour me connaître? Croyez en moi, et vous aurez plus de science que ceux qui me connaissent le plus. Vous n'avez ni génie ni lettres pour convertir à moi la multitude des nations? Désirez que toutes les nations se convertissent à moi, et je vous donnerai les palmes de la prédication et la gloire de l'apostolat. Vous n'avez pas d'eau pour ceux qui ont soif, pas de pain pour ceux qui ont faim? N'importe! demandez-moi que les altérés aient à boire et les affamés à manger, et le pain qui apaisera leur faim, et l'eau qui éteindra leur soif, vous seront imputés dans le ciel. Les souffrances et les années vous accablent, et vous n'avez point de force pour les bonnes œuvres? Désirez les faire, et tenez pour certain que vous les avez faites. Vous enviez ceux qui ont eu l'ineffable bonheur de souffrir pour moi le martyre? Désirez le subir, et tenez pour certain que la gloire des martyrs sera votre gloire. Vous ne pouvez exercer les œuvres de charité? Soyez patients, et tenez pour certain que vous

serez aussi grands devant moi par votre patience que les autres par leur miséricorde. Vous ne pouvez élever vers moi vos mains chargées des fers de la captivité? Élevez votre voix, et votre prière sera écrite au ciel comme si vos mains s'étaient élevées avec elle. Vous êtes muets? Que votre esprit me parle, j'entends la voix des esprits. Vous ne savez que me demander? Je sais ce qui vous convient. Est-ce que vous ne savez pas aimer? Si vous savez aimer, vous savez tout, parce que vous me savez; et vous avez tout parce que vous m'avez, moi qui habite les cœurs qui m'aiment. Ne vous souvient-il pas du temps où j'étais dans le monde? Il y eut alors une femme adultère qui était le jouet des hommes; ses mains étaient vides de bonnes œuvres; son âme était couverte de péchés; elle n'entendait rien à la prière ni à l'oraison; mais je la regardai, et elle fut prise d'amour pour moi; elle se mit silencieusement à mes pieds, et là, ses yeux devinrent deux sources de larmes; et elle pleura tant, que les cieux mêmes furent en admiration devant sa douleur. Elle ne m'offrait qu'elle-même, elle ne me demandait que moi, et par cela seul son cœur contrit et humilié se revêtit d'une beauté resplendissante et plus qu'angélique; et par cela seul, s'ils pouvaient connaître l'envie, les cœurs de mes anges et tous mes séraphins l'eussent enviée : car je l'aimai et je la fis mienne, et sanctifiai de ma présence le cœur troublé de la pécheresse repentante. Ne suis-je pas celui qui emportai avec moi dans le paradis l'âme du saint larron, dans la sanglante tragédie du Calvaire? Fut-il un homme plus coupable et

plus dénué que cet homme? Mais, en rendant son esprit, il le remit dans mes mains, comme je remis le mien aux mains de mon Père; et, de même que mon Père me reçut, je le reçus. La grandeur de son amour surpassa la grandeur de ses fautes.

» C'est moi qui, avant de me laisser voir aux rois, me laissai voir aux bergers; et qui, avant d'appeler à moi les riches, appelai les pauvres. C'est moi qui, lorsque j'étais sur la terre, rendis la santé aux infirmes, la lumière aux aveugles, la guérison aux lépreux, le mouvement aux paralytiques, la vie aux morts. C'est moi qui, placé entre les pauvres et les riches, entre les ignorants et les savants, entre les superbes et les humbles, passai sans rien dire ni aux riches, ni aux savants, ni aux superbes, et appelai d'une voix douce et amie les pauvres, les ignorants et les humbles pêcheurs: je me fis tout à eux; je leur lavai les pieds; je leur donnai mon corps pour nourriture et mon sang pour breuvage: tel fut pour eux mon amour.

» Après la gloire de mon Père, je n'ai rien tant aimé que votre pauvreté et votre amour. Souverain Seigneur de toutes choses, je me suis dépouillé de tout pour être l'un de vous. C'est à l'un de vous, et non à un prince du monde, que j'ai donné le gouvernement et l'autorité de mon Église très-sainte; et, pour lui conférer ce souverain pouvoir, je ne lui demandai pas ce qu'il avait ni ce qu'il savait, mais s'il m'aimait; je ne recherchai pas s'il était licencié ou docteur, mais s'il avait de l'amour pour moi. Moi-même, je laissai mon vêtement

royal pour prendre celui d'un esclave. Une femme fut ma mère, une étable mon logement, une crèche mon berceau. Je passai mon enfance dans le dénûment et l'obéissance; je vécus dans la tribulation; je mangeai le pain de la charité; je n'eus pas un jour de repos; ils me couvrirent d'affronts et de mépris; mes prophètes m'appelèrent *l'Homme de douleurs*; je choisis pour trône une croix, je reposai dans un sépulcre étranger; en rendant mon esprit à mon Père, je vous appelai tous à moi. Et depuis lors je ne cesse pas de vous appeler : voyez, mes deux bras s'ouvrent sur la croix pour vous recevoir tous. »

VII

DE LA SOCIÉTÉ ET DU LANGAGE

La société, considérée sous le point de vue catholique, n'est ni un être abstrait, ni un être concret, doué de liberté et d'intelligence. La société est, dans l'ordre moral, ce qu'est l'espace dans l'ordre physique : c'est le milieu où fut placé l'homme, en tant qu'intelligent et libre; c'est l'atmosphère propre de la liberté et de l'intelligence humaines.

Dans leur profonde ignorance de toutes choses, les écoles rationalistes ont fait de la société et de l'homme deux abstractions absurdes. En les considérant séparément, elles laissent l'homme sans atmosphère pour res-

pirer et sans espace pour se mouvoir, et elles laissent également l'espace et l'atmosphère propres à l'humanité privés du seul être qui puisse se mouvoir dans l'un et respirer dans l'autre. C'est exactement comme si l'on prétendait considérer l'espace matériel sans les substances corporelles qui le remplissent, et les substances corporelles hors de l'espace qui les contient. Et, comme une première absurdité en appelle impérieusement une seconde, et celle-ci une troisième, partant de l'absurdité qui consiste à considérer séparément l'homme et l'espace où il se meut, les rationalistes sont allés donner dans cette autre absurdité plus grande : que l'homme se créerait lui-même son propre espace, sans l'aide d'un espace préexistant; ce qui est supposer tout simplement que l'homme primitif n'était nulle part et qu'il a procédé à la création d'un lieu qui lui fût propre afin de parvenir à être quelque part. L'homme, dans ce système, est un conquérant d'un nouveau genre, il ne s'empare pas de terres déjà existantes, il crée ses conquêtes.

Ceux qui n'ont vu dans le langage qu'une invention humaine sont tombés dans la même erreur. Le langage n'est pas une chose distincte et séparée de la pensée, c'est la pensée même, considérée dans sa forme essentielle et invariable; et, de même qu'un être, considéré dans son existence individuelle et concrète, ne peut jamais se séparer de la forme qui le circonscrit, par la même raison la pensée de l'homme ne peut être considérée comme existant individuellement et d'une manière

concrète, si elle n'est limitée et circonscrite par la parole. L'homme occupé à créer le langage est une absurdité pareille à celle de l'homme occupé à inventer la société : le premier est une substance qui cherche sa forme ; le dernier, une existence qui cherche son espace. De quelque côté qu'on le regarde, le rationalisme tombe dans un cercle vicieux : la création de l'homme par l'homme.

La question entre le catholicisme et le rationalisme est circonscrite et posée dans les termes suivants : Est-il plus raisonnable de croire qu'il y a un Être qui existe de soi et en qui toutes les choses créées ont leur origine ; ou de croire en un être qui n'existe pas de soi, qui n'est créé par personne, mais qui se crée lui-même ?

Beaucoup de philosophes ont cherché à donner une exacte définition de l'homme. Celui qui s'écarte le moins de la vérité est M. de Bonald, quand il dit, en prenant les éléments de sa définition dans saint Augustin, que l'homme « est une intelligence servie par des organes. » L'erreur de M. de Bonald n'est pas dans les éléments reçus du grand docteur, elle est dans la persuasion où il paraît être que ces éléments suffisent à la définition désirée. Cette définition est, d'un côté, équivoque, et, de l'autre, incomplète.

Équivoque, parce qu'elle donne à entendre (ce qui est faux) qu'entre le corps et l'âme il n'y a d'autre lien que celui qu'implique l'idée de service, tandis que, selon le dogme catholique, l'homme n'est autre chose que l'âme et le corps unis en un seul. Le dogme de la résur-

rection repose spécialement sur cette très-parfaite unité, qui suppose une responsabilité commune dans les deux éléments constitutifs de l'homme; responsabilité qui ne se peut concevoir ni ne peut exister si l'un est condamné perpétuellement à servir, et si l'autre exerce perpétuellement l'empire. Comment établir une responsabilité commune entre celui qui a pour unique office de servir et celui dont l'office consiste à commander avec un empire absolu? La responsabilité n'exclut pas la subordination hiérarchique, mais elle exclut la servitude.

Elle est incomplète, parce que toute définition de l'homme est incomplète, quand il n'en résulte pas clairement que l'homme est une intelligence unie à un corps, mise en communication perpétuelle avec d'autres intelligences par le moyen de la parole.

La preuve que la société et le langage sont supposés dans l'homme et sont des parties constituantes de sa nature, c'est qu'on ne voit pas dans les livres saints que Dieu ait séparément nommé l'une ou l'autre. Dieu ne parle ni du langage ni de la société, justement parce qu'il parle de l'homme, dans lequel la société est essentiellement contenue et le langage sous-entendu.

Une des choses qui, dans les saintes Écritures, ont le plus fortement frappé l'attention des hommes, c'est que, dans l'acte des créations successives, Dieu parle toujours au singulier, sauf quand il crée l'homme, laissant alors le singulier pour le pluriel, et disant : FAISONS L'HOMME A NOTRE IMAGE ET RESSEMBLANCE. L'opinion commune des docteurs est que, par là, Dieu veut signifier

le concours spécial et très-haut des trois personnes divines dans la création de l'homme. Il en est ainsi indubitablement. Il ne nous semble pas néanmoins téméraire d'affirmer que, dans ce changement subit du singulier pour le pluriel, il y a encore un mystère plus profond. Dans ce texte d'une compréhension si étendue et d'une profondeur si mystérieuse, la distinction des personnes et l'unité de l'essence sont affirmées en même temps : la distinction des personnes par ces paroles : FAISONS L'HOMME ; l'unité de l'essence par ces autres paroles : A NOTRE IMAGE ET RESSEMBLANCE, lesquelles supposent, avec la distinction des personnes, une identité essentielle. Ces deux affirmations en portent avec elles une autre qui les comprend toutes deux : l'affirmation de la société divine, laquelle résulte nécessairement de la distinction personnelle et de l'unité d'essence. Cela supposé, le sens de ces paroles paraît être celui-ci : « Faisons l'homme en même temps individu et société, pluriel et singulier, plusieurs et un ; que l'unité soit dans sa nature et la pluralité dans les personnes. » Et de même que les affirmations relatives à Dieu entraînent l'affirmation de Dieu et de la société divine, de même ces autres affirmations se résolvent dans l'affirmation de l'homme et de la société humaine. Si nous considérons, d'un autre côté, que Dieu n'a affirmé toutes ces choses qu'en parlant avec lui-même toutes ses affirmations, il en résultera qu'en affirmant de l'homme qu'il était créé à son image et ressemblance, ce que Dieu a voulu signifier, c'est que l'homme parlerait dès

le principe et serait en société dès le principe. En effet, l'homme n'a pu être à l'image et ressemblance de Dieu que lorsqu'il a été parlant et en société; or il était nécessaire qu'il fût dès le principe à son image et à sa ressemblance.

On comprend maintenant pourquoi Dieu ne parle jamais séparément ni de la société ni du langage, et comment l'un et l'autre sont affirmés simultanément dès qu'on parle de l'homme.

De tout cela il suit, non-seulement que la société et le langage sont antérieurs à toute invention humaine, mais encore à toute révélation divine. Le langage et la société ne sont pas objets d'invention ou de révélation, mais de création; attributs essentiels de la nature de l'homme, ils ont été créés en même temps qu'elle. Il est impossible d'imaginer que l'homme soit sorti des mains de Dieu sans être orné de tous ses attributs essentiels.

C'est pour cette raison que Dieu, quand il créa l'homme, le créa homme et femme, c'est-à-dire variété et unité, société et individu; et, lui parlant, il lui dit : **CROISSEZ ET MULTIPLIEZ**; ce qui était dire : « Conservez par la génération ce que j'ai fait par la création; conservez par l'une ce que vous avez reçu de l'autre; soyez individu et société perpétuellement. » Par où l'on voit qu'à l'instant même où l'homme sort du néant, il écoute et entend la parole divine : ce qui le suppose ayant le don de la parole, et en société avec Dieu, et en société avec l'homme. Peu après, Dieu institue la famille, et l'homme

donne à tous les animaux leurs noms propres, ce qui ne signifie pas qu'il y eut intervalle entre la création de l'homme et la création du langage et de la société, qui sont ses attributs nécessaires, mais seulement que la société et le langage sont sous la juridiction du temps pour ce qui regarde leurs formes spéciales et concrètes.

Mes lecteurs ne trouveront pas mauvais que je laisse de côté la théorie, fameuse à une autre époque, suivant laquelle la société serait le résultat d'un contrat stipulé en présence de Dieu, au milieu des forêts, par de savants sauvages profondément versés dans la connaissance des choses divines et des choses humaines, et fondateurs de toutes les institutions religieuses, politiques et sociales. Je néglige également cette autre théorie qui nous présente ces mêmes sauvages marchant pensifs dans le désert, tout occupés à chercher comment ils traduiront une contorsion par un mot et un geste par une phrase : il n'est donné qu'aux philosophes d'être plus ridicules que ces primitifs habitants des bois. Ces systèmes, insoutenables par quelque côté qu'on les considère, soit qu'on les soumette au criterium de la raison, soit qu'on les rapproche du comput chronologique, soit qu'on les examine au point de vue des évolutions de l'histoire, sont tombés en discrédit avec le dix-huitième siècle, fameux par la foule de ses sophistes et l'énormité de ses erreurs. J'admire moins la malice que la candeur de ceux dont la simplicité n'a pas même entrevu un défaut de proportion entre ces

solutions puériles et l'austère et divine majesté des problèmes mystérieux, objet de leurs spéculations. Ce qui étonne et épouvante en même temps, c'est que de pareils systèmes aient pu non-seulement naître, mais se propager dans la société européenne, dans cette société élevée par le christianisme et dépositaire à la fois des traditions bibliques et des solutions catholiques; c'est que la voix des sophistes ait retenti, pendant un certain temps, plus haut que la voix de l'Église; c'est que l'Europe, aujourd'hui encore, tout en repoussant leurs prémisses, en maintienne les conséquences, qui restent comme les bases du vaste édifice de ses institutions.

Nous avons dit que le catholicisme ne parle jamais de la société en général ni du langage, parce qu'il les considère comme des faits préexistants; et, pour le démontrer, nous avons rappelé le premier commandement de Dieu, quand, s'adressant à l'homme qu'il venait de former du limon de la terre, il lui dit : *Croissez et multipliez*. Par cette parole le Seigneur fait entendre deux choses : elle nous apprend d'abord que l'homme est né avec le don de la parole, entendre la parole d'autrui, c'est l'avoir soi-même en la faisant sienne; elle nous dit ensuite que l'homme était à la fois un individu et une société, autrement il n'aurait pu ni croître ni se multiplier. La démonstration s'appuie, en outre, d'une part sur l'institution de la famille, et d'autre part sur la revue qu'Adam fit, comme roi de la création, de tous les animaux, leur parlant et leur donnant des noms qui étaient leurs vrais noms. L'institution de la famille, so-

ciété spéciale, suppose l'existence antérieure de la société humaine, et l'allocution d'Adam, en entrant en possession de ses domaines, suppose qu'il avait reçu déjà le don du langage. Or, avant ces deux actes solennels, il n'y avait eu que l'acte de la création; il faut donc conclure forcément que l'homme, le langage et la société ont été le résultat d'une création simultanée.

On voit dès lors que ceux qui se proposent de rechercher quelle est l'origine de la société et du langage posent la question d'une manière absurde, et par ce fait seul lui donnent une mauvaise solution. Cette première erreur les jette dans des erreurs encore plus grandes et d'une extrême gravité. En suivant cette supposition que les sociétés se dirigent par les mêmes lois que les inventions humaines, ils ont conclu qu'après avoir été grossièrement ébauchées par les premiers hommes elles vont croissant en beauté et en perfection avec le cours des siècles. Selon cette loi de *perfectibilité* et de progrès, comme ils l'appellent, les hommes ont commencé par mener une vie rude et sauvage; ils ont vécu ensuite de travail et de chasse; la vie errante et pastorale a succédé à cette seconde, et a été remplacée par la vie sédentaire et tranquille, d'où nous sommes arrivés à l'état actuel, lequel ira se polissant et se perfectionnant; jusqu'à ce qu'il réalise en ce bas monde le beau idéal d'une perfection absolue.

C'est là l'origine de toutes les aspirations ardentes et insensées des hommes de désordre et de toutes les éblouissantes utopies dont le bruit aujourd'hui assour-

dit l'Europe. L'école libérale, composée de travailleurs aux bras moux, a pris pour elle, dans l'œuvre commune, la charge de polir les gouvernements. Les écoles socialistes, composées d'ouvriers intrépides et infatigables, sachant que le royaume de Dieu souffre violence, ont résolu d'y faire irruption en le prenant d'assaut. Quand ce grand jour sera venu, tout se transfigurera sur la terre et dans le ciel, et dans les enfers ; le Dieu catholique, qui dans cette grande tragédie du monde joue le rôle de tyran, sera jeté dans les cachots ; l'antique dragon, aujourd'hui chargé de chaînes, montera sur le pinacle, illuminant les nouveaux horizons des feux changeants de ses écailles retentissantes : Dieu, c'est le mal, vainqueur du bien aux temps paradisiaques ; le dragon, c'est le bien, qui prévaudra sur le mal dans les âges socialistes. Quant à la terre, elle sera changée en cette nouvelle Jérusalem, dont toutes les nations ont eu une vague idée et dont les murs resplendissants reposeront sur des fondements de pierres précieuses.

Après avoir vu comment les socialistes déclament sur le passé et sur l'avenir, il ne sera pas hors de propos de montrer ici comment Moïse nous révèle l'avenir en nous racontant simplement le passé : *Adam vero cognovit uxorem suam Hevam, quæ concepit et peperit Caïn, dicens : Possedi hominem per Deum. Rursumque peperit fratrem ejus Abel. Fuit autem Abel pastor ovium, et Caïn agricola.* (Genèse, ch. iv, v. 1 et 2.) D'où il suit clairement que toutes ces manières de vivre que nos

philosophes conçoivent comme le résultat d'inventions successives coexistent dans le temps comme elles ont coexisté dans la création, laquelle, étant une, est complète et simultanée.

Ainsi, entre l'école catholique et les écoles rationalistes, il y a une contradiction absolue. La première suppose qu'en affirmant l'homme on affirme en même temps la société et le langage; les secondes, que chacune de ces choses est l'objet d'une affirmation différente. La première suppose que l'homme créé de Dieu fut créé digne de Dieu; les secondes soutiennent que l'homme naît imparfait, c'est-à-dire indigne de Dieu, et qu'étant indigne de Dieu et imparfait il se divinise et se perfectionne lui-même. L'école catholique, en affirmant qu'il n'y a qu'une seule création et qu'elle a été très-parfaite, nous montre à l'origine même : l'homme viril, très-sage et saint, le langage très-parfait, la société civilisée et dans sa perfection. Les écoles rationalistes, en affirmant qu'il y a une série infinie de créations et que les plus parfaites sont les dernières, assurent que l'homme créé de Dieu le fut de travers; qu'il fut fait grossier et faible; et, quant à la société et au langage, que ce sont choses hors de la portée divine et de la divine puissance, qui de soi est purement rudimentaire.

Comme l'on voit, l'artifice inventif des écoles rationalistes se réduit à mettre une négation à côté de chacune des affirmations catholiques, et à contredire perpétuellement les croyances universelles du genre

humain. Dieu a affirmé de lui-même qu'il est Dieu, et que Dieu est la perfection infinie : le rationalisme lui dénie à la fois la substance et les attributs : il affirme que Dieu n'est pas Dieu, qu'il n'est pas parfait. Dieu a affirmé de l'homme qu'il est homme; le rationalisme affirme qu'il est Dieu, et s'en va racontant une à une ses créations merveilleuses. Le genre humain, de son côté, a cru d'une foi très-ferme que la créature est moins que son Créateur; voici le socialisme qui le contredit, en affirmant que le Créateur est moins que sa créature. Vainement on leur répond que tous ces termes sont contradictoires; ils répliquent aussitôt qu'il n'y a de vérité que là où il y a contradiction dans les termes.

Le rationalisme est une démente monomane; ceux qui sont atteints de cette maladie redoutable ont fait, en s'appelant *rationalistes*, comme ces malheureux qui, se voyant dans un de ces palais que la charité catholique a élevés pour eux sous le nom d'*hospices*, se donnent le titre d'*empereur*. Les uns se disent créateurs parce qu'ils sont dans la création, comme les autres se disent empereurs parce qu'ils sont dans un palais. La ressemblance qui existe entre eux devient une véritable identité, si l'on considère que les uns et les autres s'accordent à donner pour chose certaine la souveraineté de la raison qu'ils ont perdue. Jamais fou n'a reconnu l'empire des vérités mathématiques et métaphysiques; jamais fou n'a reculé devant l'entreprise de concilier les choses contradictoires. Je ne sais si mes lecteurs ont

remarqué que tous les fous sont rationalistes, cette observation est si vraie, que, du moment même où ils commencent à douter de ce qu'ils disent et à soupçonner la faillibilité de leur raison, c'est-à-dire dès qu'ils cessent d'être rationalistes, ils peuvent sortir de l'hôpital : ils sont en convalescence ou guéris.

Chose singulière et vraiment admirable ! Il n'est aucun genre de folie qui n'aboutisse à une révolte ; pas de révolte qui, dans son exaltation, n'aboutisse à la folie. Au contraire, l'homme le plus raisonnable est le plus humble ; seul il a l'incommunicable et saint privilège de prononcer cette parole : *Je crois* ; et cette autre parole : *Je me trompe* ; qui jamais ne se trouvèrent sur les lèvres ni d'un fou ni d'un rebelle. Que signifie ce double fait ! Quel mystère renferme-t-il ? Comment peut-on concevoir, en matière de raison, que quiconque la possède l'humilie, et que quiconque la perd l'exalte ? Et quel est ce caprice inconcevable de la raison qui, se donnant à ceux qui la méprisent et l'humilient, tourne le dos à ceux qui l'adorent ? Si je ne voyais pas Dieu dans tous les phénomènes de la création, je le verrais du moins dans le phénomène de la folie.

VIII

ERREUR FONDAMENTALE DE LA THÉORIE DE LA PERFECTIBILITÉ
ET DU PROGRÈS.

Je me propose de démontrer que la société et l'homme sont inséparables et obéissent à certaines lois générales révélées de Dieu dès le principe des temps.

Si la création du monde est un acte unique et très-simple, considéré en Dieu, et une œuvre complète et parfaite, considérée dans l'homme, il s'ensuit nécessairement que l'homme dès l'instant où il fut, eut une connaissance certaine de la fin pour laquelle il a été créé, de la voie par où il devait aller à cette fin, et des lois immuables sous lesquelles il devait vivre pendant son court pèlerinage et son rude chemin. — Et parce que l'homme est à la fois ces deux choses : individu et société, il eut connaissance en même temps des lois d'après lesquelles devaient se gouverner les individus, et de celles qui devaient régir, dans leurs diverses évolutions, les sociétés humaines. La connaissance qui lui fut donnée de ces lois est ce qu'on appelle *révélation*; et la révélation de toutes ces choses constitua l'homme d'un seul coup dans un état de civilisation parfaite et incomparable.

De tous les moyens proposés pour dénouer les nœuds de cette question si grave, et pour dissiper les ombres

du grand mystère de notre nature et de notre origine celui que le catholicisme propose dogmatiquement est non-seulement le seul vrai, mais encore le seul fondé en raison, le seul splendidement lumineux. Il faut nier absolument la nature divine, ou la reconnaître comme harmonieuse et synthétique. L'œuvre qui sort de ses mains sera donc nécessairement une synthèse, et par conséquent, une harmonie; et, comme l'une et l'autre excluent le particulier, le rudimentaire et l'imparfait, il s'ensuit que Dieu, en créant toutes choses, les a créées par groupes immenses et grandioses, fondant dans l'unité toutes celles que leurs affinités rapprochent, et soumettant tout cet immense ensemble aux lois harmoniques d'une synthèse suprême. Supposer que Dieu a fait les choses et les a laissées sans lois, ou qu'il a établi leurs lois séparément pour que les choses courussent sans règle aucune après les lois, et les lois après les choses, c'est une extravagance au-dessus de toute extravagance et à laquelle les rationalistes, avec toute leur science, ne sauraient donner un nom. Supposer l'homme occupé à inventer la loi de ses actions et les lois des associations humaines et à écrire le code de ses devoirs sociaux, c'est la même chose que de supposer les choses temporelles à la recherche des temps, et les choses corporelles à la recherche de leurs espaces, ou réciproquement les espaces à la recherche des choses corporelles et les temps à la recherche des choses temporelles.

Ne dites pas que la comparaison entre ces choses et

l'homme ne peut être admise; elle peut si bien l'être, que, à notre point de vue, entre les deux termes de la comparaison, la ressemblance va jusqu'à l'identité. L'homme, considéré comme être intelligent et libre, diffère des autres êtres parce qu'il a et que ceux-ci n'ont pas; mais il ressemble à tous en ce point : qu'en eux et en lui il n'y a rien qui ne soit sujet à une loi fixe de soi et invariable. Comme être libre, il est sujet aux lois du monde moral, et, comme être intelligent, aux lois de l'intelligence; et, de même qu'on tombe dans l'absurde en supposant les corps à la recherche de l'espace et les choses temporelles à la recherche des temps, par la même raison on tombe dans un cercle vicieux en supposant un être libre à la recherche des lois du monde moral et un être intelligent à la recherche des lois de l'intelligence.

Sous l'évidence de ces réflexions croulent toutes les théories frivoles et vaines des modernes rationalistes, suivant lesquels la société et l'homme passent conjointement d'une perfection à une autre perfection et d'un progrès à un autre progrès, l'humanité opérant seule et par elle-même sa propre transformation par le moyen de toutes ces perfections successives et de tous ces progrès.

Les lois générales du monde moral, auxquelles l'homme est assujetti en tant qu'être intelligent et libre, considéré soit comme individu, soit comme société, existent d'une existence indépendante de la volonté humaine. Placées au-dessus des vaines spécula-

tions des hommes, elles sont également exemptes des injures du temps, parce qu'elles sont divines, éternelles, et immuables. Ces lois ont été l'objet de révélations successives qui, réunies forment la révélation catholique. Le catholicisme est le dépôt de toute vérité, la lumière de tous les mystères. Pour celui qui l'ignore, tout est ignorance, pour celui qui le connaît, tout est science. Le catholicisme a des paroles de vie pour tous; il est la santé pour les malades, le repos pour ceux qui sont fatigués, la source d'eau pure pour ceux qui ont soif, le pain pour ceux qui ont faim, la science pour les ignorants, la lumière pour les aveugles, le port pour les navigateurs, la force des combattants, la couronne des vainqueurs. Affirmer qu'il est tout cela pour l'homme, c'est affirmer qu'il est également tout cela pour la société, parce que la société c'est l'homme, rien de plus que l'homme, considéré à un point de vue spécial.

Quand Notre Seigneur dit de son royaume qu'il n'était pas de ce monde, il voulut indiquer par ces paroles justement le contraire de ce qui paraît au premier abord; elles signifient que son royaume, qui contient tout, ne peut être contenu par le monde, qui n'en est qu'une partie, la partie inférieure. Cela ne veut pas dire que la redoutable faculté accordée dès le principe à l'homme de s'éloigner de Dieu n'ait pas été octroyée à la société : cela veut dire seulement que, dans la société comme dans l'individu, la faculté de s'éloigner de Dieu se résout, tout bien considéré, dans la faculté de se perdre.

Cela suppose, je me crois autorisé à affirmer que le problème relatif aux limites qui séparent les vastes domaines du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, du royaume de Dieu et du royaume du monde, de l'Église et de l'Empire, a été mal posé jusqu'à cette heure. Quand la société civile affirme qu'elle a la faculté de tout séculariser et de se séculariser elle-même, si, d'ailleurs, elle n'est pas liée civilement et extérieurement avec l'Église, elle affirme d'elle une faculté qui est inamissible et par là même incontestable : faculté identique avec celle qu'a l'homme de désobéir à Dieu, de nier Dieu, et de marcher dans le monde sans Dieu et sans loi. La question qu'il s'agit de résoudre n'est pas celle-là, mais bien celle-ci : cette faculté, dans la société comme dans l'homme, n'aboutit-elle pas à cette autre, également inamissible et incontestable, la faculté de se perdre ?

Réduite à ses véritables termes, la question se résout d'elle-même. L'Empire est à l'Église ce que l'homme est à Dieu : l'un et l'autre ont la faculté de se perdre ou de se sauver. Ce que Dieu n'a pas laissé au pouvoir de l'homme ou de la société, c'est la distinction suprême du bien et du mal ; elle existe de soi, d'une existence nécessaire. La société et l'homme peuvent choisir l'un et laisser l'autre ; ils ne peuvent changer ce qu'ils laissent en ce qu'ils prennent, ni ce qu'ils prennent en ce qu'ils laissent. Hors de la soumission à l'Église, il n'y a point de salut pour les sociétés humaines, pas plus que, hors de la soumission à Dieu,

il n'y a de salut pour l'homme. Ainsi que Dieu et l'Église, la société et l'homme sont une même chose.

Nous devons avertir ici qu'en affirmant de la société et de l'homme qu'ils sont une même chose, nous voulons faire entendre qu'ils sont des choses indissolublement unies en un seul, comme le sont les formes et les substances. La société est la forme de l'homme dans le temps, et l'homme est la substance qui soutient cette forme dans le temps. Les différences qui existent entre l'une et l'autre sont telles qu'elles n'excluent pas l'unité, et leur unité est telle qu'elle n'exclut pas leurs différences. L'homme, considéré comme individu, c'est-à-dire dans sa substance, a une fin naturelle et une fin surnaturelle, une fin temporelle et une fin éternelle; considéré comme société, c'est-à-dire dans sa forme, il n'a qu'une seule fin, naturelle et temporelle; de sorte que les sociétés humaines finissent conjointement avec les temps : alors la substance se dépouille de la forme qu'elle avait et en cherche une autre dans l'éternité. De là une différence très-notable entre la société et l'homme, même considérés dans leur unité, c'est-à-dire durant la prolongation des temps : l'individu, fait pour l'éternité, ne reçoit pas toujours ici-bas la peine ou la récompense de ses actions; mais la société, faite pour le temps, reçoit infailliblement dans le temps la récompense qu'elle a méritée si elle a été sainte, ou la peine qu'elle a attirée sur elle si elle a péché. C'est ainsi que, par ce qui se passe dans le temps nous tâchons de découvrir ce qui doit arriver dans l'éternité; et que, à la

lumière des enseignements de la foi sur l'éternité, nous parvenons à expliquer d'une manière satisfaisante ce qui se réalise dans le temps.

Nous savons que beaucoup d'hommes, quoique grands pécheurs, jouissent de ce qu'on appelle les faveurs de la fortune ; ils se disent eux-mêmes et le monde les dit heureux : les prospérités volent à leur rencontre, et les tribulations s'écartent de leur chemin ; les dignités et les honneurs suivent tous leurs pas ; les plaisirs s'assoient à leur table ; il semble que les esprits célestes soient descendus du ciel pour les entourer de leurs chœurs et les couvrir de leurs ailes dans la veille et durant le sommeil ; leurs rêves ont la saveur de la vie, et, dans sa douceur, et son charme, leur vie ressemble à un rêve : une main invisible et mystérieuse écarte de leurs cœurs les noirs chagrins, et de leurs fronts les pensées tristes et fatigantes. D'un autre côté, il n'est pas non plus extraordinaire de voir l'homme juste devenu le jouet des hommes et la victime de la fortune : il compte ses jours par le nombre de ses tribulations ; ses yeux sont deux sources intarissables de larmes ; tout le monde s'éloigne de lui comme d'un pestiféré ; s'il cherche le bonheur, le malheur l'attend au passage ; il fait le bien, et il reçoit le mal ; ses bienfaits ne font que des ingrats ; point d'injure qui ne l'atteigne, point de fardeau qui ne l'accable, point de machination à laquelle il ne succombe, point de labeur qui ne l'épuise, point de calomnie qui ne le noircisse ; les siens l'abandonnent, les étrangers l'outragent ; les amis le vendent, les enne-

mis le persécutent : il appelle Dieu à son aide, et Dieu ne lui répond pas ; il lève ses yeux troublés, et il voit les cieux qui, sans s'inquiéter de son trouble, gardent indifférents leur sérénité : le seul ami qui lui reste est la tombe ; elle seule lui promet la paix et le repos.

Là est la pierre de scandale des faibles, la tentation perpétuelle des pécheurs, et en même temps le fondement indestructible de l'espérance qui habite dans le cœur des justes. Quiconque ignore le mystère de la croix ne peut entendre le mystère de la tribulation ; et, pour qui ne croit pas fermement à l'éternité des peines et des récompenses, un si effrayant spectacle fait douter de Dieu même. Aussi a-t-il la vertu d'effacer et de faire évanouir dans les airs toutes les demi-teintes religieuses : à la vue des incroyables prospérités de l'homme d'iniquité et des inénarrables tribulations de l'homme juste, celui qui descend dans sa conscience sent que son choix suprême est fait, et qu'il est ou athée ou chrétien.

La société nous présente un spectacle entièrement différent dans ses changements continuels, dans ses mouvements ordonnés, dans ses évolutions magnifiques : en elle tout nous parle de Dieu, et elle-même nous annonce sa présence. Ouvrez les pages de l'histoire ; passez en revue, l'un après l'autre, tous les peuples du monde ; allez d'une région à une autre, d'un âge à un autre, d'une zone à une autre ; interrogez tous les gouvernements dans l'infinie variété de leurs formes, tous les peuples dans la variété infinie de leurs civilisa-

tions, toutes les races des hommes, soit déchues, soit au comble de leur gloire; vous n'obtiendrez qu'une seule réponse, et cette réponse éclatera de toutes parts, de l'orient et de l'occident, du midi et du septentrion. L'histoire; en effet, ne mentionne aucune société coupable qui n'ait été châtiée, et châtiée en proportion exacte de sa faute; elle ne mentionne aucune nation chez qui la vertu n'ait pas été la mesure de sa grandeur. Dans le vaste champ de l'histoire, il n'y a pas de semence qui ne fructifie; toutes sont à l'abri du vent et des tempêtes : on ne récolte dans ce champ fertile que ce qu'on y sème; mais tout ce qu'on y sème s'y récolte. Tous les peuples de la terre y ont semé l'erreur, tous y ont récolté la mort. Le peuple juif seul et le peuple chrétien ont semé la vérité, et c'est pourquoi ils sont immortels : ces deux peuples prodigieux tracent seuls une ligne splendide, un sillon lumineux dont on ne voit point le terme : sortis de Dieu, ils retournent à Dieu; sortis de l'éternité, ils retournent à l'éternité; et, dans leur mouvement rapide, dans leur course invincible, ils illuminent les espaces et repoussent majestueusement derrière eux les vagues du temps.

La difficulté qui résulte de ces faits coexistants et contradictoires n'a pas d'autre solution que celle que lui donnent les manichéens ou celle que lui donnent les catholiques. La solution des manichéens expliquerait suffisamment la contradiction, puisque leur dualisme, mettant la contradiction en Dieu, explique toutes les

contradictions humaines par la contradiction divine. Mais, ce système, considéré en lui-même, étant insoutenable, il faut nécessairement ou accepter la solution catholique ou laisser la difficulté sans solution aucune ; cette dernière alternative est absurde, la première est donc inévitable.

Le catholicisme n'explique pas la contradiction, il fait plus, il la nie ; il fait plus encore : il démontre l'identité réelle du phénomène individuel et du phénomène social, qui, à la première vue, paraissent contradictoires. Si Dieu récompense et punit infailliblement la société, tandis que, parfois, il permet la prospérité du pécheur et la tribulation du juste, c'est que Dieu, dans sa justice, visite chacun dans la demeure qui lui est propre : or la demeure de l'homme est l'éternité, et celle de la société le temps.

Cette solution est tout à la fois belle et raisonnable, claire et profonde, universelle et particulière, simple et sublime. Telle est sa nature, que, supérieure à toute invention humaine, elle est à la portée de tout entendement. Qui ne reconnaît à ces signes le caractère grandiose et auguste de toutes les solutions divines ?

PENSÉES DIVERSES¹

I

Un des caractères de l'époque actuelle, c'est l'absence de toute légitimité.

Les races gouvernantes ont perdu la faculté de gouverner ; les peuples, la faculté d'être gouvernés.

Il y a donc dans la société absence forcée de gouvernement.

Aujourd'hui, les gouverneurs des peuples peuvent s'appeler rois ou présidents, ils ne gouvernent pas. Les peuples peuvent se constituer, selon leur caprice, en Républiques ou en Monarchies, ils ne sont pas gouvernés.

Mais, s'il n'y a pas de gouvernements, il ne peut pas

¹ Ces *Pensées* ont été publiées sous forme d'article dans un journal de Madrid, *La Regeneracion*. Elles ont été communiquées à ce journal, comme ayant été prises dans les écrits qui restent de Donoso Cortès, par son savant disciple, l'éditeur de ses œuvres, Don Gavino Tejado.

(Note des traducteurs.)

y avoir de gouvernements légitimes : il faut exister pour exister d'une certaine manière.

Admirable concordance des choses humaines ! Voici un siècle qui s'occupe exclusivement de la matière et qui donne tout son cœur aux jouissances matérielles ; Dieu, le récompensant dignement de ses œuvres, lui retire la protection du droit et le fait tomber sous le joug de la force !

On dit que nous allons à la barbarie.

Plût à Dieu ! La barbarie a un avantage sur la civilisation : elle est féconde, la civilisation est stérile. La civilisation n'engendre pas, et la barbarie a engendré toutes les civilisations.

Non, nous n'avons pas la triste consolation d'aller à la barbarie. Où sont les barbares ?

N'honorez pas de ce nom les implacables Catilina qui, sur les autels du dieu de leurs orgies, jurent de lui livrer le dieu vaincu de Rome.

II

Savez-vous ce que c'est que la révolution présente ? C'est la dernière évolution de l'orgueil.

Le monde rêve une unité gigantesque que Dieu ne veut pas et qu'il ne permettra pas, parce qu'elle serait le temple de l'orgueil.

C'est là, en toutes choses, le péché du siècle. La folie de l'unité s'est emparée de tous en tout : unité de codes,

unité de modes, unité de civilisation, unité d'administration, unité de commerce, unité d'industrie, unité de littérature, unité de langue.

Cette unité est réprouvée, elle ne sera que l'unité de la confusion. Le fils se hâte de quitter le foyer paternel pour se lancer dans la société, qui est l'unité supérieure à la famille. Le paysan abandonne son village et s'en va à la ville, pour échanger l'unité municipale contre l'unité nationale. Tous les peuples passent leurs frontières et se mêlent les uns aux autres. C'est la Babel de la Bible.

Le peuple espagnol lui-même cède à l'impétuosité de ce courant. Pendant l'*Exposition de Londres*, il y eut des jours où les Espagnols se trouvaient en plus grand nombre dans la capitale de l'Angleterre qu'à Madrid. L'Espagnol est devenu curieux et inquiet, lui qui ne se mettait jamais en mouvement que pour conquérir la terre ou pour visiter ses conquêtes!

La centralisation est ce même mouvement vers l'unité, dans le champ des lois.

Mais les trois grands symptômes de cette grande révolution sont le télégraphe, le chemin de fer et le *comité démocratique* de Londres.

III

Notre Seigneur Jésus-Christ est venu au monde pour constituer, en soi et par soi, l'unité du genre humain.

Le plus grand de tous les péchés possibles est de se poser comme Dieu ou de tenter l'œuvre de Dieu pour d'autres fins et d'une manière différente.

L'homme a eu deux fois cette intention satanique : la première, quand il voulut élever la tour de Babel ; la seconde, aujourd'hui qu'une démocratie insensée aspire à constituer le monde de cette manière unitaire.

Mais Dieu ne permettra pas qu'il y ait d'autre unité que celle de la Croix.

La Babel démocratique n'aura pas d'autre sort que la Babel des Livres saints : tenez pour certain que ce qui fut alors sera aujourd'hui. Le drame des plaines de Sen-naar va se renouveler : avant que la tour soit achevée, Dieu châtiara les nations et dispersera leurs peuples.

IV

Dieu a fait la société pour l'homme et l'homme pour lui.

Dieu, dans cette théorie, est le principe et la fin, l'*alpha* et l'*oméga* de toutes choses.

D'où il suit que la société, bien qu'au premier aspect elle paraisse humaine, parce qu'elle est faite pour l'homme et se compose d'hommes, est en réalité divine, parce que l'homme, pour qui elle est faite, et les hommes qui la composent ont été faits pour Dieu.

Lors donc que vous reconnaissez deux lois, une pour la société et une autre pour l'homme, vous mettez en

contradiction ouverte la loi de l'individu et celle de l'aggrégation, la loi sociale et la loi divine, le citoyen et le particulier.

La liberté humaine s'applique au particulier; le général dépend exclusivement de la volonté directe de Dieu. Dieu a fait l'homme maître de lui-même, et s'est réservé le gouvernement de la société, l'empire sur les nations. Mais Dieu, dans sa sagesse, veut que son action soit secrète et silencieuse. Il la cache toujours dans le stérile tumulte des actions humaines.

Dieu a dit à l'homme et à tous les hommes :

« Ayez individuellement et exclusivement les yeux sur moi, et j'aurai les yeux sur vous tous en même temps.

« Je rendrai votre race puissante, si vous êtes justes; mais pensez à moi, et non à votre race.

« Si vous accomplissez individuellement mes commandements, je rendrai grande la société où vous vivez; mais ne pensez pas à la société où vous êtes, parce que cela me regarde; pensez à accomplir mes commandements.

« Vous êtes maîtres de vous-mêmes.

« J'excite et je paralyse les races; j'élève et j'humilie les sociétés; j'agrandis et j'anéantis les nations. Les empires me doivent leurs grandeurs et leur décadence.

« Je tiens en ma main l'histoire avec tous ses changements et toutes ses vicissitudes. »

V

Le dogme philosophique de la *perfectibilité indéfinie* est si loin d'être vrai, que la société est obligée de reculer avant d'arriver aux dernières limites de la civilisation, pour ne pas tomber dans la barbarie.

Fruit de la civilisation, la discussion, poussée par les journaux jusqu'à ses dernières limites, tue les livres et jette l'entendement en un doute plus redoutable que l'ignorance.

L'Europe n'a qu'à continuer à écrire pour arriver à l'état caractéristique de la barbarie, c'est-à-dire à cet état où l'accumulation des livres et des documents rend moins facile d'apprendre la vérité que de la découvrir.

Le péché d'Adam seul égale le nôtre, parce que le nôtre, comme le sien, est le péché de tous.

VI

Une des tendances caractéristiques de notre époque, c'est la création visible de deux unités radicalement contradictoires : l'unité du bien et l'unité du mal.

Tous les états intermédiaires et toutes les doctrines de transaction tombent et se dissolvent l'un après l'autre.

Il doit en être ainsi. Les demi-teintes, les périodes

de transition, les doctrines de transaction n'existent que relativement aux doctrines absolues, tandis que celles-ci existent d'une existence absolue et radicale.

La fonction et l'existence de ces doctrines de transaction ressemblent à celles du crépuscule qui sert perpétuellement de transition entre le jour et la nuit.

Je vois dans l'Écriture que Dieu fit la nuit et le jour; je n'y vois pas qu'il ait fait le crépuscule. Si l'Esprit-Saint n'a pas jugé bon de mentionner spécialement cette existence du crépuscule, à la fois éphémère et relative, ce n'est point parce que Dieu ne l'a pas fait, c'est parce qu'il n'existe pas par lui-même, et qu'il doit cesser quand le jour triomphera définitivement de la nuit.

VII

Liberté, égalité, fraternité, est une formule contradictoire.

Permettez à l'homme le libre développement de sa personnalité, aussitôt l'égalité expire sous les hiérarchies et la fraternité sous la concurrence.

Proclamez l'égalité, la liberté s'enfuit et la liberté succombe. Si les hommes pouvaient être égaux, ils se dévoreraient entre eux.

Aussi Dieu n'a-t-il pas voulu que le sentiment de l'égalité existât dans l'homme.

Que ce mot ait pu exister, qui sert d'expression à une

chose qui n'existe pas et qui ne peut exister, c'est un mystère pour moi.

Je ne connais que des hommes vaincus par l'humilité, des hommes dominés par l'orgueil ou l'envie, et des hommes à la fois orgueilleux et humbles. Les premiers se plaisent toujours à être moins, les seconds aspirent toujours à être plus, et les derniers veulent être à la fois plus et moins.

Mais jamais les hommes n'ont voulu être égaux.

L'égalité est toujours le prétexte d'aspirations ambitieuses, et comme l'hypocrisie de l'envie.

Le christianisme seul réalise ces trois choses, liberté, égalité, fraternité; il les réalise à sa manière, c'est-à-dire par leurs contraires.

Il a donné la liberté à l'homme en le faisant esclave de Dieu.

Il a fait tous les hommes égaux par la compensation qui résulte de leurs diverses et différentes conditions.

Il en a fait des frères en détruisant la parenté charnelle qu'ils tenaient d'Adam, et en la remplaçant par la parenté spirituelle que nous a promis Notre Seigneur Jésus-Christ.

Chose étrange! les fils d'Adam, au lieu de se traiter en frères, sont ennemis; et, lorsque Dieu brise la postérité d'Adam, ils cessent d'être ennemis pour être frères.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
LETTRES POLITIQUES SUR LA SITUATION DE LA PRESSE EN 1849 (écrites de Berlin du 7 mars au 2 juillet 1849). — La question romaine au 16 février 1849. — Les partis en Prusse. — La Constituante de Francfort et ses efforts pour la constitution d'une Allemagne unitaire et démocratique. — Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV. — Les Chambres prussiennes. — L'Autriche et la Prusse. — Refus de la Prusse de reconnaître la constitution de Francfort. — L'Autriche et la Hongrie. — La Russie. — La démagogie allemande. — L'insurrection de Dresde. — L'Allemagne et le Danemarck. — Révolte du Palatinat. — Progrès de la Révolution. — L'archiduc Jean vicaire de l'Empire; son refus de quitter le pouvoir. — Constitution arrêtée par les princes allemands. — Histoire de la maison de Brandebourg. — Prophéties. — Loi électorale en Prusse. — Impossibilité de l'unité allemande. — Ligue douanière allemande ou Zollverein; son origine, ses progrès, son état présent, son gouvernement, sa législation commerciale.....	1
CORRESPONDANCE. — Avis au lecteur.....	117
Lettre à M. Albéric de Blanche (sur la conversion de Donoso Cortès). ..	119
Lettres à M. le duc de Valmy (et réponses).....	125

	Pages.
Lettres à M. Guizot (et réponses).....	136
Lettres à un ami. — Portrait du prince de Metternich. — Situation de l'Espagne. — Publication de l' <i>Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme</i> ; lettre au journal <i>El Orden</i> sur les attaques dirigées contre ce livre.....	140
Lettre à Sa Majesté la reine-mère Marie-Christine de Bourbon (devoirs des rois chrétiens dans les temps présents).....	159
Lettres au <i>Heraldo</i> (sur le parlementarisme, le libéralisme et le rationalisme).....	170
Lettres au prince de Metternich (et réponses du prince).....	182
Lettre du père de Donoso Cortès (sur la mort de son fils).....	190
Lettres à M ^{sr} Gaume, protonotaire apostolique.....	192
Lettres à M. le vicomte de la Tour.....	198
Lettres à M. Louis Veuillot (L'Espagne. — Réponse à l'accusation de fatalisme. — Le gouvernement espagnol. — Le manuscrit de l' <i>Essai</i> , etc.).....	200
Du principe générateur des plus graves erreurs de nos jours. — Lettre à S. E. le cardinal Fornari.....	211
Le moyen âge et le parlementarisme : réponse à un article de M. le prince Albert de Broglie.....	243
Lettres politiques sur la situation de la France en 1851 et 1852 (écrites de Paris du 1 ^{er} avril 1851 au 15 décembre 1852). — La République et la Monarchie. — Périls que la situation de la France crée pour l'Espagne. — L'Assemblée et le Président. — Ministère Baroche et Faucher. — Le parti légitimiste et le parti orléaniste. — M. de Persigny et le général Changarnier. — Le comité fusioniste. — Pétitions pour la révision de la Constitution. — Le comte de Chambord et le duc de Nemours. — Dissidences au sein de la famille d'Orléans. — Question de la révision de la Constitution. — Projet présenté par le duc de Broglie. — État de l'Europe; alliance de la Russie avec l'Autriche et avec la Prusse. — Discours du Prince-Président à l'inauguration du chemin de fer de Dijon. — Discours du général Changarnier. — Guerre entre le Président et l'Assemblée. — Les trois dictateurs possibles. — Voyages du Président, ses discours. — Rapports de MM. de Tocqueville et de Melun; discussion sur la révision. — Impuissance des partis. — Candidature du prince de Joinville pour la Présidence. — M. Guizot à Claremont. — Lettres	

de la duchesse d'Orléans. — Bruits de coup d'État; ajournement. — <i>Le grand parti de l'ordre</i> ; anarchie au sein de ce parti. — Nécessité d'une dictature; nécessité du suffrage universel pour la dictature. — Impossibilité d'une résurrection du gouvernement constitutionnel. — Message du Président à l'Assemblée; proposition de M. Berryer. — Proposition des questeurs. — Discours du Président aux officiers de la garnison de Paris. — Impossibilité d'une solution pacifique de la lutte entre le pouvoir parlementaire et le pouvoir exécutif. — Discussion de la proposition des questeurs. — Rejet de la proposition; triomphe du pouvoir exécutif. — Projet de loi envoyé par le conseil d'État. — Nouveaux efforts du pouvoir parlementaire. — Le coup d'État du 2 décembre. — Ses suites. — Mesures du Président favorables à la religion. — Les princes d'Orléans. — L'émigration de Bruxelles. — Attitude des diverses puissances. — L'Angleterre et l'Europe. — Possibilité d'une alliance de toutes les puissances contre l'Angleterre; politique de lord Palmerston pour l'empêcher. — Les torys au pouvoir; discours de lord Derby. — La question territoriale et la question révolutionnaire. — Identité d'intérêts entre l'Angleterre et la Révolution. — Discours du Président qui font présager l'Empire. — Mort du prince de Schwarzenberg qui change toute la politique de l'Europe en éloignant l'Autriche de la France et en la rapprochant de la Russie. — Faute commune de tous les gouvernements européens qui, en subordonnant la question sociale à la question territoriale, livrent l'Europe à l'Angleterre et à la Révolution. — Projets des diverses puissances dans la prévision de la proclamation de l'Empire. — Distribution des aigles à l'armée. Politique de l'empereur Nicolas; ses efforts pour réunir toutes les puissances contre la France. — La proclamation de l'Empire n'amènerait la guerre que si la France entreprenait de reculer ses frontières. — Proclamation de l'Empire par le suffrage universel. — Prévisions.....	280

ESQUISSES HISTORICO-PHILOSOPHIQUES. — Avis au lecteur.....	431
Introduction à l'étude de l'histoire.....	431
La création.....	442
Adam. — Ève. — La famille.....	452
Du péché d'Adam, cause de l'ignorance. — De l'orgueil, origine du péché.....	462

	Pages.
Du libre arbitre, et de la grâce avant et depuis le péché.....	472
De la charité.....	485
De la société et du langage.....	491
Erreur fondamentale de la théorie de la perfectibilité et du progrès.	504
Pensées diverses	516

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE DE BRIDAY,

3, Avenue de l'Archevêché, à LYON.

HISTOIRE UNIVERSELLE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Par ROHRBACHER

CONTINUÉE JUSQU'À NOS JOURS PAR M. L'ABBÉ GUILLAUME

Professeur au grand Séminaire de Verdun

*Douze magnifiques volumes grand in-8° à deux colonnes, imprimés
avec des caractères neufs sur papier satiné*

Prix : 100 fr.; net, 75 fr.

Cette édition a été honorée d'un Bref du SOUVERAIN PONTIFE

Au nombre des œuvres excellentes qu'il est superflu de louer, et que l'estime publique a placées au premier rang, on peut nommer sans crainte l'**Histoire universelle de l'Eglise catholique** de l'abbé ROHRBACHER. Son éloge est dans toutes les bouches : nous n'essaierons pas de le refaire.

Une seule chose manquait à ce chef-d'œuvre de science exacte, d'impartialité, de solide érudition : une **SUITE** digne de Rohrbacher, digne aussi du pontificat à jamais mémorable, au seuil duquel le grand historien frappé par la mort avait dû s'arrêter.

Monsieur l'abbé GUILLAUME, professeur au grand Séminaire de Verdun, a entrepris de continuer jusqu'à nos jours, cette Histoire de l'Eglise, véritable histoire de l'humanité, dont l'intérêt grandit à chaque page.

Le continuateur était à la hauteur de sa tâche : il était digne de son sujet et de son prédécesseur : le public, nous n'en doutons pas, ratifiera dans peu ce jugement.

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE DE BRIDAY,

3, Avenue de l'Archevêché, à LYON.

NOUVEAU COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

A l'usage des grands Séminaires

Par M. l'abbé RIVAUX

Ex-Directeur du grand Séminaire de Grenoble

SIXIÈME ÉDITION AUGMENTÉE ET CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS

Par l'Auteur

Trois beaux volumes in-8°. — Prix : 15 fr.; net : 11 fr.

L'ouvrage complet forme trois volumes in-8°, chacun de plus de cinq cents pages, sur papier collé, beaux caractères. Toute la durée de l'Eglise, depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours, est divisée en trois grandes périodes bien distinctes, dont chacune remplit un volume. La première période finit à la chute de l'empire d'Occident, en 476, en présente le commencement, les combats, les travaux de l'enseignement, et toute l'action de l'Eglise au milieu du monde romain. La seconde période s'étend depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'à la naissance du protestantisme, en 1517. On y admire la merveilleuse action de l'Eglise sur les peuples barbares qu'elle convertit, élève, dirige et fait passer graduellement de l'état sauvage à la belle civilisation du siècle de Léon X. La troisième période comprend depuis le protestantisme jusqu'à 1876. L'Eglise y lutte contre l'anarchie religieuse et l'anarchie politique, issues des principes de la prétendue Réforme, et conserve la civilisation moderne mise en péril par ce double fléau. Chaque période est divisée en quelques époques principales, selon l'importance et la liaison des événements; chaque époque est ensuite subdivisée par siècle, de manière à fixer aisément dans l'esprit le temps et la durée des principaux faits. Des titres et des dates, placés à la marge, favorisent en même temps l'intelligence et la mémoire.

Non content de reproduire fidèlement tous les faits qui ont quelque importance pour l'Eglise, l'auteur, plein d'amour pour elle, ne manque jamais de résoudre les objections soulevées par ses ennemis, à propos des événements qu'il rapporte. Il rend surtout sensible à tous les yeux l'identité de l'Eglise primitive avec celle d'aujourd'hui, et détruit ainsi une source intarissable de difficultés de la part des protestants, etc.

C'est le cours élémentaire le plus complet, le plus méthodique et le mieux rédigé de tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour. Il est déjà adopté par 35 grands Séminaires et plusieurs communautés religieuses. Il sert également de base aux examens des jeunes prêtres, dans plusieurs diocèses, et il est approuvé par M^{sr} l'Archevêque de Lyon et M^{sr} l'Evêque de Grenoble.

E 207756 ^{II}

A LA MÊME LIBRAIRIE :

Cours d'histoire ecclésiastique, à l'usage des grands séminaires, par M. l'abbé RIVAUX, directeur du grand séminaire de Grenoble. Sixième édition, revue, corrigée, considérablement augmentée et continuée jusqu'en 1876. Prix : 15 fr., net..... fr. 11 »

Histoire universelle de l'Église catholique, par ROHRBACHER, continuée jusqu'à nos jours par M. l'abbé GUILLAUME, professeur au grand séminaire de Verdun. Douze magnifiques volumes grand in-8° à deux colonnes, imprimés avec des caractères neufs sur papier satiné. Prix : 400 francs, pour net..... fr. 75 »

Compendium theologiæ moralis P. Joannis Petri GURY, S. J. Multis correctionibus auctum et recentioribus actis sanctæ Sedis maxime constitutioni SS. D. N. papæ Pii IX. Super censuris latæ sententiæ accommodatum A. P. Henrico DUMAS, ejusdem Societatis. Editio secunda, 2 vol. in-8°. Prix : 12 fr., net..... fr. 9 »

Le même ouvrage sur beau papier satiné..... fr. 14 »

Casus conscientiæ in præcipuas quæstiones theologiæ moralis auctore P. Joanne Petro GURY, S. J. Mis en rapport avec la présente édition de la théologie, 2 vol. in-8°. Prix : 10 fr., net..... fr. 7 50

Œuvres complètes de saint François de Sales, Évêque et Prince de Geneve, nouvelle édition, revue par une société d'Ecclésiastiques, précédées de la VIE DU B. FRANÇOIS DE SALES, par le R. P. Dom Jean de Saint-François, général de l'Ordre des Feuillants, et de l'ESPRIT de notre Bienheureux, par Jean-Pierre Camus, évêque de Belley. 6 forts vol. in-8°. Prix net..... fr. 18 »

Œuvres complètes de Bourdaloue, jolie édition, 6 vol. in-8°..... fr. 12 »

Œuvres de Massillon, évêque de Clermont, 3 beaux vol. in-8°. Prix net..... fr. 8 »

Sermons du P. Le Jeune. Six vol. in-8°. Prix.. fr. 18 »

Les Sermons du P. Le Jeune ont toujours été considérés comme un trésor ouvert à tous ceux qui consacrent leur vie à distribuer la parole sainte. On y trouve une suavité insinuante, une éloquence familière, et de conversation plus persuasive que les discours étudiés et sublimes, et qu'on ne rencontre dans les Sermons d'aucun autre prédicateur.

Manuel complet de Chants religieux contenant 201 Cantiques anciens et nouveaux, à une et plusieurs voix, une Messe solennelle, des Faux-Bourçons pour les Vêpres ordinaires et les Vêpres de la Sainte Vierge, des Motets, des Antiennes, des Hymnes, etc., pour les Saluts du T.-S. Sacrement, à l'usage des maisons d'éducation et des paroisses, par le P. J.-M. GARIN, mariste. Un fort volume grand in-18. Prix... fr. 3 50

Solennités catholiques, ou Recueil de Sermons pour toutes les principales fêtes de l'année. 3 vol. in-8°, net... fr. 6 »

Tractatus de gratia Christi; Auctore Dion, un volume in-12..... fr. 1 50

Vie de Mgr Douarre, évêque d'Amata, 1 vol. in-12. 1 25

BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

